



HAL
open science

**Giuseppe Gorani, portraitiste de l'Italie
pré-révolutionnaire. Le regard d'un "républicain" sur les
cours italiennes (1787-1788), 1793**

Ioana Dumont

► **To cite this version:**

Ioana Dumont. Giuseppe Gorani, portraitiste de l'Italie pré-révolutionnaire. Le regard d'un "républicain" sur les cours italiennes (1787-1788), 1793. Histoire. 2010. dumas-00539188

HAL Id: dumas-00539188

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00539188v1>

Submitted on 24 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Giuseppe Gorani
portraitiste de l'Italie pré-révolutionnaire
Le regard d'un « républicain » sur les cours italiennes
(1787-1788), 1793



Sources : Giuseppe Gorani, *Memorie di giovinezza e di guerra (1740-1763)*, 1793
Rollos. G. *Carte politique de l'Italie*, imprimée à Londres, vers 1780

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »
Mention Histoire et Histoire de l'art
Spécialité : Histoire des Échanges Culturels Internationaux, parcours M.I.F.I
Année universitaire 2009-2010

**Giuseppe Gorani portraitiste de
l'Italie pré-révolutionnaire**

***Le regard d'un « républicain » sur les cours italiennes
(1787-1788), 1793***

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention Histoire et Histoire de l'art

Spécialité : Histoire des Échanges Culturels Internationaux

Parcours M.I.F.I

Année universitaire 2009-2010

« J'ai vu cet ancien Théâtre de la Grandeur et de la Liberté, souillé de la servitude la plus humiliante et de tous les vices qu'elle produit. Enfin, j'y ai vu la misère générale continuellement insultée par le faste le plus insolent ; et j'ai reconnu l'origine et la cause de cette servitude et de cette misère des divers Peuples de l'Italie, dans le despotisme sacerdotal, impérial, royal, aristocratique et ministériel de leurs chefs, et ce sont leurs sottises et leurs attentats que je dénonce au tribunal suprême de l'opinion publique. »

Giuseppe Gorani, Préface aux *Mémoires secrets et critiques des Cours, des Gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie*, 1793

Remerciements

L'année universitaire 2009-2010, riche en enseignements historiques et personnels, m'a permis de découvrir pour la première fois le monde de la recherche en histoire. Bien que les interrogations et les remises en questions aient été présentes, cette expérience, belle mais fiévreuse, m'a permis de produire pour la première fois un mémoire de recherches, mémoire qui n'aurait pu voir le jour sans l'aide précieuse de plusieurs personnes et de plusieurs organismes :

Je tiens tout spécialement à remercier M. Gilles Bertrand, mon directeur de recherches, pour m'avoir fait découvrir et permis d'étudier les *Mémoires secrets...* du comte Giuseppe Gorani, personnage dont les voyages rocambolesques ont plus que répondu à ma soif d'aventures et de découverte d'une Italie moderne qui jusques là demeurait encore trouble à mes yeux. La direction qu'il a su donner à mes recherches ainsi que sa disponibilité et ses conseils avisés m'ont été d'une grande aide tout au long de cette année universitaire. Sa patience enfin, et surtout la passion qu'il déploie dans son métier d'historien n'ont pu qu'effacer les doutes que j'avais par moments et accentuer ma motivation à réaliser ce travail.

Je voudrais remercier ensuite les enseignants encadrant le parcours M.I.F.I (Master International Franco-Italien), pour cette formation Internationale qu'ils proposent aux étudiants et qui relie le monde de la recherche française et italienne. C'est avec plaisir que j'ai pu assister tout au long de l'année universitaire aux échanges qu'ils nous ont proposé et qui m'ont permis de découvrir la diversité des situations politique, culturelle et sociale que connaissent la France et l'Italie, notamment durant la période moderne.

Ma gratitude va également à la Bibliothèque Nationale de France, qui a bien voulu mettre en ligne les *Mémoires secrets...* du comte G. Gorani et qui m'a permis ainsi de faciliter l'accès à cette source. La Bibliothèque d'Etudes et d'Information de Grenoble, pour la gentillesse et la disponibilité de son personnel, qui a toujours su déployer sans hésiter sa vitalité pour me permettre d'accéder rapidement aux données bibliographiques qui m'étaient nécessaires.

Enfin, de manière plus personnelle, je tiens à remercier les membres de ma famille et mes amis pour leur soutien et leurs encouragements, eux qui ont toujours cru en moi.

Sommaire

INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE - GIUSEPPE GORANI, UN « RÉPUBLICAIN » À LA DÉCOUVERTE DES ÉTATS ITALIENS ET DE LEURS COURS	14
CHAPITRE 1 – LES DIFFÉRENTS TYPES DE GOUVERNEMENTS ITALIENS, UN DÉCLIN AU XVIII^E SIÈCLE ?	16
1.1. Un cadre physique en décadence.....	16
<i>a. Des États géographiquement morcelés</i>	16
<i>b. Un relief naturel contrasté et laissé à l’abandon</i>	18
<i>c. Des voies de communication vouées à la ruine</i>	19
1.2. Des États aux régimes politiques plus ou moins éclairés	22
<i>a. Des monarchies éclairées ?</i>	22
<i>b. Une théocratie sclérosée ?</i>	23
<i>c. Des républiques figées ?</i>	25
1.3. Un despotisme éclairé des princes ?.....	26
<i>a. Un souverain éclairé : l’exemple de Pierre-Léopold de Toscane</i>	26
<i>b. Des réformes mitigées</i>	27
<i>c. Une montée de l’absolutisme dans l’État Pontifical ?</i>	27
CHAPITRE 2 – UNE ADMINISTRATION À L’EFFICACITÉ PARFOIS RELATIVE	30
2.1. Une noblesse privilégiée dans le choix des postes ?.....	30
<i>a. Un pouvoir monarchique sans limites ?</i>	30
<i>b. Une suprématie nobiliaire</i>	31
<i>c. Les Républiques, un régime politique idéal ?</i>	33
2.2. Des magistrats plus ou moins compétents	34
<i>a. Des ministres promus par la faveur</i>	35
<i>b. Des magistrats incompétents et corrompus.</i>	36
<i>c. Une efficacité peu courante</i>	37
2.3. Une justice au service du despotisme ?	40
<i>a. Une justice mal administrée : L’exemple de Rome</i>	40
<i>b. Les Républiques : des modèles à imiter en matière judiciaire ?</i>	42
<i>c. Des réformes judiciaires nécessaires</i>	43
CHAPITRE 3 – DES RÉGIMES POLITIQUES INFLUENÇANT LA SITUATION AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE D’UN ÉTAT ?	45
3.1. Des conditions agricoles, industrielles et commerciales plus ou moins florissantes	45
<i>a. Une situation agricole variant selon la nature du gouvernement ?</i>	45
<i>b. Une situation industrielle et commerciale plus ou moins florissante</i>	47
<i>c. Des gouvernements gérant avec plus ou moins de soin les finances publiques</i>	50
3.2. Des princes privilégiant leurs intérêts personnels à ceux de leur État ?	52
<i>a. Le poids des privilèges nobiliaires</i>	52
<i>b. Des souverains avides et s’adonnant au népotisme</i>	54
<i>c. Des princes et des aristocrates voués à la prospérité de leur État ?</i>	55
3.3. Des États italiens ouverts aux réformes économiques et financières.....	57
<i>a. Des réformes fiscales utiles</i>	58
<i>b. De nouvelles mesures agricoles en Toscane et à Rome</i>	59
<i>c. Des réformes limitées ou vouées à l’échec</i>	60
SECONDE PARTIE - DES RÉGIMES POLITIQUES INFLUENÇANT LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE DES COURS ITALIENNES?	63
CHAPITRE 4 – UN RÉPUBLICAIN À LA DÉCOUVERTE DES MAISONS PRINCIÈRES	65
4. 1. Les cours princières, sièges politiques d’un État.....	65
<i>a. Des cours aux dimensions variées</i>	65
<i>b. La cour souveraine, signe d’une centralisation du pouvoir</i>	66
<i>c. Résistances de la noblesse et du clergé</i>	68

4.2. Poids de la Maison du prince dans la politique menée	70
a. <i>Le poids de la famille royale dans les affaires d'État</i>	71
b. <i>Les courtisans et la cour : une simple parade ou un rôle politique existant ?</i>	73
c. <i>L'influence du service domestique</i>	74
4.3 Effacement ou reprise en main de la société	75
a. <i>Une attention portée au caractère des souverains</i>	76
b. <i>Une éducation limitée ?</i>	77
c. <i>Des comportements indignes de bons souverains</i>	79
CHAPITRE 5 – LES COURS ITALIENNES, DES FOYERS DE CIVILISATION : SUBSISTANCE ET DÉGRADATION DES RITUELS MONARCHIQUES À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE	80
5.1. Un groupe élitair soumis au système des dépenses.....	80
a. <i>Une noblesse attachée aux cours souveraines et princières</i>	80
b. <i>Un art de vivre soumis aux critiques des hommes de lettres</i>	82
5.2. Les cours italiennes, des lieux où règnent l'étiquette et le cérémonial ?	84
a. <i>Le maintien du protocole</i>	84
b. <i>Des foyers d'intrigues et de luttes pour le pouvoir</i>	87
c. <i>Une dégradation des rituels princiers</i>	89
5.3. Le développement d'autres lieux de sociabilité.....	90
a. <i>Un foisonnement de petites cours rivales</i>	91
b. <i>Les Cafés, autres lieux essentiels de rencontre pour la noblesse</i>	93
CHAPITRE 6 – LA FIN D'UNE PRÉÉMINENCE CULTURELLE POUR LES COURS SOUVERAINES?	95
6.1. Le faste des palais, instrument de puissance des Princes et de la noblesse	96
a. <i>Des manifestes du pouvoir politique des souverains</i>	96
b. <i>Luxe du cadre de vie aristocratique</i>	98
c. <i>Une dégradation du cadre de vie royal et nobiliaire</i>	100
6.2. Le rôle politique essentiel des fêtes et des divertissements	102
a. <i>Les cours, foyers de fêtes somptueuses</i>	102
b. <i>Le théâtre et la musique, plaisirs mondains des villes</i>	103
c. <i>Des plaisirs déviant vers la corruption des mœurs</i>	106
6.3. Un mécénat au service du pouvoir	108
a. <i>Un art princier imposé à la ville entière</i>	108
b. <i>Des États opérant un contrôle plus ou moins sévère sur le monde littéraire</i>	110
c. <i>Les sciences, un domaine plus ou moins développé selon les États</i>	113
TROISIÈME PARTIE - UN IMPACT DÉTERMINANT DE LA NATURE GOUVERNEMENTALE SUR LE BONHEUR DU PEUPLE ?	117
CHAPITRE 7 – UN PEUPLE MISÉRABLE ET SUJET AUX RÉVOLTES	118
7.1. Une misère touchant la majeure partie de la population.....	119
a. <i>Une paysannerie soumise à une sévère pression fiscale</i>	119
b. <i>Les villes, foyers de l'indigence populaire</i>	120
c. <i>Un peuple parasitaire à la merci des Grands</i>	123
7.2. Les dispositions étatiques pour la survie des masses populaires	125
a. <i>Une charité officielle se traduisant par la création d'hospices</i>	125
b. <i>Une charité privée bien présente ?</i>	127
c. <i>L'encouragement au commerce et à l'industrie, un moyen pour réduire la mendicité ?</i>	128
7.3. Un peuple animé d'un esprit de révolte.....	130
a. <i>Des États despotiques sujets aux révoltes populaires</i>	131
b. <i>De simples turbulences dans l'État pontifical ?</i>	132
c. <i>Calme des masses populaires dans les Républiques et les monarchies éclairées</i>	133
CHAPITRE 8 – UNE PHYSIONOMIE ET UN CADRE DE VIE PROPICES À LA RÉVOLUTION	134
8.1. Le cadre de la vie populaire et son bien-être	135
a. <i>Un habitat précaire et insalubre</i>	135
b. <i>Des mœurs populaires modelées en fonction de la nature du gouvernement ?</i>	137
8.2. Un caractère et des usages déterminés par l'influence du politique ?	139
a. <i>Un peuple de nature joyeuse et qui s'adonne aux plaisirs</i>	139
b. <i>Un peuple majoritairement bon malgré l'oppression du gouvernement</i>	142
c. <i>Un peuple à l'esprit fin mais craintif ?</i>	143
8.3. Une invitation à imiter la Révolution Française	144
a. <i>Une pénétration difficile des idées révolutionnaires en Italie</i>	144
b. <i>Des ferments d'agitation dans la péninsule encouragés par G. Gorani</i>	145

<i>c. Une Révolution non suivie par les masses dans certains États italiens</i>	147
CHAPITRE 9 – L'ÉDUCATION DU PEUPLE ITALIEN, SEUL MOYEN POUR PARVENIR À UNE LIBERTÉ VÉRITABLE.....	149
9.1. Un peuple dépourvu d'instruction et ployant sous le joug des gouvernements.....	150
<i>a. Une critique de l'ignorance et des abus du clergé</i>	150
<i>b. La piété et la superstition populaire au service de la domination cléricale</i>	151
<i>c. Une ignorance favorisée pour maintenir le joug des souverains et de l'Église</i>	154
9.2. Une éducation nécessaire pour permettre une réforme profonde des États.....	155
a. Un développement nécessaire de l'éducation pour le triomphe de la raison.....	155
b. Les initiatives étatiques.....	156
9.3. Le progrès de l'anticléricalisme et des références à la raison.....	157
a. Une Église en perte de puissance.....	157
b. Un développement de l'anticléricalisme soutenu par G. Gorani.....	159
c. Une lutte pour la liberté individuelle.....	161
CONCLUSION	162
SOURCES	166
BIBLIOGRAPHIE	169
ANNEXES	173

Introduction

La fin du XVIII^e siècle est marquée en Europe par un affermissement du pouvoir royal qui s'accompagne de l'évolution d'institutions qui ont pour objectif de flatter la puissance et la gloire des monarques. La cour figure au premier rang parmi celles-ci et fait preuve d'un rayonnement et d'une vitalité qui sont le résultat d'un long processus trouvant son origine au XV^e siècle, dans l'Italie de la Renaissance. Longtemps réduite à un lieu de plaisirs et de divertissements, elle est devenue peu à peu un lieu de pouvoir, une machine dont la complexité atteint son paroxysme à la fin de la période moderne. Véritable créatrice d'une civilisation dont elle assure la diffusion, elle trouve sa matérialisation la plus parfaite en France avec les Bourbons et en Italie, une Italie possédant une existence géographique et surtout symbolique car elle se trouve encore fragmentée politiquement.¹ Sa carte politique, fixée au lendemain de la paix d'Aix la Chapelle le 28 octobre 1748, se traduit par un assemblage composé de Royaumes, de Duchés, de Marquisats et de Républiques oligarchiques qui déploient un foisonnement de cours, autant souveraines, que seigneuriales ou simplement nobiliaires.

Cette Italie des cours, qui est ouverte aux influences de l'Europe cosmopolite², est le lieu principal de destination de l'élite intellectuelle. Cette élite s'adonne au rituel du Grand Tour, long voyage effectué par les jeunes gens des plus hautes classes de la société afin de parfaire leur éducation. C'est aussi un voyage auquel se dédient les hommes de lettres, les collectionneurs ou les amateurs d'art.³ Ces hommes se consacrent au voyage de plaisir et effectuent un long périple à travers une Italie galante et mondaine. Les buts sérieux ne manquent pas à leurs expéditions : étudier les antiques, voir et acheter des œuvres d'art, rencontrer la société éclairée italienne. Les échanges intellectuels sont une des principales motivations de départ de ces voyageurs touchés par la philosophie des Lumières qui est basée sur la raison et le progrès, et qui triomphe dans les salons.⁴ Cependant, cette fin de siècle voit les héritiers de Voltaire et de Rousseau devenir des « idéologues » prônant la recherche du bonheur, recherche qui se développe parallèlement à une crise de conscience qui touche l'Europe entière.⁵ En France, cette crise, qui germe dans les esprits depuis le début du siècle,

¹ Gilles BERTRAND, *Le Grand Tour revisité, pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII^e siècle- début XIX^e siècle*, 2008, p. 1

² François BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, 1968, p. 211

³ Gilles BERTRAND, *op. cit.*, p. 23-38

⁴ Vincenzo FERRONE, *Le monde des Lumières*, 1999, p. 16-21

⁵ Vincenzo FERRONE, *ibid*, 1999, p. 54

se traduit par l'éclat de la Révolution en 1789.¹ Lorsqu'ils apprennent la nouvelle, les gouvernements italiens prennent aussitôt des mesures pour empêcher que les habitants de la péninsule ne soient au courant des événements français. Bien que veillant à augmenter la rigueur du contrôle des frontières et à arrêter toutes les publications expédiées de France, ils ne peuvent empêcher les nouvelles de filtrer en Italie.² Des aventuriers Italiens et Français, voyageurs infatigables, réussissent à circuler entre les deux pays malgré la fermeture des frontières.³ Ils se font des diffuseurs essentiels des idées révolutionnaires, qu'ils parviennent à transmettre au gré de leurs errances.

Le comte Giuseppe Gorani (1740-1819) est de leur nombre, bien que sa figure ait longtemps occupé une place minoritaire parmi les aventuriers. Cadet malheureux d'une famille noble de Milan, il est pourtant bien l'un de ces hommes des marges, l'une de ces personnalités d'exception qui ont marqué leur siècle. Comme la plupart des benjamins des familles nobles de l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles, il ne trouve pas sa place dans son milieu de naissance et doit se frayer un chemin dans la vie. Sa « carrière » mouvementée, qu'il met par écrit sous forme de mémoires⁴, se traduit par une errance européenne, qui le mène de Milan à la Prusse où la guerre de Sept ans le contraint à la captivité et où il termine sa formation intellectuelle, puis jusqu'au Portugal, et dans les diverses cours européennes, pour revenir à Milan, où il croise des personnalités éclairées dans la pensée réformatrice comme Cesare Beccaria (1738-1794), Pietro Verri (1728-1797) ou Paolo Frisi (1728-1784). Enfin il arrive à Paris où il participe à la Révolution Française. Lié aux Girondins, G. Gorani est chargé de missions diplomatiques délicates et obtient la nationalité française pour son dévouement.⁵ Il se montre enthousiaste envers cette Révolution dans laquelle il trouve affirmées et réalisées, un grand nombre d'idées qu'il partage depuis 1771, telle que la doctrine physiocratique, doctrine économique et philosophique qui prône notamment la liberté individuelle ainsi que la garantie indispensable de la propriété et du bien être, et qu'il est l'un des premiers à introduire en Italie.⁶

C'est avec son esprit utopique et ses aspirations réformatrices que Giuseppe Gorani se fait le portraitiste d'une Italie pré-révolutionnaire dont il visite les cours et les États lors de deux voyages accomplis en 1787 et en 1788. Les informations qu'il recueille lui permettent

¹ André CORVISIER, *L'Europe à la fin du XVIII^e siècle (vers 1780-1802)*, 1985, p. 17

² Jacques GODECHOT, *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971, p. 54

³ Suzanne ROTH, *Les aventuriers au XVIII^e siècle*, 1980, p. 79

⁴ Giuseppe GORANI, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie, 1793*

⁵ Bartolo ANGLANI, « Giuseppe Gorani, osservaotore dell'Europa settecentesca », in *Eteroglossia e plurilinguismo letterario, I- L'Italiano in Europa, Atti del XXI Convegno interuniversitario di Bressanone*, 2-4 luglio 1993, p. 162-163

⁶ Franco CATALANO, *Illuministi e Giacobini del '700 italiano*, 1959, p. 175-177

d'écrire les *Mémoires secrets et critiques des Cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie*, paru à Paris en 1793. Cette œuvre est divisée en sept volumes dont trois seulement ont été proposés à la publication et se donne pour objectif de peindre, sous la forme d'articles, un tableau général des États italiens et de ses cours tels qu'ils sont à la fin du siècle.¹ Pour atteindre ce but, G. Gorani affirme vouloir réaliser un travail d'historien: « Le premier devoir d'un historien est d'être vrai. Je ne me suis jamais écarté de cette maxime, et nulle considération ne pourra m'empêcher de rendre justice à la vérité. »² Ainsi, il nous renseigne sur les événements de son temps grâce à la diversité des sujets qu'il aborde, transcrivant ses observations ponctuelles sur la situation économique, politique et culturelle des États de l'Italie. Chaque étape, chaque ville visitée fait l'objet d'une série d'articles où il expose ses considérations et dresse le portrait des gens qu'il rencontre.³ Toutefois, s'appuyant parfois simplement sur les anecdotes entendues, il ne réussit pas à échapper à la subjectivité et laisse souvent entrevoir son regard de « républicain » sur les événements politiques italiens.⁴ Car il faut savoir que dans les *Mémoires secrets et critiques des Cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie* le récit de voyage est en fait prétexte à la réalisation d'un pamphlet mordant. Employant un langage hardi, G. Gorani consigne tout particulièrement le fort et le faible des gouvernements, les vertus et les vices des princes et des courtisans qu'il a rencontrés le long de son cheminement. L'objectif de ses réflexions est d'assurer le bonheur du peuple tout entier, enseignant aux souverains la façon de se comporter pour réaliser un bon gouvernement. Tous ses ouvrages expriment des paroles de feu contre les cours princières comme c'est le cas dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie* (1797) : « la Cour n'est pas un séjour convenable pour l'homme droit et vertueux. »⁵ Il en est de même dans son premier ouvrage, *Il Vero Dispotismo* (1770), qui traite de la science des gouvernements et où il aimerait « d'un seul coup renverser tous les trônes et tous les autels catholiques romains avec eux. »⁶ Giuseppe Gorani n'est pas le seul à être conscient de peindre une Italie en plein bouleversements, une Italie qui se montre encore profondément attachée aux traditions marquant l'Ancien Régime, mais qui est pourtant ouverte aux idées nouvelles et qui se montre consciente de l'imminente naissance d'un monde nouveau. A ses côtés se

¹ Marc MONNIER, *Un aventurier italien du siècle dernier : le comte Joseph Gorani, d'après ses Mémoires inédits*, 1884, p. 215

² Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des Cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie*, vol.2, 1793, p. 366

³ Maria-Giuseppina VITALI-VOLANT, *op. cit.*, p. 11

⁴ Bartolo ANGLANI, *op. cit.*, p. 182

⁵ Giuseppe GORANI, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie 3. De la Révolution à l'exil : (1792-1811)*, 1793, p. 91

⁶ Giuseppe GORANI, *Il vero Dispotismo*, p. 109

dressent nombre de voyageurs, autant Italiens que Français : Montesquieu¹, le Président de Brosses², l'abbé Coyer³... autant d'hommes de lettres imprégnés par la philosophie des Lumières et qui s'intéressent au lien étroit réunissant la politique, l'économie et la culture dans un État. De même, peuvent être cités Jérôme de Lalande⁴, Duclos,⁵ Bourgoing,⁶ Levesque⁷ ou encore la marquise Gentili Bocca-Paduli⁸ pour l'extrême fin de siècle. Tous, dans leurs mémoires, leurs récits de voyage ou leurs correspondances, tendent à montrer à quel point la nature d'un gouvernement peut être essentielle pour le bonheur du peuple qu'il gouverne.

Cependant, pour nombre de questions qui nous concernent ici, peu d'études sont disponibles. En effet, les cours italiennes font l'objet de nombreuses recherches et publications pour la période de la première modernité et tout particulièrement en ce qui concerne la Renaissance comme le montre l'ouvrage de Sergio Bertelli, *Le Corti italiane del Rinascimento* (1985). Or, contrairement au foisonnement de publications qui concerne la cour de France et parmi lesquels nous pouvons citer *La Cour de France* (1987) de Jean-François Solnon, peu d'ouvrages généraux existent sur les cours italiennes du XVIIIe siècle, comme si ces cours, jugées moins brillantes car victimes d'une décadence culturelle et sociale, ne seraient pas dignes d'intérêt. Une seule publication récente a été notée et concerne les cours de l'Europe au XVIIIe siècle : Cesare Mozzarelli et Gianni Venturi, *L'Europa delle corti alla fine dell'Antico regime* publié en 1991. Il s'agit donc ici de montrer à quel point ce préjugé peut être remis en question. Toutefois, il faut savoir que la dernière décennie a été marquée par d'importantes mutations du paysage historiographique qui ont apporté nombre de considérations, autant en France qu'en Italie, sur les gouvernements des États italiens. Ainsi par exemple peut être cité, pour la production italienne, l'ouvrage de Dino Carpanetto, et Giuseppe Ricuperati, *L'Italia del Settecento* publié en 1986. Les rapports entre politique, économie et culture font également l'objet d'une production notable et sont nourris de débats sur l'évolution complexe des États modernes, comme l'exemple de *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien* de Norbert Jonard paru en 1996 et qui peut être rangé aux côtés de la somme écrite par Franco Valsecchi, *L'Italia nel Seicento e nel*

¹ MONTESQUIEU, « Voyages de Montesquieu » in *Œuvres complètes t.1*, 1949

² Charles de BROSSES, *Lettres familières écrites d'Italie entre 1739 et 1740*, 1976 (1ère pub. 1799)

³ Gabriel-François COYER, *Voyages d'Italie et de Hollande*, 1765,

⁴ Jérôme de LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766*, 1769

⁵ DUCLOS, *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie par feu M. Duclos*, 1791

⁶ BOURGOING, *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, 1799

⁷ Maurice LEVESQUE, *Tableau politique religieux et moral de Rome et des États ecclésiastiques*, 1791

⁸ Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *Viaggio d'Italia della Marchesa Margherita Sparapani Gentili Boccapadule*, 1795

Settecento datant de 1967. Toutefois, nombre de ces ouvrages présentent pour le XVIII^e siècle une chronologie souvent restreinte qui endigue les considérations aux années 1770, c'est-à-dire à la période qui voit triompher la pensée des Lumières, pour reprendre ensuite à l'orée du XIX^e siècle. Les années 1790, période pourtant fondamentales pour comprendre ce siècle en mutation, est malheureusement moins évoquée autant en Italie qu'en France, peut être en raison de sa situation charnière.

Ainsi, l'âge des Lumières, qui voit s'affirmer la socialisation de la condition humaine, la mise en honneur des vertus de bienfaisance, de philanthropie et de cosmopolitisme, est également un âge dans lequel se renforce le despotisme des princes.¹ Si certains États italiens tels que le grand-duché de Toscane ou le duché de Modène montrent les signes d'un « despotisme éclairé », c'est-à-dire d'un gouvernement dont les décisions sont guidées par la raison et les lumières des philosophes éclairés, d'autres, tels que l'État Pontifical ou le Royaume des Deux-Siciles, dévoilent les signes d'un renforcement de l'autorité souveraine révèlent un pouvoir politique de plus en plus despotique, au détriment de la prospérité de leur État et du bonheur de leurs sujets. Comment la nature d'un gouvernement peut-elle influencer la vie économique, sociale et culturelle d'un État et réaliser un véritable impact sur les mœurs et le bien être d'une population ? Pour G. Gorani, les cours et les États sont façonnés par la politique des princes et connaissent donc des situations contrastées à la fin du XVIII^e siècle. En quoi la plupart des gouvernements italiens sont favorables au despotisme d'après G. Gorani ? Comment influencent-ils la vie sociale et culturelle des cours ? Quelle conséquence cette politique a-t-elle sur la vie de la population italienne dans son ensemble ?

Après avoir vu que Giuseppe Gorani est un républicain à la découverte des États italiens et de leurs cours, nous verrons si la nature des régimes politiques influence véritablement la vie économique, sociale et culturelle des cours italiennes, pour enfin nous interroger sur l'importance de l'impact de la nature gouvernementale sur le bonheur des masses populaires.

¹ Norbert JONARD, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIII^e siècle italien*, 1996, p. 209

Première partie

-

Giuseppe Gorani, un « républicain » à la découverte des États italiens et de leurs Cours

La fin du XVIII^e siècle est marquée en Italie par une évolution de la situation politique des différents États qui composent la péninsule. A partir de l'année 1748, qui signe le traité d'Aix-la-Chapelle concluant la guerre de Succession d'Autriche, l'Italie cesse d'être le terrain des conflits internationaux. Une paix durable s'ouvre qui voit les différents États de la péninsule connaître une stabilité profitable. Nombre d'entre eux changent de main et sont gouvernés par des souverains qui cherchent à avoir de l'autonomie face aux grandes puissances. Plus ou moins éclairés, ces souverains sont, pour certains, favorables aux principes véhiculés par les héritiers des philosophes des Lumières. La philosophie des Lumières, dont les idées rayonnent tout particulièrement dans les années 1770, véhicule un projet large de bonheur de l'humanité qui, pour être atteint, nécessite la participation active des gouvernements qui doivent mettre en place une administration « éclairée » par la raison. La paix installée est également essentielle sur le plan culturel car elle permet à nombre de voyageurs de circuler plus librement entre les États. Le phénomène du Grand Tour, par lequel les élites complètent leur formation en visitant les grandes capitales européennes et italiennes, se développe et atteint son apogée. Nombre de ces voyageurs éclairés, persuadés que la nature d'un gouvernement peut être essentielle pour le bonheur du peuple qu'il gouverne, font circuler les idées politiques entre les États et permettent notamment de dresser un pont culturel entre la France et l'Italie et ce, même pendant la période Révolutionnaire. Giuseppe Gorani est de leur nombre. Fervent républicain, il part à la découverte des États italiens et de leurs cours à travers les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, s'intéressant avant tout aux différents types de gouvernements qui règnent à la fin du siècle ainsi qu'à leur évolution et à leur déclin éventuel. En quoi la plupart d'entre eux sont-ils enclins au despotisme ?

Chapitre 1 – les différents types de gouvernements italiens, un déclin au XVIIIe siècle ?

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*¹, Giuseppe Gorani se fait le portraitiste d'une Italie pré-révolutionnaire. Il choisit de peindre les différents types de gouvernements qui siègent en Italie et s'intéresse tout particulièrement au monde des cours princières.

1.1. Un cadre physique en décadence

Persuadé que certaines cours connaissent un déclin irrémédiable, G. Gorani choisit de parcourir la péninsule italienne de manière méthodique afin de décrire leur situation et de s'interroger sur les causes de leur décadence. Afin de mieux étudier le territoire dans lequel elles sont inscrites, chacun des volumes des *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie* est ponctué d'articles importants consacrés au cadre physique de l'Italie de la fin du XVIIIe siècle.

a. Des États géographiquement morcelés

D'après G. Gorani, le cadre physique italien est victime d'une dégradation due à la politique menée par les gouvernements des différents États. A l'extrême fin du XVIIIe siècle, L'Italie demeure un pays encore très morcelé géographiquement.² La plupart des États sont indépendants les uns des autres et possèdent chacun leurs propres spécificités. Jacques Godechot (dans *Histoire de l'Italie moderne, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971) appuie les dires de l'auteur en parlant « d'expression géographique » pour évoquer l'Italie.³ En effet, celle-ci se divise en quatorze États différents.⁴ Dans son œuvre, G. Gorani choisit de ne s'intéresser qu'à quelques uns d'entre eux. De manière méthodique, le premier volume est consacré à l'État le plus vaste, situé le plus au sud de la péninsule et uni depuis 1735 sous un même souverain : le Royaume de Naples et de Sicile.⁵ G. Gorani consacre un article entier à décrire les « Provinces qui composent le Royaume de Naples »,⁶ expliquant que celles-ci sont

¹ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie*, 1793

² Voir annexe 1, carte de l'Italie en 1748

³ Jacques GODECHOT, *Histoire de l'Italie moderne, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971 p. 17

⁴ André CORVISIER, *L'Europe à la fin du XVIIIe siècle (vers 1780-1802)*, 1985, p. 13

⁵ Giuseppe GORANI, *Mémoires secret et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie vol.1*, p. 1-480

⁶ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.1*, p. 451

au nombre de douze et qu'elles sont elles mêmes chargées d'une importante quantité de villes, de bourgs, et de districts.¹

Le volume 2 des *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie* est quand à lui consacré à l'État Pontifical, qui occupent l'Italie centrale.² D'après l'auteur, la « situation de ce territoire est extrêmement avantageuse. »³ En effet, sa position centrale stratégique lui permet d'être situé près de la mer Adriatique et de la Méditerranée et d'avoir des voisins puissants tels que le royaume de Naples ou bien le grand-duché de Toscane. Cependant, l'auteur se désole encore une fois du manque de profit réalisé par le gouvernement malgré ce positionnement intéressant : « Une position aussi heureuse pourroit lui procurer un commerce florissant, s'il était encouragé par le gouvernement, ou plutôt si le gouvernement ce pays ne s'opposoit à tout ce qui pourroit lui procurer la splendeur et les avantages auxquels la nature l'avait incliné. »⁴ De plus, l'État Pontifical est constitué par l'union de plusieurs régions qui comptent notamment le Latium, l'Ombrie, les Marches, les trois « légations » de Romagne ainsi que les villes de Bologne et de Ferrare qui sont enclavées dans le royaume de Naples, et celles de Bénévent et de Pontecorvo.⁵ Le gouvernement divise le territoire en « cinq grandes provinces » que l'auteur choisit d'étudier pour montrer la situation lamentable à laquelle celles-ci sont vouées en raison de la politique menée par la chambre apostolique.⁶ En effet, il salue la précaution papale empêchant de démembrer le territoire⁷ Et critique les papes ayant essayé de vendre des provinces par intérêt personnel.⁸

G. Gorani choisit de consacrer le dernier volume de son œuvre à étudier certains États situés dans l'Italie centrale et septentrionale. Il s'intéresse par exemple au Grand-Duché de Toscane, qui s'étend assez largement dans l'Apennin central, sur les vallées de l'Arno et de l'Ombrone et qui est formé de plusieurs principautés dont Florence, Sienne et Pise.⁹ Le port de Livourne en fait également partie et se présente depuis 1770 comme l'un des premiers ports italiens.¹⁰ Cet État, ainsi que les duchés de Parme et de Modène, sont contigus et

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 451-457

² Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, vol.2, p. 1-468

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 440-441

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 440

⁵ Jacques GODECHOT, *op. cit.* vol.1, p. 11

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 447-468

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 467

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 467

⁹ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, vol. 3, p. 7-12

¹⁰ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, 1971, p. 15

enserrés entre la Lombardie, les États pontificaux et la République de Gênes. Ils sont situés dans la plaine padane, au sud du fleuve et s'étendent, vers le sud dans les Apennins.¹ G. Gorani s'intéresse enfin aux Républiques de Lucques et de Gênes. La première, située entre Pise et Florence, « contient cent cinquante-sept bourgs ou villages, et une quantité incroyable de hameaux »² qu'il juge bien bâtis grâce à la douceur du gouvernement.³ La seconde ne compte que deux territoires : la côte ligure, à l'est et à l'ouest de la ville. Elle est réduite à la Riviera depuis que la Corse est abandonnée à la France en 1768.⁴

L'Italie dans laquelle voyage Gorani est donc encore une Italie sans unité, situation que l'auteur déplore tout au long de ses articles.

b. Un relief naturel contrasté et laissé à l'abandon

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani s'intéresse également au relief naturel de l'Italie, qui offre selon lui un ensemble de formes disparates. En effet, il faut savoir que les plaines n'occupent que 23% du territoire tandis que la montagne s'étend sur 35% de la superficie, les collines et les plateaux sur 42%. Pour G. Gorani si de nombreux espaces sont laissés à l'abandon, c'est à cause du mauvais entretien effectué par les gouvernements et non pas seulement en raison de la rareté des surfaces cultivables.⁵ G. Gorani cherche à montrer que les différents États italiens possèdent eux-mêmes dans leur intérieur des contrastes marquants.

Dans le premier volume, il s'intéresse au territoire de l'État Napolitain et explique que celui-ci comprend des régions très variées, pauvres comme c'est le cas de la Calabre, de la Basilicate et des Pouilles ou au contraire très fertiles, comme la Campanie, la « conca d'oro » de Palerme ou la plaine Catane.⁶ Il déplore le manque d'exploitation de ces régions dû à la « coupable négligence » du gouvernement.⁷ Il en est de même pour l'État Pontifical, qui comprend des régions riches et bien cultivées comme par exemple Viterbe, ou la Sabine, qui sont assez fertiles car elles bénéficient du passage du Tibre, mais qui « pourroient le devenir bien davantage » en étant mieux exploitées.⁸ D'autres régions sont, au contraire, pauvres et désolées comme par exemple la Campagne de Rome, territoire qui entoure la ville qui n'est

¹ Giuseppe GORANI, *op.cit.* vol.2, p. 173-310

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 49

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 51

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, 1971, p. 13

⁵ Norbert JONARD, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996, p. 15

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.1, p. 1-17

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 457

⁸ Giuseppe GORANI, *op.cit.* vol.2, p. 445

« qu'un véritable désert ; il y en a à peine la quinzième partie de cultivée. » Là encore, la faute est due, selon l'auteur, à la négligence du gouvernement. G. Gorani explique que ce dernier pourrait tirer un grand avantage des ressources naturelles dont la province est pourvue car elle « est remplie de volcans éteints, de charbons fossiles, dont on ne pense pas à faire usage ; de lacs dont il serait très facile de tirer un parti avantageux pour des arrosements [...] »¹ De même, la Romagne est elle aussi une province « pauvre, quoique possédant des terres d'une fertilité dont on ne trouve d'exemple nulle autre part. »² Le Grand-duché de Toscane, enfin, possède lui aussi des régions variées comprenant des vallées fertiles et des montagnes arides, ainsi qu'un littoral souvent marécageux et pestilentiel (la *Maremma* aux environs de Grosseto).³ G. Gorani y constate cette-fois-ci la beauté du paysage toscan qu'il juge magnifique car bien entretenu par le gouvernement.⁴

c. Des voies de communication vouées à la ruine

La question du voyage et de ses difficultés occupe également une place importante dans l'œuvre de G. Gorani. Il dénonce la dégradation profonde de la majorité des voies de communication, due selon lui à la négligence des princes et des gouvernements. Chaque entrée effectuée dans un nouvel État est précédé d'un rapport établissant un bilan du voyage entrepris pour s'y rendre. Dans ce bilan, G. Gorani n'hésite pas à offrir au lecteur des informations sur les méthodes de déplacement qu'il emploie et qu'il juge éprouvantes. Parcourant les routes italiennes, l'auteur choisit d'utiliser avant tout sa propre voiture, comme le montrent les premières lignes du volume 1 : « En parcourant la route qui conduit de Rome à Naples [...] J'avais dans ma voiture une ample provision de livres [...] »⁵ En effet, au XVIII^e siècle, les élites choisissent le plus souvent de voyager avec leur propre équipage, changeant, de temps en temps, les chevaux aux stations de poste.⁶ Toutefois, l'ennui peut gagner celui qui choisit de voyager seul comme le montre cette expression : « Les voitures particulières seroient préférables si l'ennui ne gaignoit de proche en proche. »⁷ Le voyage en diligence est donc un autre moyen fréquemment utilisé. G. Gorani use lui aussi ce système, dont il explique les inconvénients dans le volume 3 : « Si l'on choisit la poste, il faut se résoudre à des disputes éternelles avec ceux qui la desservent, et qui rançonnent de leur mieux le voyageur

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 443

² Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 454

³ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 65-70

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 175

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 1

⁶ Franco VALSECCHI, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967, p. 410-420

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 4

patient ou timide. »¹ En effet, le prix de la place varie selon la qualité de la voiture. De plus, ces modes de transport collectifs se révèlent inconfortables car les aspérités des routes se répercutent en heurts et rudes secousses. La poussière pénètre elle aussi à flots par les fentes et les fenêtres mal fermées.²

Giuseppe Gorani indique également les nombreuses difficultés rencontrées tout au long de son cheminement. Il déplore, à travers nombre de plaintes et de protestations présents dans chacun des articles consacrés à ses déplacements, le mauvais état des routes italiennes. Ainsi par exemple, dans l'article intitulé « Manière de voyager dans les Deux-Siciles » il déclare : « Il est impossible de voyager dans ces royaumes comme par-tout ailleurs. Les routes en sont extrêmement négligées [...] elles n'offrent d'ailleurs aucune des commodités que l'on trouve communément dans la plupart des pays de l'Europe. »³ Il en est de même pour l'état des routes aux alentours de Rome : « Le chemin est on ne peut plus mauvais de Civita-Vecchia à Rome. J'étais horriblement cahoté ». En effet, Franco Valsecchi (dans *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967) explique que les routes italiennes, même les plus importantes, sont dépourvues d'une manutention régulière.⁴ G. Gorani accuse les princes de laisser les routes à l'abandon comme c'est le cas des prêtres qui « sont trop égoïstes pour s'occuper de ce qui peut devenir avantageux au peuple ; ils ne songent à faire du bien aux autres qu'autant qu'ils y trouvent leur avantage actuel. »⁵ Toutefois, G. Gorani montre que cette situation n'est pas unanime. Il cite le cas de la Toscane où « les routes pratiquées dans ce duché sont dignes de ces voies romaines. » En effet, le gouvernement veille à leur entretien : « on prend pour faire ou pour réparer les chemins, des ouvriers que l'on paie à tant la journée. »⁶ G. Gorani explique que cet entretien provient de la volonté du grand-duc d'établir une communication facile entre son État, Modène et le Milanais, « afin que les princes de sa maison qui réuniraient ces trois états pussent les parcourir sans être forcés de demander le passage à d'autres souverains. »⁷

Enfin, G. Gorani s'intéresse à la question de l'hébergement. La description de l'état des gîtes et des auberges où il fait halte démontre le dégoût qu'il éprouve pour « toutes les incommodités des auberges mal approvisionnées, plus mal tenues encore, où l'on paie assez

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 4

² Franco VALSECCHI, *op.cit.* 1967, p. 410-411

³ Giuseppe GORANI, *op. cit vol.1*, p. 297

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 412-413

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit vol.2*, p. 71

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit, vol.3*, p. 175

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 177

cher des alimens très médiocres. »¹ Lors de son voyage vers le royaume des Deux-Siciles par exemple, il déclare que « les auberges de ces royaumes ne méritent pas de porter ce nom. » Les gîtes y sont « détestables. »² En effet, F. Valsecchi explique que les auberges italiennes, même à la fin du XVIII^e siècle, conservent un caractère familial et précaire. Il donne l'exemple de Jean-Baptiste Labat (1663-1738), frère prêcheur voyageant en Italie en 1706, qui raconte dans *Voyages d'Espagne et d'Italie*, (1732) qu'arrivé dans une auberge de Sienne il n'a d'autre lit pour dormir qu'une table, son manteau faisant office de couverture et sa valise, d'oreiller. F. Valsecchi explique que tous les voyageurs se plaignent de la saleté qui règne dans les auberges italiennes. G. Gorani le confirme et déclare, par exemple, dans l'article relatant son voyage de Civita Vecchia vers Rome : « Je passai la nuit dans ma voiture plutôt que de me résoudre à coucher dans un lit que j'avois vu assiégé par les punaises. »³ De même, F. Valsecchi rapporte l'horreur de voyageurs pour la nourriture proposée. Il cite par exemple Charles de Brosses (1709-1777) homme de lettres Français et Conseiller au Parlement de Bourgogne, qui, accomplissant en 1739 un voyage de Rome à Naples, rapporte le mauvais goût des aliments proposés :

« Le pain même s'il est fabriqué avec de la farine blanche, est la chose la plus abominable qui se puisse manger : j'en suis désespéré. En ce qui concerne le vin, bon ou mauvais je m'adapte, choisissant toujours celui qui est dur et très sec, plutôt que celui qui est doux, qui peut être uniquement comparé au pain lombard, tellement il est mauvais. »⁴

Jean-Baptiste Labat le, confirmait déjà dans ses *Voyages d'Espagne et d'Italie*, (1732) en évoquant la mauvaise qualité des plats proposés : « On apporta le plat de macaronis, je crois qu'ils y étaient depuis le dernier grand jubilé, tant ils étaient secs, durs, et couverts de poussière [...] J'entendis que nos Pères se plainquirent de n'avoir point de linge blanc, à quoi le valet de l'hôte ne fit pas de réponse. »⁵ Ainsi, l'irritation et le dégoût envers la saleté des auberges et la mauvaise volonté des aubergistes est commune à la plupart des voyageurs qui affectent la plupart du temps du mépris à leur égard.⁶

Cependant, la volonté sans failles de Giuseppe Gorani malgré les difficultés parfois terribles rencontrées dans ses déplacements, a un objectif précis : pouvoir dresser au mieux un portrait des États italiens visités, et surtout une description de leur situation politique.

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit*, vol.3, p. 4

² Giuseppe GORANI, *op. cit*, vol. 2, p. 297

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 19

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit*, p. 414

⁵ Yves HERSANT, *Anthologie des voyageurs français aux XVIII^e et XIX^e siècles*, 1988, p. 716

⁶ Gilles BERTRAND, *Le grand tour revisité: pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII^e siècle-début XIX^e siècle*, 2008, p. 240-241

1.2. Des États aux régimes politiques plus ou moins éclairés

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani s'intéresse aux différents types de régimes politiques des États qu'il visite et qui influent selon lui sur les dimensions des cours qui sont à leur tête. Son œuvre remet en cause l'idée selon laquelle l'Italie serait entièrement acquise aux principes des Lumières.¹

a. Des monarchies éclairées ?

G. Gorani s'intéresse aux différents États de type monarchique. Sa première étude porte sur le royaume des Deux-Siciles qui est souscrit à un régime absolutiste² et qui possède un souverain qui lui est propre depuis 1759, avec l'accès au trône de Ferdinand IV (1759-1799) succédant à son père Charles III (1759-1788), monté sur le trône d'Espagne.³ Le royaume ne dépendant plus juridiquement de Madrid où la monarchie des Bourbons règne depuis 1714,⁴ un grand nombre d'hommes de lettres ont l'impression d'une rénovation politique. Cependant, G. Gorani s'emploie à en dévoiler les limites et montre que le système féodal demeure dominant.⁵ Toutefois il faut savoir qu'un cercle social non noble, fait de personnes aisées locales, locataires enrichis et médiateurs financiers se constitue.⁶ G. Gorani le montre lui aussi quand il explique que la ville de Naples contient « encore un nombre incroyable de personnes aisées qui ne sont pas nobles d'origine. »⁷ Ils se font les porte-paroles de la modernisation. De plus, le royaume des Deux-Siciles est occupé à la fin du XVIIIe siècle par environ sept millions d'habitants.⁸ D'après certains historiens, 400 000 résident à Naples même, qui est la capitale de l'État.⁹ G. Gorani confirme l'importante concentration de la population qui, « comparée à la population des provinces qui composent la monarchie des Deux-Siciles, surpasse toutes les données que l'on pourroit supposer. »¹⁰

¹ Philippe GUT, *L'Italie de la Renaissance à l'unité (XVIe-XIXe siècles)*, 2001, p. 147

² André CORVISIER, *L'Europe à la fin du XVIIIe siècle*, 1985, p. 11 et p. 23

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p.27

⁴ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 348

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 401

⁶ Dino CARPANETTO, *L'Italia del Settecento*, 2008, p. 263

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 401

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 34

⁹ Jean BOUTIER, *Naples, Rome, Florence: une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVIIe-XVIIIe siècles)*, 2005, p. 40

¹⁰ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 399

G. Gorani s'intéresse également aux régimes politiques de type seigneuriaux. Dans le troisième volume, la Toscane fait notamment l'objet de ses considérations. Composée des anciennes républiques de Pise, de Florence et de Sienne, son unification politique sous l'impulsion de Cosme Ier à partir de 1570 le transforme en Grand duché. Vassal de l'Autriche à partir de 1737, il appartient à la Maison de Habsbourg-Lorraine mais retrouve une certaine autonomie sous le règne éclairé de Pierre-Léopold (1765-1790¹ qui succède à son père François II (1737-1765) monté sur le trône impérial.² Le duché de Parme et de Plaisance constitue quant à lui un « petit État »³ à la population peu nombreuse comme le montre cette expression : « l'étendue de Plaisance suffiroit pour contenir cent mille habitans ; elle n'en a que vingt-cinq mille ». Il appartient au duc Ferdinand, petit-fils de Philippe V d'Espagne.⁴

b. Une théocratie sclérosée ?

Toutefois la plupart des États visités demeurent figés voire même « sclérosés ».^{5,6} Le premier d'entre eux est l'État pontifical, où « tout est avili »⁷ En effet, l'auteur étudie cette monarchie théocratique, qui demeure depuis toujours selon lui sous la domination d'un gouvernement pontifical archaïque.⁸ Maurice Levesque le qualifie d'absolu : « Aussi quoiqu'il soit théocratique par la nature, c'est-à-dire le plus absolu qu'on puisse imaginer, à cause de la réunion de tous les pouvoirs illimités qu'il renferme, et qu'il prétend tenir de Dieu seul, est depuis longtemps le plus faible de l'Europe. »⁹ Le pape Pie VI (1775-1799) y règne en souverain absolu et tient son État dans une situation de langueur calculée afin de mieux pouvoir régner¹⁰ Il faut savoir qu'au XVIIIe siècle, Rome perd considérablement l'influence dont elle dispose auprès des cours européennes.¹¹ D'après G. Gorani, nombreux sont ceux qui se rendent compte de l'avilissement du gouvernement sacerdotal jugé « sans énergie » et tenant « les esprits sous le joug de la superstition. »¹² Selon Charles Dupaty (1746-1788) homme de lettres Français, « Rome doit, comme état politique, toucher à sa ruine ; comme état social, être travaillé par mille désordres ; comme état civil, être en proie à toutes les

¹ Dino CARPANETTO, *ibid.* p. 277

² Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 15

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3* p.291

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 292

⁵ Philippe GUT, *op.cit.* p. 141

⁶ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 442

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 442

⁸ André CORVISIER, *op. cit.* p. 14

⁹ Maurice LEVESQUE, *Tableau politique, moral et religieux de Rome et des États ecclésiastiques*, 1791, p. 12

¹⁰ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 442

¹¹ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 46

¹² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 121

misères. »¹ G. Gorani le confirme en affirmant avec regret que « le gouvernement se creuse vers un abyme. Il laisse croître les abus en tous genres. »² La cause en est d'après lui les abus perpétrés par le clergé dans les charges qu'il occupe comme le montre l'expression : « les cardinaux et les prélats revêtus de ces grands emplois ne les quittent ordinairement que lorsqu'ils sont engraisés de la substance du peuple. »³ Il n'est pas le seul à avancer ces propos, répétés par d'autres témoins comme par exemple Charles de Brosses, qui décrit la ville avec ces mots : « Imaginez ce que c'est qu'un peuple dont le quart est de prêtres, le quart de statues, le quart de gens qui ne travaillent guère et le quart de gens qui ne font rien du tout. »⁴ Cependant, certains témoins nuancent leur propos et ne décrivent pas cet État de façon complètement sombre. Charles Dupaty par exemple, déclare que « Rome est peut être l'état politique le plus en sûreté, l'état social le plus calme, l'état civil le moins malheureux », car « l'intérêt politique des princes chrétiens », est de « veiller à la conservation d'un despotisme sur lequel s'appuient tous les autres. »⁵ En effet, G. Gorani lui-même décrit la capitale comme une « grande et superbe ville » qui offre par son architecture un spectacle magnifique au voyageur et peut être considérée comme « la plus superbe ville de l'univers. »⁶

G. Gorani dénonce également le poids et la mauvaise influence du monde ecclésiastique sur le développement de la ville et des provinces. Il affirme par exemple que depuis que le duché d'Urbin appartient à l'état ecclésiastique, il a perdu les deux tiers de ses habitants, et plus de trois quart de ses richesses. De même, si dans le passé, le duché de Ferrare connaissait la prospérité, la situation s'est inversée depuis qu'il est passé sous le contrôle de l'Eglise. D'après G. Gorani, les habitants sont devenus peu nombreux, pauvres et malheureux. Le gouvernement ne s'occupe plus d'entretenir les rues, les digues et les terres qui se sont changées en marais incultes et inhabités.⁷ En revanche l'auteur affirme que les provinces qui sont moins soumises au contrôle de la chambre apostolique se portent mieux comme c'est le cas de la province des Marches qui, puisqu'elle n'est pas soumise aux règlements de la chambre apostolique, se trouve être assez peuplée et faire un commerce considérable.

¹ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 42

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 222

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 222

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 120

⁵ Norbert JONARD, *ibid.* p. 42

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3* p. 21

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2* p. 453-455

c. Des républiques figées ?

G. Gorani s'intéresse enfin aux États de régime républicain, qu'il affectionne. Il contredit les propos critiques de nombreux philosophes des Lumières tels que Montesquieu par exemple pour qui « les Républiques d'Italie ne sont que de misérables aristocraties, qui ne subsistent que par la pitié qu'on leur accorde, et où les nobles, sans aucun sentiment de grandeur et de gloire, n'ont d'autre ambition que de maintenir leur oisiveté et leurs prérogatives. » G. Gorani dresse par exemple le portrait de la République de Gênes, dont il fait l'éloge du gouvernement et pour laquelle il s'emploie à démonter les idées méprisantes.¹ Il s'agit d'une vieille et puissante république commerçante dont la position maritime l'a fait s'incliner vers le commerce.² Gênes est une République aristocratique pourvue d'une noblesse inscrite sur un « livre d'or » et à laquelle le pouvoir politique appartient. G. Gorani affirme au contraire que le « nerf principal du gouvernement est entre les mains du peuple : « C'est un contre poids à l'ambition de la seigneurie. »³ Pour l'auteur, il s'agit donc d'un gouvernement idéal que tous les autres États devraient suivre et qui fait que cette république ne reste pas dans l'immobilisme comme l'affirment certains mais est au contraire ouverte aux impulsions nouvelles. Pourtant, l'immobilisme de cette classe dirigeante contraste avec le dynamisme économique et intellectuel de la petite noblesse et de la bourgeoisie qui se montrent ouvertes aux idées des Lumières, aspirant à une réforme de l'État dans un sens plus démocratique. Une autre république étudiée par l'auteur est celle de Lucques, jugée « très jolie ». *L'Encyclopédie*, (citée par N. Jonard dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) décrit cette république comme étant un « petit état souverain, dont le gouvernement aristocratique, sous la protection de l'empereur, paraît très sage et très bien entendu. »⁴ G. Gorani explique que Lucques est divisée en trois quartiers et bâtie sur une esplanade et se trouve être assez bien fortifiée. La population est d'environ 22 mille habitants. Toutefois, G. Gorani dénonce encore une fois le poids de la présence ecclésiastique sur la ville. En effet, la république de Lucques se trouve également envahie par les paroisses qui « surchargent inutilement le sol » et qui « multipliées, sont une gangrène interne qui ronge l'état. »⁵

Ainsi, à travers le panel d'exemple qu'il propose, G. Gorani nous révèle à quel point la situation politique de l'Italie est encore variée à la fin de l'époque moderne. Les plus

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3 p. 318

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 316-319

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 382

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.* p.44

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3 p. 47

importants états changent de mains et sont désormais gouvernés par des souverains plus ou moins éclairés.¹

1.3. Un despotisme éclairé des princes ?

L'œuvre de G. Gorani aborde de manière essentielle la question du despotisme éclairé, alliance entre philosophie et pouvoir pour assurer le bonheur du peuple et qu'affirment appliquer certains princes dans leur gouvernement.² Afin de résoudre la crise économique et sociale qui s'est installée en Italie au milieu du XVIIIe siècle, de nombreux souverains tentent de procéder à des réformes, plus ou moins profondes, dans les domaines politiques et économiques.³

a. Un souverain éclairé : l'exemple de Pierre-Léopold de Toscane

Parmi les différents États que G. Gorani visite, la Toscane est peu décrite. Elle fait pourtant office d'état le plus ouvert aux réformes. A sa tête gouverne Pierre-Léopold (1765-1790), considéré par les historiens comme le prototype du souverain éclairé.⁴ Ce prince, fervent lecteur des écrits des Lumières, a une grande attention intellectuelle.⁵ Second fils de Marie Thérèse d'Autriche, (il va devenir empereur d'Autriche à la suite de son frère Joseph II)⁶ toute son éducation s'est abreuver du courant culturel appelé « illuminisme catholique ». Grand-duc de Toscane à partir de 1765, il s'emploie à faire rayonner les idées des Lumières dans son duché⁷ n'hésitant pas pour cela à établir une collaboration avec des « philosophes »⁸. Manifestant un souci d'autoritaire efficacité, il se fait le principal instigateur d'une politique de réformes⁹ et se montre persuadé de l'importance du savoir scientifique et économique pour la direction de son État.¹⁰ Il lui importe surtout de simplifier les structures étatiques pour mieux gouverner.¹¹ De plus, par bon sens et souplesse naturelle, il se montre ennemi du fanatisme, enclin à la tolérance religieuse. Charles Dupaty (1771-1825) résume ainsi son action politique : « comment le grand duc a-t-il rendu ses sujets heureux ? écrit-il, avec du pain, des spectacles et de la justice : en établissant des manufactures, où le peuple emploie le

¹ Philippe GUT, *op. cit.*, p. 145-155

² André CORVISIER, *op. cit.* p. 11

³ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 31

⁴ François BLUCHE, *op. cit.* p. 235-236

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 58

⁶ Voir annexe 3, *Portrait de princes et souverains Italiens*, «Portrait de l'empereur d'Autriche Leopold II par Janos Donath », p. 173

⁷ Jean BOUTIER, *Florence et la Toscane, XIVe-XIXe siècles, Les dynamiques d'un État italien*, 2004, p. 105

⁸ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 57

⁹ Jean BOUTIER, *op. cit.*, p.115

¹⁰ Lando BORTOLOTTI, *Le città nella storia d'Italia, Siena*, 1975, p. 111

¹¹ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 343

temps ; des théâtres, où il l'oublie ; des hôpitaux, où il trouve la santé, des tribunaux qui apparaissent justes ».

b. Des réformes mitigées

Cependant, G. Gorani montre dans ses écrits que la politique de réformes éclairées menées par certains princes italiens demeure mitigée. Dans le royaume de Naples, Ferdinand IV (1759-1799)¹ est un souverain absolu mais s'efforce de régner en despote éclairé.² Son règne constitue une période où se précise le détachement par rapport aux structures d'Ancien Régime. Cependant, François Bluche (dans *le Despotisme éclairé*, 1968 1^{ère} éd.) s'épanche sur la médiocrité de ses réformes et cite par exemple Vergennes qui écrit en 1785: « Le roi de Naples, né avec un sens droit et assez de capacités pour gouverner, s'il avait reçu une bonne éducation, se voue de plus en plus à une vie dissipée qui le dégoûte des affaires et l'en rend incapable. »³ G. Gorani s'intéresse également de près aux portraits de deux ducs de Modène : François III d'Este (1737-1780), puis son fils Hercule III (1780-1796) qui tentent d'instituer des réformes, bien que modestes.⁴ Liés aux Habsbourg de Vienne, leurs politiques de réformes prennent pour modèle l'Autriche mais également les idées des Lumières françaises et italiennes. Dans le duché de Parme et de Plaisance, le duc Ferdinand Ier (1765-1802)⁵ interrompt l'action réformatrice menée par le précédent souverain Philippe Ier (1748-1765), fils cadet de Philippe V d'Espagne, qui avait conduit une politique efficace en matière économique et financière ainsi qu'un combat victorieux contre l'Église dans le domaine temporel. Cependant, Ferdinand permet au clergé de récupérer une partie des privilèges perdus et de rétablir l'Inquisition en 1786. Cependant, l'échec des réformes n'a pas été total car l'esprit d'innovation a perduré au sein de l'élite.⁶

c. Une montée de l'absolutisme dans l'État Pontifical ?

Enfin, G. Gorani s'emploie à expliquer qu'à la fin du XVIIIe siècle, de nombreux États voient évoluer l'exercice du pouvoir vers un mode absolutiste et ne s'ouvrent que très peu au réformisme des Lumières. C'est le cas de Rome, État où le Pape règne en souverain

¹ Voir annexe 3, *Portrait de princes et souverains Italiens*, « Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, par Jacopo Amigoni » p. 173

² Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 12

³ François BLUCHE *op. cit.* p. 218

⁴ Philippe GUT, *op. cit.* p. 148

⁵ Voir annexe 3, *Les Noblesses de Toscane, XVIe-XVIIIe siècles*, «Portrait de Ferdinand Ier par P. M. Ferrari » p. 173

⁶ Philippe GUT, *op. cit.* p. 148

absolu comme un vrai despote.¹ G. Gorani le confirme par ces propos : « Les papes, qui exercent l'autorité la plus despotique puisqu'ils tiennent les esprits et les corps de leurs sujets également asservis à leur joug. »² Pie VI³, élu en 1775 est avant tout un théocrate fermé à tout changement.⁴ Il maintient le despotisme de ses prédécesseurs grâce à l'appui de nombreux cardinaux tel que le cardinal Orsini qui lui est entièrement dédié.⁵ En effet, G. Gorani affirme même que « les siècles où les pontifes faisaient trembler les souverains sont vénérés par lui. »⁶ Cependant, l'immobilisme n'est pas total, même si, le plus souvent, les réformes entreprises ne sont que des demi-mesures.⁷ Un catholicisme plus ou moins éclairé se développe, avec par exemple la suppression de la Compagnie de Jésus par le pape précédent, Clément XIV (1769-1774) sous la pression des Monarchies européennes.⁸ G. Gorani explique dans le second volume les devoirs qui selon lui sont ceux du souverain pontife idéal :

« Ses ministres, ses secrétaires travaillent ; et lui seul doit décider. L'unique chose qu'il ait à faire, c'est de bien choisir les personnes à qui il destine des places. Employer selon leur génie ceux qui le méritent, les inspecter, les surveiller, les maintenir s'ils sont capables et fidèles, les éloigner si l'impéritie ou la rapacité les fait broncher, tel est le devoir d'un souverain. »⁹

Toutefois, la papauté considère le despotisme éclairé comme une menace envers son autorité.¹⁰ En effet, la fin du XVIIIe siècle est marquée par une baisse du pouvoir pontifical. L'offensive de l'État contre l'Église s'affirme et le progrès de l'anticléricisme se fait de plus en plus virulent autant en Italie que dans l'Europe toute entière. G. Gorani rapporte par exemple le témoignage de l'ambassadeur d'Espagne Azara : « pour éviter de plier sous le despotisme du saint siège, il était nécessaire d'agir, envers lui avec une hauteur qui lui prouvât évidemment que son règne est passé, et que celui de la raison commence. »¹¹ Ainsi, une véritable politique de décléricalisation est menée dans différents États.¹² En Autriche par exemple, l'œuvre de Joseph II représente la plus rigoureuse et cohérente application des

¹ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 11

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 32

³ Voir annexe 3, *Portrait de princes et souverains Italiens*, « Portrait de A. Braschi, Pie VI, par P. Batoni » p. 173

⁴ André CORVISIER, *op. cit.* p. 14

⁵ Giuliano PROCACCI, *Histoire des Italiens*, 1998, p. 229

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 224

⁷ Norbert, JONARD, *op. cit.* p. 47

⁸ Vincenzo FERRONE, *op. cit.* p. 25

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 193-194

¹⁰ Yves-Marie HILAIRE, *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulations*, 1996 p. 370

¹¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 394

¹² Maurice ANDRIEUX, *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962 p. 38-39

principes réformateurs.¹ G. Gorani le confirme en évoquant des mesures prises par l'empereur.

Ainsi, la politique menée par les princes et les souverains italiens évolue vers des directions diverses à la fin du XVIIIe siècle. Elle influence de manière déterminante l'administration étatique, qui montre les signes d'une efficacité parfois relative.

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 240-259

Chapitre 2 – Une administration à l’efficacité parfois relative

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l’Italie*, Giuseppe Gorani approfondit son étude des différents États de l’Italie en s’intéressant à l’administration mise en place.

2.1. Une noblesse privilégiée dans le choix des postes ?

G. Gorani s’emploie à expliquer les rouages des différents gouvernements dont l’unification administrative s’est accrue depuis 1748.¹ Ses observations débouchent sur la constatation que l’administration de nombreux États est, encore à la fin du siècle, gérée par une noblesse qui se trouve privilégiée dans le choix des postes clés.

a. Un pouvoir monarchique sans limites ?

G. Gorani critique le pouvoir monarchique qui se montre sans limites. Ainsi par exemple, il critique de façon virulente le gouvernement napolitain qu’il décrit comme « l’un des plus vicieux de toutes les monarchies de l’Europe. »² Dès la Régence, ce gouvernement a été freiné par de nombreux obstacles parmi lesquels figurent l’incapacité décisionnelle des ministres, dont l’action est rendue incertaine et fragmentée par l’intervention d’organismes juridico-administratif de différentes provinces du royaume.³ Ces ministres font pour la plupart partie de la noblesse mais si celle-ci participe le plus souvent comme figurante que de façon substantielle à la carrière diplomatique et militaire.⁴ La mauvaise administration du royaume empêche la mise en place de réformes importantes ou d’améliorations dont l’État aurait besoin d’après l’auteur. Cependant, le pouvoir monarchique est limité dans le royaume. En effet, la Sicile conserve par exemple une législation et une administration distincte de celle de Naples.⁵ A l’époque où G. Gorani visite la province, le pouvoir central tente de combattre le particularisme baronnial.⁶ Le Parlement, dont la majorité des membres fait partie de la noblesse, est un instrument de défense des intérêts des classes privilégiées.⁷ Ses membres sont exonérés totalement ou partiellement du paiement des tributs et possèdent la majorité des terres comme le dénonce l’auteur : « les entraves féodales pèsent encore plus sur la Sicile que sur le royaume de Naples. »⁸

¹ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 54

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 13

³ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 263

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 197

⁵ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 12

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 42

⁷ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 200

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 474

Toutefois, il n'en va pas ainsi pour tous les États. En effet, G. Gorani s'attarde très peu sur la Toscane, où le grand-duc Pierre-Léopold œuvre pour une décentralisation de son État.¹ A partir de 1771, il établit une réforme des administrations communales consistant à supprimer les vieilles magistratures présentes dans les provinces et à les remplacer par des administrations locales, dotées d'une considérable autonomie.² Désirant aller plus loin, le souverain accepte en 1781 un projet de constitution fixant la limite des pouvoirs du grand-duc et les droits des sujets. En effet, la constitution prévoit de déléguer une partie des pouvoirs du souverain aux communautés locales. Toutefois, ce projet n'est pas publié car le gouvernement de Vienne, effrayé par tant de nouveauté, empêche le souverain d'aller jusqu'au bout de son œuvre réformatrice.³ Cependant, ce projet, bien que non concrétisé, est un symbole de la volonté de limiter les pouvoirs monarchiques.⁴

b. Une suprématie nobiliaire

Dans la majorité des États italiens, la noblesse entend continuer à monopoliser le pouvoir politique. Les plus hautes charges de l'État continuent à être pour elle des chasses gardées. Presque partout, c'est elle qui occupe des emplois dans les magistratures qu'elle se transmet souvent par héritage. Située au cœur même de l'appareil juridico-politique de l'État, elle peut contrôler les aspirations des roturiers qui veulent s'élever dans l'échelle sociale, monnayant chèrement leur droit d'accès à de hautes fonctions. Il en est ainsi par exemple à Modène, où le gouvernement est, d'après G. Gorani, rempli de vices. Dans ce duché, le pouvoir municipal est entre mains des nobles alors que la bourgeoisie en est exclue, « elle n'en a pas même un représentant. »⁵ En effet, les places municipales sont sensées être données par le conseil général, qui tient ses séances à la maison commune. Toutefois, il ce conseil est très rarement assemblé, ce qui fait que les offices de magistrature civile sont à la nomination d'une commission composée de nobles « qui sont tous d'accord avec le ministère et le souverain. »⁶ Tout l'État est régi par l'aristocratie, qui ne laisse aucun droit au peuple qui « est compté comme les têtes de bétail le sont dans les fermes »⁷ et qui ne sait qu'obéir.

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 7

² Giuliano PROCACCI, *op. cit.* p. 218

³ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 52

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 57

⁵ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.3*, p. 256

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 256

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 257

G. Gorani s'intéresse également au gouvernement de l'État Pontifical, qu'il juge « si vicieux par sa nature. »¹ En effet, à Rome, en théorie, l'organisme du gouvernement est le Sacré Collège, qui détient les pouvoirs administratifs et qui fait de l'État une sorte de République aristocratique à la tête de laquelle se trouve un chef élu à vie mais qui ne règne que par délégation. Or, dans les faits, ce chef dispose de pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de la plupart des souverains de la péninsule. Son despotisme n'a de limites que dans ses propres faiblesses.² De plus, toutes les charges sont réservées au clergé tandis que les laïcs ne peuvent faire carrière que dans l'armée et dans la magistrature. La noblesse romaine elle-même ne peut pas participer à l'administration, comme le déclare également Charles Dupaty :

« La noblesse n'a guère, à Rome, que le poids et l'éclat inhérent à l'antiquité d'origine ; elle n'y pèse point, comme ailleurs, sur le peuple du poids accessoire et énorme de toutes les préférences pour les places, et de cette multitude inconcevable de possibilité d'opprimer. Il reste qu'elle jouit, comme une grande partie des cardinaux, d'un certain nombre de prérogatives qui en fait une espèce d'aristocratie de cour. »³

En effet, Norbert Jonard (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) explique que dans l'État Pontifical, le caractère de la noblesse féodale varie selon les régions. Proche des oligarchies patriciennes du Nord dans les Marches et l'Ombrie, elle conserve les institutions politiques créées deux siècles plus tôt et jouit des privilèges propres aux juridictions féodales. Cependant à Rome même elle n'a pas la possibilité de monopoliser les emplois, les carrières du gouvernement étant réservées au seul clergé. L'auteur anonyme du *Quadro attuale della città di Roma*, le confirme :

« Pour faire bonne figure et exiger la considération, il ne suffit pas de descendre d'une ancienne et noble souche ; mais il est nécessaire de compter parmi ses parents un cardinal, un prélat d'importance, un chef d'ordre religieux. Ce st eux en effet qui occupent la plupart des charges [...] ce sont eux qui administrent les trésors de l'État. »⁴

Cette noblesse est donc totalement inféodée au pouvoir ecclésiastique qui ne lui laisse aucune responsabilité dans la direction des affaires publiques.

En Toscane enfin, la noblesse florentine se bureaucratise et participe à l'administration du duché. Toutefois, avec le règne de Pierre-Léopold, des mesures sont prises afin de remettre en cause la suprématie nobiliaire, ce que G. Gorani ne montre pourtant pas dans son ouvrage. En effet, dans cet État, la bourgeoisie urbaine réussit à accéder à des postes

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2. p. 73

² Norbert JONARD, *op. cit.* p. 46

³ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 46

⁴ Norbert JONARD, *ibid.* p. 106

de responsabilité politique, ce qui montre que certains États italiens veillent également à limiter le pouvoir de l'aristocratie, comme c'est le cas des Républiques.

c. Les Républiques, un régime politique idéal ?

Enfin, Giuseppe Gorani s'intéresse au gouvernement idéal qui d'après lui est recherché par les peuples aimant la liberté. Ces derniers « ont imaginé mille moyens pour se garantir de l'atteinte graduelle et partielle des despotes constans dans leurs vues et variés dans leurs méthodes. »¹ D'après lui, l'un de ces moyens est la création d'une administration mêlant démocratie et aristocratie. C'est par exemple le cas de la République de Gênes, qui réussit à concilier les deux. En effet, dans cet État, l'administration est occupée par les membres de la noblesse qui siègent dans différentes magistratures, notamment dans le grand conseil, qui réunit tous les nobles de plus de vingt-quatre ans. De plus, la magistrature suprême est celle du Doge, qui est le chef du petit conseil, du sénat, du grand conseil, de la seigneurie. Toutefois, G. Gorani déclare que « de tous les états où l'aristocratie commande, le gouvernement de Gênes est le plus doux, le plus humain, le moins éloigné du véritable état social. »² En effet, la démocratie est aussi présente à travers la tenue d'assemblées générales formées par tous ceux bénéficiant de la liberté des suffrages, « soit pour les élections, soit pour les délibérations les plus importantes » et qui peuvent changer comme ils le veulent les membres faisant partie de l'administration.³ Il y a également des « magistratures plébéiennes, établies par la volonté du peuple, et réservées pour lui seul. »⁴ Il faut savoir que les charges ont une durée limitée : pas plus de deux ans pour le doge et les sénateurs. De plus, il faut avoir atteint cinquante ans pour être éligible. Le même individu peut être réélu mais il faut laisser un intervalle de quatre ans entre deux élections. Ainsi, G. Gorani admire cette république qui sait gouverner le peuple en empêchant tout arbitraire dans l'administration. Il contredit les propos d'autres voyageurs tels que Montesquieu (1689-1755) qui affirmait dans la « lettre sur Gênes » datant de 1728 et incluse dans ses *Voyages* qu'il y a « 8 ou 900 nobles, qui sont autant de petits souverains. Surtout, ce sont les tribunaux de la terre les plus iniques. Il n'y a point de ressource contre la puissance d'un noble qui cherche votre bien, votre honneur ou votre vie. »⁵

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 421

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 424

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 379

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 429

⁵ Yves HERSANT, *Italie, Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988, p. 315

Giuseppe Gorani donne également l'exemple du gouvernement de la République de Lucques, sur lequel il s'attarde. A Lucques, la souveraineté réside dans le Grand Conseil, qui détient le pouvoir législatif et qui décide en dernier ressort des affaires qui lui viennent par appel. Les membres de ce conseil, qui sont au nombre de 180, appartiennent à la noblesse, chargée de s'occuper des intérêts publics et que G. Gorani loue pour son sérieux.¹ L'auteur dénonce toutefois la prolongation de l'occupation des postes lorsqu'il s'applique à décrire les différentes magistratures. Ainsi par exemple, le poste le plus important a le titre de Gonfalonier. Il est revêtu du « pouvoir suprême » car étant le président de la République, il « jouit de tous les honneurs et de toutes les prérogatives de sa place ».² G. Gorani loue également les élections qui ont lieu théoriquement pour chaque magistrature ainsi que le renouvellement mensuel ou annuel de celles-ci. Or la réalité est diverse. En effet, si, par exemple, les membres du Grand Conseil sont théoriquement élus chaque année, dans les faits « tous les ans les mêmes individus sont confirmés, vivent, vieillissent et meurent dans leurs places. »³ Or, d'après G. Gorani, « c'est la prolongation d'un pouvoir, fut-il extrêmement limité, qui met en péril la chose publique. »⁴ Cependant, G. Gorani déclare qu'il s'agit dans l'ensemble d'un bon gouvernement, car les habitants de la République de Lucques apprécient « leur administration, et bénissent sans cesse les mains qui les gouvernent. » Il conclut que l'administration est bonne car elle est parvenue à atteindre « sans efforts le vrai but d'un gouvernement qui est de se faire aimer. »⁵

Ainsi même s'il estime fortement le régime républicain, G. Gorani ne le privilégie pas forcément, se chargeant d'en révéler également les faiblesses.

2.2. Des magistrats plus ou moins compétents

Ensuite, Giuseppe Gorani s'intéresse de façon plus particulière à la question des magistrats choisis dans les États de type monarchique ou seigneurial pour faire partie du gouvernement. Lui-même présentant dans son œuvre des traits contradictoires de libertin et de studieux, d'idéologue réformateur et d'aigri opposant de l'ordre social qui lui est contemporain, il révèle un acre ressentiment pour un monde dont il dénonce l'austérité des coulisses.

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 49

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 57-63

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 55

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 55

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 67

a. Des ministres promus par la faveur

Les portraits que G. Gorani réalise à propos des différents ministres sont destitués de toute grandeur, et même empreints de misère.¹ L'auteur critique de façon virulente la distribution des magistratures effectuée trop souvent au grès de la faveur. Ainsi par exemple, il dresse le portrait de John Acton, ministre de la marine à partir de 1778 et qui « gouverne despotiquement le royaume de Naples. »² Ce dernier n'a pu s'élever jusqu'à ce poste que parce qu'il est le protégé de la reine Marie-Caroline. En effet, l'auteur le décrit comme « un parfait ignorant » qui « n'entend rien en économie politique, ni dans les affaires étrangères, ni dans l'administration de la justice. »³ De plus, ses connaissances dans le domaine de la marine ne l'ont pas empêché de se tromper « sur celle qu'il a instituée pour Naples, à qui elle ne convient point du tout »⁴ Toutefois, G. Gorani, s'employant uniquement à dresser un portrait très noir d'Acton, ne dit pas que celui-ci a été choisi ministre de la marine afin de rénover celle-ci en reconstituant une flotte de guerre pour le royaume, ce qu'il réussit parfaitement à accomplir.⁵ C'est principalement l'échec des mesures entreprises à partir de 1782 et qui concernent la guerre et les finances qui fait dire à l'auteur que son poste n'est dû qu'à la faveur.

La plupart des souverains choisissent eux-mêmes leurs ministres, comme c'est le cas du duc de Modène, qui contrôle de façon vigilante leur travail.⁶ Toutefois, Gorani dénonce le fait que certains souverains choisissent de prendre dans leur gouvernement des ministres incompetents afin de pouvoir exercer un contrôle plus étroit sur eux. Il en est ainsi par exemple à Rome. Dans le second volume, Gorani dresse le portrait du prélat Stay, que le pape n'a jamais voulu promouvoir cardinal. La cause en est sa sagesse, qui peut en faire un personnage potentiellement dangereux : « J'ai souvent pensé que le mérite éminent de ce prélat a nui à son avancement. »⁷ Cependant, son habileté en fait un homme utile et indispensable, que le pontife veut garder auprès de lui : « Comme il auroit été difficile de le remplacer, on a jugé à propos de ne point le décorer de la pourpre. Ce n'est pas la première fois que des souverains ont sacrifié la fortune d'un sujet précieux à leurs intérêts particuliers. »⁸

¹ Ettore BONORA, *Letterati, memorialisti e viaggiatori del Settecento*, 1951, p. 792

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 95

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 94

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 94

⁵ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 349

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 268

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 179

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 179

Ainsi, la question de la faveur semble jouer un rôle de premier plan dans les États monarchiques ou seigneuriaux. Elle mène cependant à l'incompétence et à la corruption, comme le montre l'auteur.

b. Des magistrats incompetents et corrompus.

Ensuite, Giuseppe Gorani s'engage à révéler dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, l'incompétence et la corruption dont font preuve la majorité des ministres parvenus au pouvoir. En effet, G. Gorani critique la bêtise de nombreux hommes au pouvoir. Il dédie par exemple un article à l'étude du ministre des affaires étrangères du duché de Modène.¹ Ce dernier, le comte Monarini, est décrit comme ayant « peu d'esprit » et peu compétent.² L'auteur s'emploie également à dénoncer la corruption dont font preuve la plupart des magistrats et donne l'exemple du marquis del Marco, ministre du département de la justice et des affaires ecclésiastiques à Naples. Ce dernier, choisi par John Acton, lui est entièrement acquis et par conséquent, il ne peut prendre aucune décision sans son approbation. G. Gorani le décrit avec mépris comme « la créature et l'espion du général Acton », c'est selon lui « son seul mérite. »³ En effet, il est « le plus impudent menteur qui existe dans les Deux-Siciles. Il n'y a pas de perfidie et d'action criminelle dont il ne soit capable. »⁴ La plupart des ministres font passer leurs plaisirs personnels avant les affaires d'État comme c'est le cas à Rome. G. Gorani dénonce le fait que le pape ainsi que la plupart des cardinaux soient « uniquement occupés de leurs plaisirs » et « ne pensent qu'à jouir tranquillement du fruit de leurs usurpations. »⁵ En effet, le souverain pontife est aidé dans son gouvernement par le collège des cardinaux qui se montrent jaloux de leurs prérogatives. Cependant, ces derniers sont le plus souvent incapables d'agir collectivement car ils représentent des intérêts opposés, intérêts qui se font personnel quand ils aspirent au pontificat ou bien étrangers quand ils font le jeu de leur famille ou quand ils agissent au nom d'un autre État.⁶ G. Gorani déplore ce manque d'amour pour leur patrie lorsqu'il déclare : « Patriotisme, amour du bon ordre, zèle du bien public, tous ces mots leur paroissent vides de sens »⁷

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 264

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 264

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 138

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 138-139

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 73

⁶ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 46

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit.* p. 73

Toutefois, il n'en va pas ainsi de tous les magistrats. En effet, dans l'article dédié à la description du ministre de l'Intérieur du duché de Modène, G. Gorani parle en ces termes du comte Barthélemy Scapinelli : « Cet homme est recommandable par sa probité, il jouit de l'estime générale ; et l'on dit que c'est l'unique motif qui a porté le duc à la choisir pour le ministère de l'intérieur. » Il loue l'assiduité et le sérieux dont ce ministre fait preuve dans le poste qui lui a été confié et rapporte les propos tenus par Scapinelli lui-même : « “[...] ma carrière est semée de peines et d'ennuis. Chaque jour, après cinq à six heures d'audience, ma tête se fatigue, mon cerveau se gonfle.” Il fut interrompu par un domestique qui apportait un grand carton rempli de mémoires et de requêtes. A cette vue, Scapinelli fit deux ou trois fois le signe de la croix. » L'auteur déplore la rareté de ce genre d'homme.

c. Une efficacité peu courante

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani évoque avec regret la rareté des ministres honnêtes et efficaces. Ainsi par exemple, il s'intéresse au marquis Bernardo Tanucci (1698-1783), régent du royaume de Naples pendant la minorité de Ferdinand IV et va à l'encontre du portrait officiel que les contemporains ont fait de lui. En effet, ce dernier, bras droit de Charles III à la fin de son règne, est le vrai maître du pouvoir durant la première partie du règne de Ferdinand IV.¹ D'après G. Gorani « ce ministre s'est acquis une réputation de sagesse consommée et d'une science profonde dans l'art de gouverner [...] »² En effet, Norbert Jonard (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) rapporte des propos anonymes tenus sur lui : on dit de lui qu'il a « un fonds d'esprit, d'imagination, de fermeté et de savoir supérieur à ses collègues [...] Sa probité et son désintéressement lui ont mérité l'estime et la confiance entière de Sa Majesté Catholique. »³ Les contemporains louent son action, que G. Gorani rapporte : « On croit généralement que Tanucci avoit formé le projet de détruire le gouvernement féodal dans les Deux-Siciles. On pense même qu'il l'a détruit, et qu'il a réduit la noblesse au point de ne plus opprimer le peuple. »⁴ L'abbé Richard confirme ce portrait officiel : « Le marquis Tanucci, premier secrétaire d'état et l'un des ministres du conseil de régence, et regardé comme premier ministre et celui qui a le plus de part à la confiance du roi d'Espagne. On a dans la ville de Naples la plus grande idée de son mérite et de sa probité et il est aussi estimé que respecté.

¹ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 349

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 66

³ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 63

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 67

[...]»¹ Cet éloge général est dû au réformisme que Tanucci tente d'impulser à Naples.² Toutefois, défendant les droits régaliens, l'esprit Gibelin et la raison d'État, il développe un autoritarisme plus proche de l'absolutisme que de la philosophie des Lumières.³ En effet, Joseph II, qui le rencontre en 1769, le décrit comme un « Tartuffe », un « pédant fieffé » qui sait « admirablement faire son jeu entre les deux rois. »⁴ Cependant, il reconnaît son zèle: « C'est un grand travailleur, car étant tout puissant, il doit tout faire ; et étant jaloux de son autorité, il se charge de tout. »⁵ Cependant, G. Gorani dénonce la faiblesse des actions entreprises par Tanucci : « [...] On se trompe grossièrement. Ce ministre n'a pas précisément attaqué la féodalité ; il a humilié quelques grands dont il avoit sujet de se plaindre. »⁶ Plus loin l'auteur explique également qu'il n'a rien fait pour réprimer la tyrannie de la noblesse et pour corriger une foule d'abus qui font gémir le peuple. Incapable de diriger efficacement l'administration⁷ et développant un autoritarisme croissant, il est écarté du pouvoir en 1776 par Marie-Caroline. Pour G. Gorani, la disgrâce est surtout due à l'attachement de Tanucci au parti du roi d'Espagne, père de Ferdinand IV : « La cabale autrichienne, soutenue par la reine, vouloit s'élever sur les débris de la cabale espagnole. Tanucci étoit le principal appui de cette dernière ; il fallut donc l'abattre, et la reine y réussit. »⁸

Giuseppe Gorani donne également l'exemple du marquis Caraccioli (1715-1789), vice-roi de Sicile à partir de 1781. Disciple de Genovesi, ce dernier a vécu à Paris où il s'est adonné à une longue activité diplomatique.⁹ G. Gorani le décrit comme un « philosophe », un « homme d'esprit » acquis au réformisme des Lumières dont il soutient les idées. Jean Delumeau (dans *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, 1991) le confirme en le disant pittoresque, brillant, intelligent, cultivé, anticlérical, et acquis au principe des réformes.¹⁰ En effet, fervent lecteur de l'*Encyclopédie*, correspondant de d'Alembert, il est imprégné de rationalisme.¹¹ Sa rencontre avec la Sicile est difficile car il est habitué au monde des cours et à celui des salons qu'il fréquente dans les capitales européennes.¹² D'après G. Gorani, c'est donc pour lui « une fonction bien pénible [...] que celle de gouverner la Sicile,

¹ Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires t. III*, 1766, p. 68

² Norbert JONARD, *op. cit.* p. 264

³ François BLUCHE, *op. cit.* p. 217-218

⁴ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 349

⁵ Jean DELUMEAU, *ibid.* p. 349

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 67

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 101

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 102-103

⁹ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 273

¹⁰ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 350

¹¹ François BLUCHE, *op. cit.* p. 220

¹² Giuliano PROCACCI, *op. cit.* p. 226

lui qui savoit mieux qu'un autre ce qu'il falloit penser du clergé et sur-tout des moines ».¹ En effet il rencontre dans cette province une ambiance rétive, bigote, obscurantiste et violente comme le montre G. Gorani : « Il falloit qu'il vît et qu'il souffrît une infinité de désordres et d'abus dont son cœur gémissoit, mais qu'il n'avoit pas le pouvoir de supprimer, surtout dans un aussi court espace que celui de l'administration d'un vice-roi qui ne dure que trois ans. »² Par conséquent, le marquis Caracciolo choisit de s'opposer directement à la noblesse, habituée à commander sans freins et, « ne pouvant abolir les privilèges onéreux des seigneurs, il empêcha qu'ils n'en abusassent pour commettre mille vexations, ayant annoncé avec fermeté qu'il puniroit sévèrement ceux qui s'écarteroient du terme précis de la loi. »³ Il fait tout pour obliger les barons à respecter lois de l'État, à reconnaître l'autorité des administrations locales et donc à limiter leurs privilèges les plus abusifs. De même, il limite le pouvoir des ordres religieux et parvient ainsi « à adoucir le sort du peuple soit dans les villes, soit dans les campagnes. »⁴ Mais son œuvre est inachevée car il est appelé à Naples à la tête du gouvernement en 1787, puis il meurt en 1789.⁵ G. Gorani déplore la rareté d'hommes tels que Caraccioli. Il n'évoque pas le cas de la Toscane, qui est pourtant un pays de réformes, où Pierre-Léopold s'entoure d'un groupe de magistrats habiles et préparés.⁶ En effet, quand le duc accède au gouvernement, il choisit de maintenir aux postes importants des hommes tels que Pompeo Neri et Giulio Rucellai, ses principaux collaborateurs.⁷ Il s'entoure également d'hommes d'action qui cherchent à mettre en pratique les théories nouvelles qu'ils ont l'intelligence d'adapter aux conditions de leur pays.⁸ De même, d'après Jérôme de Lalande, le duché de Parme et de Plaisance compte d'excellents ministres tels que Du Tillot :

« M. du Tillot, ministre de confiance de l'Infant, paroît être seul chargé de toute l'administration, et il s'en acquitte avec une activité, une vigilance, et un désintéressement sans exemples, c'est lui qui a, pour ainsi dire, créé ce nouvel État par son économie, et par les établissements qu'il y a fait ; les sciences, les lettres. [...] Le Prince qui connoît tous le prix de M. du Tillot, a dans lui toute la confiance qu'il mérite ; il ne veut jamais décider sans lui de quoi que ce soit. »⁹

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 42

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 42-43

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 42

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 43

⁵ Philippe GUT, *op. cit.* p. 148

⁶ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 278

⁷ Dino CARPANETTO, *ibid.* p. 279

⁸ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 58

⁹ Jérôme de LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766, t. I*, p. 477-478

Ainsi, bien des États tentent de mettre en place de nouvelles réformes en matière politique. Celles-ci concernent également la justice, comme on va le voir présent.

2.3. Une justice au service du despotisme ?

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani s'intéresse à la question de la faiblesse de la justice administrée dans les États despotiques. Il en est ainsi par exemple à Naples, où les grands tribunaux rencontrent une phase de déclin à la fin du XVIIIe siècle.¹ La justice napolitaine demeure confuse, empêtrée dans « l'inextricable réseau de juridictions concurrentes. »² En effet, il faut savoir que dans ce royaume, les barons parviennent à maintenir et à administrer leur propre justice dans leurs domaines, à côté de la justice distribuée par le gouvernement central. D'après G. Gorani, « il se commet annuellement, proportion gardée, neuf fois plus de crimes qu'à Gênes [...] la même approximation pourroit servir pour l'état de l'Église et le Piémont. » La cause en est une nouvelle fois, d'après lui, la nature du gouvernement : « Dans ces trois états on peut attribuer les crimes au manque total de police, au vice des procédures, tant civile que criminelle, à ceux des grands, des cours, à la nonchalance des princes, à la corruption des ministres [...] »³

a. Une justice mal administrée : L'exemple de Rome

Giuseppe Gorani s'emploie à étudier la question de l'administration judiciaire à travers l'exemple du cas de Rome, sur lequel il s'étend tout particulièrement. Dans cet État, le pouvoir judiciaire connaît une faiblesse due à un chaos de règles hétéroclites qui le frappent souvent d'impuissance. La prolifération énorme des juridictions est due au fait que tout administrateur, dans la Rome pontificale, est aussi juge.⁴ L'auteur essaye de faire un tri et consacre un article entier à définir l'organisation et les fonctions des différents tribunaux relevant du gouvernement temporel. Ceux-ci sont au nombre de cinq et traitent d'affaires très diverses ; certains, comme le tribunal de *la consulte* s'occupe notamment d'examiner et de juger les affaires civiles et criminelles, le « *tribunal de la signature des grâces* » peut faire revivre quant à lui les procès déjà jugés, tandis que « le *grand tribunal* [...] connoît seul des délits graves. »⁵ De plus, G. Gorani dédie un article entier à la description du tribunal de la Rote, tribunal d'appel qui tire son nom de la forme ronde de la table autour de laquelle se

¹ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 263

² Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 349

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 318-319

⁴ Maurice ANDRIEUX, *La vie quotidienne dans la Rome Pontificale*, 1962, p. 107

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2* p. 437

réunissent ses membres¹ et qu'il considère comme « le plus important et sans contredit le plus respectable de tous. »² En effet, ses membres ne sont pas corrompus car non soumis à l'influence ecclésiastique puisqu'ils sont « nommés en grande partie par les cours étrangères [...] »³ Par conséquent, les hommes choisis sont pour la plupart « d'un mérite et d'une probité éprouvés, que leur conduite et leur réputation rendent dignes des fonctions qui leurs sont confiées. »⁴

G. Gorani révèle également la faiblesse de la justice romaine, comme le montrent les propos suivants : « Rien de plus choquant, de plus injuste et de plus absurde que la manière différente dont le gouvernement romain envisage et fait punir les crimes. »⁵ En effet, les sanctions appliquées ne correspondent pas souvent au degré de la faute commise ce qui fait que des fautes impardonnables sont acquittées tandis que de petits forfaits sont sévèrement punis. La cause en est selon lui le despotisme auquel le gouvernement se livre sans vergogne. L'auteur dénonce le semblant de justice qui est parfois pratiqué. D'après lui, Pie VI n'a reçu qu'une formation relative à l'administration de la justice,⁶ ce qu'illustre G. Gorani par le résumé d'une anecdote le concernant : l'horloger du Pape s'étant plaint auprès de lui au sujet de voleurs ayant tenté de s'introduire chez lui, voilà ce que lui a conseillé de faire le Pape : « « Eh ! parbleu, munissez-vous de fusils et de pistolets ; tirez sur ces coquins, et si vous les tuez, je vous donne d'avance l'absolution. »⁷ D'après G. Gorani, ces propos sont le résultat du despotisme gouvernemental, « dur, arbitraire et rapace. »⁸ D'autres témoins font pourtant l'éloge de la législation criminelle comme c'est le cas de Maurice Levesque qui loue la tolérance romaine envers les condamnés à mort :

« Elles sont ici plus rares et généralement moins inhumaines qu'en France. Dans l'espace de quatre ans je n'ai vu que deux criminels mis à mort : l'un d'eux fut condamné à périr sous la massue. Le bourreau l'assomma du premier coup qu'il lui porta à la tête, [...] si l'on compare son supplice à celui de la roue qu'il eût subi en France et dans beaucoup d'autres pays, on jugera facilement qu'il ne lui est comparable ni pour la durée ni pour la vivacité des souffrances. »⁹

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, 1962, p. 108

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 438

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 438

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 439

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 97

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 70

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 69

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 254

⁹ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 49

b. Les Républiques : des modèles à imiter en matière judiciaire ?

G. Gorani s'intéresse à la justice administrée dans les états républicains. Il constate que celle-ci, si elle se montre sévère, est bien meilleure. Il s'intéresse par exemple à la République de Lucques, dont il fait l'éloge de l'impartialité de ses magistrats et explique qu'afin d'éviter toute corruption, les juges sont des étrangers engagés pour deux ans, soumis à une surveillance permanente et à un contrôle à la fin de leur charge.¹ Il en est de même à Gênes :

« L'administration de la justice civile et criminelle est confiée à des magistrats choisis parmi les nations étrangères. Deux années sont aussi le terme de la magistrature. »² De plus, plus, la république propose de nombreuses magistratures plébéiennes « établies par la volonté du peuple, et réservées pour lui seul. »³

A Lucques, le peuple lui-même est étroitement contrôlé, tout individu peut, pour un forfait commis, être soumis au *discolato*, c'est-à-dire à un bannissement limité si la multitude le juge nécessaire. Ce bannissement peut frapper « tous les citoyens » aussi bien les plébéiens que les nobles.⁴ Cet ostracisme peut par exemple être relié aux affaires ecclésiastiques, à la conduite intérieure des familles, ou bien au non respect des lois et permet ainsi le maintien de l'ordre public dans l'État ainsi qu'une bonne sécurité dans les rues.⁵

G. Gorani loue donc le fonctionnement du système républicain qui se veut juste, impartial et honnête. La République de Gênes, par exemple, veille à s'occuper avec minutie de l'application de son système judiciaire dans toutes ses possessions. Elle envoie dans toutes les villes « des gouverneurs, des podestats, des délégués pour y administrer la justice et y faire observer une police exacte, lever les impositions ; et enfin, y exercer toutes les fonctions nécessaires au maintien de son autorité. »⁶ L'efficacité de la justice rendue est appréciée par le peuple comme le montre cette déclaration de l'auteur : « La certitude d'obtenir justice lorsqu'ils la demandent, attache les sujets de la république au gouvernement établi. »⁷

G. Gorani voudrait qu'il en soit de même dans les États de type monarchique ou seigneurial. Il rapporte tout de même les réformes tentées afin d'améliorer la situation de ces derniers.

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 26-27

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 429

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 429

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 30

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 100-101

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 430

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 434

c. Des réformes judiciaires nécessaires

Enfin, Giuseppe Gorani évoque les nécessaires réformes judiciaires et gouvernementales tentées dans certains États italiens pour une meilleure justice. Lorsqu'il s'intéresse au cas du Royaume des Deux-Siciles, l'auteur donne la liste des hommes de lettres éclairés ayant œuvré pour un bon gouvernement de cet État. En effet beaucoup « ont présenté au monarque des mémoires écrits avec beaucoup de force, et remplis de connaissances profondes sur les réformes à faire dans les loix, les formes judiciaires, etc. »¹ Le plus fameux d'entre eux est le chevalier Gaetano Filangieri (1753-1788), que G. Gorani cite notamment pour la publication d'une œuvre monumentale, *La scienza della legislazione* (1780). Dans cette œuvre, G. Filangieri explique être convaincu qu'une « révolution pacifique » se prépare en Europe. D'après lui, il appartient aux philosophes de faire sortir « les gouvernements de leur longue et profonde léthargie » et propose les bases d'une législation rationnelle, ce qui le conduit à s'en prendre avec violence à la « tyrannie féodale. » D'après lui il est nécessaire d'abolir la juridiction féodale et de réorganiser les magistratures afin d'atteindre un objectif principal : le bonheur public.² On peut également citer l'exemple de Louis-Antoine Muratori (1672-1750), qui quelques années plus tôt a également œuvré pour le bonheur du peuple et la paix publique. Dans son traité *Dei difetti della giurisprudenza*, publié en 1742 et dédié à Benoît XIV (1675-1740), il proposait d'esquisser les bases d'une jurisprudence moderne. Pour cela il évoquait les réformes qu'il aurait fallu entreprendre et qui concernaient notamment les privilèges successoraux et les tribunaux spéciaux. Il critiquait également l'arbitraire des juges et les abus des avocats.³

A la fin du XVIIIe siècle, la plupart des hommes de lettres réclament l'égalité dans le domaine judiciaire. Ainsi par exemple, Cesare Beccaria (1738-1794) publiait en 1764 le traité *Dei delitti e delle pene* dans lequel il plaidait contre torture et contre les châtiments en général en montrant que plus ceux-ci étaient cruels plus ils étaient inopérants, car la barbarie du supplice déshumanisait l'individu. Il réclamait donc l'égalité de tous devant la justice, la suppression de la peine de mort et une juste proportion entre l'importance du délit commis et la gravité de la peine attribuée.⁴ Certains États n'hésitent pas à mettre en application des réformes proposées par les hommes de lettres. C'est le cas par exemple de la Toscane, que Gorani évoque pourtant très peu. En effet, la publication de l'ouvrage de C. Beccaria entraîne

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 75

² Norbert JONARD, *op. cit.* p. 210-212

³ Norbert JONARD, *ibid.* p. 212

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 47

dès 1771 la mise en pratique de différentes mesures visant à limiter le pouvoir de l'Église¹ et à préparer la grande réforme de la justice qui aboutit à l'élaboration du code léopoldien, le 30 novembre 1786.² Avec ce code, toute la justice subit une profonde réforme. Le texte contient l'abolition de la peine de mort, l'élimination totale de l'usage de la torture ainsi que la suppression d'une multitude de délits ou crimes de lèse-majesté.³

Ainsi, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, des États italiens s'occupent de mettre en place une œuvre législative efficace, aidés dans leurs réformes par l'appui des hommes de lettres. Toutefois, il faut savoir que ces réformes ne concernent pas seulement le domaine judiciaire, mais également et surtout les finances publiques.

¹ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 286

² Norbert JONARD, *op. cit.* p. 57

³ François BLUCHE, *op. cit.* p. 244

Chapitre 3 – Des régimes politiques influençant la situation agricole, industrielle et commerciale d'un État ?

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani pense que la nature des régimes politiques des différents États a une influence prépondérante sur la vie économique du pays.

3.1. Des conditions agricoles, industrielles et commerciales plus ou moins florissantes

Dans son ouvrage, Giuseppe Gorani choisit de dénoncer tout d'abord la situation déplorable de l'agriculture dont font preuve certains États italiens. La nature du régime politique mis en place influence-t-elle, d'après l'auteur, la situation agricole d'un État ?

a. Une situation agricole variant selon la nature du gouvernement ?

Jacques Godechot (dans *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971) explique qu'à la fin du XVIII^e siècle, l'économie agraire reste prépondérante dans les États italiens mais demeure encore fort négligée. La proportion des terres cultivées est faible en raison de l'étendue des montagnes, des marais et des régions stériles. Il faut savoir que plus de la moitié du sol est considérée comme impropre à la culture.¹ En effet, l'Italie rurale du XVIII^e siècle connaît une situation de décadence : le paysage agraire ne cesse de se dégrader à cause du déboisement continu et des marécages qui s'étendent, ce qui fait que les friches et le maquis gagnent du terrain.² Pour G. Gorani, les États de type monarchiques négligent l'agriculture et présentent un entretien déplorable de leurs terres. Ainsi par exemple, le Royaume des Deux-Siciles, de type absolutiste, présente pour lui la situation la plus affligeante qu'il soit : « Je me suis informé avec beaucoup de soin des désastres de cette malheureuse contrée, et du peu de secours qu'elle a reçu du gouvernement. »³ Le régime féodal y est solidement implanté et les barons y jouissent de multiples droits, honorifiques et onéreux. Ils possèdent les monopoles traditionnels sur les moulins, les fours et les pressoirs ainsi que sur les mines et les salines. Plus loin G. Gorani explique que les nobles détiennent le pouvoir et n'hésitent pas à en abuser : « ils possèdent en partie de droit et en partie par abus les droits d'entrée, les péages, les gabelles, les dîmes et les

¹ Jacques GODECHOT, *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971. p. 22

² Jean DELUMEAU, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIII^e siècle*, 1991, p. 352

³ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie vol.1, 1793*, p. 131

corvées dont ils vexent leurs malheureux vassaux. »¹ Dans cet État, la petite propriété et la petite exploitation sont rares et se limitent à quelques plaines riches tandis que la très grande propriété, les *latifundia*, règne à peu près dans toutes les provinces.² Les cultures pratiquées ne sont donc que maigres et temporaires, tandis que l'élevage entrepris est extensif.³ Jean Delumeau (dans *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, 1991) le confirme lorsqu'il explique que le système féodal mis en place depuis le XVIe siècle a eu pour conséquence la croissance prédominante des champs ouverts, utilisés soit pour la culture extensive des céréales, soit pour l'élevage nomade.⁴

Dans l'État Pontifical, la richesse est principalement mobilisée dans les coffres des maisons religieuses mais aussi dans la terre. Si les provinces qui sont situées au nord de cet État (la Romagne et les Légations autour de Bologne et de Ferrare), sont riches car elles profitent d'une agriculture assez élaborée, le reste de la campagne romaine, c'est-à-dire des terres qui entourent la ville, est quant à elle d'une pauvreté sévère.⁵ Même à la fin du XVIIIe siècle, elle demeure telle que l'a vue le Président de Brosses : « une quantité prodigieuse et continue de petites collines stériles, incultes, absolument désertes, tristes et horribles au dernier point. »⁶ Effectivement, dans le second volume, G. Gorani s'emploie à décrire les terres « incultes et dépeuplées » des alentours de Rome⁷ qui seraient pourtant fertiles si elles étaient cultivées.⁸ Toutefois, l'agriculture rencontre de nombreux obstacles, que l'auteur expose dans un article : il évoque le problème des terres, celui du célibat, car les paysans préfèrent se ruiner pour procurer à leurs enfants l'honneur de rentrer dans les ordres, et enfin le caractère indolent de la population.⁹ Jérôme de Lalande le confirme et déclare que « dans l'État du Pape, c'est l'agriculture qui est la plus mauvaise de toutes les professions ; en sorte que là où la terre n'est pas d'une extrême fécondité elle est presque déserte. »¹⁰ Maurice Levesque le confirme. Il décrit le territoire romain comme « le plus beau, le plus varié et le plus fertile d'Italie [...] ce pays si favorisé par la nature, languit sous le joug avilissant du despotisme sacerdotal. »¹¹

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 133

² Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 23

³ Jacques GODECHOT, *ibid.* p. 24

⁴ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 304

⁵ Philippe GUT, *L'Italie de la Renaissance à l'Unité, XVIème-XIXème siècles*, 2001, p. 144

⁶ Norbert JONARD, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996, p. 84

⁷ Giuseppe GORANI, *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie vol.2*, 1793 p. 62-63

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 370

⁹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 412-414

¹⁰ Jérôme de LALANDE, *op. cit.* t. 5, p. 205

¹¹ Maurice LEVESQUE, *Tableau politique, religieux et moral des États ecclésiastiques, 1791*, p. 10

Toutefois, G. Gorani constate que le duché de Modène présente une situation agricole exemplaire, bien que le gouvernement de l'État soit de type seigneurial. En effet, dans sa description des campagnes de Modène, l'auteur loue la fertilité du pays. La petite exploitation domine, comme dans l'Italie septentrionale, et ce choix porte ici ses fruits.¹ L'auteur explique que « la culture est variée, partagée en carrés longs, et séparée par des vignobles. Les ceps de vigne montent très haut et sont supportés par des arbres fruitiers de toute espèce, ce qui forme une variété fort agréable. » De même, l'élevage est fort productif : « une chose qui m'avait étonné depuis la descente des Apennins jusqu'à la plaine de Modène, [...] ce fut la rencontre d'une quantité de bœufs d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses ; je n'en avois jamais vus de pareils. »² De même, le duché de Milan est très prospère, car la culture y est « soignée et florissante ». G. Gorani prend un ton élogieux pour décrire les campagnes du Milanais et de Lodi : « On voit dans cette province une vaste plaine entrecoupée de petites collines très bien cultivées qui offrent des points de vue variés et enchanteurs. »³ Cependant, là encore, le gouvernement est un frein à l'exploitation des terres : « Si le gouvernement ne pressuroit pas cette province ; s'il n'accabloit pas les cultivateurs par des impôts, s'il ne les gênoit point par une foule de règlements onéreux ou pour le moins inutiles, elle rendroit le quadruple de ce que l'on en arrache. »⁴

b. Une situation industrielle et commerciale plus ou moins florissante

La nature du gouvernement influence ensuite la prospérité de l'industrie et du commerce. Le sud de l'Italie, marqué par un régime monarchique, rencontre très peu de développement industriel. Le royaume des Deux-Siciles est avant tout agricole ; G. Gorani décrit la quantité et la variété impressionnante des productions et déclare en effet que « le sol de ce royaume est si fertile que les Siciliens pourroient à eux approvisionner une grande partie de l'Europe en bled, en huiles et autres productions, qui n'attendent pour se multiplier à l'infini qu'une administration plus sage. »⁵ Les industries quant à elles y sont rares.⁶ Ainsi par exemple, à Naples, l'art de la Soie qui regroupe plus de 5000 personnes en 1624 est, à la fin du XVIIIe siècle, décadente. Toutefois, la marquise Gentili Bocca-Padule, en voyage à Naples en 1795, affirme que le royaume produit une grande quantité de soie, bien que les tissus soient

¹ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 23

² Giuseppe GORANI, *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie vol.3*, 1793 p. 207

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 309

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 309-310

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 387-389

⁶ Philippe GUT, *op. cit.* p. 146

vendus à un prix fort élevé.¹ Elle décrit la prospérité d'une fabrique de soie dans laquelle travaillent environs neuf cent femmes et qui possède de nombreuses machines.² Il en est de même pour l'Italie centrale, que G. Gorani qualifie de « nation peu industrielle. »³ L'Italie septentrionale rencontre quant à elle un essor industriel assez considérable. L'activité textile (toile, soierie, lainages) se maintient, avec des hauts et des bas. Toutefois, certains États du nord connaissent également des phases de déclin. En effet, une crise importante frappe la plupart des industries dans la décennie 1780-1790, crise probablement en rapport avec les mauvaises récoltes de céréales. Ainsi, la Toscane par exemple, très réputée au Moyen Age pour ses lainages et ses soieries⁴, ne parvient plus à imposer sa concurrence à l'étranger ni même à s'imposer sur place.⁵ Il en est de même pour la République de Lucques, qui, bien que possédant de nombreuses fabriques, subit les foudres de la concurrence. Ainsi par exemple, « L'établissement des fabriques de soie ayant gagné de proche en proche, il en est plusieurs à Lucques qui n'ont pu soutenir la concurrence, et qui dépérissent visiblement. »⁶ Il en est de même pour d'autres productions : « Lucques contient aussi des fabriques de doublet, de mouchoirs, d'indiennes, de coton et de laine ; mais il faut avouer qu'elles sont inférieures à celles des mêmes objets fabriqués dans d'autres pays, quoique l'on n'épargne ni dépenses pour leur procurer de l'encouragement, ni soins pour en obtenir le débit. »⁷

D'après Giuseppe Gorani, la prospérité du commerce est elle aussi influencée par la nature du gouvernement. Il le dit clairement lorsqu'il évoque le duché de Modène : « Si l'état jouissoit de la liberté du commerce, il doubleroit ses productions, ses profits et sa population. »⁸ Dans la plupart des États, le commerce est entravé par une quantité importante de lignes douanières qui sont situées à l'intérieur et aux frontières de ceux-ci. De plus, la circulation des denrées est rendue très difficile par les multiples péages et droits. Ainsi par exemple, G. Gorani explique que « le commerce des Deux-Siciles consiste dans l'exportation des productions du sol » or « cette exportation seroit infiniment plus fructueuse si le gouvernement moins cupide et moins imbécille ne la gênoit par les entraves dont j'ai rendu compte [...] »⁹. En effet, le royaume de Naples compte par exemple 122 lignes de douane et

¹ Margherita GENTILI BOCCA-PADULE, *Viaggio d'Italia della Marchesa Margherita Sparapani Gentili Boccapadule (1795)*, p. 23

² Margherita GENTILI BOCCA-PADULE, *op. cit.* p. 28-29

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 421

⁴ Jean BOUTIER, *Florence et la Toscane, XIVe-XIXe siècles, Les dynamiques d'un État italien*, 2004, p. 207

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 301

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 41

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 41

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 220

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 387

145 péages à la fin du XVIII^e siècle.¹ Par conséquent, le commerce en devient assez faible et se fait principalement avec l'Angleterre, la France et l'Adriatique² et ce, grâce à son port, comme nous l'indique le plan de la ville.³ En revanche, G. Gorani s'épanche longuement sur la situation du commerce dans l'État Pontifical, qu'il juge déplorable. Il affirme que le « régime infernal de la chambre apostolique, dont le despotisme est fait pour anéantir tout principe d'activité et d'industrie empêche profit de l'agriculture et du commerce. »⁴ La cause en revient aux choix gouvernementaux: « Sous un gouvernement aussi vicieux que l'est celui de Rome, il est impossible que le commerce soit florissant. » En effet, « presque tous les juges du commerce à Rome sont des prêtres, dont l'ignorance ou la corruption favorisent les banqueroutiers et arrêtent la circulation du numéraire en détruisant la confiance. » Bourgoing l'affirme également : « Quant au commerce, tout sembloit conjuré contre sa prospérité. Dans aucun pays il n'était hérissé de plus de prohibitions. Les mesures de Pie VI renchérirent encore sur ce régime désastreux. »⁵ Les produits que l'État a à proposer pour les échanges sont de médiocre valeur : alun, soufre, vitriol, soieries, laines. Son commerce principal est basé sur la vente d'œuvres d'art, ce qui lui confère le prestige dont elle jouit. Les diverses provinces qui dépendent de son gouvernement sont donc pénalisées. Ainsi par exemple, d'après l'auteur, depuis que le duché d'Urbin appartient à l'état ecclésiastique, il a perdu les deux tiers de ses habitants, et plus de trois quart de ses richesses. Il en est de même de la Romagne qui est pauvre, car mal administrée et ce, malgré la fertilité de ses terres. On peut enfin citer l'exemple du duché de Ferrare, qui dans le passé était une ville prospère, au commerce florissant, et qui à l'époque de G. Gorani tombe en décadence.⁶ En revanche, les provinces qui bénéficient d'une certaine liberté vis-à-vis de Rome réussissent à développer un commerce assez prospère. Il en est ainsi par exemple des Marches, où les privilèges parviennent à être maintenus malgré la présence du gouvernement romain.⁷ Il en est de même pour Bologne, dont « le gouvernement est un mélange de républicanisme et de démocratie qui conserve au peuple ses droits et sa dignité. »⁸

L'auteur semble donc affirmer que le commerce est plus actif et prospère dans les États soumis à des régimes républicains. En effet, le cas de la République de Gênes, où le

¹ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 25

² André CORVISIER, *L'Europe à la fin du XVIII^e siècle (vers 1780-1802)*, 1985, p. 95

³ Voir annexe 2, *Carte et plan de Naples*

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 10

⁵ BOURGOING, *op. cit.*, p. 174

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 453-455

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 452-453

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 463

gouvernement « ne néglige rien de ce qui peut encourager le commerce », le confirme.¹ Cette dernière a acquis sa richesse en grande partie grâce au commerce maritime et aux nombreux investissements à l'étranger qu'elle effectue depuis des siècles.² De même, la République de Lucques connaît la prospérité car « tout est libre dans cette république ; et chacun peut s'adonner au genre qu'il préfère, sans craindre d'entraves. » Tous les citoyens peuvent faire commerce grâce au gouvernement qui les encourage. En effet, ce dernier prête avec facilité et bienfaisance aux particuliers « les sommes qui leurs sont nécessaires pour l'établissement ou l'augmentation de leur négoce » et ce, avec un intérêt très bas.³

c. Des gouvernements gérant avec plus ou moins de soin les finances publiques

Enfin, d'après G. Gorani, les différents gouvernements gèrent avec plus ou moins de soin les finances publiques. L'auteur s'intéresse avant tout aux revenus des différents États qu'il visite. Ses observations lui font constater que les États de type monarchique ou théocratique gèrent en général très mal leurs finances. L'État Pontifical, dont les finances se confondent avec celles de la catholicité, en est un exemple.⁴ Sur le plan financier, l'État est, à la fin du XVIII^e siècle, au bord de la faillite en raison des politiques réformatrices menées par les différents souverains européens qui prélèvent les ressources d'établissements religieux jugés inutiles et privent ainsi l'Église de ressources précieuses. Bourgoing affirme d'ailleurs que « La chambre apostolique étoit responsable, par sa mauvaise gestion, de toutes les causes d'appauvrissement. »⁵ De plus, les politiques anti-cléricales de plus en plus virulentes et entraînent un déclin de l'Église.⁶ Les principaux revenus proviennent des impôts : « Un des principaux revenus de l'état ecclésiastique est l'impôt sur le sel ; il y en a aussi d'établis sur le vin, le bled, et sur tous les premiers objets de consommation. »⁷ Toutefois, l'exemple de Livourne, soumise au grand-duché de Toscane, est tout autre. Les finances y sont gérées avec soin et les impôts sont prélevés avec attention. Le cas des gabelles le montre : elles « forment un revenu de trente mille écus. Sous la domination de gabelles sont compris les droits sur le sel, le tabac, le papier timbré, le contrôle des actes notariés, les cartes, les moulins et farines. » Cependant, elles sont prélevées avec douceur : « Mais on peut assurer qu'à Livourne, ainsi que dans le reste de la Toscane, elles y sont perçues avec modération ; la douceur est le

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 388

² Norbert JONARD, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIII^e siècle italien*, 1996, p. 43

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 43

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 11

⁵ BOURGOING, *op. cit.* p. 175

⁶ Philippe GUT, *op. cit.* p. 144

⁷ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 423

système favori du gouvernement toscan. »¹ Les Républiques connaissent quant à elle une certaine prospérité dans leurs revenus. Il en est ainsi par exemple de la République de Gênes, qui d'après Jacques Godechot (dans *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1970), bénéficie de revenus importants grâce à son encouragement au commerce. G. Gorani déclare également que « les finances de l'état de Gênes sont bien administrées. »² Cela est dû au fait que « la seigneurie a proclamé un édit sur la liberté du commerce des grains. » De plus, la présence de la Banque de Saint Georges, fondée en 1346 et qui domine l'État, est également essentielle, c'est « une ressource certaine pour la république. »³ La fortune des plus riches y est déposée en grande partie.⁴ De plus, son profit est considérable car elle prête aux souverains de l'Europe entière.

Cependant, il faut savoir que les revenus des États ne suffisent souvent pas à palier leurs dépenses et leurs dettes. Pour l'État Pontifical par exemple, G. Gorani déclare qu'en 1789 la dette de l'état est de quatre-vingt-sept millions d'écus, « somme énorme pour un état d'un revenu si modique. »⁵ Ces dépenses concernent principalement « la solde des troupes, l'entretien des places fortes et celui de la marine ». Elles touchent également les dépenses du « sacré palais apostolique » c'est-à-dire celle des ministres et chanteurs de la chapelle ainsi que celle des cardinaux, des prélats en charge et des ambassadeurs envoyés dans les cours étrangères. Il en est de même pour les États ayant un gouvernement de type seigneurial. Ainsi par exemple, G. Gorani déclare que les finances du duché de Modène ne sont pas considérables car elles sont mal régies.⁶ Le duché se voit donc obligé de subir des dépenses jugées obligatoires par le souverain et dont l'auteur fait la liste : « On prélève d'abord ce qui est nécessaire pour les dépenses de la cour, pour la solde et entretien des troupes, le traitement des ministres, les honoraires des magistrats et les gages des employés. » La République de Gênes rencontre également des difficultés. Ses dépenses ne peuvent être contrées aisément à cause de la décadence générale du commerce méditerranéen et des progrès de l'économie britannique. Toutefois, la République ne réussit pas à substituer l'activité agricole à l'activité maritime à cause de la pauvreté de son territoire.⁷

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 114

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 376

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 379

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 14

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 424

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* p. 298

⁷ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 14

Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la situation agricole, industrielle et financière demeure encore très contrastée selon les États. Elle peut en partie être due à la politique des princes qui privilégient plus ou moins leurs intérêts personnels à ceux de leur État.

3.2 Des princes privilégiant leurs intérêts personnels à ceux de leur État ?

L'attitude des princes peut être une cause de la prospérité des finances d'un État. D'après Giuseppe Gorani, nombreux sont ceux qui privilégient leurs intérêts personnels à ceux de l'État qu'ils gouvernent.

a. Le poids des privilèges nobiliaires

Les privilèges économiques dont jouit l'aristocratie italienne est d'un poids considérable et nuit de façon importante aux intérêts de l'État. Tous les nobles, même s'ils occupent une place différente au sein de la hiérarchie, profitent d'avantages féodaux associées à leurs titres et concentrent entre leurs mains la majeure partie de la richesse.¹ Dans le Royaume des Deux Siciles, par exemple, les privilèges concernent avant tout la féodalité qui leurs donnent des droits sur les deux-tiers des territoires qu'ils possèdent.² Les barons ont le monopole sur la pêche, la chasse, les péages, ainsi que sur les moulins et les fours. G. Gorani le confirme lorsqu'il explique dans le premier volume « qu'il y a dans les fiefs des Deux-Siciles, des bannalités fort onéreuses et vexatoires pour les vassaux, comme les bans de four et de moulin, et de pressoir. »³ Plus loin il donne quelques exemples particuliers afin de montrer le poids qui pèse sur les vassaux :

« Par exemple, un vassal n'oserait faire la récolte de ses olives avant que l'huile qui doit être donnée au seigneur n'ait été pressée, et personne dans la communauté, autre que le seigneur, ne peut avoir de pressoir. Il en est de même des vendanges. Dans d'autres fiefs, les vassaux ne peuvent faire la moisson avant qu'ils aient moissonné les bleds du seigneur, ce qui leur porte quelquefois un grand préjudice. »⁴

A cela s'ajoutent les prérogatives nobiliaires d'ordre fiscal qui comprennent des immunités plus ou moins étendues ainsi qu'une dispense partielle ou totale de l'impôt foncier.⁵ Ces droits féodaux sont exercés avec des pouvoirs quasiment pleins, que le pouvoir royal parvient difficilement à diminuer.⁶ G. Gorani s'insurge contre cette situation et déclare qu'il « est une

¹ Philippe GUT, *op. cit.* p. 146

² Franco VALSECCHI, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967, p.151

³ Giuseppe GORANI *op. cit.* vol.1, p. 114

⁴ Giuseppe GORANI *ibid.*, p. 114

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 95

⁶ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 193

infinité de droits que les seigneurs ont extorqué des souverains lorsqu'ils étoient peu affermis sur le trône et le gouvernement pourroit aujourd'hui les priver de ces droits usurpés sans qu'ils eussent la moindre raison de se plaindre. »¹ Cependant, il faut savoir que les princes, ducs, marquis et comtes du royaume vivent pour la plupart dans la capitale, indifférents à l'amélioration de leurs domaines et seulement attentifs à tirer le plus d'argent possible des paysans.² Ils se plongent dans une vie parasitaire, satisfaits de mener un grand train de vie à la ville dans leurs palais, s'étant déshabitués du métier des armes sans pour autant s'intéresser à une activité commerciale ou industrielle.³ Il en est de même dans le duché de Modène qui comprend des fiefs considérables et où « les inféodés possèdent de grands droits [...] Ici les nobles jouissent des péages, de quelques douanes ; ils ont une quantité de bannalités [...] une quantité considérable de chasse, de pêche [...] »⁴

Aux privilèges de la noblesse s'ajoutent ceux du clergé. En effet, il partage avec la noblesse la majeure partie de la propriété foncière et bénéficie de la mainmorte ecclésiastique, énorme cumul inaliénable, intouchable et non transférable.⁵ Cette mainmorte fait que l'Église sous toutes ses formes acquiert sans cesse davantage de terres, mais ne les vend pas.⁶ D'après Philippe Gut (dans *L'Italie de la Renaissance à l'Unité, XVIème-XIXème siècles*, 2001) le territoire de l'État Pontifical lui-même se divise en grandes propriétés agricoles qui sont aux mains de puissantes familles aristocratiques peu soucieuses de productivité ou bien aux mains des institutions ecclésiastiques qui prospèrent à travers tout l'État.⁷ G. Gorani critique cette situation et se place aux côtés de Pietro Giannone (1676-1748) homme de lettres Italien auteur d'une *Storia civile del regno di Napoli* publié en 1723 et dans laquelle il dévoile « les usurpations du Saint-siège et l'origine scandaleuse d'une foule de droits que la cour de Rome s'est arrogés »⁸ attisant ainsi les affrontement entre l'Église et l'État à Naples. De nombreux témoins évoquent les abus perpétrés par le clergé. Maurice Levesque, par exemple, affirme que :

« les clercs de la chambre, préposés pour empêcher les fraudes et les abus, concourent de leur côté à les multiplier, sous prétexte de l'approvisionnement des grains et de quelques autres denrées, ils se prévalent des droits qu'ils ont d'empêcher leur transport et leur vente,

¹ Giuseppe GORANI *op. cit. vol.1*, p. 115

² Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 305

³ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 104

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 212

⁵ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 210

⁶ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 306

⁷ Philippe GUT, *op. cit.* p. 144

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 160

les achètent au prix qui leur plaît et les revendent à celui qu'ils prescrivent aux marchands, obligés de les prendre, quelque mauvaise qu'en soit la qualité. »

b. Des souverains avides et s'adonnant au népotisme

La plupart des souverains Italiens font passer leurs intérêts personnels avant ceux de l'État qu'ils gouvernent. Dans sa description de l'État Pontifical, G. Gorani dénonce les dépenses énormes effectuées par les souverains pontifes pour leurs plaisirs personnels. Il en est ainsi par exemple de Pie VI dont G. Gorani juge la cupidité scandaleuse.¹ Il dénonce sans hésiter les dépenses folles que ce dernier réalise pour ses fantaisies et pour l'entretien de sa maison² augmentant ainsi de façon considérable la dette publique de l'État.³ A cela s'ajoute le phénomène du népotisme, tendance qu'ont certains papes à favoriser l'ascension de leur entourage dans la hiérarchie du pouvoir en leur confiant des postes clés.⁴ Il permet aux familles d'obtenir dignités et élévation.⁵ Pie VI emploie cette pratique au grand bénéfice de sa famille ce que l'auteur dénonce : « le népotisme est la maladie habituelle du pape Pie VI. S'il eût régné il y a trois siècles, il eût certainement fait de son neveu le plus grand souverain de l'Italie »⁶ en référence au Pape Alexandre VI Borgia qui désirait en faire ainsi pour son neveu César Borgia. En effet, Pie VI fait venir à Rome ses deux neveux, fils de sa sœur Giulia, mariée au comte Girolamo Onesti. Prêt à tout pour satisfaire leur cupidité,⁷ il les adopte et leur fait prendre le nom et les armes de la famille Braschi. L'aîné, Romualdo, devient cardinal, et le second, Luigi, est créé duc de Nemi.⁸ S'employant à leur constituer un patrimoine, il dépense sans hésiter. Bourgoing explique cette attitude par son amour de l'éclat. Issu d'une famille à peine noble, il se targua, dès son début, de l'illustration de sa race. Aux armoiries modestes qu'il avoit héritées de ses aïeux, il voulut joindre toutes les vaines décorations du blason, et se composa un écusson qui prêta beaucoup au ridicule. »⁹ De plus, Pie VI augmente ainsi la dette publique. Il « fait des dépenses considérables pour dessécher les Marais Pontins : il faudroit le louer de cette entreprise, s'il n'avoit pas prouvé, en donnant ce patrimoine à son neveu, que ce n'est pas dans des vues d'utilité publique qu'il s'est

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2* p. 352

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 426

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 425

⁴ Yves-Marie HILAIRE, *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulations*, 1996, p. 368

⁵ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 266

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* p. 84

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 425

⁸ Fernando HAYWARD, *Le dernier siècle de la Rome Pontificale, Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814)*, 1933, p. 62

⁹ BOURGOING, *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, p. 92

déterminé à ces travaux. »¹ Maurice Levesque confirme ce désintéret du Pape et du sacré collège pour le bien public : « Mais peu importe aux cardinaux et aux prélats que l'état mal gouverné soit sans industries, sans lumières, sans richesse et sans défense, pourvu que ces avides usufruitiers n'y trouvent aucun obstacle à leurs désirs. »²

Giuseppe Gorani cite également l'exemple du duché de Parme, qu'il dit être « à la vérité très fertile, mais il est ruiné [...] »³ La raison en est d'après lui, encore une fois, la nature du gouvernement et l'attitude du « duc [qui] s'est emparé des biens des communes. »⁴ Le royaume des Deux-Siciles constitue enfin un exemple fondamental de l'avidité des souverains. Giuseppe Gorani y critique le gouvernement qui accable le peuple d'impôts afin de hausser son confort personnel. La reine joue un rôle de premier plan : « En 1787, la reine trouvant que les revenus ordinaires ne suffisoient point et qu'elle n'avoit pas assez d'argent pour fournir à ses dissipations, s'arrangea avec son favori Acton pour qu'on établît un nouvel impôt. »⁵ Sa cupidité s'illustre également dans son refus catégorique de venir en aide aux habitants de Calabre lors du tremblement de terre dont ceux-ci sont victimes en 1787 : « elle craignoit que le roi ne se transportât sur le lieu même, et ne consacraît au soulagement des Calabrois des sommes dont elle vouloit se servir pour d'autres usages [...] »⁶ Cet exemple révèle donc encore une fois que le roi de Naples est en fait un souverain généreux et soucieux de son peuple, mais qu'il ne peut régner correctement à cause de son entourage. Son attitude nous conduit donc à nous demander si l'intérêt d'un souverain pour son État conduit forcément à la prospérité économique et financière de celui-ci.

c. Des princes et des aristocrates voués à la prospérité de leur État ?

Certains princes et aristocrates se consacrent cependant à faire prospérer l'économie et les finances de leur État. L'exemple le plus évident est celui du duc de Modène, Hercule III, dont G. Gorani loue l'« impartialité, l'amour du travail et de l'ordre. »⁷ En effet, alors qu'il n'est encore que prince héréditaire, Hercule d'Este est outré par le brigandage et la corruption que son père François III, laisse se perpétuer, n'hésitant pas à mettre en place des impôts et des taxes fort élevés : « Il avoit fait un compromis avec les fermiers, et les denrées

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 426

² Maurice LEVESQUE, *Tableau politique, moral et religieux de Rome et des États ecclésiastiques*, 1791, p. 12

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 301

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 301

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 120

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 135

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 244

étoient taxées à un prix aussi haut qu'elles pouvoient l'être. »¹ A la mort de son père, Hercule, nouveau duc régnant, reprend en main les affaires du royaume et met tout en œuvre pour améliorer la situation économique et financière du duché, se montrant « ardent à retrancher toute dépense superflue. » L'argent gagné n'est pas dépensé de façon personnelle mais utilisé pour aider les provinces à résoudre leurs crises : « les fonds ne restent pas oisifs dans les coffres d'Hercule. Il a prêté à la ville de *Reggio* un capital suffisant pour la liquidation de toutes les dettes qu'elle avoit contractées. »² De plus, la noblesse de Modène a un comportement exemplaire, elle « règle ses démarches sur les bases de la bonté et sur celles de la justice. Les feudataires sont si éloignés d'abuser des prérogatives que des loix arbitraires leur accordent, que souvent ils se relâchent du droit de péage, qui d'ailleurs est perçu avec la plus grande modération. Les droits de douanes sont modiques. »³ A Livourne également, qui dépend du Grand-Duché de Toscane, le souverain doit payer des impôts, il est « taxé selon ses domaines, et n'a aucune prérogative sur ses sujets. Les constructions, les réparations des grands chemins, des ponts, des canaux se font aux dépens des habitans du territoire ; et si le souverain y possède des domaines, il est imposé comme le plus simple particulier, en raison de son domaine. »⁴ Toutefois, d'autres souverains, même s'ils en ont la volonté, ne parviennent pas à améliorer la situation de leur État. C'est le cas par exemple à Naples où Ferdinand IV est décrit par G. Gorani comme doté d'une bienfaisance naturelle pour son peuple. En effet, ce dernier est conscient des abus de son épouse et le dit clairement dans un dialogue tenu entre lui et la reine et que G. Gorani rapporte : « Le roi : “ Cela est vrai dans un sens, parce que la moitié des impositions qui devraient entrer dans le trésor royal servent à enrichir une foule de gens qui n'y ont aucun droit. “ »⁵ Toutefois, l'auteur réproche la faiblesse de son caractère, qui le fait céder la plupart du temps à toutes les demandes de son épouse :

« On choisit l'instant favorable de lui faire signer les édits et autres actes d'autorité royale. Si ce qu'on lui propose lui paroît pernicieux au bien de l'état, il jure, il frappe du pied, et s'emporte comme le dernier *lazzaroni* ; mais son courroux s'évapore, il signe ; et pour se consoler, il part pour la chasse ou pour la pêche. »⁶

Cependant, ce sont dans les Républiques que l'on trouve, d'après G. Gorani, les plus beaux exemples d'une aristocratie dévouée à la prospérité de l'économie et des finances

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 234

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 240

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 213

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 115

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 124

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 28

publiques. La République de Lucques présente une oligarchie restreinte, commerciale et financière, qui veut, certes, conserver ses rentes à tous prix mais qui cherche pour cela à faire prospérer l'État.¹ Le gouvernement s'arroge « le droit exclusif de vendre la viande, le poisson, les peaux, et le cuir proprement dit » Tout est « pour le compte de la république. »² Il en est de même dans la République de Gênes, où la noblesse possède de grandes richesses comme le confirment plusieurs témoins tels que Charles Dupaty : « Les nobles possèdent des richesses énormes, on en comte qui ont un million de rente. Des valets, des chevaux et des moines, voilà leur faste. » Ou bien le Président de Brosses qui constate leur « richesse excessive ». Toutefois, ils ne font pas étalage de leur luxe et vivent bourgeoisement, comme le confirme le Président de Brosses : « la dépense de ces gens là qui n'ont ni habits, ni équipages, ni tables, ni jeux, ni chevaux n'est pas considérable [...] »³ Montesquieu renchérit : « vous ne sauriez croire à quel point va la parcimonie de ces princes-là. »⁴ G. Gorani confirme cette attitude qu'il admire : « Gênes est autrement organisée. Ses revenus sont entièrement employés à la conservation de l'état. Les nobles génois, loin de s'approprier les fonds que la république leur confie, suppléent à ce qui manque. »⁵ Ils encouragent l'initiative réformatrice lancée par l'État en économie et qui consiste par exemple en la création de « lois agraires » proposées entre les années 1780 et 1790 pour une meilleure division des terres communales.⁶

Toutefois, il faut savoir que les souverains de certains États monarchiques ou seigneuriaux cherchent eux aussi à améliorer la situation économique et financière de leur royaume et ce, en faisant l'effort d'instituer des réformes.

3.3. Des États italiens ouverts aux réformes économiques et financières

La plupart des États italiens sont ouverts aux réformes économiques et financières et ce, surtout à partir des années 1770, années qui voient la physiocratie, doctrine économique et politique qui base le développement économique d'un État sur l'agriculture et qui prône la liberté de commerce et de l'industrie, prendre un grand essor.⁷ En effet, l'Italie du XVIIIe siècle n'est pas seulement misère, abandon et désordre comme tendent à le faire croire de

¹ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 44

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 74

³ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 107

⁴ Norbert JONARD, *ibid.* p. 107

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 377

⁶ Claudio COSTANTINI, *La Repubblica di Genova nell'età moderna*, Torino, UTET, 1978, p. 468

⁷ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 307

nombreux témoignages, dont celui de Giuseppe Gorani, adepte fervent des principes physiocratiques qu'il est l'un des premiers à adopter en Italie.¹

a. Des réformes fiscales utiles

Afin de palier une crise économique et sociale sensible surtout à partir des années 1770, des hommes de lettres attachés à la physiocratie proposent des idées afin d'améliorer la situation financière des différents États italiens.² De nombreux souverains acceptent d'entreprendre des réformes et mêlent des mesures libérales et des mesures protectionnistes pour développer l'économie. Les physiocrates prônant la liberté de commerce, les mesures entreprises concernent avant tout la réorganisation des finances avec la tentative de simplifier la perception des impôts ainsi que la suppression des immunités fiscales de la noblesse et du clergé.³ A Rome, par exemple, Pie VI, au préalable trésorier général, les accepte et développe une politique mercantiliste dans les années 1780.⁴ Il en est de même en Toscane, qui se trouve être l'un des États les plus ouverts aux réformes, bien que G. Gorani l'évoque très peu. Ces réformes sont voulues par le grand-duc Pierre-Léopold, stimulé dans ses décisions par des ministres acquis aux principes physiocratiques tels que Pompeo Neri ou bien Ferdinando Paleotti.⁵ Le grand-duc établit une réforme du fisc en supprimant la plupart des exemptions et en établissant, au moins en théorie, l'égalité de tous devant l'impôt. En effet, il faut savoir qu'au début du règne de Pierre-Léopold, il était impossible de compter les corps, communautés et personne échappant à l'impôt, autant nobles que gens d'Eglise ou magistrats.⁶

D'autres tentatives concernent principalement la suppression des douanes intérieures pour une meilleure circulation des denrées tout en protégeant les productions locales de la concurrence extérieure.⁷ Giuseppe Gorani l'évoque au sujet de la République de Gênes : « il y a plusieurs années que la seigneurie a proclamé un édit sur la liberté du commerce des grains. »⁸ Il explique que Gênes a reconnu l'utilité de cette réforme car elle a « senti qu'en augmentant par une concurrence illimitée le nombre de vendeurs, elle assurait l'abondance de la denrée. »⁹ Il faut savoir qu'une véritable œuvre de libéralisation économique est également

¹ Franco CATALANO, *Illuministi e Giacobini del '700 italiano*, 1959, 174-178

² Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 38

³ Philippe GUT, *op. cit.* p. 145

⁴ Gilles PECOUT, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, 1993, p. 39

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 82

⁶ François BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, 2000, p. 241

⁷ Yves-Marie HILAIRE, *op. cit.* p. 368

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 367

⁹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 368

menée en Toscane par le grand-duc Pierre Léopold et par ses collaborateurs, bien que G. Gorani ne l'évoque pas dans son ouvrage.¹ En effet, la Toscane est, dans l'Europe du XVIII^e siècle, le premier État à établir à l'intérieur de ses frontières une réelle liberté économique dans le but d'unifier le pays en cassant les particularismes provinciaux. Ainsi, dès 1767 est autorisée la libre circulation des grains ainsi que leur libre importation de l'extérieur tandis que les exportations sont désormais les seules à être réglementées. A cela s'ajoute en 1775 la suppression de la *Congregazione dell'Annona* qui contrôlait auparavant les entrées, sorties et transports de céréales. Enfin, les douanes intérieures, qui fragmentaient l'État, sont quant à elles supprimées en 1781.² Dans d'autres États pourtant, le système fiscal ne subit que de faibles retouches.

b. De nouvelles mesures agricoles en Toscane et à Rome

Considérant que la richesse d'un pays provient exclusivement de son agriculture, les physiocrates estiment ensuite essentiel d'entreprendre des mesures liées à l'agriculture et à l'industrie.³ G. Gorani loue les actions de certains souverains qui tentent de démanteler le réseau de privilèges qui maintient dans un lourd carcan la propriété foncière. L'une des principales mesures vise à permettre l'extension des terres cultivées. Le premier État à s'en occuper est la Toscane, qui met en place des moyens en faveur de la petite et moyenne propriété⁴ et réalise un travail de bonification dans le Val de Chiana, la Maremme, la Capitanate de Pietrasanta.⁵ Les décrets mis en place en 1786 et en 1780, permettent ainsi le développement à un rythme accéléré des déboisements et des défrichements.⁶ De plus, le grand-duc encourage la formation de petits propriétaires terriens en ordonnant la distribution des propriétés et la vente de vastes domaines appartenant aux biens communaux, à l'ordre de Saint-Etienne ou à d'autres institutions.⁷ Il en est de même dans l'État Pontifical, où Pie VI entreprend un développement agricole avec la bonification des Marais Pontins « espace qui est entre Torre del Ponte et Terracina »⁸ à partir de 1783 et propose l'extension des cultures céréalières dans la campagne romaine.⁹ G. Gorani critique la difficulté de l'entreprise :

¹ Giuliano PROCACI, *Histoire des Italiens*, 1998, p. 217-218

² Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 344-345

³ Jacques GODECHOT, *op.cit.* p. 40

⁴ Gilles PECOUT, *op. cit.* p. 38

⁵ Jacques GODECHOT, *ibid.* p. 39

⁶ Lando BORTOLOTTI, *Le città nella storia d'Italie, Siena*, 1982, p. 110

⁷ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 86

⁸ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 6

⁹ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 48

« Pie VI n'est nullement géomètre et ne connoît rien en hydraulique [...] Chaque année il visite ces marais pour s'informer de l'état où sont les opérations ; mais de tout cet espace on n'a pu encore réduire à une chétive culture, telle qu'on l'observe dans les états du pape, que l'étendue de deux ou trois milles. »¹

Bourgoing pense de même et affirme que « cette grande entreprise a été une des causes principales de l'appauvrissement des finances romaines. Leur désordre, quand Pie VI obtint la tiare, étoit déjà porté à un haut degré. Il s'est accru par l'avidité de ce pontife, par son goût pour l'ostentation, par ses prodigalités pour ses neveux. »² Pourtant l'historien Norbert Jonard (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) explique que l'assèchement et le déboisement entrepris permettent une nouvelle mise en culture et donc des progrès agricoles. Il estime à 10% l'étendue des terres gagnées à la culture par ces travaux de bonification.³

Le bouleversement de l'économie italienne touche également l'industrie, mais avec bien moins d'ampleur que l'agriculture. Cette rénovation est essentiellement caractérisée par une lutte entre l'ancienne industrie artisanale, aux mains des corporations urbaines, et une nouvelle industrie pré-capitaliste. Elle se solde notamment par la suppression des corporations dans des États comme la Toscane, qui met en place cette mesure entre 1770 et 1781⁴ et permet un début de concentration industrielle.

c. Des réformes limitées ou vouées à l'échec

Cependant, la plupart des réformes entreprises sont limitées ou bien vouées finalement à l'échec. Certaines mesures ne se révèlent que théoriques, comme c'est le cas dans le royaume des Deux-Siciles, dans lequel les réformes économiques que le marquis Tanucci tente d'installer pendant la période de la régence se révèlent être un leurre d'après G. Gorani. En effet, Tanucci met officiellement en place en 1770 une politique de réduction des privilèges féodaux. De plus, il mène une politique de rationalisation financière et fiscale en faisant baisser les tarifs douaniers en 1782.⁵ Or, G. Gorani ne comprend pas la réputation de sagesse que le ministre s'est acquis et affirme ne pas connaître de système de douane aussi désastreux que celui qui a été mis en place : « Aucun règlement ne favorise plus la

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 9

² BOURGOING, *op. cit.*, p. 156

³ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 80

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 42

⁵ Gilles PECOUT, *op. cit.*, p. 38

contrebande et ne porte un coup plus fatal à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, tant les droits qu'il prescrit de payer sont énormes. »¹

Si de nombreuses réformes sont vouées à l'échec c'est parce qu'elles sont mises en place dans des États peu habitués aux changements comme c'est le cas de l'État Pontifical, qui conserve encore à la fin du XVIIIe siècle « une administration qui avilit l'agriculture, détruit le commerce et étouffe l'industrie. »² Maurice Levesque pense de même :

« On auroit tort d'en faire un crime aux cultivateurs toujours circonscrits par leur éducation dans un cercle très étroit de connaissances. Ce seroit au gouvernement et aux seigneurs grands terriens à les éclairer, et à exciter leur industrie par des récompense : mais le premier ne paroît tendre qu'à l'étouffer par ses principes destructeurs ; et les derniers accoutumés à mener une vie molle et oisive au sein de la ville. »³

Dans ces États les souverains doivent faire face à l'opposition nobiliaire, désireuse de maintenir à tous prix ses privilèges fiscaux.⁴ Ainsi par exemple, dans le royaume des Deux-Sicules, G. Gorani affirme que Tanucci n'a en fait rien fait « pour réprimer la tyrannie de la noblesse, pour la réforme des loix et des procédures, enfin pour corriger une foule d'abus qui font gémir le peuple. »⁵ Il en est de même en Sicile sous le vice-roi Caracciolo, qui échoue lui aussi face à la tentative de lutter contre les privilèges des barons. Sa tentative de mettre en place un nouveau système d'imposition qui limite les privilèges (1783-1784) et d'établir un cadastre en 1787 est un échec⁶, si bien que le système économique féodal perdure.⁷ Les États éclairés ouverts aux réformes économiques rencontrent eux aussi des limites. Dans le grand-duché de Toscane par exemple, la politique physiocratique qui s'est imposée à partir des années 1770 a pour résultat d'augmenter les profits des grands propriétaires alors que les conditions de vie des paysans ne cessent en réalité de se dégrader. De plus, la demande croissante de grain venue de l'étranger et l'adoption d'une politique libre-échangiste découragent les propriétaires terriens de rechercher sérieusement une alternative. Le souverain, malgré ses bonnes intentions, ne parvient pas à promouvoir le développement d'une petite propriété terrienne car le prix de la location des terres est trop élevé pour les revenus modestes des paysans.⁸

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 101

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 424

³ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 74

⁴ Giuliano PROCACCI, *op. cit.* p. 229

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 101-102

⁶ Gilles PECOUT, *op. cit.*, p. 38

⁷ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 83

⁸ Norbert JONARD, *ibid.* p. 57

Ainsi, dans la plupart des États italiens, quel que soit la nature du gouvernement, les réformes économiques entreprises se trouvent être plus ou moins limitées en raison des résistances de la noblesse, qui, défendent leurs privilèges. Toutefois, obligée de se rendre à la cour afin de servir les princes et les souverains, la noblesse est obligée de tenir son rang et de s'adonner à un système de dépenses somptuaires que l'on va voir dans une deuxième partie.

Seconde partie

-

**Des régimes politiques influençant la vie sociale et
culturelle des cours italiennes?**

À la fin du XVIII^e siècle, les cours souveraines et princières, foyers politiques des territoires qui les ont vues s'ériger, sont devenues des lieux de pouvoir. Ce sont des instruments politiques essentiels pour les princes et les monarques qui les imprègnent de leurs choix gouvernementaux pour les diffuser ensuite au territoire, voire même à l'État tout entier qu'ils dirigent. Certes, depuis la Renaissance, les cours ont pour objectif principal de flatter la puissance et la grandeur des monarques et des princes, mais elles ne se réduisent plus seulement à un lieu de plaisirs et de divertissements. Les nombreux voyageurs, autant Italiens que Français, qui visitent cette Italie de fin de siècle s'émerveillent ou s'inquiètent de leur complexité qui se traduit par le nombre de dimensions qu'elles déploient, autant économique, que culturelle ou sociale. Ainsi, se multipliant de manière impressionnante, elles constituent des espaces où se développe une civilisation plus ou moins rayonnante selon la volonté de leur maître. La complexité de leur fonctionnement en fait de véritables sociétés dont l'organisation a pour objectif de mettre en scène de manière ostentatoire le pouvoir du prince. Elles traduisent l'attitude et la philosophie déployée par les princes et les ministres dans le gouvernement de leur État. Évoluant vers des directions diverses, se faisant l'instrument du despotisme ou au contraire se dirigeant vers un long déclin, elles suscitent nombre d'interrogations auprès des hommes de lettres tels que G. Gorani. Quelle influence peut avoir le politique sur la vie sociale et culturelle du monde curial ?

Chapitre 4 – Un républicain à la découverte des Maisons princières

Giuseppe Gorani s'emploie, dans *Les mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie* à étudier le fonctionnement des cours dirigées par les monarques et les princes. Il considère que l'étude du mécanisme de ces institutions est un point essentiel dans la compréhension du fonctionnement des États italiens. En effet, les cours sont de véritables piliers du pouvoir, des instruments de règne indispensables. Leurs multiples fonctions en font avant tout les sièges politiques des États.

4. 1. Les cours princières, sièges politiques d'un État

Situées à la tête des États que G. Gorani visite, les cours italiennes assument la fonction de chef lieu du gouvernement dans laquelle les décisions économiques, administratives et surtout politiques, sont prises. Le Prince et son entourage sont installés dans une résidence particulière, le palais ou château, qui constitue le cœur de la cour et qui est le symbole du pouvoir princier.¹ Le palais royal représente un espace délimité par des frontières invisibles, fixées par ceux qui exercent pouvoir et influence au nom du prince.²

a. Des cours aux dimensions variées

Le terme italien de *corte* désigne un endroit clos. En Italie, cet isolement contribue de manière visible à affirmer le caractère sacré des cours royales et princières. Il permet d'accentuer la séparation idéale et physique avec le reste de la cité dans laquelle elles se situent. G. Gorani montre que certains souverains préfèrent s'éloigner avec leur entourage immédiat de la foule, conformément à la notion d'autorité divine des princes. Il en est par exemple ainsi de Ferdinand IV à Naples, dont la résidence principale est le palais royal de Caserte que son père, Charles de Bourbons a fait construire entre 1752 et 1780.³ Ce palais est en quelques sortes une cité à l'intérieur de la ville.⁴ D'autres cours se montrent au contraire plus accessibles. Il faut savoir que matériellement, les cours ne sont pas coupées du monde extérieur. G. Gorani montre que de nombreux visiteurs vont et viennent et ceux qui travaillent à la cour n'y résident pas nécessairement. Ainsi par exemple, à la cour de Modène « on approche très facilement du souverain, qui porte l'aménité jusqu'à rendre visite à ceux que la

¹ Alison COLE, *La Renaissance dans les Cours italiennes*, 2000 p. 9

² Sergio BERTELLI, *Le corti italiane del Rinascimento* p. 16-17

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I* p. 88-91

⁴ Sergio BERTELLI, *ibid.* p. 85

maladie fixe dans leur lit. »¹ Grâce aux alliances matrimoniales et militaires, les cours parviennent à tisser un véritable réseau de relations. De même, la distinction qui est faite entre la cour et les institutions municipales ou ecclésiastiques est parfois floue car le Prince participe à de vastes projets municipaux et finance les ordres religieux. Les cours sont les lieux principaux où se jouent les accords diplomatiques entre les différents États mais où peuvent se créer des brouilles également. Ainsi par exemple, la « cour de Rome et celle de Naples ont été brouillées pendant quelques années » car la seconde « ne vouloit plus que le saint-siège continuât de nommer aux évêchés, abbayes et autres bénéfices du royaume, et la cour de Rome vouloit maintenir l'ancien pied. »²

De plus, les dimensions curiales varient selon les goûts des princes³ et non en fonction des exigences de l'État. Ainsi, par exemple, G. Gorani explique que le duché de Modène est dirigé par une dynastie autochtone, la famille d'Este, qui, fait unique au XVIIIe siècle, a réussi à se perpétuer depuis l'époque des Seigneuries mais à accroître son territoire grâce au mariage du duc Hercule III (1780-1796), fils de François III (1737-1780).⁴ De plus, il faut savoir qu'en Italie, les cours sont nomades, les déplacements se faisant occasionnellement et s'effectuant dans les villas des Princes. Ces déplacements jouent un rôle politique majeur : ils ont pour but de contribuer à forger l'unité nationale et de favoriser la centralisation. Le souverain se devant de connaître son royaume et ses sujets, les déplacements sont donc indispensables à sa popularité. Ainsi par exemple, Gorani s'emploie à décrire quelques résidences secondaires du duc de Modène, qu'il juge comme étant de magnifiques « maisons de plaisance. »⁵

b. La cour souveraine, signe d'une centralisation du pouvoir

Ensuite, le palais est le symbole traditionnel de l'autorité de celui qui gouverne. Il est un centre militaire et administratif. Giuseppe Gorani montre dans son œuvre que la majorité des cours qu'il décrit sont le siège du gouvernement de l'État qu'il visite ce qui permet une consolidation étatique d'un bout à l'autre de la péninsule. En effet, les princes italiens se basent depuis la Renaissance sur l'idéal du bon gouvernement esquissé par Baldassar Castiglione dans *Le Courtisan*.⁶ Dans sa conception politique idéale, un état doit être dirigé par le Prince, vicaire de dieu sur Terre. Pour l'aider à bien gouverner, des

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 200

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 156

³ Sergio BERTELLI, *op. cit.* p. 85

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3* p. 173-179

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 189

⁶ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, 1992, p. 164-165

« courtisans-philosophes » doivent intervenir pour le conseiller et le guider dans ses choix politiques. Les nobles doivent donc eux aussi posséder une puissance politique et s'inscrire dans un contrat curial à égalité avec le souverain. S'ils ne sont pas d'accord avec la politique du prince régnant, ils ont pour devoir de le quitter et de partir dans une autre cour afin d'offrir leurs services à un autre souverain. Cette conception témoigne en Italie de la volonté des aristocrates de compter pour les princes en tant que déterminants pour la vie de cour. Ainsi par exemple, à Naples, avec la création d'une cour indépendante de la couronne d'Espagne, une constante émigration de la noblesse commence à s'effectuer vers la capitale, où la cour est source d'honneurs et de charges.¹

Cependant, F. Valsecchi (dans *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967) explique qu'à la Renaissance déjà, la plupart des cours italiennes avaient déjà acquis une forme d'absolutisme où les princes étaient les seuls à prendre les décisions.² Ainsi par exemple, la cour pontificale traduit la puissance du Pape. Située à la tête de ses États, elle constitue une garantie de son indépendance, mais aussi un moyen d'administrer le monde catholique.³ En effet, G. Gorani rapporte les propos du cardinal Orsini, pour qui « Le système de la cour de Rome est le chef d'œuvre de la raison humaine. Tout ce que les hommes ont inventé ou perfectionné de plus utile et de plus ingénieux n'est rien en comparaison du gouvernement romain. »⁴ Or, pour G. Gorani, il en est tout autrement, comme le montre sa déclaration : « Des rapines, des brigandages de toute espèce, des vexations horribles ; voilà les traits que nous offre le gouvernement pontifical. »⁵ Dans le royaume de Naples également, la capitale est le vrai centre politique du royaume⁶ et regroupe la « bureaucratie » de l'État, comme le montre G. Gorani dans le premier volume.⁷ Les nobles sont également appelés dans la capitale dans le but de les détacher de leurs châteaux dans lesquels ils régnaient comme de petits souverains. La noblesse féodale se transforme ainsi peu à peu en une noblesse de cour, ce que G. Gorani confirme dans différents articles.⁸

Toutefois, la plupart des seigneurs de l'Italie septentrionale et du centre ne sont pas aussi forts et indépendants qu'ils veulent le faire croire⁹. Ainsi par exemple, G. Gorani explique que la République de Lucques est encore maintenue à la fin du XVIIIe siècle sous le

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 197

² Franco VALSECCHI, *ibid.* p. 587-663

³ Jacques GODECHOT, *op. cit.* p. 11

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 225

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 64

⁶ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 263

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 277-281

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 200-209

⁹ Sergio BERTELLI, *op.cit.* p.62-63

joug de la Maison d'Autriche, qui lui impose ses grandes décisions : « Aux Médicis a succédé la Maison d'Autriche plus puissante encore, plus ambitieuse, et par conséquent plus redoutable. »¹ De plus, le gouvernement Lucquois est très fidèle au catholicisme et à Rome, qui le maintient également en asservissement.² Le royaume de Naples quant à lui, sous le règne de Ferdinand IV, voit pourtant l'attention politique se déplacer également vers les problèmes et les voix de la périphérie du royaume.³

c. Résistances de la noblesse et du clergé

Dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, G. Gorani montre que la centralisation du pouvoir fait l'objet d'une résistance de la part de la noblesse italienne, soucieuse de préserver ses pouvoirs.⁴ En général, elle ne forme pas un corps puissant comme en France. En effet, le noble italien type n'existe pas⁵. Malgré les apparences, la noblesse féodale du sud de la péninsule est loin d'être semblable à la noblesse d'origine marchande du nord. Dans l'État Pontifical par exemple, le caractère de la noblesse féodale varie même selon les régions. Les grandes familles ne tirent pas tant leur prestige et leur pouvoir de l'ancienneté de leur nom que de leurs rapports de parenté avec la hiérarchie ecclésiastique. D'ailleurs, dans cet État, les nobles descendent souvent de familles anoblies par les papes.⁶ G. Gorani le confirme expliquant que la noblesse « est divisée en deux classes ; la haute, et l'inférieure, que la vanité excessive des grands leur a suggéré de nommer *petite*. [...] La haute classe est celle des princes du Saint Empire Romain [...] ces princes font société entre eux et n'admettent aucun autre noble. [...] »⁷

Dans la majorité des États italiens, la noblesse revendique ses privilèges, gardant la nostalgie de son ancienne indépendance. C'est le cas avant tout du royaume de Naples dans lequel se distingue une noblesse de sang dite *generosa*, composée des descendants des plus anciennes familles du royaume et une noblesse de privilège dite *di privilegio*. G. Gorani le confirme : « La noblesse de Naples est divisée en deux classes. La première, qui est la plus estimée, est la véritable noblesse originaire du royaume : on l'appelle la noblesse de *sièges*. Dans la seconde classe sont compris les nobles que le roi crée tous les jours : cette classe ne se mêle

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 43

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 22

³ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 264

⁴ Philippe GUT, *op. cit.* p. 73-74

⁵ Franco VALSECCHI, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967, p. 587

⁶ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 103

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 208-209

point avec la première. »¹ Mais il faut ajouter qu'il y a la noblesse de robe qui est formée par les cadets n'ayant pas dédaigné la carrière des magistratures.² Cette noblesse constitue une infime partie de la société dont elle est pourtant la classe dominante car elle détient le pouvoir dans les villes et contrôle les administrations locales. Elle a également un poids économique considérable car elle détient de grandes propriétés foncières dont elle se contente de toucher les revenus. En effet, G. Gorani explique que les aristocrates font payer des droits de passage sur leurs terres: « Les barons, dans les Deux-Siciles, ont toujours exercé leur despotisme sur leurs vassaux et sur les paysans de leurs domaines. »³ Ainsi, malgré les luttes menées pour accroître la centralisation du pouvoir, la noblesse reste un état dans l'État, exerçant pleinement dans ses fiefs ses droits féodaux.⁴ De même, en Sicile, un régime féodal archaïque parvient à se maintenir et contribue à empêcher tout progrès. En effet, grâce à leurs immenses possessions territoriales et à leur puissance au Parlement et à la Députation, soixante-dix familles de barons imposent leur loi à la population comme le montre G. Gorani lorsqu'il déclare que les « barons, les seigneurs feudataires y jouissent d'une grande autorité. Ils bravent également et la puissance royale et les magistrats du peuple qui sera toujours nul lorsqu'il ne saura pas faire respecter sa souveraineté. »⁵ En effet, la faiblesse des organes centraux leur laisse une large manœuvre d'autonomie, et une large possibilité d'influencer sur la vie politique du pays. Ce despotisme contre lequel G. Gorani s'insurge « prouve que le gouvernement napolitain est encore bien faible, et qu'il ne sent pas combien il lui serait facile de mettre à la raison tous ces petits usurpateurs. »⁶ Le royaume de Naples n'est pas le seul État à lutter contre la féodalité. Il en est également ainsi du duché de Modène où règnent de seigneurs qui « possèdent de grands droits [...] », or, si le duc « n'a pas tenté d'abolir la féodalité, c'est vraisemblablement qu'il ne s'est pas cru assez de force pour contraindre la noblesse à concourir à ses vues. »⁷

G. Gorani montre que dans d'autres États, l'aristocratie tient elle-même les rênes du pouvoir. C'est le cas par exemple dans la République de Gênes, où une oligarchie est à la tête de l'État. La noblesse est un patriarcat issu du commerce ou de la possession d'offices. G. Gorani explique que la République possède un livre d'or, divisé en deux parties. La première partie contient « la série des familles anciennes, et nul motif n'y en fait admettre de

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 115

² Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 191-194

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 113

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 104

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 42

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 113

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 211-212

nouvelles. »¹ Cependant, la majorité de la noblesse a acheté ses titres nobiliaires : « on recrute la noblesse de la seconde classe : les nobles sujets de l'état, et même les négocians, y sont incorporés, moyennant une somme de cent mille livres. »² L'égalité des droits est en théorie admise mais en réalité seule une oligarchie de grandes familles.³ G. Gorani le confirme lorsqu'il dit que cette distinction « tend à faire tomber les premières dignités de l'état sur un petit nombre de têtes. »⁴ Cependant, il ajoute immédiatement après que cette noblesse n'est pas dangereuse car elle est souvent nommée aux différentes charges par le peuple lui-même. Enfin, l'auteur s'emploie à dénoncer l'attitude du clergé qui cherche lui aussi à maintenir à tous prix ses privilèges. Ainsi par exemple, dans les duchés de Parme et de Toscane, c'est la moitié du territoire qui se trouve entre les mains des ecclésiastiques. Certains, investis de fiefs, perçoivent même des droits féodaux.⁵ Cet État connaît également un affaiblissement du pouvoir nobiliaire dû aux réformes entreprises par le duc Pierre-Léopold. La profonde transformation des assises et des structures de la noblesse donne d'ailleurs l'impression de la quasi-disparition de celle-ci⁶ comme l'indique la carte présente en annexe.⁷ On peut remarquer une faible répartition sur le territoire ainsi qu'une décroissance des naissances nobiliaires en ce qui concerne Sienne pour la décennie 1780, comme l'indique le graphique adjoint.⁸

Ainsi, même à la fin du XVIIIe siècle, la noblesse fait encore preuve de résistances à l'égard du pouvoir. Elle rejoint pourtant de plus en plus les Maisons de princes qui la gouvernent.

4.2. Poids de la Maison du prince dans la politique menée

Dans *Les mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani s'emploie à démontrer que la Maison d'un Prince joue un rôle essentiel dans les choix politiques entrepris par celui-ci.

a. Le poids de la famille royale dans les affaires d'État

Dans toute cour, le Prince vit avec son entourage qu'il domine et commande. Cet entourage est avant tout formé par la famille royale qui rassemble dans une hiérarchie des

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 360

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 360

³ Norbert JONARD, *op. cit.* p.98-101

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 360

⁵ Dino CARPANETTO, *op. cit.* p. 119

⁶ Jean BOUTIER, *Florence et la Toscane, XIVe-XIXe siècles, Les dynamiques d'un État italien*, 2004, p. 283

⁷ Voir annexe 5, *Répartition de la noblesse en Toscane*

⁸ Voir annexe 5, *Répartition de la noblesse en Toscane*

rangs l'épouse, l'héritier du trône ainsi que les autres enfants du souverain, comme l'illustre un portrait idyllique de la famille royale napolitaine, peint par Angelica Kauffmann.¹ G. Gorani s'intéresse ainsi avant tout aux épouses des souverains qu'il rencontre et qui d'après lui ont une influence prépondérante dans les choix gouvernementaux des souverains. Ainsi par exemple, il établit le portrait de la reine de Naples, Marie-Caroline (1752-1814), archiduchesse d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse et sœur de Joseph II, a été élevée à Vienne dans une ambiance qui se voulait « éclairée ». G. Gorani s'intéresse avant tout à son caractère et brosse le portrait très noir d'une reine vindicative, « qui a les passions fortes, les mêmes vices, les mêmes inclinations que sa sœur Antoinette de France, et que ses autres sœurs qui se ressemblent plus ou moins. »² En effet, René Bouvier (dans *La Vie napolitaine au XVIIIe siècle : prélude au voyage à Naples*, 1956) explique que la reine, autoritaire et ambitieuse, se montre convaincue de sa supériorité sur son époux et se persuade d'être le véritable souverain de Naples.³ En effet, la cour devient un centre politique surtout grâce à son initiative.⁴ G. Gorani décrit la relation entretenue par les deux souverains comme orageuse. Ses observations lui font déclarer que la reine est au courant de toutes les affaires de son époux car profitant de sa faiblesse, elle sait en « obtenir tout ce qu'elle veut. »⁵ Ainsi, la reine joue un rôle de premier plan dans les affaires du royaume. G. Gorani déclare que c'est elle qui tient véritablement les rênes du pouvoir et qu'elle gouverne en fait par l'intermédiaire de son époux.⁶ Or G. Gorani critique de façon virulente sa conduite : « Il faut détromper ceux « qui croient que la reine possède de grands talents pour gouverner. Elle est entièrement livrée à ses passions et l'esclave des personnes qui favorisent ses penchans. Quoiqu'elle affecte un esprit philosophique, elle est, dans le fond de l'âme, superstitieuse [...] »⁷ En effet, délaissée par son époux, elle fait tout pour imposer ses favoris qui sont aussi ses amants.⁸ De plus, désireuse de rapprocher le royaume de l'Empire des Habsbourg, elle ne veut plus que Ferdinand obéisse à son père, Bourbon de Madrid.⁹ G. Gorani le confirme par ces paroles :

« Plus hardie que sa sœur, ou plus favorisée par les circonstances, Marie-Caroline, foulant aux pieds tout respect humain, étouffant dans son cœur la voix de la nature, conçu, dès son avènement au trône de Naples, l'inférieur projet d'agrandir la puissance de la maison

¹ Voir annexe 4, *Ferdinand IV et sa famille*, Angelica Kauffmann

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 31

³ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 222

⁴ Dino CARPANETTO, *op. cit.*, p. 264

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 28

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 33

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 157

⁸ François BLUCHE, *op. cit.* p. 218

⁹ Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 350

d'Autriche aux dépens de son propre sang » et encore : « elle a imaginé de faire en sorte que le royaume de Naples rentre sous la domination de l'Autriche [...] ».

On peut citer également le cas du duché de Parme et de Plaisance, auquel G. Gorani s'intéresse. La duchesse Marie-Amélie (1746-1804), épouse depuis 1769 de Ferdinand Ier, sœur de Marie-Caroline de Naples et de Marie-Antoinette de France, est elle aussi décrite de manière très négative. L'auteur la juge indigne du rang qu'elle occupe en raison de son renom de Messaline¹, se montrant ouverte à la luxure, avide hommes et possédant de nombreux amants de basse extraction : « Officiers, gardes, valets, tout lui est bon, pourvu qu'ils soient taillés en Hercule [...] »² De plus, elle est capricieuse et cruelle envers sa Maison comme le montre l'auteur lorsqu'il dit que « ses dames et ses femmes sont tourmentées, caressées, insultées tour à tour par elle ; elle les force d'entendre des récits qu'elle seule est capable de faire, ou leur tient les propos les plus durs ».³ Elle se montre également brutale et violente comme par exemple lorsqu'elle « sort de son palais, et parcourt les rues de Parme ou celles de Plaisance [...] un fouet à la main, frappant sur tous ceux qu'elle rencontre. »⁴ Sa conduite la voue au mépris général. Cependant, celle-ci ne s'intéresse point aux affaires du duché, qu'elle laisse aux soins de son époux.

G. Gorani s'intéresse également aux enfants royaux. Dans le royaume de Naples par exemple, il brosse un portrait bien sombre des trois héritiers mâles. Il les décrit comme « faibles de complexion, froissés par les souffrances [...] sujets à des terreurs » et languissant « dans un abattement continu. »⁵ Cette faiblesse est due à la peur transmise par leur mère Marie-Caroline, qui, haïssant ses fils, leur inflige sans cesse de multiples corrections et supplices : « Le prince royal avoit été maltraité si souvent qu'il frissonnoit à la voix de sa mère. »⁶ D'après G. Gorani, cette mauvaise éducation va influencer les princes dans leur futur gouvernement, qui en pâtira.⁷ Cependant, G. Gorani s'étonne et montre que les princesses royales font au contraire l'objet de la plus grande tendresse de la part de la reine qui se montre « affectueuse » et « leur prodigua les soins les plus soutenus, et s'occupa de leur éducation comme l'auroit pu faire la mère et l'épouse la plus attachée à ses devoirs. »⁸

¹ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 223

² Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol. 3, p. 306

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 307

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 307

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol. 1, p. 263

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 263

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 264

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 261

G. Gorani étudie aussi la place tenue par les bâtards royaux et s'étonne de la diversité des situations rencontrées. Il donne l'exemple du marquis Scandiano, fils naturel du duc de Hercule de Modène, âgé de 26 ans, pour lequel le duc éprouve beaucoup de tendresse et auquel il s'emploie à attacher les honneurs dus au fils d'un souverain. Même s'il ne l'a pas légitimé,¹ le duc invite les visiteurs à lui rendre les honneurs qu'il mérite. Toutefois, la négligence de l'éducation de ce prince fait qu'il se complait dans l'oisiveté et ne cherche pas à influencer le pouvoir en sa faveur. En effet, G. Gorani le critique en affirmant « qu'il est parvenu à n'être rien pour lui-même ni pour les autres ; et ne sera jamais considéré que comme le bâtard d'un souverain qui n'a pas su réparer par des qualités et des vertus acquises le défaut de sa naissance. »²

b. Les courtisans et la cour : une simple parade ou un rôle politique existant ?

Giuseppe Gorani étudie également le poids des courtisans dans les affaires du royaume. Il s'intéresse aux princes du sang qui constituent un rang supérieur et séparé des personnes titrées (pairs, ducs et princes étrangers). Dans le royaume des Deux-Siciles par exemple, la noblesse a, pour la majorité, quitté ses châteaux pour venir s'installer à la cour, se transformant en une noblesse urbaine et courtisane.³ Elle est désormais réduite à mener une vie parasitaire, lointaine de toute occupation productive, car l'ancienne répugnance féodale envers toute forme d'activité industrielle et commerciale survit. Un anonyme décrit ainsi les aristocrates : « Presque tous dédiés à l'oisiveté, peu érudits, très ambitieux et aimant le faste extérieur ». Ou encore « Pesants, jaloux, hyperboliques dans les compliments pour les hommes, très soutenues pour les dames. »⁴ De même, à Rome, le poids des familles aristocratiques, baroniales ou issues du patriciat urbain est important car elles ont la plupart du temps des rapports de parentèle avec la hiérarchie ecclésiastique, ce qui leur apporte prestige et influence.⁵ Cependant, seuls les membres du clergé peuvent avoir un rôle politique à jouer, comme l'affirme Maurice Levesque pour qui ils « conservent seuls l'administration à l'exclusion des laïques qu'ils ont le plus grand soin d'en écarter : l'égoïsme et la mollesse de leur profession leur fait redouter toute concurrence avec des hommes plus actifs et plus intéressés qu'eux au bien être de la société. »⁶ Ainsi, les cardinaux sont, hiérarchiquement, les

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 253

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 254

³ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 59

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit.* p. 197 : « Quasi tutti dediti all'ozio poco eruditi, di molto ambiziosi, et amanti del fasto esteriore ». « pesanti, gelosi, iperbolici nei complimenti gli uomini, molto sostenute le dame »

⁵ Jean BOUTIER, *op. cit.* p. 177

⁶ Maurice LEVESQUE, *Tableau politique, religieux et moral de Rome et des États ecclésiastiques*, 1791, p. 12

premiers membres de la cour, comme l'explique Jérôme de Lalande (1732-1807) homme de lettres Français et auteur d'un *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766* publié en 1769 :

« Les Cardinaux sont les personnes les plus éminentes de la Cour de Rome, le Conseil ordinaire du Pape, les dépositaires et les ministres de son autorité. Non seulement ils choisissent le Souverain ; mais ils le choisissent toujours dans leur corps ; ce qui leur donne à tous une espérance et un droit qui les élèves au-dessus de tout ce qui n'est pas Cardinal. »¹

Dans certains États, la question de la puissance nobiliaire dans les différentes cours se traduit par le niveau de sa fortune. Ainsi par exemple, G. Gorani explique que dans la République de Sienne, la noblesse est nombreuse mais ne joue pas un rôle clé dans le gouvernement de Toscane, ni même à la cour du duc Pierre-Léopold car elle est peu riche. L'auteur établit la liste des familles les plus opulentes et dignes de distinction par la naissance et les richesses : « les *Bianchi*, les *Lueri*, les *Bandi Bandini*, les *Sansidoni*, les *Piccolomini* et les *Lucchesini*. » A Livourne, la noblesse ne se distingue pas vraiment du reste de la population car elle n'a pas beaucoup d'argent comme le montre G. Gorani quand il dit : « Quoique l'on ait dit qu'il n'y a point de nobles à Livourne, je puis citer plusieurs maisons anciennes [...] Mais il est vrai que leurs richesses ne peuvent être comparées à celles de négocians dont l'opulence augmente en proportion de l'extension de leur commerce. »²

c. L'influence du service domestique

Dans les États de type monarchique ou seigneurial, tout prince règne également sur une Maison, c'est à dire sur un service domestique qui est chargé d'assurer sa vie quotidienne. Ce service est dirigé par les grands dignitaires de la cour et qui sont les chefs d'offices. Certains officiers ont des fonctions qui se réduisent au service domestique du souverain. On peut citer quelques départements parmi lesquels figure *la bouche*, où officient le grand échanson et le grand panetier. De même pour *la chambre*, dirigée par le grand chambrier. Cependant, les cours italiennes ne se réduisent pas à la seule noblesse, elles ne se confondent pas avec elle. De petits emplois sont exercés par les gens du commun, chargés de l'entretien. L'abbé Richard (1720-1795) par exemple, auteur d'une *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires...* paru en 1762, s'emploie à décrire la Maison du roi des Deux-Siciles :

¹ Jérôme de LALALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766*, t. V, 1769, p. 12

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 118

« La maison du Roi est composée d'un grand maître, d'un grand écuyer, d'un premier gentilhomme, d'un capitaine des gardes du corps, d'un capitaine des halbardiers de la garde, d'un grand veneur, d'un premier écuyer, d'un grand chapelain et d'un précepteur qui est en même confesseur. Le prince de Saint-Nicandre, grand maître de la maison du Roi, est en même temps son gouverneur. Il y a un grand nombre de gentilshommes ordinaires en exercice, ou ayant droit d'entrée dans la chambre, qui sont de la première noblesse du royaume. Le royaume de Naples avait autrefois plusieurs grands officiers qui partageoient en quelque sorte entr'eux l'autorité souveraine, chacun dans l'exercice de leurs charges. Les titres subsistent encore, mais sans fonction et sans autorité. Le grand connétable, ce titre est héréditaire dans la branche aînée de la maison Colonne ; le grand justicier ; le grand chambellan ; le grand amiral ; le grand protonotaire ; le grand chancelier, et le grand sénéchal. Ces titres sont conférés par le Roi aux principaux seigneurs de ses États ; mais ils n'ont ni rang ni juridiction. »¹

Ainsi, l'influence du service domestique se révèle plus ou moins importante selon les États et traduit l'effacement ou la reprise en main de la société par les monarques et les princes.

4.3 Effacement ou reprise en main de la société

Enfin, l'attitude de l'entourage royal provoque une réaction diversifiée de la part des souverains Italiens et débouche dans certains cas sur un effacement politique. En effet, dans le but de combattre les tyrans, G. Gorani s'emploie à démasquer leurs vices privés qui résultent incompatibles avec les vertus publiques.²

Le but de son travail est de « démasquer » les Grands et d'inviter à la révolte les peuples contre eux pour pouvoir enfin instaurer le gouvernement de la vertu et de la justice.³

a. Une attention portée au caractère des souverains

Dans les *mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Giuseppe Gorani s'emploie à dépeindre le caractère des souverains, révélateur selon lui de leurs faiblesses ou de leur force dans leurs choix gouvernementaux. Ainsi par exemple, le royaume de Naples est marqué à la fin du siècle par une phase de profond dépérissement du rôle d'organisateur et d'arbitre du souverain. G. Gorani décrit Ferdinand IV comme de constitution faible et réduit à une condition quasiment

¹ Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires t. III*, 1766, p. 71-72

² Bartolo ANGLANI, « Giuseppe Gorani, osservaotore dell'Europa settecentesca », in *Eteroglossia e plurilinguismo letterario, I- L'Italiano in Europa, Atti del XXI Convegno interuniversitario di Bressanone*, p. 169

³ Bartolo ANGLANI, *ibid.* p. 169

privée¹ ce qui nuit au bon gouvernement de l'État.² Cependant, l'auteur révèle que ce roi « plus souvent faible que fort » a un naturel toujours bon. Dès l'enfance, le souverain a manifesté une « grande douceur et une bonté qui formait le fond de son caractère. »³ De plus, il aime le vrai et préfère « le bien public à tout autre intérêt toutes les fois qu'il peut l'apercevoir, et que rien ne le distrait de cette étude. »⁴ Ce souverain possède également du bon sens comme l'illustre l'exemple d'une scène entre les époux royaux que G. Gorani conclut par cette considération : « On s'en réjouit dans l'espoir que le roi allait prendre enfin les rênes du gouvernement, car on sait que malgré son ignorance, il a un bon sens qui le dirige fort bien dans la conduite des affaires ».⁵ En effet, l'auteur n'hésite pas à évoquer la justesse naturelle de son jugement⁶

D'autres États sont au contraire marqués par une affirmation monarchique. G. Gorani s'intéresse à Rome et loue le caractère de différents Papes qui se sont succédé. Le cardinal Lambertini devenu Benoit XIV (1675-1758) s'est par exemple élevé au trône par ses « vertus ». De même, le cardinal Rezzonico élevé au trône sous le nom de Clément XIII (1729-1783) « avoit toujours été bon, libéral, d'une piété sincère et ennemi des cabales. »⁷ De plus, l'auteur consacre un article entier à brosser un portrait élogieux du Pape Clément XIV, dont il loue la « tempérance et l'humanité ». Ainsi par exemple, ce pape, convaincu que personne ne devait être retenu par la force dans les cloîtres, consentait à libérer de leurs vœux les religieux qui le désiraient. F. Hayward (dans *Le dernier siècle de la Rome pontificale*, 1933) confirme les propos de G. Gorani en décrivant de Clément XIV comme un pape courageux, pénétré de l'esprit évangélique, et toujours humble, qui aurait voulu ramener l'Eglise à une plus stricte observation de la simplicité évangélique.⁸ Certains papes présentent une vanité sans bornes à l'égard de leur physionomie. C'est le cas de Pie VI, que G. Gorani décrit en ces termes : « Un ton de voix agréable, la beauté de sa physionomie, les grâces de sa pantomime donnent à ses paroles un charme dont elles seroient dépourvues sans tout cet accessoire. »⁹ De plus, la beauté de sa figure ne peut cacher sa brutalité et sa violence. G. Gorani dénonce par exemple sa grossièreté ; lors d'un voyage accompli par en Allemagne, Pie

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 25

² Jean DELUMEAU, *op. cit.* p. 350

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 20

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 28

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 111

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p.93

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 35

⁸ Fernand HAYWARD, *Le dernier siècle de la Rome pontificale*, 1933, p. 46-47

⁹ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.2*, p. 37

VI n'a pas hésité à « jurer comme un cocher, s'emporter de la manière la plus indécente contre ses domestiques, et leur distribuer souvent des coups de poing et des coups de pied. »¹ D'après l'auteur, d'autres États ont la chance d'être gouvernés par de bons souverains, comme c'est le cas duc Hercule d'Este à Modène, qui est décrit comme « bon, affable, humain. »²

b. Une éducation limitée ?

D'après G. Gorani, la faiblesse ou la force royale est en partie due à l'éducation reçue. L'auteur blâme les historiens qui perdent du temps à tracer uniquement des portraits moraux des Grands.³ Il estime que c'est par les « faits qu'il faut les peindre, c'est par les discours qui leurs échappent dans ces moments où leur âme se montre à nud, qu'il faut les faire connaître au lecteur ». ⁴ Il dénonce l'ignorance des mauvais souverains, due le plus souvent à la faible formation reçue dans l'enfance quant au métier de roi. Le roi de Naples est encore une fois au centre de ses considérations car, bien que déployant naturellement un esprit fin,⁵ il a reçu très peu d'instruction dans l'enfance. Personne ne lui a appris « à lire et à écrire. »⁶ Son éducateur, le marquis de Saint Nicandre, était lui-même ignorant et « Ne sachant rien, il ne pouvoit lui-même rien enseigner à son élève ». De plus, d'après l'auteur, ses intentions étaient mauvaises car il aurait aimé tenir le roi dans une perpétuelle enfance afin de mieux le contrôler.⁷ Voulant à tous prix « rendre le roi incapable de veiller à la moindre partie de l'administration du royaume » il l'invitait à se repaître dans l'oisiveté et veillait à le plonger dans les plaisirs de la chasse et de la pêche, devenus les divertissements favoris du souverain. La reine Marie-Caroline a été la véritable éducatrice de Ferdinand IV qu'elle a tenté d'instruire en s'efforçant de donner quelques rudiments de culture.⁸ Il lui en est pour cela redevable, témoignant d'un grand respect pour elle: « “Ma femme sait tout“, dit-il souvent en paroissant émerveillé d'un tel savoir. »⁹ G. Gorani l'approuve en expliquant que Marie-Caroline a reçu une bonne culture générale : « elle a parcouru toutes les branches des connaissances humaines. » Toutefois, il dénonce la superficialité de son éducation car n'ayant « approfondi aucune partie ». La reine veille elle aussi à entretenir cette supériorité intellectuelle qui lui permet d'avoir une emprise importante dans les décisions

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* p.46

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 196

³ Bartolo ANGLANI, *op. cit.* p. 171

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 24-25

⁵ Bartolo ANGLANI, *op. cit.* p. 171

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 21

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 19

⁸ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *La Vie napolitaine au XVIIIe siècle : prélude au voyage à Naples*, 1956, p. 221

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 100

gouvernementales de son époux, qui la juge « de bon conseil »¹ et lui permet d'assister aux conseils d'état qu'il tient.²

Rome a également connu des souverains pontifes peu instruits. Voici en quels termes il décrit Pie VI : « Braschi n'est pas savant. Il n'a composé aucun ouvrage que l'on puisse citer ». Ses discours ne sont pas profonds et ne sont « qu'un tissu d'expressions brillantes. »³ Or, G. Gorani pense avec conviction que la sagesse d'un souverain provient des études accomplies et déplore l'ignorance qui rend le Pape souvent ridicule. En effet, malgré son manque de savoir, ce dernier se montre présomptueux et veut diriger lui-même les affaires de la cour de Rome, ce qui « lui a fait commettre bétise sur bétise. »⁴ D'autres souverains pontifes sont au contraire fort instruits comme le montre le cas du Pape Clément XIV, qui d'après G. Gorani « avait passé par toutes les places de son ordre »⁵ et qui réussit par la diplomatie dont il fait preuve, à réconcilier par exemple la cour de Rome et celle du Portugal.⁶

G. Gorani cite également d'autres princes tels que le duc Hercule de Modène qu'il a trouvé « fort instruit » sur le métier de roi et ayant de l'esprit : « Il parle bien, raconte agréablement, et se livre à la société en homme qui en connaît parfaitement les avantages ». Ce prince possède une culture immense sur les États de l'Europe : « L'histoire des nations, leurs intérêts divers, leurs mœurs, leurs coutumes, leur littérature, rien de ce qui les concerne ne lui est étranger ; il en parle avec autant de justesse que de simplicité. »⁷

Toutefois, il faut savoir que les portraits dressés par Gorani s'appuient parfois sur des calomnies et des commérages, ce qui peut remettre en cause sa qualité de fin observateur.⁸

c. Des comportements indignes de bons souverains

Enfin, d'après G. Gorani, la force ou la faiblesse d'un souverain se révèle dans son comportement. Il critique le roi de Naples qui préfère s'adonner aux plaisirs plutôt qu'à la direction du royaume et décrit sa passion pour la chasse qui prime sur la direction des affaires du royaume. Ainsi par exemple, G. Gorani rapporte qu'une fois, le roi, prévenu d'une bonne prise à faire, a préféré laisser son épouse tenir conseil à sa place pour pouvoir partir chasser.⁹

¹ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 100

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 190

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2.*, p. 37

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 45

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 35

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 58

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3.*, p. 196

⁸ Bartolo ANGLANI, *op. cit.* p. 167

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3.*, p. 191-192

Ainsi, le roi, faible, laisse les mains libres à son entourage pour la conduite du royaume.¹ Les passions du souverain peuvent même remettre en cause la dignité qui devrait être la sienne dans toutes ses attitudes. René Bouvier (dans *La Vie napolitaine au XVIIIe siècle : prélude au voyage à Naples*, 1956) révèle que Ferdinand IV se fait un mérite de sa vulgarité, qu'il n'hésite pas à étaler en public.² G. Gorani donne l'exemple de la pêche, activité à laquelle le roi s'adonne et qui le fait se comporter en homme de basse extraction. En effet, il rapporte que « non seulement le roi de Naples pêche » mais il « vend lui-même le poisson qu'il a pris. »³ G. Gorani déplore cette attitude, qui oblige le roi à délaïsser les affaires du royaume : « mais pendant tout le temps que le roi s'occupe à la chasse ou à la pêche, la reine et les ministres, ainsi que nous l'avons dit, gouvernent à leur fantaisie, et les affaires n'en vont pas mieux pour cela. »⁴

G. Gorani montre également l'ambition dont font preuve certains cardinaux devenus papes. Il retrace par exemple le parcours de Pie VI qui a réussi à se hisser dans les rangs de la prélature grâce à d'habiles intrigues. Aidé par le cardinal Ruffo tombé sous son charme, soutenu par la maîtresse du neveu du Pape Clément XIV dont il a été l'amant, ses combines l'ont conduit à la tiare pontificale.⁵ F. Hayward (dans *Le dernier siècle de la Rome Pontificale, Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814)*, 1933) confirme les propos de Gorani et trace le portrait d'un homme ambitieux, prêt à tout pour réussir.⁶ De plus, ce dernier ne pense qu'à satisfaire ses plaisirs personnels, n'aimant que le faste et l'éclat⁷, il se montre indifférent à tout ce qui ne lui rapporte « ni or, ni argent, ni pierreries. »⁸ Cependant, Yves-Marie Hilaire (dans *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulations*, 1996) le décrit comme un pape bien décidé à défendre les droits du saint siège.

Ainsi, certains souverains italiens de la fin du XVIIIe siècle ne sont pas toujours à la hauteur en matière politique. Il en est de même pour la question de la représentation, car à la fin du XVIIIe siècle, l'idée formulée depuis la Renaissance selon laquelle une cour doit être un foyer de civilisation est toujours aussi présente dans les esprits.

¹ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 60

² René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 222

³ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.1*, p. 50

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 51

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 37

⁶ Fernand HAYWARD, *op. cit.* p. 61

⁷ Fernand HAYWARD, *ibid.* p. 64

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 100

Chapitre 5 – Les cours italiennes, des foyers de civilisation : subsistance et dégradation des rituels monarchiques à la fin du XVIIIe siècle

A la fin du XVIIIe siècle, les cours italiennes demeurent de grands foyers de civilisation, des lieux où se développe un modèle idéal de comportement qui permet de vivre en société. Contrairement à l'idée courante selon laquelle elles connaîtraient un déclin se manifestant par une certaine dégradation des rituels monarchiques, elles demeurent des lieux qui attirent en masse la noblesse, groupe élitaires soumis au système des dépenses somptuaires.

5.1. Un groupe élitaires soumis au système des dépenses

Malgré les résistances, une grande partie de l'aristocratie contemporaine à G. Gorani a perdu sa relative indépendance politique et économique et se trouve contrainte d'être au service des princes Italiens. Afin de mieux se l'attacher, ces derniers ont fait de leurs cours des centres de civilité et de sociabilité.

a. Une noblesse attachée aux cours souveraines et princières

Dans de nombreux États, la noblesse est présente de manière presque permanente à la cour, lieu où elle occupe des charges et obtient des récompenses. Dans le grand-duché de Toscane par exemple, les Maisons nobles les plus riches quittent le négoce, abandonnent les manufactures, et préfèrent la chevalerie à des richesses acquises et perpétuées par le travail. La noblesse se rend à la cour, devient dépendante du Prince régnant et de sa famille et marque son asservissement par un besoin constant de représentation.¹ Tout comme dans le royaume de France, elle est soumise à une pression sociale qui la pousse à devoir affirmer son rang à la vue de tous par des dépenses somptuaires². En effet, la société du XVIIIe siècle demeure une société où prédomine le devoir de consommation en fonction du statut social, ce qui peut conduire à une surenchère des dépenses et déboucher sur un endettement parfois spectaculaire.

Il faut savoir que la noblesse italienne, malgré l'immensité des domaines qu'elle possède, a du mal à vivre.³ Cette couche n'est en réalité pas unifiée mais se révèle composite⁴ car elle distingue, tout en haut, une noblesse riche et puissante, comme c'est le cas à

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 103

² Norbert ELIAS, *La société de cour*, 1985, p.47-63

³ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 26

⁴ Jean DELUMEAU, *op. cit.*, p. 191

Plaisance.¹ Elle donne le ton à la vie de société de la capitale ou de la cité où elle demeure : à Florence par exemple vit le marquis Riccardi auquel la rumeur publique associe, selon Montesquieu, plus de deux mille livres de rentes tandis que les Renucini, les Corsini et les Corci disposent de « 20000 écus ou 100.000 francs de notre monnaie ». Le marquis de Sade (1740-1814), quant à lui, affirme que la Maison florentine « la plus riche et la plus considérable est celle des Salviati. On assure qu'elle jouit de 20000 sequins de revenus par an ». Giuseppe Gorani établit également la liste des maisons les plus prestigieuses dans les États qu'il visite. Il nous montre ainsi que la République de Lucques « renferme des familles opulentes » et annonce les revenus de chacune d'elle. La Maison Buonavicini possède par exemple « vingt mille écus de revenu, celle de Santini en a dix mille [...] les Guinigi ont six mille écus de revenu, ce qui est considérable dans un pays où l'on vit avec une économie vraiment républicaine. »² Toutefois, il déclare qu'il y a des familles moins riches comme par exemple les Lucchesini, qu'il cite. En effet, il faut savoir que dans tous les États italiens, une autre partie de la noblesse est pauvre car elle n'a pas accès aux charges lucratives détenues par l'oligarchie. Ainsi par exemple, à Sienne « la noblesse y est nombreuse et point riche »³, à Livourne la noblesse se fait rare, et si des maisons anciennes telles que les « Villichini, les Sproni, les Pagani, les Berlichieri et les Alessandri »⁴ existent, elles sont toutefois plus pauvres que de nombreux marchands.⁵ D'autres familles finissent par se ruiner dans la course aux dépenses : « On a souvent vu de grands personnages dévaster leurs domaines, les morceler, en vendre ou en engager une partie, soit pour acquitter leurs dettes, soit pour fournir à leurs plaisirs [...] »⁶ Ainsi, pour montrer leur puissance et leur appartenance à un groupe social particulier, les nobles qui se le permettent n'hésitent pas à montrer par des signes extérieurs ostentatoires leur richesse.

b. Un art de vivre soumis aux critiques des hommes de lettres

A la fin du XVIIIe siècle, la noblesse italienne continue de mener un art de vivre qui se veut propre à son rang mais qui suscite les critiques des hommes de lettres qui s'élèvent contre le luxe outrancier. La noblesse vit dans le faste, matérialisation sensible de sa richesse, et partant, de son pouvoir. Il s'agit donc pour cette société de se montrer comme sur une scène

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 302

² Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 14-16

³ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 7

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 118

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 118

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.* p. 190

de théâtre.¹ Cette représentation continuelle est la plupart du temps affichée par la parure qui doit être somptueuse en permanence comme le montre G. Gorani pour Rome : « Quant à la parure, il ne faut pas plus de magnificence à Rome dans ses habits que dans les autres capitales, lorsqu'on veut y fréquenter le corps diplomatique et ce qu'on appelle la bonne société. »² Tenir une Maison est également essentiel pour les seigneurs et leur coûte énormément. Il en est ainsi par exemple à Rome pour le cardinal Albani dont les dépenses énormes et répétées le mènent à la ruine ; G. Gorani constate que « quoiqu'il fût riche, l'entretien de sa maison, les dépenses de fantaisies absorboient ses revenus ; il se trouvoit parfois dans une pénurie qui l'inquiétoit. »³ Les aristocrates entretiennent également de somptueux équipages, comme c'est le cas à Naples où le Président de Brosses, cité par Norbert Jonard (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) constate par « l'abondance et le fracas perpétuel des équipages » et « le train et l'air magnifique qu'ont les grands seigneurs ». ⁴ Le marquis de Sade confirme également la nécessité de ce règne de l'apparence où l'être tend à se confondre avec le paraître :

« Le luxe d'un napolitain consiste à avoir de beaux chevaux, beaucoup de valets en habits brodés de mauvais gout, mais il ne s'étend pas au-delà de l'extérieur. Les promenades de la Strada Nuova étaient promptement aux yeux d'un étranger tout le luxe de la nation. On a vu toute l'aisance et la magnificence du pays quand on s'y est promené deux ou trois fois. C'est à cette vaine apparence que se borne tout le désir du noble, naturellement sale et malpropre »

Ainsi, d'après le marquis de Sade, le noble n'existe en réalité que dans le miroir que constitue le regard des autres.⁵ La question de la représentation s'illustre également à travers les réceptions données et la table qu'il faut tenir. Ainsi par exemple, G. Gorani décrit le procédé de réception pour être admis dans une maison à Rome : « Avant de parvenir au sallon de compagnie, l'on passe par plusieurs anti-chambres remplies de domestiques dont les fonctions, l'habillement et le titre diffèrent les uns des autres. »⁶ Jérôme de Lalande le confirme et résume ainsi le train de vie menée par la noblesse :

« La magnificence de ces grandes Maisons consiste principalement à avoir de vastes Palais, beaucoup de pages, de coureurs, de laquais, de chevaux, de carrosses, des tableaux précieux et de belles statues antiques et modernes. Ce n'est ni dans la bonne chère, ni dans le luxe

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 108

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 21

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 177

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.* p. 98

⁵ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 108

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 23

des habits que leur somptuosité se déploie. On ne donne à manger que rarement et en de grandes occasions. »¹

Le témoignage du Président de Brosses, que Franco Valsecchi rapporte (dans *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967) nous renseigne justement sur la question de la table et fait l'éloge de la qualité et de l'abondance de celle des grands seigneurs Napolitains.² Toutefois, si les grandes occasions sont associées à de fastueux banquets, le reste du temps ceux-ci sont plutôt rares, ce que le Président de Brosses critique. En effet, les nobles italiens n'invitent presque jamais à dîner, comme le constate G. Gorani qui affirme que « Milan est la seule ville de l'Italie où l'on tienne table ouverte, et où l'on vive à-peu-près comme à Paris. »³ Maurice Levesque le confirme à Rome : « Leur table ne répond pas à tout cet attirail ; elle est si peu somptueuse, qu'ils n'y invitent presque jamais personne, à moins qu'ils ne donnent par hasard quelque repas d'appareil ; car alors ils se surpassent eux-mêmes [...] d'où l'on peut conclure que l'ostentation est la règle et le mobile de toutes leurs dépenses. »⁴ Cependant, il faut savoir qu'à la fin de l'Ancien régime, cet art de vivre semble être menacé. Dans cette société des Lumières dans laquelle toutes les énergies sont mobilisées pour travailler au bonheur de la nation, les critiques osent désormais se faire contre l'oisiveté et les dépenses outrancières de la noblesse⁵.

Toutefois, les dépenses outrancières se maintiennent dans la majorité des États italiens car elles sont avant tout indispensables afin de pouvoir être à la hauteur dans les cours, lieux où la question de l'étiquette est encore essentielle.

5.2. Les cours italiennes, des lieux où règnent l'étiquette et le cérémonial ?

A la fin du XVIIIe siècle, les cours demeurent les premiers foyers de sociabilité car la soif de fier isolement de la noblesse fournit aux princes le moyen de l'enchaîner à son mécanisme.⁶ Les cours sont donc des lieux de représentation du pouvoir princier qui s'exprime à travers la subsistance, depuis l'époque de la Renaissance où elle est née, de la question de l'étiquette et du cérémonial.

¹ Jérôme de LALANDE, *op. cit.*, t. 5, p. 130

² Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 79

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 150

⁴ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 268

⁵ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 633

⁶ Norbert ELIAS, *op. cit.*, p. 142

a. Le maintien du protocole

La question du protocole joue un rôle essentiel dans la politique d'un souverain, car il permet de mettre en évidence les distinctions sociales et surtout d'exalter la supériorité du souverain. Il impose à tous un code, indexé sur la hiérarchie du prestige. Le souverain est l'unique arbitre du lien social, il est celui qui manipule les tensions¹. Il faut distinguer, pour toute cour, plusieurs critères de mise en rang qui ne se superposent pas les uns aux autres². Le premier est un rang de droit qui est basé sur l'ordre du sang ou d'honneur. Il concerne une petite élite qui regroupe les enfants et les petits enfants du Prince, les princes du sang, les bâtards royaux, les ducs et pairs, les princes étrangers. Une série de privilèges spécifiques signale leur supériorité, tels que le droit de s'asseoir en présence du souverain, l'accès à sa table ou à son carrosse. Ainsi par exemple, dans la cour de Modène, le fils naturel du duc régnant Hercule d'Este, bien qu'il ne soit pas légitimé, « jouit de l'à-peu-près des honneurs attachés au titre de fils de souverain. Les ministres lui font des visites d'étiquette. Aucun étranger ne se dispense de ce devoir [...] »³ De même, à Rome, où « la pompe qui environne le Pape et les cérémonies de l'Église Romaine sont les plus majestueuses, les plus augustes et les plus importantes que l'on puisse voir »⁴, la haute noblesse constitue une caste à part comme le note Montesquieu « Les princes et les ducs qui ont rang ne vivent point du tout avec les autres nobles, pas plus que s'ils étaient d'une autre ville. Ceux qui ont rang prétendent beaucoup d'honneurs : le titre « d'Excellence », une place distinguée à table... »⁵ G. Gorani le confirme avec l'exemple des cardinaux :

« La présence de trois ou quatre cardinaux dans une assemblée est fort incommode pour les spectateurs. Ces éminences se promènent sans cesse, il faut leur céder la place, les saluer à chaque pas, et bien prendre garde de ne pas marcher sur l'énorme queue de leurs amples vêtements. Les simples prélats qui les entourent marchent voûtés et ne ressemblent pas mal à des polypes qui fourmillent partout, et dont chaque partie se reproduit continuellement. »⁶

Le second critère de classement relève de la volonté royale ou princière qui, à l'intérieur de ce système en théorie immuable, ne cesse de redistribuer la faveur. En effet, le bon vouloir du Prince passe par une multiplication des signes du privilège qui permet de montrer que toutes les dignités émanent de sa grâce et qu'il peut en décider comme il le souhaite. Ce bon vouloir peut s'exprimer à travers l'octroi de charges, de pensions ou de dons. Ainsi par exemple, G.

¹ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, T.3, 1992, p. 136

² Pierre NORA, *ibid.*, p. 147-158

³ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 253

⁴ Jérôme DE LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766 t. V*, 1769, p. 4

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 103

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 151

Gorani écrit à propos de Pie VI à Rome qui n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui savent le flatter : « On sait qu'il aime les louanges à l'excès. On ne lui parle jamais, ou on ne réussit au moins qu'en le flattant. [...] Une foule de gens sans talents, sans mérite ont obtenu, en l'enivrant de cet encens, les places, les dignités et tous les moyens de parvenir à la fortune. »¹ Le Prince joue toujours un rôle d'arbitre et d'extrême dispensateur des faveurs ce qui fait que la différence de niveau entre lui et ses courtisans se maintient. Il en est ainsi à Parme par exemple : « Cette cour a, de même que les grands états, ses orages et ses naufrages. On s'élève, on tombe au gré du plus léger caprice : une fantaisie, une tracasserie sans but, sans motif suffit pour occasionner la disgrâce du courtisan le plus en crédit, ainsi que pour élever sur ses ruines l'homme le moins fait pour s'y soutenir. »² Le souverain se situe au dessus des lois, contrairement au courtisan qui doit respecter les règles, les normes et les codifications qui lui sont imposées. En effet, si la cour associe les grands à l'exercice du pouvoir, elle doit les dissuader de rivaliser avec l'autorité princière. Ainsi par exemple, à Rome, le respect dû au souverain pontife se marque par des génuflexions pendant la messe :

« Les génuflexions ordonnées par la vanité, consenties par la démence, consacrées par le temps qui trop souvent a changé les abus en loix, se répètent tant de fois, pendant la célébration de la messe, qu'on seroit tenté de le croire parties intégrantes du sacrifice, si l'on ne pouvoit vérifier que sur soixante-treize, la personne du pape en reçoit quarante-six. On peut bien dire qu'à Rome il est le *Dieu que l'on encense*. »³

Ainsi, le souverain se situe au dessus de tous les autres sujets, comme le montre encore une fois l'exemple de Pie VI : « Pie VI ne se croit pas seulement le plus beau des hommes, il se croit aussi, le plus éloquent, le plus savant, le plus sage de tous, et celui qui a le goût le plus épuré. Il a disgracié des prélats, parce qu'en sa présence ils avoient fait un éloge de Benoît XIV et de Ganganelli, qu'il prenait pour une satire indirecte de sa personne. »⁴ Jérôme de Lalande le confirme : « Partout où le Pape passe on ferme les rues de verdure, on sonne toutes les cloches, et l'on se met à genoux pour recevoir la bénédiction ; l'on ne se lève même que lorsqu'il est passé. »⁵ Parvenir à retenir des gentilshommes à la cour renforce l'autorité monarchique. Les souverains se livrent également au jeu de l'étiquette, comme le montre G. Gorani à propos du duc de Parme qu'il rencontre : « Le duc reçoit mon salut, me fait quelques

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 347

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 300-301

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 161-162

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 350

⁵ Jérôme DE LALANDE, *op. cit t. V*, p. 10

questions sur mes voyages, et me répète les phrases d'usage, protocole bannal que les grands adressent indistinctement à tous ceux qui leurs sont présentés. »¹

Un véritable jeu, toujours renouvelé, des faveurs se met en place, dont le monarque sait jouer afin d'attiser les espérances. La cour attire toujours par la distribution de charges et d'honneurs qu'elle effectue. On peut citer l'exemple du Royaume des Deux-Siciles où la noblesse terrienne est de plus en plus attirée par la cour, seule source d'honneurs et de charges, et qui lui permet de s'insinuer dans les institutions monarchiques. Dès 1762, l'abbé Richard le confirmait :

« La noblesse attachée à la cour, soit par des charges, soit par des dignités ou des marques d'honneur, qu'elle ne peut tenir que de la bonté du Roi, paroît très-contente. [...] L'esprit de révolte et d'indépendances dominoit tellement autrefois parmi la noblesse du royaume de Naples, et surtout les plus accrédités, qu'ils se portoient à des excès terribles, et que rien ne paroissoit capable de les arrêter. [...] On dit que les dispositions ont tout à fait changé à Naples. Il n'y reflète plus que de la dureté dans la société, dont on ne s'aperçoit point parmi ceux qui sont attachés à la cour. »²

Il en est de même à la cour pontificale, où certains sujets passent leur vie dans l'attente d'une promotion qu'ils ne reçoivent jamais, ce qui les plonge dans la souffrance : « [...] aucun de ces physiciens ne s'est avisé d'apprécier ce que peut souffrir un prélat qui attend le chapeau sans le voir venir, un courtisan la décoration d'un ordre, et un prêtre un bénéfice. Cette maladie a emporté plus d'un aspirant [...] »³ Elle se complait dans une vie parasitaire, lointaine de toute occupation productive et écoule peu à peu son patrimoine en dépenses pour le faste. Ainsi, les exigences de la vie de cour absorbent les économies difficilement accumulées.

b. Des foyers d'intrigues et de luttes pour le pouvoir

Les cours italiennes sont, au XVIII^e siècle, des foyers d'intrigues et de luttes pour le pouvoir.⁴ En effet, la stratégie de domination du pouvoir royal se doit de reposer sur la manipulation des tensions sociales qui se développent au sein des cours, lieux de fausseté et de mensonge.⁵ Elles apparaissent comme des mondes opaques, mystérieux et dangereux⁶ qui rendent les hommes mauvais. D'après G. Gorani, à Rome par exemple, le caractère généreux

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 294

² Abbé RICHARD, *op. cit*, t. III, p. 220

³ Giuseppe GORANI, *op. cit*, vol.2, p. 335

⁴ Norbert JONARD, *op. cit*, p. 97

⁵ Pierre NORA, *ibid*, p. 159-168

⁶ Pierre NORA, *ibid*, p. 132

du Cardinal Corsini l'empêche de jouer un rôle important à la cour : « Son humeur douce et tranquille ne lui laisse pas le pouvoir de s'immiscer dans les intrigues » Il « évite de se mêler d'aucune affaire, parce qu'à Rome, plus encore que partout, elles sont inséparables de l'intrigue, de la fraude et de l'astuce. »¹ La quête des honneurs et des places occupe les courtisans qui déploient adulation, hypocrisie, fraude pour y parvenir. Ainsi par exemple, à Naples, les différentes noblesses se livrent entre elles une âpre lutte autour des emplois, honneurs et préséances. Les charges font l'objet de violentes compétitions et rivalités.² La reine elle-même nourrit les intrigues, comme le rapporte l'auteur : « D'ailleurs, personne n'entend mieux que Caroline l'art des intrigues, des cabales et des tripots, et tout cela peut encore passer pour des preuves d'habileté dans l'esprit du roi. »³

Les seuls mobiles des courtisans sont l'argent et l'intérêt ce qui entraîne un règne de la simulation et de la dissimulation. A propos de la cour pontificale, G. Gorani déclare que « ceux qui n'ont pas d'ambition disent assez ouvertement leur façon de penser à Rome ; mais la dissimulation, la taciturnité caractérisent tous ceux qui aspirent aux places. » Il dénonce avec ironie l'hypocrisie des courtisans, avides de nouvelles distinctions: « Plus un prélat approche du fait des honneurs, plus il se montre dévot et recueilli » or, lorsqu'il obtient la place brigüée, « il paroît changer entièrement de caractère. Cependant il ne change point ; c'est au contraire alors qu'il se montre plus manifestement tel qu'il est. »⁴ Par conséquent, la cour est comparée au théâtre afin de dénoncer son caractère artificiel⁵. Chaque sujet y est en constante représentation. Il en est de même du Prince et de sa famille car il est essentiel que chacun puisse apercevoir le souverain. La vie de cour étant centrée sur lui, son corps incarne la majesté et le principe de souveraineté. Il est souvent au courant des complots, comme le montre G. Gorani à propos du duc de Toscane qui paye des espions pour aller contrôler et lui rapporter tout ce qui se passe dans sa cour et dans son État : « Averti par eux des moindres choses, il en faisoit son amusement dans ses heures de loisir, et le soir répétait à son épouse, femme, mère et souveraine estimable, tout ce qui s'étoit passé dans la journée. »⁶

Ainsi, à la fin du siècle, l'art suprême est celui de servir avec adresse et zèle afin de pouvoir conquérir l'âme des puissants et devenir maître tout en restant serviteur. Les rivalités furent pour obtenir une place. Ainsi par exemple, « dès qu'un pape commence à donner des signes de mort prochaine, tout est en rumeur à Rome ; les intrigues, les cabales se forment de

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 191-192

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 98

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1* p. 100

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 118

⁵ Pierre NORA, *op. cit.*, p. 159-168

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 250

tous les côtés ; on court, on sollicite, on offre de l'argent pour avoir les places du palais pontifical [...] »¹ De nombreux courtisans visent, à Rome, les plus hauts postes. C'est par exemple le cas du cardinal Gerdil, très ambitieux et intrigant : « On dit que ce cardinal aspire à la tiare, et il ne seroit pas étonnant qu'il y parvint. »²

Mais il faut savoir que les intrigues sont également présentes dans les Républiques dont Gorani fait l'éloge, comme à Lucques par exemple :

« [...] on seroit porté à croire que le gouvernement de Lucques est l'un des plus parfaits que les hommes aient pu former et consentir : on se tromperait. Lucques n'est pas plus exempte de cabales que les autres états républicains. On y connoît la brigue, l'inimitié et même la persécution ; mais tout cela ne transpire point. »³

Cette manipulation permanente dénature d'après l'auteur le caractère des hommes. Il en est par exemple ainsi dans la cour pontificale, ce qui permet de prouver que « le gouvernement actuel de Rome ne convient pas à cette nation : d'où on peut conclure qu'il ne tardera pas à être remplacé par un gouvernement démocratique, le seul qui puisse convenir au peuple romain, et le seul qui soit digne de lui. »⁴ Ainsi, ces cours italiennes, marquées au XVIIIème siècle par le règne des privilèges et des rivalités, connaissent un déclin qui doit conduire, d'après G. Gorani, à leur fin. Elles illustrent un affaiblissement de l'autorité royale ou princière.

c. Une dégradation des rituels princiers

Au XVIIIe siècle, les cours italiennes semblent connaître un déclin qui se manifeste par la dégradation des rituels monarchiques, signe d'affaiblissement du pouvoir royal. Certes, le cérémonial subsiste car la question de l'étiquette est pour chacun l'assurance de son existence sociale⁵. Toutefois, le protocole ennuie de plus en plus de souverains et de princes, qui s'en détachent peu à peu, et ce, tout particulièrement dans les États éclairés. Mal à l'aise en public, nombreux sont les princes qui cherchent à simplifier l'étiquette, qu'ils considèrent comme tyrannique. Il en est ainsi du duc de Modène, Hercule III, qui « a de l'esprit, et s'en sert pour éloigner tout ce qui tient à l'étiquette ou à la pédanterie. »⁶ De même, l'abbé Richard rapporte que déjà en 1762, le duc de Parme s'éloignait du protocole :

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 90

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 117

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 64

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 357

⁵ Norbert ELIAS, *op. cit*, p. 76

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 196

« La cour de l'infant duc de Parme n'est pas composée d'un grand nombre d'officiers, et cependant elle est assez brillante. Ce prince est honnête et vraiment affable, plein de bonté pour tout ce qui lui est attaché et pour tous ses sujets. Il reçoit les étrangers qui lui sont présentés d'une manière qui lui concilie les cœurs. »¹

Ce comportement bouleverse les cours et provoque souvent l'irritation des courtisans² qui considèrent les bienfaits royaux ou princiers comme un dû.³ Dans certaines cours pourtant, les courtisans ne se livrent plus aux intrigues. Il en est ainsi à la cour de Modène par exemple, pour laquelle G. Gorani rapporte que les courtisans se montrent bons et proches du souverain : « La gêne en est bannie. On approche très facilement du souverain ; qui porte l'aménité jusqu'à rendre visite à ceux que la maladie fixe dans leur lit. »⁴ De même, la signora Marini, favorite en titre, préfère rester retirée : « son caractère doux l'éloigne de toutes les cabales, de toutes les intrigues. Elle est bonne, obligeante ; elle rend quelquefois des services, et n'a jamais nui à personne. Aucune plainte ne s'est élevée contre elle, parce qu'elle ne s'est mêlée d'aucune affaire. »⁵ Dans cette cour, le duc régnant ne s'offusque pas si les courtisans ne sont pas toujours présents au palais : « Les personnes qui ont été présentées à la cour peuvent s'y trouver ; on les reçoit avec politesse : mais si elles s'absentent pendant longtemps, on ne leur en demande point le motif ; parce que le prince, concentré dans son domestique, s'inquiète fort peu de ce que font ou de ce que les autres deviennent. »⁶ La tranquillité de la cour est voulue par le duc qui se montre soucieux de préserver son intimité comme de plus en plus de princes et de souverains : « Peu de domestiques, rien d'animé, rien qui annonce la grandeur souveraine [...] »⁷ Le duc est même allé jusqu'à supprimer certaines charges : « Hercule, ardent à retrancher toute dépense superflue, a senti de bonne heure l'inutilité de ces ambassades d'étiquette, et les a supprimées. »⁸ En effet, dans la précédente cour, « chacune des princesses avoit quatre dames d'honneur, trois chambellans, deux coureurs. Le reste de leur maison étoit monté en proportion : aujourd'hui on ne connoît à la cour que trois dames d'honneur, deux chambellans et deux coureurs. »⁹

¹ Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires t. II*, 1766, p. 37

² Norbert ELIAS, *op.cit.*, p. 75

³ Jean-François SOLNON, *op. cit.* p. 475-479

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 200

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 252

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 194

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 195

⁸ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 240

⁹ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 248

Dans la majorité des états, la noblesse est de plus en plus considérée comme un parasite. A Naples par exemple, l'aristocratie qui vit à la cour est sans qualification, elle jouit de privilèges fiscaux considérables et pose de plus en plus un problème¹ car elle ne peut être maîtrisée complètement par le pouvoir royal grâce à ses propriétés foncières qui lui permettent de maintenir une certaine indépendance. Ordre et dignité manquent de plus en plus dans les cours ce qui entraîne une désertion ponctuelle des courtisans et démontre un affaiblissement de l'autorité des souverains. Cette désertion est due à une séparation de la vie privée et de la vie publique voulue par les souverains, soucieux de préserver leur intimité²

Ainsi, la noblesse italienne, consciente du déclin des cours souveraines, s'en éloigne peu à peu et se dirige vers de nouveaux lieux de sociabilité.

5.3. Le développement d'autres lieux de sociabilité

Le XVIIIème siècle voit se multiplier en Italie de nouveaux lieux de sociabilité qui concurrencent les cours souveraines ou princières, ce qui démontre un affaiblissement de l'autorité royale. Dans de nombreux États, les cours souveraines ne sont plus la patrie des courtisans mais constituent une étape, un lieu de passage.³

a. Un foisonnement de petites cours rivales

Les gens de la cour, découragés par la simplification de l'étiquette, se tournent vers de nouvelles cours dans lesquelles ils peuvent recevoir les honneurs qui leurs sont dus. Par conséquent, la vie sociale, auparavant resserrée dans les limites du palais royal ou princier, éclate et entraîne le développement de nouveaux centres de sociabilité⁴. La majorité des nobles italiens qui en ont les moyens développent à côté des cours souveraines leurs propres cours, à l'intérieur de leurs palais. C'est le cas de Rome qui connaît un véritable polycentrisme.⁵ Tout haut prélat, tout prince romain, tout financier enrichi possède la sienne propre, complément obligé de son palais.⁶ G. Gorani le critique : « La noblesse romaine, cérémonieuse à l'excès, est en général peu aimable. Si par hasard on est invité par quelques seigneurs du haut parage, on est certain d'y être reçu avec un appareil qui, seul, suffit pour

¹ Philippe GUT, *op. cit.* p. 146

² Jean-François SOLNON, *op. cit.* p. 428-432

³ Jean-François SOLNON, *ibid.* p.447

⁴ Dominique POULOT, *Les Lumières*, 2000, p 184-190

⁵ Jean BOUTIER, *op. cit.* p. 173

⁶ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.* p. 20

chasser le plaisir. »¹ En effet, le protocole doit être suivi scrupuleusement comme le montre cet exemple :

« La présence de trois ou quatre cardinaux dans une assemblée est fort incommode pour les spectateurs. Ces éminences se promènent sans cesse, il faut leur céder la place, les saluer à chaque pas, et bien prendre garde de ne pas marcher sur l'énorme queue de leurs amples vêtements. [...] La civilité romaine veut que l'on applaudisse à chaque phrase que laisse tomber de sa bouche sacrée l'éminence qui daigne vous adresser quelques mots. »²

La noblesse tient salon dans ses palais et mène une vie brillante. C. Duclos, dans les *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, explique que ces salons sont des sociétés de personnes spirituelles et polies qui se réunissent pour converser ensemble et échanger leurs idées. Ce sont de véritables petites cours où se dessine une éthique sociale. La conversation est tenue par l'hôte ou l'hôtesse qui se doit « d'entretenir une conversation à un degré de chaleur tempérée et toujours égale, soit en l'animant, soit en le modérant tour à tour ». La plupart des salons sont tenus par des femmes brillantes, comme le montre G. Gorani à Modène à propos de la sœur du duc régnant : « La princesse sa sœur tient cercle une fois la semaine. Les personnes qui ont été présentées à la cour peuvent s'y trouver ; on les reçoit avec politesse. »³ Il en est également ainsi à Rome où Giuliana Falconieri, princesse de Saint-Croix et élève du cardinal de Bernis, accueille de nombreux hommes de lettres : « Cette dame, élève de l'Anacréon français, a su s'approprier une partie de son esprit, et réunit aux grâces de son sexe l'aménité qui distingue le cardinal de la foule de ses confrères. »⁴ D'après Yves-Marie Hilaire (dans *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulations*, 1996) sous Pie VI par exemple, les salons Romains attirent toute l'Europe éclairée.⁵ Les cours les plus brillantes sont celles des cardinaux étrangers chargés par leur pays d'origine des relations avec la cour de Rome car leur luxe doit représenter le prestige de la cour dont ils sont les ambassadeurs. Leurs assemblées constituent de véritables cours diplomatiques, où sont traitées les affaires courantes et rapportées les idées de l'opinion publique.⁶

Toutefois, G. Gorani se montre très critique à l'égard des salons romains, qu'il juge médiocres car présents dans un État qui se livre au despotisme. Il méprise les devoirs d'étiquette qui règnent :

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 150

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 152

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 193

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 150

⁵ Yves-Marie HILAIRE, *op.cit.*, p. 369

⁶ Jean BOUTIER, *op. cit.*, p. 582

« Le temps s'y passe en devoirs d'étiquette, et rien n'y peut intéresser un homme raisonnable. La contrainte, la gêne y président, la gaieté en est bannie même pour les jeunes gens. Il semble que la méfiance siège dans tous les cœurs. On n'ose se livrer à cet épanchement si doux qui fait le charme de la société. On se regarde, on s'examine et l'on se tait. »¹

Il en est de même dans le salon tenu par Maria Pezzelli, dont G. Gorani décrit l'organisation cérémonieuse : « Tous les soirs elle est entourée de sa cour savante. Assise au fond d'un vaste salon, guindée sur son siège, bien droite, bien empesée, elle préside l'assemblée rangée de deux côtés comme pour une cérémonie d'église. »² En effet, la sociabilité salonnière repose sur une organisation rigoureuse qui fait régner la hiérarchie. La représentation constitue un moyen d'affirmer sa position et le salon est un espace essentiel de la mise en scène de celle-ci.³ G. Gorani dénonce également le manque de distinction dont font preuve certains salons où les hommes ne viennent pas pour participer à des conversations spirituelles mais pour s'encanailler. C'est le cas par exemple de l'assemblée tenue par la princesse Borghèse qui est certes « la moins triste de toutes celles que la haute noblesse tient à Rome » mais dans laquelle « on y joue un jeu d'enfer ; et l'on n'y est considéré que sous ce point de vue. Il en résulte qu'un sot, ou un fat, riche, heureux, ou intrigant y tient le haut bout, et peut être impudent fort à son aise. »⁴ Il en est de même du salon de Maria Pezzelli qui fait également l'objet d'une critique virulente de la part de l'auteur :

« La vue de cette femme déjà âgée me rappella l'estimable madame de Tencin. Mais quelle énorme différence entre ces deux personnes ! *Maria Pazzelli* n'a de ressemblance avec l'estimable française que de réunir à certaines heures ce qu'à Rome on nomme des savans, et ce qui, par-tout ailleurs, n'emporterait que la dénomination de *pédans*. [...] Tout chez elle est méthodique, est compassé ; on y discute longuement, froidement, et les sujets les plus intéressants y prennent une teinte soporifique qui engourdit à la fois l'esprit et les sens. »⁵

Cependant, bien des salons italiens demeurent les lieux d'une sociabilité distinguée, comme c'est le cas du salon de Catherine Bonafini, ancienne chanteuse ayant acquis de la fortune dont « la maison est le rendez-vous de la meilleure compagnie de Modène. [...] Sa société est composée de gens estimables et instruits ; les personnes en place briguent l'avantage d'y être

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 148

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 322

³ Jean BOUTIER, *op. cit*, p. 579

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 149

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 322-323

admis, et les étrangers s’y font présenter, sans aucun autre dessein que de jouir des amusements de l’esprit. »¹

Ainsi, si les salons sont des lieux de sociabilité, ils sont également des lieux de culture, tout comme les cafés, autre point de rencontre de la noblesse à la fin du XVIIIe siècle, et que G. Gorani s’emploie à étudier.

b. Les Cafés, autres lieux essentiels de rencontre pour la noblesse

La fin du XVIIIe siècle est marquée en Italie par la mode de boire du café et du chocolat, denrées qui ne manquent jamais dans les réunions mondaines et qui sont servies à côté d’autres rafraîchissements, comme le montre Giuseppe Gorani à propos de Rome : « L’étiquette oblige les Romains de faire servir des rafraîchissements aux personnes qu’ils invitent à leurs assemblées. Ces rafraîchissements sont délicieux et offerts avec profusion. [...] »² L’habitude de boire du café est tellement diffusée qu’elle donne naissance à des établissements qui lui sont entièrement dédiés et dans lesquels la noblesse se rassemble avec envie.³ Ces lieux, idéaux pour la discussion, le sont aussi pour la culture, parce que ce sont des lieux où l’on peut « acquérir des connaissances sur bien des choses qu’on n’apprend pas en d’autres écoles ou qu’on apprend avec une lenteur excessive » comme le dit Gaspare Gozzi dans *l’Osservatore veneto* et que retient Philippe Jonard (dans *L’Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996)⁴ A la différence des tavernes d’autrefois où, les fenêtres étaient closes, et où les hommes se rassemblait pour boire, ces nouveaux établissements offrent à leur clientèle du café, du chocolat, des glaces ou des limonades, comme le confirme G. Gorani à propos de Rome : « [...] dans les cafés, pour six bajoques vous avez une pyramide de glace trois fois plus haute que celles de Paris, et bien mieux confectionnée. »⁵ Ils sont fréquentés par un public plus désireux de parler que de se désaltérer. Ce sont des lieux de sociabilité où la noblesse se rassemble pour discuter avec les gens de lettres qui donnent leur opinion sur les livres et les pièces de théâtre. Ils se développent dans les villes, foyers de culture essentiels depuis l’époque médiévale.

Ainsi, lieux de circulation des idées, les cafés et les salons sont des espaces privilégiés parce que les hommes y jouissent d’une liberté de parole et de pensée qu’on ne trouve pas ailleurs et parce que les hommes de lettres y sont reçus avec la noblesse sur un pied

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 261-262

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 151

³ Jean DELUMEAU, *op. cit.*, p. 79

⁴ Philippe JONARD, *op. cit.*, p. 226

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 151

d'égalité.¹ Ils dégagent un véritable rayonnement, signe de la fin de la prééminence culturelle des cours souveraines et princières aussi bien dans les États despotiques que dans ceux ouverts aux Lumières.

¹ Philippe JONARD, *op. cit.*, p. 225

Chapitre 6 – La fin d’une prééminence culturelle pour les cours souveraines?

A la fin du XVIII^e siècle, les cours italiennes demeurent avant tout des lieux de représentation de la hiérarchie sociale et de la supériorité princière. Ce sont des guides du ton pour la ville et pour l’État dans lesquels elles sont implantées. Ainsi par exemple, la ville de Plaisance ne brille que grâce à l’éclat de la cour qui y séjourne de temps en temps.¹ Le faste qui y est déployé est un symbole de puissance et un moyen d’attirer et de retenir la noblesse. Il nécessite des dépenses considérables comme le montre l’exemple de François III, ancien duc de Modène et père d’Hercule d’Este : « Ce qu’il tiroit de ses états se perdoit aussi dans Milan, où il tenoit une cour superbe [...] »²

6.1. Le faste des palais, instrument de puissance des Princes et de la noblesse

Le pouvoir princier est avant tout exprimé dans une fureur de bâtir des résidences royales. La hiérarchie sociale est, comme aux temps de la Renaissance, mise en évidence par l’architecture des édifices³. En effet, la catégorie sociale à laquelle un édifice appartient est toujours autant distinguée. L’aspect du palais doit être modifié si son propriétaire change de rang et de fonction. Ainsi, la hiérarchie du rang et les obligations sociales déterminent les dimensions, la beauté et le décor d’une résidence.

a. Des manifestes du pouvoir politique des souverains

L’architecture est un maillon du discours du pouvoir que le prince adresse à ses sujets. Le palais tout entier est une expression de l’idéologie du pouvoir mis en place. Louis XIV, avec la création de Versailles, a joué un rôle essentiel en contribuant à fixer le modèle d’un art monarchique qui est imité dans l’Europe entière et ce, tout particulièrement en Italie. Ainsi par exemple, dans le royaume de Naples, Charles III, qui avait « profondément ancré en lui le sentiment de la grandeur et du lustre de la monarchie » (R. Bouvier- A. Laffargue), s’est fait grand bâtisseur. A peine monté sur le trône il a entrepris de faire aménager le palais royal par Medrano, assisté par l’entrepreneur Carrache, puis il fait appeler à Luigi Vanvitelli et lui a confié la construction du palais de Caserte (1752 à 1773) qui prenait pour modèle le château

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 304

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 182

³ Sergio BERTELLI, *Le corti italiane del Rinascimento*, p.77 et p.128

de Versailles.¹ Les proportions gigantesques de ce palais ont pour but de transmettre l'idée d'un pouvoir surpuissant. Il est donc l'exemple même de ce que doit être tout palais princier : consacré à la gloire du souverain, il doit se faire la traduction visuelle de sa volonté politique.² L'abbé Richard le confirme dès 1762:

« Le château royal de Caserte, placé au nord de cette ville, presque au pied des montagnes, se construit actuellement sous les yeux et sur les plans de *Vanvitelli*, architecte romain, le meilleur, à ce que l'on croit, d'Italie. Tous les voyageurs s'accordent à dire que quand cette maison royale sera finie, elle sera la plus belle et la plus régulière de l'Europe. »³

De plus, les souverains manifestent également un goût certain pour la vie à la campagne. A la périphérie des villes, ils font construire sur les plaines, sur les collines et sur les bords des lacs, de somptueuses villas qui servent aux séjours estivaux. Ainsi par exemple, G. Gorani évoque le palais ducal de Sassolo, érigé par le duc François III de Modène : « c'est une maison de plaisance dont les bâtiments sont vastes et superbes. »⁴

De même, l'organisation interne des palais italiens répond à des motifs de représentation. Les codes de comportement demandent d'attribuer une attention importante aux pièces qui ont fonction d'apparat. Par conséquent, des pièces essentielles comme la salle à manger et la chambre princières sont couvertes de revêtements (tapisseries, tapis, panneaux de bois). Ainsi par exemple, G. Gorani décrit les grands appartements du palais ducal de Modène, qu'il visite :

« Les salles sont ornées par une quantité de tableaux, dont les plus précieux sont : l'Adultère du *Titien*, la Présentation au temple de *Guido Reni*, et quelques morceaux du *Guercin de Cento*. La salle destinée aux *galas* d'étiquette est superbe. Elle est peinte à fresque par le célèbre Franceschini. Il règne autour, à la hauteur de huit à dix pieds, une galerie destinée pour les spectateurs. »⁵ Le rôle du mobilier est également essentiel.⁶ Les cheminées, par exemple, sont décorées de sculptures prestigieuses qui font l'admiration des voyageurs.

Les jardins des palais italiens jouent également un rôle essentiel car ils se présentent comme le centre de la vie curiale.⁷ Parfaitement taillés, ils sont le symbole du pouvoir qu'a le prince de soumettre la nature à son bon vouloir. Il sont la plupart du temps doté de cascades, de

¹ Voir annexe 6, *Le palais de Caserte, projet de Luigi Vanvitelli*

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 284

³ Abbé RICHARD, *op. cit.*, t. 3, p. 218-219

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 189

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 205

⁶ Sergio BERTELLI, *op. cit.*, p. 77-89

⁷ Sergio BERTELLI, *ibid.*, p. 104-107

bosquets et de labyrinthes de verdure qui se font paraboles de l'autorité princière. Il en est ainsi par exemple du jardin du Quirinal à Rome, que G. Gorani décrit comme « très agréable et dessiné avec des formes très-diversifiées. »¹ En effet, celui-ci est doté, comme la plupart des jardins romains, de plates-bandes de fleurs enfermées dans des arabesques de buis et de carrés de gazon encadrés dans de hautes murailles de laurier.² L'abbé Richard décrit quant à lui le jardin du *Palazzo Giardino*, maison de Plaisance du duc de Parme : « On a dessein de l'orne de beaucoup de statues, à en juger par la quantité de piédestaux qui sont placés d'espace en espace [...] Ce jardin est dominé par une grande terrasse nivelée sur les murailles mêmes de la ville. »³

b. Luxe du cadre de vie aristocratique

La noblesse italienne, désireuse d'imiter en tout les souverains qui la gouverne, s'empresse de s'ériger un cadre de vie à sa hauteur. Pour cette raison, elle tend toujours plus à abandonner la campagne et à construire de somptueuses demeures en ville afin de mieux recevoir des charges gouvernementales et d'entrer dans la vie de la cour souveraine⁴, attirée comme elle l'est par la politique des princes régnant. G. Gorani le montre à propos de la noblesse de Modène : « Cette fureur de bâtir passa du prince aux courtisans ; les moines ne furent pas les moins ardents à se signaler dans ce genre d'escrime, et les façades des maisons se ressentirent du goût dominant. »⁵ En effet, la noblesse multiplie les palais, Rome compte par exemple « 337 palais magnifiques. »⁶ Cette attitude entraîne la naissance de nouveaux foyers culturels. Il en est ainsi dans le Royaume des Deux-Siciles où la noblesse, qui s'est déshabituée du métier des armes, est satisfaite de mener un grand train de vie en ville et dans ses nombreux palais. Perdant le contact avec la terre d'où provient sa richesse, elle fait construire à la ville des édifices⁷ dont les décors fastueux, s'ils ne peuvent égaler la magnificence des palais souverains, visent toutefois également impressionner la sensibilité du public.⁸ Ainsi par exemple, la *Cisterna*, bourg romain qui appartient au prince romain de *Sermonetta*, possède « un très grand château dont la façade est vis-à-vis la place. »⁹

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol.2, p. 28

² Maurice ANDRIEUX, *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962, p. 21

³ Abbé RICHARD, *op. cit.* t. 2, p. 36

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 9

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 183

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 405

⁷ Norbert, JONARD, *op. cit.*, p. 105

⁸ Norbert, JONARD, *ibid.*, p. 280

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol. 1, p. 5

Les palais, construits avec l'aide des meilleurs architectes, sculpteurs et peintres, sont le manifeste extérieur de la puissance économique et politique ainsi que de la suprématie sociale de la noblesse. Les formes architecturales externes et les structures des intérieurs sont l'expression des idéaux de vie et des habitudes de cette noblesse qui veut maintenir les distances avec les autres groupes sociaux.¹ Les intérieurs ne sont quant à eux pas en reste. Ils se font également fastueux par la décoration splendide des pavés en marbre, des murs couverts de fresques, tableaux, tapisseries. Ainsi le montre la marquise Gentili Bocca-Paduli lorsqu'elle visite à Naples le palais du ministre Acton. Elle le décrit comme vaste et bien meublé, possédant des tapis anglais et des murs recouverts de damas. Parmi la quantité d'objets magnifiques qui sont présents, des pendules provenant de Paris retiennent notamment son attention pour leur matériau de fabrication : le bronze, et pour la richesse de leurs sculptures.² Le plus souvent, de massifs escaliers conduisent le plus souvent au premier étage qui est dédié à une succession de salons. Le second étage comprend quant à lui les appartements privés et d'autres salons, tandis que les combles sont réservés aux domestiques. Ainsi le montre l'exemple de la demeure du ministre anglais Hamilton établi à Naples et que la marquise Bocca-Paduli décrit également avec précision. Le second étage l'intéresse particulièrement pour ses murs recouverts de peintures prestigieuses parmi lesquelles figurent des œuvres du Parmesan, de Léonard de Vinci et de peintres Flamands. De nombreuses sculptures antiques sont également présentes.³ Les palais répondent donc de façon idéale au faste et à la représentation qui sont des manifestations essentielles du rang de classe dirigeante de la noblesse.

Les grandes familles font également compétition pour construire des villas splendides afin de surpasser les palais des villes et de mieux marquer leur pouvoir. G. Gorani compte aux alentours de Rome « 23 maisons de plaisance avec de grands jardins »⁴ et évoque « *la Villa Pinciana*, superbe maison de plaisance qui appartient au prince *Borghèse* ou bien encore la *villa Albani* »⁵. Elle est située à peu de distance de la porte dite du *peuple*. »⁶ G. Gorani décrit également la petite ville de Velletri qui dépend de Rome et possède « de très beaux palais » dans lesquels « plusieurs cardinaux et prélats, et autres seigneurs romains y passent le temps des vacances, qui dure depuis le milieu de septembre jusqu'au

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 4-8

² Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *op. cit.*, p. 30-31

³ Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *ibid.*, p. 32-33

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 405

⁵ Voir annexe 7, *La villa Albani, incision de G. B. Piranesi, 1769*

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 141

commencement de novembre. »¹ Imitant un style romain, les villas sont la plupart du temps peuplées de statues et de fontaines disséminées, de grottes et de petits escaliers qui mènent vers de surprenants belvédères. Ainsi par exemple, « le palais de Ginetti est le plus beau de Velletri. On y voit de vastes jardins, des allées toujours vertes, des fontaines et des jets d'eau. »² Leur allure presque théâtrale démontre que ce n'est pas tant au repos et à la calme vie de campagne que sont destinées ces vastes demeures, qu'aux exigences de la vie mondaine et du devoir de représentation.³

c. Une dégradation du cadre de vie royal et nobiliaire

Cependant, la fin du XVIII^e siècle semble être marquée en Italie par une dégradation du cadre de vie des souverains et de la noblesse, signe d'une diminution du devoir de représentation et par conséquent, du pouvoir royal. Certaines cours, ayant déployé trop de dépenses pour le faste, se sont profondément endettées. C'est le cas par exemple de la cour de Parme : « la cour est endettée au point d'être devenue insolvable. Le *déficit* consiste en cent soixante mille livres d'emprunts annuels qui ne servent que de suppléments aux dépenses courantes. Le duc accorde des pensions à tous ceux qui en demandent. »⁴

Giuseppe Gorani révèle que d'autres souverains, et en particulier ceux menant un despotisme éclairé, choisissent de ne pas déployer un grand faste et de vivre économiquement. Il en est ainsi à Modène, où le duc Hercule III, soucieux de ne pas perdre son argent en dépenses luxueuses, laisse le palais ducal de Sassolo dans un état de grand délabrement qui où, selon G. Gorani, « rien n'annonce la grandeur souveraine. »⁵

« Dès qu'Hercule Renaud eut pris possession de Sassolo, il s'empressa de mettre à l'encan tout ce qui put en être enlevé. On y voit de vastes salons, dont les murs noircis par le temps offrent une nudité hideuse. Quelques tables en bois, des chaises, des lits sans garnitures et couverts de linge forment l'ameublement de ce palais [...] Au reste, la seule marque à laquelle on puisse croire ce palais habité par le souverain, c'est un corps-de-garde placé à la porte principale, où se tiennent une trentaine de soldats, et une salle des gares où se promènent trois ou quatre individus. »⁶

Il faut savoir que les édifices construits présentent les signes d'une décadence économique et politique. L'abbé Richard, par exemple, évoque en ces mots le palais du duc de Parme qu'il

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 4

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 4

³ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 22

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 247

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 195

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 190-191

visite en 1762 : « Le palais du duc de Parme, quoique fort considérable, n'est point achevé. La cour qui conduit aux grands appartements est d'une grande et belle architecture ; les bâtiments destinés à desservir le palais et commencés en même temps, occupent un très grand espace et paroissent au moins à l'extérieur, être fort négligés. »¹ Jérôme de Lalande le confirme lorsqu'il décrit lui aussi le palais ducal : « Sa construction est de brique, et il n'y en a qu'un tiers de bâti. L'architecture en est assez bonne quoique un peu maigre. Il y a au rez-de-chaussée un grand appartement qui est démeublé ; mais décoré très ingénieusement et du meilleur goût. »² Souvent, l'admiration des voyageurs qui visitent les palais laisse place à la déception lorsqu'ils remarquent leur froideur, car construites avant tout pour les fêtes et les réceptions et non pas pour l'intimité des propriétaires. Le mobilier de la plupart des demeures est certes somptueux mais inadapté aux commodités de la vie. Les chaises par exemple sont belles mais très dures. De plus, les cheminées, si elles sont assez présentes dans le nord de l'Italie, le sont beaucoup moins dans le sud et ne fonctionnent qu'en hiver. Ainsi par exemple, dans le palais de Sassolo, « la seule manière de se chauffer est de se rendre au salon commun ; car le duc ne permet pas que l'on fasse du feu dans les chambres particulières. »³

Le froid hivernal n'est le plus souvent contré que par de petits réchauds (vases de terre cuite remplis de braises ardentes). G. Gorani le confirme lorsqu'il décrit une réception tenue dans le salon du seigneur Sinsinetti, gouverneur de la province de Sienne :

La pièce est « décorée d'une cheminée, précaution très inutile par rapport au peu d'emploi que l'on en fait. Au milieu du salon étoit une table ronde autour de laquelle étoient assises toutes les personnes qui composoient l'assemblée. Sous cette table étoit un brasier. En outre, chacun avoit sur ses genoux un petit vase de terre vernissée dans lequel il y avoit aussi du feu destiné à réchauffer les mains. »⁴

De plus, à la fin du XVIII^e siècle, le mouvement des Lumières fait apparaître de nouveaux mots d'ordre qui sont la simplicité et la praticité. En effet, de plus en plus, les grands palais italiens avec leur faste ostentatoire en dépit de la commodité apparaissent comme dépassés.⁵

Toutefois, G. Gorani dénonce l'avarice dont font preuve certains princes comme le duc Hercule de Modène qui va jusqu'à vendre une partie de ses domaines pour amasser de l'argent : « il étoit réservé au duc Hercule Renaud d'abattre ses forêts, ses parcs, dans la seule

¹ Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires t. II*, 1766, p. 30

² Jérôme de LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766 t.1*, 1769, p. 434

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 192

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 11

⁵ Franco VALSECCHI, *ibid*, p. 39

vue d'entasser de l'argent dont il ne se permet pas de dépenser la plus petite partie. »¹ En effet, si G. Gorani critique les dépenses outrancières des souverains et de la noblesse comme le montre sa déclaration : « Je suis fort éloigné d'approuver ce luxe effréné, gangrène des états, qui les mine insensiblement, et finit par produire leur dissolution. »² Il considère pourtant que la tenue du rang est importante : « Mais je crois que l'avarice dans un souverain est un crime de lèse nation, en ce que la circulation de l'argent est aussi nécessaire à l'existence morale et politique que la circulation du sang l'est à notre corps ». ³ Il en est de même de la noblesse Gênoise, comme le rapporte Montesquieu dans ses *Voyages* :

« Les Gênois sont entièrement insociables. Ce caractère vient moins d'une humeur farouche que de leur avarice suprême : car vous ne sauriez croire à quel point va la parcimonie de ces princes-là. Il n'y a rien dans le monde de si menteur que leurs palais. Vous voyez une maison superbe, et, dedans, une vieille servante qui file. Dans les grandes maisons, si vous voyez un page, c'est qu'il n'y a point de laquais. »⁴

6.2. Le rôle politique essentiel des fêtes et des divertissements

A la fin du XVIII^e siècle, les cours demeurent un foyer essentiel pour les fêtes et les divertissements des classes dirigeantes. Tenues d'éblouir la ville, la plupart des cours sont égayées de divertissements réguliers. En effet, les manifestations auliques permettent avant tout au Prince d'affirmer son autorité ; le palais et la ville dans laquelle il est implanté sont le cadre des spectacles de cour⁵. Par le faste déployé, il s'agit de montrer à l'assistance toute l'élégance de la splendeur de la cour souveraine, la supériorité du pouvoir princier. La magnificence des fêtes de cour est donc un devoir royal.

a. Les cours, foyers de fêtes somptueuses

Loin d'être des attractions exceptionnelles, les fêtes sont, dans l'esprit du temps, un élément de la vie quotidienne. Tout devient prétexte à divertissement : entrées urbaines, signature de traités, réception d'ambassadeurs, événements familiaux... La majorité des spectacles ont lieu dans un espace public et sont offerts aussi bien à la cour qu'au peuple tout entier. Les fêtes sont l'occasion d'une transformation provisoire des espaces où elles se déroulent. Des arcs de triomphes décorent les rues, des fresques, des toiles d'or et d'argent recouvrent les murs des salles et des jardins des palais. La rue offre un cadre privilégié pour le

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 190

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 249

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 249

⁴ Yves HERSANT, *Italies, Anthologie des voyageurs français aux XVIII^e et XIX^e siècles*, 1988

⁵ Sergio BERTELLI, *op. cit.*, p.127

cortège des cérémonies tandis que les places permettent les fêtes. Il en est ainsi par exemple pour la cérémonie organisée à Rome le 28 juin 1776 à l'occasion de la chinée, c'est-à-dire du paiement du tribut de vasselage dû par le royaume de Naples au Patrimoine de Saint-Pierre.¹ En effet, chaque année, la veille de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, un cortège imposant amène au pape une mule blanche, richement harnachée, chargée d'un coffret dans lequel est renfermée une somme de 7000 écus d'or, montant du tribut. Les ambassadeurs, les patriciens, les prélats, les cardinaux sujets ou feudataires de la couronne de Naples sont réunis au palais Colonna, place des Saints Apôtres, pour former un cortège et accompagner le prince Colonna, grand connétable du royaume, jusqu' au Vatican.²

Il faut savoir également que les divertissements donnés sont des moyens d'attirer et de retenir la noblesse à la cour. Bals, mascarades et concerts rythment la vie des courtisans.³ D'ailleurs, ces derniers, imitant les princes régnants, organisent eux-mêmes, dans leurs propres palais, des fêtes éblouissantes. A Rome par exemple, la vie brillante, les réceptions élégantes, les amusements recherchés prennent pour cadre les appartements d'honneur des immenses édifices construits par les cardinaux et les membres de l'aristocratie. G. Gorani rapporte par exemple que le cardinal de Bernis mène une vie mondaine active : « Sa maison étoit montée sur le plus grand ton. Il tenoit table ouverte ; et il suffisoit pour y occuper une place à volonté de lui avoir été présenté. » Cette dépense journalière s'accompagne de « fêtes fréquentes qu'il donnoit avec autant de goût que de magnificence. »⁴ D'amples festivités sont données dans les salons des palais nobiliaires. Ainsi par exemple, le 29 juin 1776, le prince Colonna donne une réception splendide dans les appartements et les jardins de son palais à Rome. Pour cette occasion, la place des Saints-Apôtres et la façade de l'édifice sont ornés par des milliers de torches. Une étiquette rigoureuse préside à la fête. Dans une première salle, les invités sont reçus par des domestiques qui prennent leurs manteaux ; dans la suivante, des majordomes s'inclinent devant eux ; dans une troisième des gentilshommes d'honneur attendent pour introduire les seigneurs et les dames. Dans la grande salle de réception, tous les invités, cardinaux en tête, défilent devant le prince pour le saluer, puis ils se mettent à tenir cercle, se mêlant les uns aux autres pour converser pendant que des domestiques offrent des rafraichissements.⁵ Les festivités se font également dans les villas qui entourent les quartiers d'habitation et se déroulent tout particulièrement dans les jardins, qui d'après Maurice

¹ Voir annexe 8, *Le don de la « chinée » au souverain pontife, Incision du XVIIIe siècle*

² Fernand HAYWARD, *op. cit.*, p. 64-66

³ Voir annexe 9, *Fête de bal dans le palais royal de Naples*

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 188

⁵ Fernand HAYWARD, *ibid.*, p. 67-69

Andrieux (dans *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962) gardent l'aspect d'un salon, d'une galerie à colonnades : « La campagne est aménagée par des gens de cour qui veulent tenir dans leur terre une cour à ciel ouvert. »¹

b. Le théâtre et la musique, plaisirs mondains des villes

Ensuite, le théâtre et la musique font partie des divertissements privilégiés des souverains et de la noblesse. Spectacles gratifiés dans les cours, ils ont aussi pour particularité d'être produits dans des salles publiques, en ville.² Les représentations théâtrales, tant privées que publiques, constituent un cadre idéal pour l'exercice des mondanités, pour la vie de société et le plaisir de la conversation. Les salles de théâtre sont avant tout des lieux de divertissement.³ A Rome par exemple, « berceau de la religion chrétienne, les théâtres sont fréquentés même par les religieux de tous les ordres. »⁴ Dans les *Lettres familières écrites d'Italie*, le Président de Brosses déclare que tous les théâtres italiens déploient une magnificence inégalée : « Les villes ordinaires en ont de plus beaux que ceux de Paris. »⁵ Il en est ainsi pour toutes les grandes villes. En effet, selon lui à Milan, Rome ou Naples, les théâtres sont magnifiques et possèdent des façades dotées « d'une architecture belle, noble et bien ornée. »⁶ Les salles sont décrites comme très vastes, voire impressionnantes par leur immensité. Charles de Brosses évoque ainsi « la salle royale de Naples⁷ qui est « d'une grandeur prodigieuse. »⁸ Toutefois, Giuseppe Gorani affirme qu'il n'en est pas ainsi partout. A Civita-Vecchia par exemple, la salle de théâtre est décrite comme « petite, mais assez jolie. »⁹ Le plan est particulier : « sa forme représente une demi-ellipse, qui est la figure la plus convenable. »¹⁰ En effet, la plupart des salles sont de forme ovale ou semi-circulaire afin de permettre une meilleure vue sur la scène.¹¹ Il en est également ainsi des théâtres d'Argentina et de Tordinona, à Rome, qui présentent un plan « carré d'un bout et rond de l'autre. »¹² Ces salles sont des lieux où le peuple romain se rend en masse. Elles sont ouvertes à tous, contrairement à la France où l'opéra est un divertissement réservé à l'aristocratie. La raison en est le prix très modique de l'entrée : À Civita-Vecchia par exemple « on payait un

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 21

² Vincenzo FERRONE, *Le monde des Lumières*, 1999, p. 204

³ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 189-201

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol.2, p. 298

⁵ Charles de BROSSES, *Lettres familières écrites d'Italie entre 1739 et 1740*, tome 2, 1976, p. 304

⁶ Charles de BROSSES, *ibid.*, p. 304

⁷ Voir annexe 10, *Représentation du théâtre San Carlo de Naples, XVIIIe siècle*

⁸ Charles de BROSSES, *ibid.*, p. 304

⁹ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 10

¹⁰ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 10

¹¹ Voir annexe 11, *Plan à section du théâtre Argentina à Rome par C. Morelli, 1780*

¹² Charles de BROSSES, *op. cit.*, p. 305

paule, ou onze sols de France, pour l'entrée. »¹ Il en est de même pour la salle de spectacle de Modène, où « les places ne coûtent que 8 sols, et 2 sols pour la chaise qui se paie séparément. »² La plupart du temps, le prix des places varie selon le placement dans la salle. En effet, le prix des billets du parterre est souvent assez modique ce qui fait que les spectateurs qui occupent les bancs sont les bourgeois et les gens du commun. Les loges, situées dans les étages, sont louées et occupées par les membres de l'aristocratie. G. Gorani déclare qu'à Modène par exemple, « la modicité du prix facilite la location des loges. On peut s'en procurer une pour l'année, à raison de trois louis. »³ La majorité du public, une fois installé dans la salle, se livre au plaisir d'une conversation vive et animée et écoute en fait très peu ce qui se déroule sur scène.

Les salles de théâtre romaines sont également des lieux de rencontre et de sociabilité et sont disposées dans ce but. Charles de Brosses explique « qu'il y a des théâtres où l'on a ménagé une estrade au bas et tout le long des premières loges, au-dessus du parterre [...] C'est là que se placent les hommes, et, en se levant dans les entr'actes, ils se trouvent à portée de faire la conversation avec les dames assises dans les loges. »⁴ En réalité, la musique constitue uniquement un fond sonore aux conversations. En effet, ces derniers ne viennent pas pour entendre un opéra mais pour passer une soirée en bonne compagnie. Les loges sont aménagées pour être de véritables salons. C. de Brosses nous montre par exemple que la plupart des loges principales sont illuminées de girandoles, tapissées de glaces et entourées de canapés, elles peuvent même se fermer par devant « pour que le spectacle fasse moins de tort à la conversation. » Les spectateurs s'amuse à des jeux, comme nous le montre l'auteur : « Je me suis avisé de jouer aux échecs, une fois que je me trouvai presque seul [...] Les échecs sont inventés à merveille, pour remplir le vide de ces longs récitatifs, et la musique pour interrompre la trop grande assiduité aux échecs. » Certaines loges sont fermées dans le fond par des portes en glaces où se reflète le spectacle pour ceux des joueurs qui tournent le dos à la scène. D'autres sont précédées d'un véritable salon de jeu.⁵ Toutefois, il faut savoir que le théâtre est avant tout occasion de visites. Les loges des grandes dames, toujours louées à l'année, sont des annexes de leur salon. Ainsi, Maurice Andrieux (dans *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962) explique que chaque loge devient un centre d'élégance, de bonne humeur, d'intrigues galantes : les hommes viennent plus pour faire leur cour aux dames

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 10

² Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 201

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 201

⁴ Charles de BROSES, *ibid.*, p. 305

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 254-256

que pour écouter la musique. On y parle également d'affaires ou de politique ; on soupe entre amis, on déguste des sorbets. Cette tendance est confirmée par l'aménagement des loges, qui permet toutes les utilisations. Les rideaux ou baldaquins peuvent être tirés complètement pour soustraire les occupants aux regards de la salle. Les places ne se disposent pas, comme en France, en rangs de fauteuils les uns derrière les autres, mais forment un cercle autour d'une table.

Mais l'objectif implicite de la haute société est de voir et d'être vus par les autres.¹ Le Président de Brosses affirme qu'il est chose courante de braquer « sa lorgnette pour démêler qui sont les gens de sa connaissance. »² La salle de théâtre toute entière se doit d'être un spectacle et un lieu de représentation. Le théâtre est donc un lieu d'élégance et de frivolité, où la haute société se rend pour se faire voir et se faire valoir, comme l'explique Jean Starobinski.³ C'est également est également un lieu où se font les réputations, où s'exprime la galanterie. L'auteur donne ainsi l'exemple du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, qui, « lorsqu'il va au spectacle, fait une galanterie fort bien imaginée, et, à ce qu'il m'a dit, moins coûteuse qu'elle ne paraît. Il envoie ses officiers servir des glaces et des rafraîchissements dans toutes les loges des dames. »

c. Des plaisirs déviant vers la corruption des mœurs

Toutefois, la fin du XVIIIe siècle semble être marquée en Italie par une dégradation du règne des apparences. Les plaisirs auxquels se livrent les souverains et l'aristocratie dévient souvent en une débauche outrancière et ce, dans la plupart des États, quel que soit la nature de leur gouvernement. Ainsi par exemple, Philippe Jonard (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) rapporte les propos du marquis de Sade qui s'en fait le témoin pour le duché Florence :

« Si le dérèglement est caché à Florence, il n'en est pas moins violent. Les murs épais et reculés des vastes palais de la noblesse recèlent, dit-on, bien des horreurs. Et combien de jeunes malheureuses, conduites furtivement et de nuit dans ces criminelles enceintes, y ont-elles laissé leur honneur et leur santé ! »⁴

La débauche est le signe d'une corruption des mœurs qui éloigne peu à peu la ferveur religieuse. Ainsi par exemple, G. Gorani s'intéresse à l'attitude du duc de Parme dont le

¹ Voir annexe 12, *La loge, lieu d'observation*

² Charles de BROSSES, *op. cit.*, p. 307

³ Philippe JONARD, *op. cit.*, p. 109

⁴ Philippe JONARD, *op. cit.*, p. 110

comportement mêle piété et libertinage comme l'illustre le calvaire composé de quatorze chapelles que le duc a fait construire dans le jardin de sa maison de plaisance et où :

« Dans chacune de ces chapelles ou grottes est voluptueusement placée une jolie paysanne [...] il s'arrête à chaque chapelle, y fait une station légère, prélude avec une de ces divinités, reçoit un baiser de l'autre, parcourt les charmes d'une troisième ; et enfin, de station en station, arrive à la quatorzième où il jette réellement le mouchoir. C'est là [...] qu'en commémoration de la mort du Sauveur, il fait son possible pour donner le jour à une créature qui puisse à son tour rendre le même hommage au Créateur. »¹

La corruption des mœurs touche même les cardinaux à Rome. Ainsi par exemple, G. Gorani déclare que les multiples réceptions et la table ouverte que le cardinal de Bernis tient en permanence représente les désordres de la cour pontificale.² D'autres cardinaux se livrent à une débauche effrénée comme le cardinal Braschi-Onesti qui en tombe malade :

« On avoit appelé autour de lui tous les médecins de la ville, qui dissertoient sur sa maladie sans la connoître, et se disputoient sans la guérir. Ils en connoissoient cependant les causes comme tout le public ; ils ne pouvoient ignorer que l'état désespéré de son éminence étoit le produit de la débauche la plus effrénée, et la suite des excès auxquels elle s'étoit livrée pendant un voyage qu'elle venoit de faire à Ferrare, à Bologne et à Venise. [...] Sa maladie étoit le produit d'une foule d'indigestions et de l'anéantissement de toutes ses forces. »³

Les salles de spectacle sont les lieux dans lesquels s'illustre le mieux la corruption des mœurs. A Rome par exemple, berceau de l'Église, « les spectacles les plus châtiés sont entre mêlés de danses lubriques et que les gestes les plus expressifs sont ceux qui reçoivent le plus d'applaudissements. »⁴ G. Gorani explique que le souci apparent de moralité fait que l'Église interdit aux femmes depuis une ordonnance de 1588 de paraître sur scène comme actrices, chanteuses ou danseuses car elle craint que par leur séduction elles ne mettent le trouble dans les familles. Par conséquent, ce sont la plupart du temps les hommes ou les castrats (jeunes garçons émasculés pour garder leur voix blanche) qui tiennent également le rôle des femmes.

Pour G. Gorani il s'agit là d'une fausse moralité:

« Comme le gouvernement théocratique a voulu se distinguer des séculiers par une apparence de modestie, l'usage si justement abrogé dans les cours de l'Europe, de faire représenter les rôles de femmes par de jeunes garçons, s'y est conservé. Il est même devenu

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 295-296

² Giuseppe GORANI, *op. cit*, vol.2, p. 383

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 384

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 299

loi ; et cette loi est d'autant mieux observée, que les Romains préférèrent les jouvenceaux aux actrices les plus consommées dans l'art d'émouvoir les passions. »¹

Ces castrats font la passion de bien des cardinaux, qui en sont amoureux : « J'ai été témoin des transports délirants auxquels se sont laissé emporter de graves prélats et des cardinaux dont l'apparente rigidité m'avoit frappé, lorsque ces objets paroissent sur la scène. » Ils en deviennent même les amants, ce qui est chose courante à Rome : « Ce penchant connu et avoué est presque général. On le nomme le *péché noble*, le *péché gentil* ; et si l'on s'en défend, c'est si faiblement, avec une indolence si marquée, qu'il paroît que l'on seroit bien fâché d'être pris au mot. »² G. Gorani critique l'attitude des prélats, indignes d'après lui du rang et du poste qu'ils occupent au sein de l'Église en raison des vices et de l'hypocrisie à laquelle les cardinaux se livrent.

Ainsi il ne semble y avoir plus que décadence, vice et corruption dans les États du Pape. Malgré cette constatation, G. Gorani se voit obligé d'admettre que son époque est marquée par un mécénat important qui entraîne une stimulation et un véritable foisonnement de l'art.

6.3. Un mécénat au service du pouvoir

Les souverains et les membres de l'aristocratie développent en Italie un mécénat artistique qu'ils mettent au service de leur pouvoir. Le mécénat est avant tout un privilège de cour car les beaux-arts sont tous à son service et doit contribuer au rayonnement des palais et à la déification des souverains³. Cependant, l'art n'est pas seulement le fait des princes et de leur cour.

a. Un art princier imposé à la ville entière

L'art, dans l'Europe du XVIIIe siècle, est essentiellement un art de riches L'élite aristocratique, finance les constructions civiles urbaines, subventionne l'érection des monuments.⁴ G. Gorani décrit par exemple avec ironie l'attitude des gens de pouvoir à Rome :

« C'est au reste, dans ce pays, le moyen le plus ordinaire et le plus sûr pour les gens riches d'acquérir quelques considération ; ils ont une sorte de dictionnaire des beaux-arts qu'ils apprennent facilement, ce qui les dispense de toutes connoissances. A l'aide de quelques

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 299

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 299

³ Jean-François SOLNON, *op.cit.* p.381

⁴ Norbert JONARD, *op. cit*, p. 285

mots, avec le soin qu'ils ont et que les artistes ont pour eux d'éviter toutes discussions, le plus ignorant d'entr'eux passe facilement pour un Mécène habile. »¹

Le mécénat imprègne la ville entière dans laquelle la cour souveraine est implantée. L'art princier s'est imposé dès la Renaissance, quand la centralisation du pouvoir a rendu nécessaire la création d'une ville-capitale. Cela a permis l'apparition d'une nouvelle conception de l'espace qui a abouti à la transformation des anciens quartiers labyrinthiques par l'emploi des lignes droites et des blocs d'habitations réguliers et par l'affirmation de l'autorité et de la grandeur du souverain par des monuments exprimant l'idéologie du pouvoir.² Rome, par exemple, ville baroque par le style de ses palais, l'est aussi par l'organisation de l'espace, par sa structure et par les monuments que les pontifes y ont fait construire. La ville apparaît comme un organisme monumental, manifeste du pouvoir pontifical. En effet, Bourgoing souligne tout particulièrement la soif de gloire de Pie VI qui se fait « protecteur des arts, plus encore par ostentation que par goût. »³ L'un des éléments essentiels de l'urbanisme est la place publique, conçue comme un décor de théâtre. Il en est ainsi de la place d'Espagne, de la place Saint-Ignace, ou encore de la place du Peuple.⁴ G. Gorani consacre un article entier du second tome à évoquer le lien entre despotisme et art : « On prouva très méthodiquement que la protection accordée par l'église aux arts étant un effet de la puissance pontificale, tout ce qui attaque cette puissance, soit dans son influence, soit dans ses biens, attaque en même temps les arts qui ne peuvent fleurir qu'au moyen des bienfaits répandus sur ceux qui les professent. »⁵ En effet, les œuvres de peinture ou de sculpture que les princes et les aristocrates font ériger pour leur ville portent leur marque, qui peut être observée dans les allusions allégoriques et les métaphores emblématiques ou mythologiques⁶. Il en est ainsi par exemple de la ville de Plaisance : « la ville de Plaisance est remplie d'excellents tableaux ; la place principale est ornée de deux statues équestres en bronze très-bien exécutées »⁷ Il en est de même pour Florence, comme le décrit Jérôme de Lalande : « On compte à Florence 160 statues dans les places, dans les rues et dans les façades des Palais, mais il n'y a aucune place dans le monde ornée de statues aussi précieuses que la place du Palais Vieux, elle est appelée Piazza del Granduca, à cause de la statue équestre de

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 385

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 283

³ BOURGOING, *op. cit. t. 1*, p. 95

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 281

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2.*, p. 293

⁶ Sergio BERTELLI, *ibid.*, p. 93-94

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 304-305

Come I qui fut le premier grand duc de Florence. »¹ A Rome, de nombreux cardinaux favorisent la conservation des antiquités,² tel que le cardinal Zelada, véritable protecteur des arts : « Bibliothécaire du Vatican, directeur du musée Clémentin, il reçoit avec affabilité, avec politesse, les personnes qui vont visiter les collections superbes qui y sont renfermées. »³ Les objets d'art les plus rares qui sont trouvés dans les fouilles sont envoyés au musée Clémentin, musée d'art antique nommé ainsi en raison de son fondateur, le pape Clément XIV (1769-1775).⁴ Bourgoing rapporte que Pie VI, parvenu au Saint-Siège, « bâtit autour de la cour de l'Apollon de vastes appartements qu'il décora de statues, de bustes, d'hermès, de bas-reliefs, etc, et donna à cette riche collection un titre qui associoit son nom à celui de son prédécesseur, celui de *Museum-Pium-Clementium*. »⁵ Toutefois, d'après G. Gorani, si le gouvernement romain encourage fortement l'étude des Antiquités c'est « parce que les connaissances qui résultent de ce genre d'occupation ne causent point d'ombrage aux prêtres. »⁶ L'auteur condamne les dépenses pour les arts auxquelles se livrent surtout les États despotiques : « Tous les efforts de ce gouvernement ont pour objet l'orgueil ou la vanité des hommes ; jamais, ou très-rarement, leur bonheur. »⁷ Il loue l'attitude de certaines républiques telle que la République de Gênes qui se distingue elle aussi par l'encouragement donné aux artistes, dont les œuvres sont pour la plupart créées pour commémorer son histoire. Ainsi par exemple, elle a fait construire des monuments en l'honneur des grands hommes qui l'ont servie.⁸

b. Des États opérant un contrôle plus ou moins sévère sur le monde littéraire

Les États italiens de la fin du XVIII^e siècle portent un contrôle plus ou moins sévère sur le monde des lettres. Bien des souverains aiment la littérature, comme c'est le cas de Ferdinand IV à Naples : « Il parle des lettres en homme qui est passionné pour elles, et témoigne le vif regret qu'il a d'avoir eu une s mauvaise éducation. »⁹ Cependant, un contrôle très attentif est mené dans les États despotiques tels que Rome, qui connaît un véritable foisonnement sous le mécénat de Pie VI, pape bibliophile et collectionneur, qui encourage les études et les publications.¹⁰ En effet, Bourgoing brosse le portrait d'un pape ayant « des qualités brillantes, de l'agrément et de l'étendue dans l'esprit, des formes nobles à la fois et

¹ Jérôme de LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766 t. II*, 1769, p. 194

² Jean BOUTIER, *op. cit.*, p. 265

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 199

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 128

⁵ BOURGOING, *op. cit.*, p. 96

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 51

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 383

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 363-365

⁹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 118

¹⁰ Yves-Marie HILAIRE, *op. cit.*, p. 369

prévenantes, une éloquence facile et fleurie, des lumières [...] un goût assez éclairé pour les arts. »¹ Une constante protection est accordée aux gens de lettres et leur confère prestige et dignité. En effet, le « sacre de l'écrivain » ne peut plus avoir lieu que dans les cours. Ces cours renferment toutes de riches bibliothèques accessibles aux lettrés et qui attirent les érudits de l'Europe entière.² A Rome par exemple, elles appartiennent généralement à des prélats comme les cardinaux Doria, Gualtiero et Imperiali. Celle du cardinal Francesco Barberini est, selon le président de Brosses, l'une « des plus belles ». Jérôme de Lalande y a compté « plus de 60.000 volumes, outre plusieurs milliers de manuscrits précieux rassemblés par les papes. »³ De même, dans le duché de la Mirandole, annexé au duché de Modène, le comte Greco possède dans son palais une bibliothèque qui « est très belle ; son museum offre des tableaux des meilleurs maîtres, des collections d'estampes et plus de huit mille médailles. »⁴ Certaines bibliothèques s'ouvrent peu à peu.⁵ A Rome, la Bibliothèque Vaticane n'est en théorie pas ouverte au public mais son accès n'est en réalité pas difficile.⁶ Le royaume de Naples possède par exemple « une grande bibliothèque publique dans le palais des études. » Cependant, son enrichissement ne fait pas l'objet des premiers intérêts des souverains ou de l'aristocratie : « Cette bibliothèque n'est pas complète et le bâtiment des études n'est pas achevé. On m'a dit que Charles III avoit laissé un fonds pour terminer cet édifice et acheter des livres et instruments nécessaires pour les études ; mais ce fonds n'est point employé à l'objet de sa destination ; ainsi l'édifice n'avance guère. »⁷ Modène compte également une bibliothèque publique, considérée par G. Gorani comme l'une des plus belles d'Europe, et qui est « ouverte tous les jours depuis neuf heures jusqu'à midi, et le soir depuis deux jusqu'à quatre heures en hiver ; l'été on s'y rend à trois heures jusqu'à cinq [...] Elle fait partie du palais ducal ; et le souverain se plaît à la rendre vraiment utile aux gens de lettres, en leur facilitant l'accès journalier. »⁸ En effet, cette bibliothèque attire les hommes de lettres de l'Europe entière pour le nombre de ses ouvrages, car elle renferme environ soixante mille volumes.

La censure est encore présente dans la majorité des États à la fin du siècle, et ce, tout particulièrement dans les États despotiques. Il n'existe pas de liberté d'imprimer, de faire

¹ BOURGOING, *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI, t.1*, p. 90

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 122

³ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 224

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 270

⁵ Jean BOUTIER, *Naples, Rome, Florence: une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVIIe-XVIIIe siècles)*, 2005, p. 53

⁶ Jean BOUTIER, *ibid.*, p. 182-187

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 126

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 204

imprimer et de diffuser idées. A Rome par exemple, la Congrégation de l'Index veille à contrôler la circulation du livre et à publier la liste des livres interdits.¹ Cette censure entraîne la production d'une littérature que G. Gorani juge fortement médiocre :

« Les productions de ces littérateurs répondent parfaitement à leur dialectique. Ils écrivent avec pureté, mais sans goût. Un style diffus, empesé, guindé, voilà ce qu'ils admirent. La stérilité d'idées est chez eux remplacée par une surabondance d'expressions qui flatte l'oreille et ne dit rien à l'esprit et au cœur. Leurs poésies, latine et italienne, sont du genre le plus médiocre [...] Presque tous les littérateurs romains peuvent être mis au nombre de ces écrivains que Voltaire appelloit les *frippiers* de la littérature. Ils retournent les bons ouvrages, les ressassent et parviennent à en extraire quelques bribes dont ils parsèment leurs compilations indigestes. »² Pourtant, Jérôme de Lalande déclare que « Rome qui est à plusieurs égards la première ville de l'Italie, l'est surtout par le nombre des gens de lettres et des Ecrivains qu'on y trouve ; la plupart sont des théologiens ou des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire Sacrée. »³

Toutefois, l'anticurialisme croissant entraîne malgré tout la diffusion de livres. En effet, les États ouverts aux réformes et qui ont développé un anticléricisme croissant se montrent plus tolérants, comme le montre le cas de la Toscane de Pierre-Léopold. En effet, Carlantonio Pilati, dans ses *Voyages en différents pays d'Europe* (1777), après avoir rappelé qu'« un grand nombre de gens de lettres en Italie sont obligés de se taire et de ne rien publier pour ne point s'attirer d'affaire », écrit : « Les sujets du grand-duc de Florence ne sont point gênés : ils pourraient publier tout ce qu'ils voudraient, à la barbe du Pape et des moines. Les libraires de Toscane impriment tout ce qu'on leur envoie, sans avoir rien à craindre... » Le cas le plus typique est l'impression de l'*Encyclopédie* à Livourne, publiée non seulement avec l'autorisation du Grand-duc mais avec des subventions gouvernementales.⁴ Ainsi, l'ouverture de la culture italienne sur le monde extérieur a lieu progressivement grâce à la diffusion des livres étrangers qui se fait d'abord dans le monde savant, qui s'informe en voyageant ou en échangeant une correspondance suivie, puis dans un monde de plus en plus large de lecteurs qui se tiennent au courant de ce que publient les journaux, eux aussi de plus en plus nombreux.

D'autres États se montrent au contraire peu intéressés par les lettres. Il en est ainsi de la République de Gênes, au sujet de laquelle le Président De Brosses écrit dès 1738 : « Pour faire les savants, nous voulûmes chercher les gens de lettres : *niente*. Ce n'est pas ici le pays ;

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 220-221

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 325-326

³ Jérôme de LALANDE, *op. cit. t. V*, p. 246

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 223

les mercadants ne s’amusent pas à la bagatelle, et ne connaissent de lettres que les lettres de change, dont ils font le plus grand commerce de l’univers.»¹ En 1785, Charles Dupaty constate également que « la décadence des mœurs, des arts et des lumières n’est pas douteuse. Il n’y a plus d’académie ; nul sculpteur, nul peintre ; 12000 métiers au lieu de 30000. Tout s’éteint ». Norbert Jonard (dans *L’Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996) affirme que cette constatation est exagérée car il y a depuis 1751 l’*Accademia linguistica di pittura, scrittura e architettura civile e militare* mais ces institutions ne suffisent à faire de la République un État éclairé.² Un grand nombre d’états italiens sont eux aussi marqués par le déclin du grand mécénat, ce que les hommes de lettres déplorent. Muratori, par exemple, affirme que « les lettres ont toujours fleuri quand ont fleuri les mécènes ». Baretti quant à lui, soutient même que « s’il y avait des mécènes, la nation italienne deviendrait très vite supérieure, non seulement à la nation française mais à toutes les autres nations, dans les sciences, dans tous les arts, ainsi que dans le théâtre ». Cependant, les souverains des États despotiques sont conscients de l’importance du rôle joué par la littérature pour mener un bon gouvernement, comme le montre le cas de Ferdinand IV à Naples : « L’ignorance dans laquelle il a été élevé ne l’empêche pas de reconnoître et d’avouer hautement que, sans les lumières, une nation ne fait que végéter, et que ceux qui la gouvernent, s’ils ne sont pas instruits, ne peuvent que très difficilement faire le bien [...] »³ Toutefois, de nombreux souverains font en sorte de produire une mauvaise littérature afin de ne pas donner conscience au peuple du joug qu’ils exercent, comme c’est le cas à Rome : « Tel est l’État actuel de la littérature parmi les Romains. Tel est l’ouvrage du gouvernement théocratique. C’est sur cette ignorance des connaissances utiles qu’il a fondé son empire ; c’est en la propageant qu’il croit ralentir la marche du temps ; ses précautions décèlent sa frayeur. »⁴ En effet, dans les États enclins au despotisme, les lettres doivent avant tout servir à faire l’éloge du souverain ou des Grands. C’est le cas même dans des Républiques comme à Gênes où le doge est célébré pour « son intrépidité dans les dangers, son audace dans les combats ; et jamais il ne fut guerrier. Un autre poète avoit consacré ses veilles à louer le doge nouvellement sorti de fonction. Il avoit exalté sa droiture ; et c’étoit précisément la seule qualité qui lui manquoit. »⁵

¹ Norbert JONARD, *ibid*, p. 43

² Norbert JONARD, *ibid*, p. 43

³ Giuseppe GORANI, *op.cit. vol.1*, p. 118

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 327

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 417

Ainsi, les meilleurs esprits de l'époque parlent d'une décadence de la culture italienne, décadence qui se manifeste également dans le monde des sciences.

c. Les sciences, un domaine plus ou moins développé selon les États

Enfin, le monde des sciences connaît, à la fin du XVIIIe siècle, une expansion plus ou moins importante selon la nature des États.¹ Dans les États éclairés, le développement des connaissances s'accompagne d'un intérêt croissant du public pour les sciences qui n'a jamais rencontré un tel prestige. La physique et la chimie font l'objet de nombreux progrès. De même, les découvertes en mathématiques contribuent à l'avancement de l'astronomie qui, au XVIIIe siècle, s'émancipe totalement de la métaphysique. Rome est le berceau des recherches, suivie par Bologne, où se situe l'Institut des Sciences, autre centre important.² Les sciences naturelles se développent également fortement. En effet, les musées d'histoire naturelle se multiplient et succèdent aux cabinets de curiosité qui existent depuis la Renaissance et qui demeurent mal rangées et non cataloguées. Les collectionneurs réunissent des objets d'art des antiquités, des spécimens d'histoire naturelle ou de minéralogie. Il en est ainsi par exemple du cabinet de curiosités du Collège de la Propagande à Rome, dont G. Gorani cite quelques raretés :

« on remarque un alcoran qui passe pour être l'original même, tel que Mahomet l'a dicté à un de ses disciples [...] On y voit plusieurs livres de compte et journaux trouvés à bord des vaisseaux turcs, des armes, des habillements des peuples barbares et sauvages, plusieurs livres originaux de ces diverses nations, une foule de portraits des empereurs de Constantinople, et beaucoup de présents faits aux papes par les souverains des contrées les plus lointaines. »³

Dans le Royaume des Deux-Siciles, la « révolution des sciences » exaltée par les philosophes du nord de l'Italie ne prend corps qu'en termes fragmentaires et peu significatifs.⁴ Norbert Jonard déclare qu'à aucun moment les hommes de lettres ne forment dans cet État un groupe de pression, pas plus qu'ils ne collaborent avec le pouvoir.⁵ Ce n'est pas ce qu'affirme G. Gorani, qui consacre un article entier à établir la liste des hommes de science qu'il a rencontré lors de son séjour et qui cite par exemple des naturalistes ou des physiciens passionnés par leur travail :

¹ Vincenzo FERRONE, *I profeti dell'illuminismo : le metamorfosi della ragione nel tardo Settecento italiano*, 2000, p. 52-66

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 194-199

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 114

⁴ Vincenzo FERRONE, *op. cit.*, p. 115

⁵ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 61

« Ce jour-là je fis connoissance avec l'abbé Malarbi, riche de connoissances en histoire naturelle, et surtout dans la minéralogie du royaume, et avec le sieur Poli, physicien, dont le cabinet est bien pourvu de machines et d'instruments pour la physique expérimentale. J'ai eu plusieurs entretiens [...] avec le sieur Candida, naturaliste très versé dans l'insectologie. Un autre savant très instruit dans la partie des insectes, c'est le sieur Philippe Caroloni, que je connus aussi le même jour ; il a publié un mémoire très-intéressant sur les polypes marins. »¹

D'autres États ne favorisent pas les progrès scientifiques. C'est le cas de certaines républiques comme la République de Lucques : « Dès qu'un voyageur a examiné le caractère, les mœurs, les usages des habitants de Lucques, qu'il a connu les ressorts de son gouvernement, il n'a plus rien à faire dans une ville nulle pour les amusements et les sciences ; le séjour lui en deviendrait même insupportable. »² Ou bien de la République de Gênes, dans laquelle tous les magistrats « s'accordent à négliger l'étude des sciences et celle des arts. [...] Point d'académie à Gênes, à l'exception d'une, si l'on peut donner ce nom à un assemblage de gens dont l'unique occupation est de louer le doge en très-mauvais vers. »³ Vittorio Alfieri explique cette attitude par le fait que les sciences, contrairement aux lettres, exigent une intégration avec le pouvoir.⁴ A Rome par exemple, peu d'importance est accordée aux sciences et aux activités éclairées, comme le regrette G. Gorani en déclarant que si « les Romains se sont instruits dans l'histoire de leur pays, et dans celle des beaux-arts dont presque tous connoissent parfaitement l'idiome et la nomenclature [...] les Romains n'ont aucune idée des sciences exactes ou utiles [...] »⁵ En effet, dans les États despotiques, le pouvoir préfère laisser le peuple dans l'ignorance, par peur de le voir prendre conscience du joug sous lequel il est tenu, comme le montre G. Gorani quand il déclare :

« L'étude de l'antiquité est fort encouragée à Rome [...] il n'en est pas de même de la science économique, de la physique, de l'histoire naturelle, du commerce, de l'agriculture. Un gouvernement théocratique ne redoute rien tant que les lumières acquises et répandues par ceux qui s'attachent à approfondir cet objet. Il craint que les abus de son administration ne soient mis au grand jour, et que le peuple ne sorte des ténèbres profondes où ses maîtres ont tant d'intérêt à le tenir plongé. »⁶

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 128-129

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 48

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 416

⁴ Vincenzo FERRONE, *op. cit.*, p.331-340

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 152

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 51-52

Ainsi, G. Gorani nous confirme que le politique a un grand poids au niveau de la vie d'une cour. Cette dernière, siège du gouvernement d'un État, a une emprise étroite sur la vie sociale et culturelle des élites. Le faste étalé de manière ostentatoire par la noblesse et le haut clergé s'oppose cruellement à la vie quotidienne fort rude des masses populaires. Le peuple italien, touché par la misère, ne va plus, d'après G. Gorani, supporter de ployer encore longtemps sous le joug des gouvernements despotiques.

Troisième partie

-

**Un impact déterminant de la nature gouvernementale sur
le bonheur du peuple ?**

Le XVIIIe siècle est marqué en Italie par un intérêt croissant des philosophes et autres hommes de lettres pour les masses populaires. Giuseppe Gorani, qui se consacre à étudier la manière de vivre du peuple italien dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, est de leur nombre. Il étudie de manière approfondie le peuple, catégorie d'individus aux contours flous et mouvants, qui ne se sépare des autres que par sa condition subalterne. Dernier échelon de l'échelle sociale, prolétariat des villes et des campagnes, les masses populaires comprennent avec la bourgeoisie tous ceux qui ne sont pas nobles ou clercs.¹ Il constitue une échelle infinie de déshérités, qui représente la majeure partie de la population.² On ne peut donner une définition exacte du peuple dans cette société fondée sur le privilège, car juridiquement il n'y a que la noblesse et le clergé qui comptent. Le peuple forme donc une entité politique dont la sphère d'autonomie est faible.³ En effet, le XVIIIe siècle, période d'essor démographique général, voit la population italienne continuer une croissance commencée dans la seconde moitié du XVIIe siècle.⁴ De plus, l'Italie demeure l'un des pays les plus urbanisés d'Europe avec cinq villes dépassant les 100 000 habitants, quatre autres villes groupant plus de 70 000 âmes et de nombreuses cités moyennes.⁵ La plus peuplée est Naples, qui en 1791 compte 409 000 habitants. Rome, deuxième ville d'Italie, passe de 142000 habitants en 1700 à 163 000 en 1790. Gênes, Palerme ont aussi plus de 100 000 habitants.⁶ Cependant, la population urbaine prédomine et atteint au moins 85% du total, tandis que la pop rurale, c'est à dire celle qui vit dans les villages et les hameaux, est moins importante.⁷ Ainsi, quelle conséquence peut donc avoir la politique gouvernementale d'un souverain sur la vie de la population italienne ?

¹ Franco VALSECCHI, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, 1967, p. 262

² Franco VALSECCHI, *op.cit*, p. 154

³ Gilles BERTRAND, *Le grand tour revisité: pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIIIe siècle-début XIXe siècle*, 2008, p. 239

⁴ Jean DELUMEAU, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, 1991, p. 295

⁵ Jean DELUMEAU, *ibid*, p. 297

⁶ Jacques GODECHOT, *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, 1971, p. 21

⁷ Franco VALSECCHI, *op. cit*, p. 154

Chapitre 7 – Un peuple misérable et sujet aux révoltes

A la fin du XVIII^e siècle, le niveau de vie de la population italienne varie selon les États. Giuseppe Gorani dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, affirme que la richesse du peuple est déterminée par l'influence du politique. Se penchant sur cette question, car son but ultime est de « faire découvrir à ces malheureux peuples la source et la grandeur de leurs maux, »¹ il dénonce le contraste évident entre la richesse de la noblesse et de l'Église et la misère souvent profonde de la majeure partie du reste de la population.

7.1. Une misère touchant la majeure partie de la population

La misère économique touche la majeure partie de la population italienne. D'après G. Gorani, cette misère est principalement due à la pression fiscale exercée par le clergé et par la noblesse. Elle atteint avant tout la population paysanne sans terre et qui est exploitée par des fermiers à qui les propriétaires confient leurs immenses domaines. G. Gorani le déplore dès la préface de son ouvrage :

« J'y ai vu la misère générale continuellement insultée par le faste le plus insolent. Et j'ai reconnu l'origine et la cause de cette servitude et de cette misère des divers Peuples de l'Italie, dans le despotisme sacerdotal, impérial, royal, aristocratique et ministériel de leurs chefs, et ce sont leurs sottises et leurs attentats que je dénonce au tribunal suprême de l'opinion publique. »²

a. Une paysannerie soumise à une sévère pression fiscale

La misère du peuple est forte car il est constamment soumis à une pression fiscale qui, en le privant du superflu, le maintient toujours sur le seuil de la pauvreté.³ La base sociale sur laquelle repose l'édifice de l'Ancien Régime, en Italie comme ailleurs, est la paysannerie. C'est elle qui supporte tout le poids de la féodalité sous forme de corvées, de charges de gabelles et de taxes de toutes sortes et c'est elle qui est la première victime des intermédiaires, les *fittavoli* et les *gabellotti* qui l'exploitent, quand elle ne souffre pas des agissements des spéculateurs qui accaparent le grain en période de disette.⁴ Elle est étroitement contrôlée par les surveillants qui sont là pour veiller non seulement sur l'observation des obligations envers le seigneur, mais également sur le profit qu'ils entendent

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol.1, p. IV

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. V

³ Philippe GUT, *op. cit.*, p. 144

⁴ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 165

faire. D'autres sont de petits propriétaires et de petits cultivateurs indépendants dont les possibilités de travail varient au rythme des saisons et des récoltes.¹ Si la situation varie d'une région à l'autre, elle demeure négative dans l'ensemble. En effet, malgré les réformes agraires accomplies, la condition paysanne n'est pas améliorée. Les propriétaires, repliés sur la terre exigent des paysans toujours plus de travail et le paiement des diverses redevances avec une rigueur accrue.² Le fossé se creuse entre les paysans exploités, brimés, et les propriétaires, bourgeois ou nobles, qui veulent tirer de la terre un maximum de profit. Dans l'État pontifical par exemple, Pie VI, alors qu'il n'est encore que Trésorier général, dit dans son rapport officiel: « l'appauvrissement des sujets est tel qu'ils ne sont plus en mesure de payer les octrois et les gabelles ». Les zones les plus défavorisées sont Viterbe, Spoleto, Faenza, Benevento. Cependant, dans la montagne de l'Apennin et dans la Campagne romaine, la situation est également fort mauvaise. De plus, un grand nombre de terres demeurent incultes, comme le dit un auteur anonyme en 1784 :

« Vous entrez dans les villes, vous les trouvez toutes dépeuplées d'habitants ; si vous en sortez pour aller jouir du spectacle de la campagne, vous ne voyez que des champs sans cultures, ou mal cultivés. Vous croiriez le pays abandonné et entièrement désert [...] si, de temps en temps, vous ne rencontriez pas quelques paysans dont l'air, le vêtement, le port annoncent la misère. »³

G. Gorani fait la même constatation et se demande : « Faut-il s'étonner de voir sous l'administration ecclésiastique les campagnes incultes, et les hommes sans vigueur et sans activité, plongés dans une honteuse ignorance ? »⁴ Dans le royaume de Naples et de Sicile également, les paysans souffrent d'une misère extrême car ils sont opprimés par les Grands.⁵ Carlantonio Broggia dénonce les conditions des paysans dans le *Trattato dei tributi*. Il s'en prend aux dirigeants qui font des concessions à la plèbe, catégorie la plus basse parmi les masses populaires, parce qu'ils la craignent alors qu'ils négligent les gens de campagne parce qu'ils sont trop isolés et dispersés pour être dangereux.⁶ Les réformateurs et les physiocrates se penchent sur la question. Ainsi par exemple, G. Scola en 1777 dans un article du *Giornale Enciclopedico* exhorte « les grands propriétaires, de qui naissent les maux les plus mortels alors qu'ils pourraient être la cause des biens les plus grands, à visiter les chaumières

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 287

² Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 41

³ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 166

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol. 2, p. 55

⁵ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 59

⁶ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 166

misérables et désolées des paysans dans lesquelles des pères cadavériques et malades de consommation sont tourmentés par une faim enragée. »¹

b. Les villes, foyers de l'indigence populaire

La misère atteint également les villes. Les voyageurs étrangers, lorsqu'ils arrivent en Italie, gardent l'impression générale d'une extrême pauvreté, impression confirmée par la faiblesse réelle du niveau de subsistance, les salaires étant toujours en retard sur l'augmentation du coût de la vie.² G. Gorani le montre à propos du peuple Romain : « Ces mêmes curés m'ont fait des récits déchirants sur la misère extrême dans laquelle sont plongées un grand nombre de familles romaines. Cette indigence a plusieurs causes qui viennent toutes du gouvernement des prêtres. »³ En effet, dans les villes, le peuple est contraint à une sous-alimentation en raison de la croissance démographique que connaît le XVIII^e siècle.⁴ De manière paradoxale, la disparition de la peste et la raréfaction des famines finissent par accroître le nombre de pauvres car l'augmentation de la production agricole n'étant pas proportionnelle à l'augmentation démographique. Cette croissance démographique des villes est notamment due aux migrations de la population rurale qui, ne trouvant pas de travail dans les campagnes, s'y rend en espérant pouvoir mieux subvenir à ses besoins. Ainsi par exemple, un flot de paysans privés de tout s'abat sur Palerme durant l'hiver 1763 comme le constate Di Biasi dans la *Storia di Sicilia* : « Ne réussissant pas à survivre chez eux, ils accouraient en foule dans la capitale dans l'espoir de pouvoir trouver de quoi se sustenter. »⁵ La ville de Naples connaît une situation similaire⁶ et devient le foyer d'une plèbe qui vit à la journée. Nombre de migrants se font ouvriers et se mettent au service des industries. Les rétributions varient selon leurs compétences mais même dans le meilleur des cas, l'argent reçu permet à peine de palier la misère de la vie. D'autres trouvent du travail auprès des artisans, comme c'est le cas à Rome :

« Les traiteurs, les cabaretiers et autres détailliers de comestibles préparés, sont presque tous étrangers, de même que les apprêteurs de marrons. La plupart de ces détailliers sont Milanois. Les fabricans de chocolat, les limonadiers sont originaires de la Lombardie autrichienne et des lacs majeurs et de Côme. L'inspection et entretien des superbes

¹ Norbert JONARD, *ibid*, p. 167

² Norbert JONARD, *ibid*, p. 161

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 54

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 17

⁵ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 307, « Non riuscendo a campare a casa loro, accorrevano in folla nella capitale nella speranza di poter trovare sostentamento. »

⁶ René BOUVIER et André LAFARGUE, *La Vie napolitaine au XVIII^e siècle : prélude au voyage à Naples*, 1956, p. 34

fontaines qui ornent la ville est confiée aussi à des Milanois qui connoissent les canaux, leurs rameaux souterrains et font un secret de la manière dont ils les conduisent ou les réparent. »¹

Ainsi le labeur des travailleurs manuels est rude et les salaires sont généralement très bas.² Plus favorable est la condition de vie des serviteurs car ils ont les vivres et le couvert assurés. En effet, en ville, un grand nombre de personnes se dirige également vers des postes domestiques dans les grandes demeures et connaissent ainsi un sort meilleur que celui des ouvriers. Le faste de l'aristocratie et les exigences de la représentation font que les somptueuses demeures abritent une foule de serviteurs occupés aux travaux les plus divers : cuisiniers, femmes de chambre, laquais, cochers... G. Gorani en témoigne lorsqu'il se trouve à Rome : « Avant de parvenir au salon de compagnie, l'on passe par plusieurs antichambres remplies de domestiques dont les fonctions, l'habillement et le titre diffèrent les uns des autres. »³ Dans certaines, villes, le nombre de personnes à travailler dans la domesticité est même conséquent. En effet, d'après C. Dupaty « la profession de quinze mille personnes à Naples est d'être devant un carrosse, de quinze mille autres, derrière ». Le chiffre est peut être excessif mais souligne le nombre important de domestiques par famille. Les salaires ne sont pourtant pas élevés ce qui fait que les domestiques demeurent dans l'indigence, comme c'est le cas à Naples : « La valetaille de Naples est d'une saleté révoltante, et de la brutalité la plus grossière. Cette classe est pire à Naples que partout ailleurs. »⁴ Les salaires reçus sont relativement bas et les domestiques s'en dédommagent par l'argent reçu pour les commissions et dont ils abusent d'après G. Gorani :

« Ce sont les étrennes qu'il faut donner presque à chaque instant. Il n'y a pas de ville où cet abus soit porté aussi loin. Ce n'est pas seulement dans les maisons des cardinaux et des grands seigneurs que les domestiques lèvent sur vous cette espèce de contribution ; ils l'exigent encore dans les maisons bourgeoises [...] Les domestiques se dédommagent par ces étrennes des gages modiques qu'ils reçoivent. On met tout l'argent qui provient de cette contribution dans une caisse bien fermée en présence de plusieurs témoins, et l'on fait le partage au bout de l'année. »⁵

La masse populaire dépense tout l'argent qu'elle gagne pour subvenir à ses besoins, comme le montre C. Dupaty au sujet de la République de Lucques : « Une

¹ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, tome 2, 1793, p. 142

² Maurice VAUSSARD, *op. cit.*, p. 216-218

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, 1793, p. 23

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, 1793, p. 90

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 22-23

population de 120 000 hommes s'efforce tous les ans, en ne mangeant pas la moitié de l'année, de vivre pendant toute l'année. »¹ Le problème du pain reste à la fin du XVIIIe siècle essentiel car il constitue l'aliment de base tandis que la viande et les corps gras sont réservés aux riches.² Pourtant, dans certaines villes les denrées ne sont pas chères, comme c'est le cas à Modène : « Le peuple est pauvre, la noblesse n'est pas riche, ce qui fait que les vivres n'y sont pas chères. On peut vivre splendidement pour 2 liv. 8 sols par jour, et très – honnêtement pour moitié de cette somme. »³ Le bas clergé se trouve également dans une situation proche de celle de la masse populaire. C'est le cas par exemple dans la République de Gênes : « Le haut clergé vit dans l'opulence ; les individus qui le composent sont intrigants, sont intéressés, ont peu de vertus et beaucoup de vices. Le clergé inférieur y est si pauvre que quelques-uns sont réduits à mendier publiquement. De là vient sans doute la corruption de ses mœurs. »⁴

c. Un peuple parasite à la merci des Grands

Enfin, les villes italiennes sont peuplées d'une masse considérable de chômeurs et de mendiants qui gravitent autour des Grands. C'est par exemple le cas à Naples, où une énorme population sans qualification pose un problème du parasitisme.⁵ Cette plèbe perpétuellement désœuvrée porte le nom de *lazzaroni*.⁶ Il en est de même dans l'État Pontifical, pour lequel Montesquieu note que les peuples sont « très pauvres. »⁷ Toutefois, les mendiants des villes sont décrits souvent avec mépris par les voyageurs. C'est par exemple le cas de G. Gorani lorsqu'il parle des duchés de Toscane et de Modène, qui connaissent eux aussi ce fléau :

« On se plaint avec raison du nombre de mendiants que l'on rencontre en Toscane ; il n'est cependant pas comparable à la foule de ceux qui assiègent les passants dans l'état de Modène. Les routes en sont infestées. Il n'est pas possible de s'arrêter pour changer de chevaux, sans se trouver entouré de cette vermine, fléau de tout état policé, honte des gouvernements modernes. »⁸

Les grandes villes attirent tous les miséreux et ne leur donne pas de travail tandis qu'elles font régner l'indigence et les escroqueries.⁹ Montesquieu le constate à Rome et assure que « les Romains vivent sans travailler des subsides de tout l'univers chrétien. En effet, une masse

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 162

² Maurice VAUSSARD, *op. cit.*, p. 224-225

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 201

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 413-414

⁵ Philippe GUT, *op. cit.*, p. 145

⁶ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 33

⁷ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 162

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 178

⁹ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 37

énorme de personnes se constitue un certain mode de vie et survit sans occupation régulière, préférant ne rien faire plutôt que de travailler.¹ De même, Jean-Pierre Richard (1720-1795), dans la *Description historique et critique de l'Italie* parue en 1766, accuse ce peuple de parasitisme :

« Il n'en faut pas tant pour jeter dans l'inaction un peuple mou, paresseux et vindicatif, qui croit se venger de la gêne où on le tient en se laissant aller à l'indigence, et en y réduisant les autres : cette gêne même a été cause que plusieurs petits propriétaires ont abandonné leurs possessions ; la plupart se sont retirés dans la ville, où le faste qui y règne leur fait aisément trouver des places de domestiques, dans lesquelles ils vivent jusqu'à ce que leurs infirmités ou la vieillesse leur donnent le droit d'être reçus dans les hôpitaux ; plusieurs même, ne pouvant faire mieux, mendient un pain qu'ils pourraient donner aux autres, s'ils voulaient prendre quelque peine pour jouir des richesses qu'ils tireraient si aisément du sein de la terre. »²

Maurice Levesque critique cette plèbe romaine qui jouit « d'une pleine liberté de ne rien faire ; leur oisiveté est autorisée, et malgré leur grand nombre, ils trouvent à vivre, tant bien que mal, des fruits de leur paresse. »³ Pourtant, la marquise Bocca-Paduli, lors de son séjour à Naples, ne constate pas que la misère règne chez tous les indigents : « Je n'ai pas trouvé le peuple de cette Nation ainsi qu'on me le décrivait, c'est-à-dire, que les *Lazzaroni* sont à moitié nus et déchaussés. Mis à part quelques petits garçons qui pour tout vêtement ne possèdent qu'une chemise, j'ai constaté que tous les autres étaient vêtus. »⁴

G. Gorani impute la situation déplorable qui règne aux choix opérés par les gouvernements. Dans le duché de Modène par exemple, c'est l'avarice du duc Hercule qui est en cause :

« Mais je crois que l'avarice dans un souverain est un crime de lèse-nation, en ce que la circulation de l'argent est aussi nécessaire à l'existence morale et politique que la circulation du sang l'est à notre corps. C'est donc au duc de Modène que doit être reproché la mendicité qui existe dans ses états ; ce seroit donc lui que l'on devrait inculper des crimes qu'elle nécessite quelquefois. Si le hasard ne l'avoit placé à la tête d'une nation qui souffre, se plaint, demande et ne dérobe point, Modène et son territoire seroient un repaire de brigands. »⁵

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 69-70

² Yves HERSANT, *Italie, Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988

³ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 172-173

⁴ Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *op. cit.*, p. 22 « *Il Popolo di questa Nazione non l'ho trovato come mi dicevano, cioè, che i Lazzaroni erano mezzi nudi e scalzi. Io a riserva di qualche piccolo ragazzo che per tutto vestiario non ha che la Camiscia, gli altri sono tutti vestiti.* »

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.3, p. 249

L'exemple du royaume de Naples atteste également du rôle joué par le gouvernement dans la misère de la population. En effet, G. Gorani rapporte que le ministre Pignatelli, chargé par le roi de porter secours à la population de Calabre qui a été victime d'un tremblement de terre, a choisi par avarice de ne pas exécuter totalement les ordres :

« Il donna très peu de secours, et seulement ce qu'il falloit donner pour faire croire qu'il en avoit distribué. Il laissa périr beaucoup d'habitants faute de nourriture et de logement, et ne dépensa pas tout-à-fait un quart de la somme que le roi lui avoit donnée [...] C'est ainsi que l'avarice de ce ministre inhumain, et le désir qu'il avoit de plaire à une reine, aussi prodigue de l'or de ses sujets qu'insensible à leurs maux, a causé la mort d'un nombre considérable de Calabrais, qui n'avaient échappé au fléau le plus épouvantable que pour périr de faim et de misère. »¹

Ainsi, ce tremblement de terre qui a provoqué la mort d'environ 60 000 personnes constitue un exemple significatif de l'intervention plus ou moins active du gouvernement pour assurer la survie de la population la plus pauvre.

7.2. Les dispositions étatiques pour la survie des masses populaires

A la fin du XVIII^e siècle, la survie des masses populaires les plus pauvres se traduit par les dispositions que les États choisissent de mettre en place afin de leur venir en aide.

a. Une charité officielle se traduisant par la création d'hospices

Parmi les institutions créées, les maisons de charité occupent une place importante et connaissent un véritable fleurissement. Les hôpitaux de charité servent avant tout à soigner les malades.² Rome, dans sa qualité de capitale du monde chrétien, est la ville qui en compte le plus. Les hôpitaux romains sont largement ouverts à tous et très bien aménagés comme le montre Maurice Levesque: « Ces tristes retraites de l'humanité souffrante sont plus multipliées et maintenues avec plus de soin et de propreté qu'à Paris. Chaque malade y a son lit. »³ Le Saint-Esprit est considéré comme le plus grand hôpital de charité de Rome. Possédant d'immenses galeries décorées de peintures précieuses, il peut recevoir plus de 1600 malades qui sont non seulement soignés, mais également assistés et divertis. En effet, des concerts d'orgues sont par exemple organisés pour eux et les membres de certaines confréries viennent les distraire. Il faut savoir également qu'à Rome, chaque quartier possède au moins un hôpital. Le Transtévère par exemple en compte deux : *Santa Maria* et *San Gallicano*. Nulle

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 135-136

² Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 205

³ Maurice LEVESQUE, *op. cit.*, p. 164

part le pain n'est refusé aux miséreux.¹ Toutefois, G. Gorani se montre critique à l'égard de certains hôpitaux, qu'il juge mal entretenus, comme c'est le cas, à *Civita-Vecchia*, de l'hôpital des moines hospitaliers qu'il juge « fort mal administré. Les moines qui y font les fonctions de médecins et de chirurgiens sont fort ignorants, et ne savent pas même saigner comme il faut. »²

Les gouvernements des autres grandes villes italiennes font également ériger des maisons de charité destinées à accueillir les pauvres. C'est le cas par exemple à Naples, ville dans laquelle est situé l'*Albergo dei Poveri* qui, avec ses 1800 places, est l'un des plus importants d'Europe. En effet, C. Dupaty, émerveillé par la magnificence de l'édifice, note que « les pauvres, sont recueillis ici dans un asile, et non renfermés dans une prison. Ils sortiront tous après demain, s'ils le veulent, les filles avec une dote, les hommes avec un métier ». G. Gorani quant à lui, ne compte que 850 pauvres : « Ils étaient décemment vêtus, ils jouissaient d'une nourriture abondante et saine, leurs dortoirs étaient propres et leurs lits forts bons ».³ Gorani affirme que c'est dans la République de Gênes que les pauvres sont les mieux traités, comme le montre sa description des deux principaux hôpitaux de charité de l'État :

« J'ai vu dans l'albergo huit cent cinquante pauvres. Ils étoient décemment vêtus ; ils jouissoient d'une nourriture abondante et saine ; leurs dortoirs étoient propres et leurs lits fort bons. On prenoit beaucoup de soin de ceux qui étoient malades. [...] J'ai visité plusieurs fois le grand hôpital. Le nombre des malades s'élevoit alors à plus de mille ; ils n'étoient point entassés dans des lits énormes, et n'avoient pas la douleur de voir et de sentir mourir près d'eux leur compagnon de douleurs. Les médecins et chirurgiens sont exacts, assidus, instruits, et chacun d'eux remplit ses devoirs avec zèle. [...] La pharmacie est bien entretenue ; on la renouvelle souvent, et la manipulation des drogues s'y fait avec une attention scrupuleuse. [...] Personne ne sort de cette maison sans être parfaitement rétabli. »⁴

Certaines institutions se destinent quant à elles à accueillir les jeunes filles pauvres afin de les mettre à l'abri de la séduction. Une dot leur est fournie quand elles sont en âge de s'établir.⁵ Ainsi par exemple, G. Gorani rapporte qu'à Gênes,

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 72-74

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 12

³ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 164-165

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 398-399

⁵ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 74

« La famille Fiesque a fondé aussi un *albergo* ou hospice où elle entretient près de trois cents jeunes filles. Ces enfants sont élevés avec soin ; on les instruit dans la profession pour laquelle elles paroissent avoir le plus de disposition. En sortant de l'hospice, elles trouvent une dot formée en partie des fonds affectés à cet effet, et en partie du produit de leur travail que l'on amasse pour elles, et auquel on ne se permet jamais de toucher. »¹

En effet, les membres de la noblesse savent se montrer charitables et s'adonner à la charité privée en raison de leurs titres qui les appellent à se montrer généreux.

b. Une charité privée bien présente ?

Le réseau de bienveillance officielle est complété par une charité pratiquée par les membres de la noblesse et du clergé. A Rome par exemple, les monastères et les confréries s'impliquent vivement. Les membres des grandes familles sont très généreux car leur rang et la tradition leur interdisent de ne pas l'être. Leurs dons se traduisent par des offrandes aux œuvres de charité et par une réponse aux demandeurs de secours qu'ils recueillent en très grand nombre. Tout comme les membres de la bourgeoisie, ils reçoivent sans cesse des supplices dans leurs palais. En effet, tous, riches ou pauvres, s'emploient à satisfaire de différentes façons le précepte de l'aumône.² Il en est ainsi par exemple de la République de Gênes, où tout Génois « donne beaucoup et bien ; il essuie les larmes de la veuve, prend soin de l'orphelin, aide au père de famille à élever ses enfants, à les nourrir ; et ces actions se font en secret, l'ostentation n'y a aucun part. C'est à Gênes que la charité est véritablement connue, est exercée, sans que ceux qui en sont l'objet aient à rougir des bienfaits qu'ils reçoivent. »³ Plus loin, l'auteur loue l'attitude des gens riches de la République, qui n'hésitent pas à s'unir pour venir en aide aux victimes de l'hiver :

« [...] on fit des collectes ; elles furent abondantes. La république, c'est-à-dire l'état, la banque de Saint-George, les sénateurs, les habitants, tous à l'envi s'empressèrent de donner. A ces dons succédèrent des loteries ; le produit de plusieurs représentations théâtrales données par des sociétés particulières, celui du jeu, tout ce que le riche compte au nombre de ses plaisirs servit au soulagement des indigents. »⁴

Dans la République de Lucques, le gouvernement vient également en aide aux indigents. G. Gorani explique que l'État possède des magasins renfermant des denrées qui sont distribuées au peuple en cas de sinistre : « Dès qu'un village ou un district a été frappé d'un fléau, il en donne avis, et le souverain nomme sur le champ des commissaires qui, aux frais de l'état, vont

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 398-399

² Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 72

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 398

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 402-403

prendre connaissance du dégât et des besoins. Les vérifications sont exactes, et même faites selon le caractère national, c'est-à-dire, avec cette attention minutieuse qui ne peut exister que dans un état circonscrit. Le rapport fait, le secours suit immédiatement, sans qu'il soit besoin de sollicitation ni de délibération. »¹ G. Gorani loue cette attitude qui est idéale selon lui car en prenant soin du peuple, le gouvernement s'assure son attachement et sa longévité:

« Je ne puis m'empêcher d'admirer la conduite du gouvernement lucquois. Lors de mon séjour en cette ville, l'état secourut onze mille personnes ruinées par la grêle. Ces secours, donnés à propos, attachent le peuple à ses chefs ; et l'on peut dire avec certitude que tant que les nobles se conduiront ainsi, l'autorité ne leur sera point contestée. Ailleurs elle maintient ou fait naître le despotisme, là elle est bienfaisante, juste et convenable à la nature de l'état auquel elle donne des lois et le bonheur. »²

Cependant, malgré cette bienveillance certaine, G. Gorani critique le manque de charité qui est celui de nombreux princes et hommes d'Église. Ainsi par exemple, l'auteur visite *Cervetta*, petite ville appartenant au prince Ruspoli située près de *Civita-Vecchia* et qui d'après son postillon « éprouva, il y a cinq ans, une disette qui la força de demander des secours au prince feudataire et à la chambre apostolique sans qu'elle pût rien obtenir. “ Ah ! monsieur, ajouta-t-il, les prêtres sont de bien mauvais maîtres ! On toucherait plutôt le cœur d'un Maroquin, que d'attendrir un homme d'église ou un moine. Les princes d'un sang pontifical ont hérité de la dureté de leurs ancêtres“. »³

La question de l'indigence et des procédés à employer pour y pallier fait l'objet de débats au sein des hommes de lettres. Pour certains d'entre eux, la mendicité est un mal chronique inséparable de toute société tandis que pour d'autres, elle était le résultat d'une mauvaise organisation de la société et pose un problème qui pourrait être résolu d'une autre manière que par la création d'institutions charitables ou par des œuvres d'assistance publique. G. Gorani est de leur nombre.

c. L'encouragement au commerce et à l'industrie, un moyen pour réduire la mendicité ?

Certains réformateurs, comme Pietro Secchi, pensent que l'argent distribué aux pauvres est inutile et favorise en réalité la persistance de la mendicité dans les États. Il considère que l'argent distribué aux pauvres serait mieux employé à encourager le commerce

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 35

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 38

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 18

et l'industrie. C. P. Duclos est de cet avis lorsque, voyageant à Rome, il déclare (dans *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie*, 1791) :

« Les grands à Rome répandent aussi beaucoup d'aumônes, aliment de l'oisiveté et poison de l'industrie : quelques-uns en font une partie de leur luxe. Ce serait un grand bien, si l'application en était plus raisonnée ; si ces aumônes n'étaient qu'une aide, un encouragement, une récompense du travail ; s'ils savaient enfin combien la charité qu'on appelle aumône diffère de la charité bien entendue. »¹

Pour le baron de Montesquieu d'ailleurs, qui dépeint la paresse du midi de l'Europe, l'aumône donnée par les couvents entretient le peuple dans la misère et l'oisiveté.² G. Gorani pense de même et loue les États qui privilégient le développement de l'agriculture et de l'industrie. Il en est ainsi par exemple de la République de Sienne, pour laquelle « les encouragements donnés à l'agriculture, l'édit sur la liberté du commerce des grains l'on soutenue et même ravivée. »³ Par conséquent, cet État connaît très peu la misère et « si les fortunes n'y sont point excessives, la pauvreté absolue est rare ; et beaucoup de ses habitants sont aisés. »⁴ Il en est de même à Livourne, où tout le monde peut s'enrichir par la volonté et la force du travail :

« Il n'y a point de misère dans cette ville. Pourquoi ? c'est que l'industrie y est encouragée, et qu'on peut y gagner facilement une subsistance suffisante ; c'est que mille moyens d'arriver à la fortune se présentent à ceux qui veulent en profiter, et que la voie est ouverte à tous sans distinction. Egalement protégés les lois, également favorisés par les institutions, tous les habitants peuvent choisir la profession qu'ils préfèrent d'embrasser, avec l'espoir de s'y enrichir si leur conduite est bonne. »⁵

En effet, G. Gorani approuve l'attitude de la majeure partie des masses populaires qui fait des efforts pour vivre économiquement. Il en est ainsi par exemple des habitants de la République de Lucques, qui est un pays « où l'on vit avec une économie vraiment républicaine. »⁶ Il en est de même des Génois, dont l'auteur loue la simplicité et le caractère économe : « Simple dans ses vêtements, plus qu'économe pour les dépenses de sa maison, regardant de très-près à des vétilles, sa bourse est toujours ouverte à l'indigent. »⁷

Cependant, le développement de l'industrie et du commerce ne permet pas à tout le monde de survivre, et beaucoup se tournent vers le brigandage, seul moyen trouvé pour s'en

¹ Yves HERSANT, *op. cit.*, p. 501

² MONTESQUIEU, *Voyages*, t.2, p. 13

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 8

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 8

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 118

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 15

⁷ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 397-398

sortir. Il se développe tout particulièrement pendant les périodes de troubles intérieurs et de guerres.¹ G. Bertrand rapporte (dans *Le grand tour revisité: pour une archéologie du tourisme*, 2008) que d'après nombre de voyageurs comme Coyer ou Lalande, les métiers du peuple dans les grandes villes sont avant tout ceux de charlatans, de saltimbanques, de polichinelles, de joueurs d'instruments ou encore de conteurs.² D'après G. Gorani, la présence du brigandage est majoritairement due à la faute du gouvernement. Ainsi par exemple, s'il est très présent à Naples, c'est en raison du tarif fort élevé des douanes :

« Je ne connois point de système de douane aussi désastreux que l'est celui-là. Aucun règlement ne favorise plus la contrebande et ne porte un coup plus fatal à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, tant les droits qu'il prescrit de payer sont énormes. Aussi, sous le ministère du marquis Tanucci, le royaume de Naples et celui de Sicile furent remplis de contrebandiers, parmi lesquels se trouvent toujours un grand nombre de voleurs et de brigands. Ces gens commirent des excès affreux ; et le gouvernement, après avoir paru longtemps sourd aux plaintes qu'on lui portoit à ce sujet, fut enfin obligé de modifier les droits d'entrée et de sortie. »³

Les indigents se montrent même souvent violents, comme le rapporte la marquise Bocca-Paduli au sujet de Naples :

« Les quatre premiers jours que j'étais à Naples fut trouvé assassiné à coups de couteaux un homme du peuple. Le Chevalier Spiriti alors qu'il sortait du théâtre avec son serviteur qui portait la torche reçut un coup en traître, et mourut. Presque la même chose arriva à un certain Spinola, et de tous les faits décrits, une fois les morts enterrés, on en parla plus. »⁴

Bruyants, gesticulateurs, violents et pourtant indolents, les Napolitains du bas peuple tentent de survivre comme ils le peuvent.⁵ Leur situation financière a parfois été tellement catastrophique qu'elle a entraîné des révoltes notables.

7.3. Un peuple animé d'un esprit de révolte

Giuseppe Gorani souhaite montrer dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie* que son époque est marquée par des révoltes soulevées par une population qui se rend de plus en plus compte du joug des Grands et qui souhaite s'en affranchir. Dans les États que G. Gorani juge despotiques, il

¹ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 17

² Gilles BERTRAND, *op. cit.*, p. 243

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 101

⁴ Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *op. cit.*, p. 22, « giacché nei primi quattro giorni che io era in Napoli fu trovato ucciso a colpi di coltello un'uomo del Popolo. Il Cavaliere Spiriti mentre usciva del Teatro con il Servitore che gli portava la Torcia ricevette un colpo a tradimento, e morì. Quasi lo stesso segui ad un certo Spinola, e di tutti i descritti fatti, sepolti i morti non se ne parlo piu. »

⁵ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 48

explique que le peuple fait peur aux autorités. En effet, ce dernier se montre potentiellement dangereux, soit parce que la misère le pousse au vol et au crime, soit parce qu'il se révolte quand sa patience est à bout. Aussi ne laisse-t-il pas de préoccuper les autorités civiles et religieuses.¹

a. Des États despotiques sujets aux révoltes populaires

G. Gorani s'intéresse tout particulièrement au cas de Naples qui a une longue tradition de révoltes populaires : « L'histoire de Naples nous montre que les habitants de cette ville ont fait quelques fois des insurrections redoutables. On se souviendra longtemps de Masaniello, qui gouverna pendant quelques jours en maître absolu, et se fit respecter comme le représentant d'un peuple qui sentoit sa dignité. »² En effet, en 1647, un tumulte provoqué sur la place du marché par une question de taxes s'était transformée en une insurrection populaire, insurrection qui a assumé pendant plusieurs jours l'aspect d'une révolution. Masaniello, homme du peuple, avait paru personnifier les besoins et les rêves de la population. Cependant, incapable de dominer une situation trop supérieure à ses forces et de traduire en termes politiques concrets l'exercice du pouvoir, il a été éliminé par ceux qui l'ont aidé à atteindre le pouvoir.³ Le retour à l'ordre s'est fait rapidement, grâce aux autorités : « Sans l'adresse de la cour, qui a l'art de gagner les moines et les prédicateurs qui ont sur Naples une grande influence, ce pays auroit déjà essuyé des révolutions qui eussent changé la face de l'état. »⁴ Mais si les raisons des révoltes sont principalement économiques, elles sont également reliées à des causes religieuses, comme l'explique G. Gorani : « Le peuple de Naples est le seul qui se soit opposé avec constance, et d'une manière efficace, à l'établissement de l'inquisition. »⁵ Toutefois, mal organisées, les révoltes populaires s'éteignent rapidement. La masse populaire, chargée d'impulsions incontrôlées, s'enflamme en de stériles éclats improvisés, qui ne vont jamais très loin comme l'affirme G. Gorani : « Mais dans les Deux-Siciles on ne pourrait faire aucune révolution utile, ni donner au peuple une constitution raisonnable sans abolir entièrement la noblesse. Les droits que les seigneurs napolitains exercent sont par eux-mêmes très opposés aux droits de l'homme, et l'abus qu'ils font de leurs privilèges rend cette opposition bien plus frappante encore. »⁶ Cependant, dans cet État, le peuple prend peu à peu conscience de soi à la fin du XVIIIe siècle. Considérée

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 163

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 152

³ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 291-292

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 153

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 154

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 132

comme une plèbe remuante, elle est redoutée par les gouvernements qui, pour contenir ses révoltes anarchiques, nomme un *capo lazzaroni*, sorte de tribun jouissant de certaines prérogatives dont celle de faire des représentations aux ministres et au roi.¹ Ces derniers sont chargés de représenter le peuple devant le gouvernement. Celui-ci est une sorte de tribun de la plèbe : « Ces gens-là ont toujours eu un chef pour qui la cour et les ministres ont mille égards : c'est ce chef qui est chargé de faire respecter le peuple, et d'empêcher qu'on ne lui fasse du tort. »

b. De simples turbulences dans l'État pontifical ?

L'État pontifical, surveillant étroitement le peuple et ses débordements, est sujet aux turbulences. G. Gorani loue le courage de la plèbe qui, malgré le carcan sous lequel il est tenu par le gouvernement, n'hésite pas à exprimer ce qu'elle pense comme le montre cette expression : « Les papes, qui exercent l'autorité la plus despotique puisqu'ils tiennent les esprits et les corps de leurs sujets également asservis à leur joug, ces souverains pontifes si respectés, sont souvent exposés à s'entendre dire des choses dures par des gens de la dernière classe du peuple. »² Le courage du peuple Romain s'illustre dans la question de l'étiquette, qu'il respecte, mais qui ne l'impressionne pas. Ainsi par exemple, les domestiques n'hésitent pas à répondre à leur maître lorsqu'ils se sentent menacés, comme c'est le cas du serviteur Romain de Lord Hervey, duc de Bristol et évêque de Derry en Irlande, venu rendre visite au Saint-Père à Rome :

« S'étant un jour oublié jusqu'à menacer un domestique de louage de le frapper avec sa canne, cet homme l'arrêta et lui dit : *Impudent milord, tu ignores donc que je suis Romain, que j'ai deux mains ainsi que toi, et que si tu t'avises de te servir des tiennes pour me frapper, les miennes riposteront vigoureusement ?* Milord ne fut pas tenté de passer à la preuve. Il daigna concevoir qu'un Romain est un homme et non pas un esclave. »³

Il en est également ainsi à l'égard du Pape lui-même. En effet, G. Gorani consacre un article entier afin de décrire le courage des femmes Romaines, qui n'hésitent pas à dire ce qu'elles pensent au souverain pontife comme l'illustre l'exemple suivant :

« J'entendis une femme qui parloit au souverain la tête levée et à voix haute. “ Saint-Père, disoit cette femme, l'huile est horriblement chère, et l'on a beaucoup de peine à en trouver. Tu dois y pourvoir. Le peuple se plaint, et il exige que tu donnes tes ordres pour faire cesser cette disette. “ Pie VI lança sur cette femme un regard d'indignation. “Va, va, ajouta cette

¹ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 162

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 32

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 138

femme, je n'ai pas peur de ta mine ; je te répète que l'huile est chère et qu'il est de ton devoir de nous en procurer à meilleur marché. « Le pape fit semblant de ne pas l'entendre ; il tourna la tête ; mais le lendemain l'huile baissa de prix et reparut en abondance. »¹

G. Gorani critique tout particulièrement l'attitude des papes qui ont selon lui « comme tous les despotes, hâté les progrès des lumières et la chute de leur pouvoir par l'abus qu'ils en ont fait : plus d'une fois leurs bulles ont causé des soulèvements et des révoltes des peuples contre leurs princes. »² Ces révoltes urbaines ont certes éclaté également dans l'État pontifical, mais elles n'ont jamais pris un caractère politique, faute de l'existence d'une conscience de classe chez des masses analphabètes et qui se sont soulevées principalement pour cause de famine.³

c. Calme des masses populaires dans les Républiques et les monarchies éclairées

Dans les républiques et les monarchies éclairées, le peuple reste calme car il bénéficie d'un gouvernement respectueux de ses droits. Ainsi par exemple, l'armée est peu nombreuse dans la République de Lucques car « l'état est défendu par l'attachement véritable de ses habitants. Il n'est point de souverain pour lequel les peuples aient autant d'affection que les Lucquois en marquent à leurs chefs. [...] Ainsi dans cet état, dont toutes les parties sont unies entr'elles, il n'est point d'homme qui ne soit prêt à prendre les armes pour défendre sa liberté contre les attaques du dehors, les seules qu'il ait à craindre. » La raison de cet amour est la douceur et le bon fonctionnement du gouvernement :

Les Lucquois « aiment leur administration, et bénissent sans cesse les mains qui les gouvernent. [...] elle est bonne et même parfaite, puisqu'elle atteint sans efforts le vrai but d'un gouvernement qui est de se faire aimer. [...] Le peuple, docile aux ordres du souverain, ne résiste point à une autorité dont celui-ci n'est point tenté d'abuser.

Chacun connoît ses devoirs, les suit en paix, s'il s'en écarte, il est puni, et consent à cette punition, parce que l'importance lui en a été montrée. »⁴

Dans le duché de Plaisance également le peuple n'a pas besoin de se révolter car la noblesse, qui est nombreuse et riche, n'est pourtant pas corrompue et se montre « bonne affable, hospitalière et généreuse envers le peuple. Aussi en est-elle chérie. »⁵ Il en est de même dans

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 33-34

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2* p. 417

³ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 159

⁴ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, vol. 3, 1793, p. 67

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 302-303

le duché de Modène dans lequel le duc Pierre-Léopold se montre soucieux du bien être de son peuple¹

Cependant, la situation n'est pas aussi harmonieuse partout. Ainsi par exemple, à San Remo, qui avant d'appartenir à la République de Gênes, a joui longtemps d'une indépendance absolue sous la protection de l'Empire, a eu une constitution qui variait selon les circonstances. En effet, « tantôt livré à l'aristocratie, le peuple fut esclave de ses nobles ; tantôt libre de toute espèce de joug, il ne fléchissait que devant la loi. »² Dans les monarchies qui se veulent éclairées, la situation est elle aussi parfois difficile. Le peuple se montre soumis à la noblesse, comme c'est le cas à Parme, où G. Gorani déclare que le peuple est « doux et docile ; mais comme il n'est pas imbécile, il se permet de traiter cette souveraine [Marie-Amélie] indigne du rang qu'elle occupe, avec le plus profond mépris. »³ En effet, d'après G. Gorani cette dernière n'hésite pas à se rendre dans les rues et de frapper tous ceux qu'elle croise à l'aide d'un fouet, ou de montrer des signes d'extravagance jugés indignes de son rang. Ainsi, les révoltes secouent les États italiens penchant vers le despotisme. Les causes premières de ces révoltes sont d'ordre économique, comme on va le voir à présent.

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 203

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 441

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 307

Chapitre 8 – Une physionomie et un cadre de vie propices à la Révolution

Au XVIII^e siècle, les voyageurs étrangers qui visitent l'Italie s'intéressent au cadre de vie des masses populaires. En Italie du nord, ce peuple est plus souvent saisi de façon globale qu'à travers la description d'une variété de conditions¹ et suscite peu de commentaires de la part des voyageurs. Rencontré le long des chemins, dans les relais de poste et dans les villes, le peuple fait la plupart du temps l'objet de leur impatience et de leur mépris.² G. Gorani est une exception et se montre élogieux envers ce peuple qui supporte de manière courageuse tous les affres que les gouvernements despotiques font peser sur lui. En effet, persuadé que la nature du gouvernement d'un État joue un rôle déterminant sur le bonheur du peuple italien, l'auteur des *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie* s'intéresse à sa physionomie et à son cadre de vie qui pour lui sont propices à imiter la Révolution Française.

8.1. Le cadre de la vie populaire et son bien-être

A la fin du XVIII^e siècle, le cadre de vie de la population italienne varie selon les États. Giuseppe Gorani affirme que le bonheur du peuple est déterminé par l'influence du politique. Il décrit à ses lecteurs la méthode pour connaître le caractère d'un peuple : « Pour connoître bien les mœurs, le caractère général d'un peuple, avec les nuances qui diversifient les sociétés particulières [...] il faut qu'un voyageur aille partout, fréquente toute espèce de gens, depuis le sceptre jusqu'à la houlette [...] »³ Il porte un regard particulier sur le lieu de vie de la population italienne et déclare que dans tous les États, ceux-ci vivent correctement, mais note un contraste frappant entre les maisons nobles et les maisons du bas peuple.

a. Un habitat précaire et insalubre

Les habitations populaires présentent dans toutes les villes italiennes les mêmes caractéristiques. Se sont le plus souvent des édifices étroits à trois étages, ne possédant qu'une seule fenêtre par étage. Ils sont dotés d'un portique étroit et sombre ainsi que d'escaliers qui mènent à des appartements petits et peu lumineux. Le rez-de-chaussée est quant à lui le plus souvent occupé par des boutiques qui communiquent de plain-pied avec la rue. G. Gorani montre qu'il en est ainsi à Naples et déclare que « les particuliers sont aussi mal logés qu'on

¹ Gilles BERTRAND, *op. cit.*, p. 239

² Gilles BERTRAND, *ibid.*, p. 239

³ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, vol. 2, 1793, p. 48

l'est dans la plupart des auberges [...] »¹ Si les quartiers populaires sont formés de nombreux bâtiments de cette sorte, les maisons de la petite et moyenne bourgeoisie sont quant à elles plus belles car elles ont pour but d'imiter les palais aristocratiques.² Le quartier du Champs de Mars par exemple, situé dans la grande anse du Tibre, est le plus peuplé et animé. Dans le labyrinthe de ses ruelles, palais et églises alternent avec les maisons de la petite bourgeoisie, dont les façades élégantes sont ornées de fenêtres et de petits balcons gracieux. Chacune possède un petit jardin, orné comme pour ceux de la noblesse qu'il cherche à imiter, de buis taillés, parfois décoré d'une statue et souvent égayé d'une fontaine.

Les habitations sont situées dans des quartiers où la propreté est relative. Celle des quartiers populaires est repoussante de saleté. La principale raison est qu'elles ne sont pas pavées, de quoi résulte la poussière ou la boue. A Naples par exemple, G. Gorani constate qu'il y a « peu de belles places [...] et peu de belles rues. Elles sont bien pavées en belles pierres de lave assez larges. Si la police faisoit plus d'attention à l'entretien de ce pavé, il seroit bien meilleur. Souvent ces pierres sont hors de leur place, ce qui forme des trous, où les piétons s'enfoncent dans la boue, et la boue de Naples est tout aussi épaisse et tenace que celle de Paris. »³ A Rome, bien que des travaux de pavement aient été entrepris dès 1730 sous l'ordre de Clément XII, ces derniers ne sont toujours pas terminés à la fin du siècle. Ainsi, le père dominicain Labat rapporte à propos de la voirie : « on ne sait pas ce que c'est ». En effet, les charrettes chargées d'un tonneau devant nettoyer les rues sont décrites comme « primitives et inefficaces » car elles sont trop lentes et ne passent que dans les seules artères que le pape doit parcourir. De plus, le peuple n'a lui-même aucun souci de la propreté des rues. Ainsi par exemple, à Rome, ils jettent devant leur porte tout ce qui les gêne, au mépris des ordonnances du gouverneur, qui interdisent cette pratique. De même, G. Gorani déclare à propos de Naples qu'il n'est « point surpris de cette saleté, ayant déjà fait cette remarque dans les rues de Naples où chacun satisfait ses besoins naturels avec un cynisme dont Diogène même eût rougi. »⁴ Les ordures sont théoriquement enlevées plusieurs fois par semaine, mais en réalité, ces opérations sont intermittentes et aléatoires ce qui fait que les ordures s'amoncellent en tas. La saleté des rues de certains quartiers et leur pestilence est aggravée par l'absence de latrines privées et publiques, absence qui entraîne les habitants à faire leurs

¹ Giuseppe GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, vol.1, 1793, p. 37

² Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 40

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 90

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 47

besoins un peut partout.¹ G. Gorani le confirme à propos de Naples lorsqu'il donne l'exemple du « palais où l'on rend la justice, nommé *la vicairie* » dont « l'escalier par lequel on monte est large et commode, mais d'une mal-propreté révoltante, étant tout rempli d'immondices dont le sens de la vue et celui de l'odorat sont également choqués [...] cette malpropreté se trouve dans les auberges, les maisons particulières, et jusques dans le palais du roi où l'on fait des immondices sans trop se soucier des gardes qui ne s'opposent point à ces indécences, parce que c'est un usage invétéré. »²

b. Des mœurs populaires modelées en fonction de la nature du gouvernement ?

Ensuite, Giuseppe Gorani s'emploie à décrire les mœurs de la population italienne, mœurs modelées selon lui en fonction du gouvernement. Parmi celles-ci, l'auteur évoque les habitudes alimentaires de la masse populaire. Celle-ci varie selon les États. A Naples, les rues offrent aux yeux des voyageurs des étalages spectaculaires de poissons, volailles, fruits, légumes, macaronis, sauces. Goethe note dans son *Voyage en Italie* :

« Le Napolitain ne prend pas seulement goût à la nourriture : il exige également que la marchandise en vente soit présentée avec grâce. A Sainte-Lucie, le poisson est mis en vente selon sa qualité, dans de belles et propres corbeilles : les crabes, les huîtres, et autres fruits de mer sont étalés à part, sur de vertes feuilles. Les boutiques de fruits secs et de légumes sont décorées de façon pittoresque. [...] »³

Cependant, la majorité de la population ne peut se procurer qu'une nourriture simple. Jean-Marie Roland de La Platière (1734-1793) homme de lettres Français, fervent révolutionnaire, fondateur en 1790 du Club des Jacobins lyonnais et auteur des *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte* (1780) raconte : « Je ne crois pas qu'on doive soupçonner les Palermitains d'un grand penchant pour la bonne chère ; il sont sobres comme les Italiens, et bien leur en prend. »⁴ Le régime alimentaire de la partie la plus pauvre d'entre elle est extrêmement varié d'une région à l'autre, selon les disponibilités des produits alimentaires, du climat, des habitudes et des traditions. Dans le centre de l'Italie, la nourriture principale des ouvriers est constituée de pain, de viande et de poisson salé, assaisonnés d'huile, de sel ou de vinaigre. C'est le cas à Rome, ville pour laquelle G. Gorani affirme que le peuple « aime assez la bonne chère quand il peut se la procurer, et qui s'enivre aussi volontiers pour bannir

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 11

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, 1793, p. 47

³ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 85

⁴ Yves HERSANT, *Italies, Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988, p. 826

la tristesse à laquelle il est sujet. »¹ Pourtant, Maurice Andrieux (dans *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962) parle d'une alimentation sommaire, et s'appuie sur la déclaration de Jérôme de Lalande : « Le peuple qui vit encore plus frugalement, n'a souvent point de table, ni de cuisine ; il n'y a que très peu d'Auberges, de Traiteurs ou de Rôtisseurs ; mais beaucoup de mauvais fricasseurs, qui sont sur de grands poêles au coin des rues, des ragoûts à la diable [...] et des macaroni que tout le peuple achète pour une couple de bajoques. »² Pour le sud, Galanti parle d'un « morceau de pain de froment, une soupe de choux assaisonnée de sel, du mauvais vin duquel il fait un usage indiscret, voilà tout son repas. »³ La viande n'est servie que de manière exceptionnelle⁴ mais les plats sont souvent assaisonnés de graisse de cochon, comme c'est le cas à Naples.⁵ En effet, G. Gorani en parle ainsi :

« Un homme du peuple va chez un marchand de macaroni, il se fait donner un plat de bois rempli de cette pâte toute bouillante, sur laquelle on a jeté du fromage râpé ; il prend ces macaroni avec ses mains, et il les entortille par un tout d'adresse que les étrangers savent rarement imiter [...] Les vendeurs de macaroni ont des chaudières remplies de ce comestible. Tout l'assaisonnement consiste dans une demi-livre de graisse de cochon fondue dans cette masse énorme avec un peu de sel. Voilà la nourriture de l'homme du bas peuple de Naples, qui rarement fait une meilleure chère, et à qui cet aliment suffit [...] » Et plus loin : Après avoir pris ainsi son repas en public en éclatant de rire, il va chez un limonadier, et avale pour un grain un très grand gobelet d'eau sucrée, et qui contient beaucoup plus de suc de citron que la prétendue limonade qu'on vend dans les rues de Paris. »⁶

En effet, il faut savoir que le peuple fait peu la cuisine et va acheter à l'échoppe la plus voisine les vivres cuits. Maurice Andrieux explique que l'Italie du XVIIIe siècle a la phobie des odeurs car elle s'accommode de la pestilence des rues.⁷

G. Gorani évoque également les habitudes sociales des masses populaires et se penche tout particulièrement sur la question des divertissements organisés par les autorités pour mieux s'attirer les faveurs du peuple et mieux le dominer. Il en est ainsi du peuple romain : « On leur donne des spectacles, ils sont contents, et ne sont pas difficiles sur le choix. »⁸ Ces divertissements sont un moyen crucial, d'après l'auteur, pour permettre au

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol.1, p. 38

² Jérôme DE LALANDE, *op. cit.* t. V, p. 462

³ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 90, trad. : « un pezzo di pane di frumentone, una minestra di cavoli condita di puro sale, vino cattivo di cui fa uso indiscreto, ecco tutto il suo pranzo. »

⁴ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 91

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol.1, p. 89

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 38

⁷ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 88-89

⁸ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 145

gouvernement de maintenir le peuple sous son joug : « C'est ainsi que les prêtres éternisent l'enfance de leurs malheureux sujets et les empêchent d'acquérir des Lumières dont ils craignent l'effet. Mais quels que soient les efforts d'un gouvernement fondé sur la fraude, entretenu par l'imposture, les temps s'écoulent et les jours de destruction approchent. »¹ En effet, les masses aiment assister aux divertissements publics qui leurs permettent de satisfaire leur goût du faste et du spectaculaire, comme l'évoque Maurice Levesque² qui affirme que les mascarades, les courses de chevaux ou les tournois organisés sur les places sont appréciés tout particulièrement.³ Les cortèges et les processions qui se font à l'occasion des fêtes religieuses, de l'élection d'un pape, d'un doge ou de la visite d'un personnage important, sont également très appréciés.⁴ Ainsi par exemple, pour l'entrée d'un nouvel archevêque dans sa ville résidentielle, en particulier s'il est également cardinal, tout un train de maisons l'accompagne, tandis que des mules portent ses bagages. Il est lui-même monté sur une mule blanche et des gentilshommes cheminent à ses côtés. Des arcs de triomphe sont érigés. En matière de solennités ecclésiastiques, Rome l'emporte sur toutes les autres villes italiennes, en raison de la profusion des charges de la cour pontificale, du luxe qui s'y déploie, de la richesse de son aristocratie et de la présence continue d'ambassadeurs étrangers. Quand un pape est nouvellement couronné, un cortège défile en son honneur à travers les rues de Rome. Il part du Quirinal pour prendre possession de Saint-Jean-de-Latran.⁵ G. Gorani le confirme en déclarant que « L'intronisation des papes est [pour le peuple] une fête à laquelle nulle autre ne peut être comparée. Ils jouissent assez fréquemment de ce plaisir, parce que les pontifes romains ne parviennent au trône que dans un âge avancé et souvent décrépité. »⁶

Cette constatation laisse deviner le caractère des masses populaires.

8.2. Un caractère et des usages déterminés par l'influence du politique ?

D'après Giuseppe Gorani, le caractère même des masses populaires ainsi que leurs usages sont déterminés par l'influence des régimes politiques qui les gouvernent.

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 146

² Maurice LEVESQUE, *op. cit*, p. 250-254

³ Voir annexe 13, *Un tournoi place Navone, Rome, Peinture de l'école romaine, XVIIIe siècle*

⁴ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *La Vie napolitaine au XVIIIe siècle : prélude au voyage à Naples*, 1956, p. 64

⁵ Maurice VAUSSARD, *La vie quotidienne en Italie au XVIIIe siècle*, 1959, p.164-165

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 145

a. Un peuple de nature joyeuse et qui s'adonne aux plaisirs

Le peuple italien est décrit par la majorité des voyageurs étrangers comme de nature joyeuse et porté aux plaisirs. La plupart de ces derniers sont frappés par sa bonne humeur et son amabilité ainsi que par l'atmosphère musicale qui règne dans la péninsule. A propos du Royaume de Naples par exemple, Jérôme de Lalande rapporte que « la nation même est toute chantante ; le geste, l'inflexion de la voix, la prosodie des syllabes, la conversation même, tout y marque et y respire la musique. »¹ Ange Goudar (1720-1791) aventurier Français et auteur de *L'Espion chinois*, œuvre dans laquelle il jette sur les mœurs italiennes un esprit critique, déclare également que « Le cerveau des Napolitains n'est rempli que de sons. La musique tient lieu de la plupart des arts libéraux. Ce peuple fredonne le matin jusqu'au soir. »² En effet, c'est un peuple qui aime les plaisirs, tout autant que la noblesse.³ De même, G. Gorani, se consacre à dédier un article au caractère des Napolitains, qu'il décrit comme fort joyeux et ce, malgré le despotisme du gouvernement : « Le Napolitain aime beaucoup à parler et à rire. » Ce peuple adore également le théâtre, auquel il se rend en masse ; il aime tout particulièrement la Commedia dell'arte, genre populaire né à la Renaissance dont les pièces ne sont pas écrites mais improvisées par les acteurs à l'aide d'un « canevas » qui est une sorte d'aide mémoire à partir duquel se construit un dialogue fait de calembours et de grosses plaisanteries. Le Président de Brosses, lors d'un voyage en Italie, constate par exemple que les Romains préfèrent ces « misérables comédies, » ces « mauvaises farces, » aux comédies de caractère qui les laissent froids.⁴ Il affirme qu'une pièce n'a de succès auprès d'eux que si elle est totalement burlesque car ils vivent la passion représentée sur scène.⁵ René Bouvier et André Laffargue (dans *La vie napolitaine au XVIIIe siècle*, 1958) attestent le sens bouffon donné au peuple Napolitain par les voyageurs. La Lande observe que « Les Napolitains crient beaucoup, ils se menacent continuellement d'un ton à faire craindre pour leur vie, mais cela a rarement de suite. »⁶ Pour G. Gorani, les Napolitains sont par exemple des êtres qui se livrent à la passion dans tout ce qu'ils font, et qui ne peuvent cacher dignement leurs sentiments : « Le Napolitain [...] dit naïvement ce qu'il pense, et se livre comme un enfant à l'emportement de ses passions. »⁷ Il peut passer dans un temps très bref d'un état heureux à un état malheureux et se montre excessif en tout « dans le bien comme

¹ Norbert JONARD, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, 1996, p. 244

² Yves HERSANT, *Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988, 1739

³ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 397

⁴ Charles de BROSSES, *Lettres familières écrites d'Italie entre 1739 et 1740, tome 2*, 1976, p. 303

⁵ Charles de BROSSES, *op. cit.*, p. 300-303

⁶ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 49-50

⁷ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, 1793, p. 36

dans le mal, dans la joie et dans la tristesse, dans la piété et l'irréligion, dans le courage et la lâcheté ; il passe rapidement d'une affection à l'autre. Un bouffon monté sur des tréteaux le fait crever de rire, et un moment après un prédicateur, le crucifix à la main, le fait fondre en larmes ; il pousse des sanglots et demande pardon de ses pêchés d'une manière qui attendrit tous les spectateurs : mais le triomphe du prédicateur ne dure pas longtemps ; et si polichinelle paroît un moment après, les pleurs du repentir font bientôt place aux ris les plus immodérés.»¹ En effet, les Napolitains sont réputés pour s'émouvoir facilement et bruyamment.² Charles Pinot Duclos (1704-1772), homme de lettres Français auteur d'un *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie* (1791), évoque également « la passion que les Romains avaient pour les spectacles, et que le peuple, surtout depuis la perte de sa liberté et de ses vertus, ne désirait que *panem et circenses*, du pain et des spectacles. Les Italiens modernes diraient *circenses et panem*, des spectacles d'abord. »³ L'abbé Richard le confirme lui aussi et déclare :

« Le goût de la musique et celui du théâtre sont aussi généralement répandus, outre la disposition naturelle pour le chant [...] ils naissent presque tous acteurs ; et chaque communauté un peu nombreuse élève un théâtre pendant le carnaval et y référence des pièces italiennes ; la plupart ne sont que des farces qui s'exécutent sur des canevas que les acteurs remplissent sur le champ. »⁴

Ainsi, le peuple italien semble être en général un peuple robuste et sain, qui développe un caractère mêlant les vertus et les vices⁵ comme le montre G. Gorani à propos de Naples : « On peut assurer que la masse de la nation a des vertus et de l'humanité ; mais la classe dépravée l'est à un point, qu'on trouveroit difficilement un peuple à lui comparer pour la dégénération des mœurs. »⁶ Il en est de même à propos du peuple Romain, que Maurice Andrieux (dans *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, 1962) décrit comme beau, vigoureux et sain et qui présente un goût pour les plaisirs de toute forme. L'amour et les intrigues qu'il entraîne occupent une très grande place. En effet, malgré la présence de l'Église, les mœurs sont très libres dans la société, ce qui étonne les voyageurs étrangers tels que Marmont, maréchal de France, qui note en 1790 : « J'ai trouvé la société de Rome extrêmement animée et livrée exclusivement aux plaisirs ; la facilité des dames romaines,

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.*, vol. I, p. 36

² René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op. cit.*, p. 50

³ Yves HERSANT, *Italies, Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988, p. 499

⁴ Abbé RICHARD, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires...T.1*, 1766, p. CVII

⁵ Fernand HAYWARD, *Le dernier siècle de la Rome pontificale, Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814)*, 1933, p. 69

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol. I, p. 10

autorisée par les maris, passe toute croyance ; un mari parle des amants de sa femme sans embarras et sans mécontentement. »¹ En effet, le dévergondage et l'adultère sont entrés dans les mœurs et si l'Église les condamne officiellement, elle en est en fait venue à les tolérer, comme le déclare un prêtre à Dupaty : « Si nous sommes si faciles à l'amour, c'est dans l'intérêt même de la religion ; plus sévères sur cet article, elle serait abandonnée ; nous avons fait plus d'une fois des essais de rigueur qui ont fort mal réussi. »²

b. Un peuple majoritairement bon malgré l'oppression du gouvernement

Giuseppe Gorani décrit ensuite le peuple des différents États d'Italie comme majoritairement bon, et ce, malgré l'oppression dont font preuve les gouvernements despotiques. C'est le cas à Naples par exemple, où la nation est décrite comme « naturellement bonne »³ malgré le joug sous lequel elle est tenue politiquement. Il en est de même à Rome, où G. Gorani constate la bonté du bas clergé qui est « [...] fort éclairé, doux, polis, aimable. » Toutefois, c'est dans les États éclairés que le peuple apparaît comme le meilleur. Ainsi par exemple, dans le duché de Modène, G. Gorani décrit les habitants comme « bons, honnêtes, francs, prévenants. »⁴ Il en est de même dans le grand-duché de Toscane, pour lequel il déclare que « la douceur et l'humanité » est son caractère distinctif et se traduit par un très petit nombre de crimes commis dans ses villes. Dans la République de Lucques également, l'auteur loue l'innocence des mœurs des habitants car « jamais on n'entend parler d'assassinats ni de vols. »⁵ ainsi qu' à Livourne: « Il se commit un vol pendant mon séjour à Livourne. Les coupables furent arrêtés, les effets rendus à qui ils appartenoient ; c'étoit le seul délit de ce genre qui eût existé dans l'espace de trois années, et les coupables étoient deux Romains et un Gênois. »⁶

G. Gorani loue également la tolérance dont font preuve les États éclairés face aux peuples de religion non chrétienne installés dans leurs États. Le premier d'entre eux est le grand duché de Toscane, qui accueille avec bienveillance une communauté juive venue s'y installer « pour y acquérir du bien, ou pour jouir en liberté de celui que leur procuré leur industrie. »⁷ A Livourne par exemple, ils se fondent dans le reste de la population : « Mes Juifs ne sont point flétris à Livourne, ni dans les villes de Toscane, par ces marques

¹ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 130-132

² Maurice ANDRIEUX, *ibid.*, p. 133

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 34-35

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 199

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 68

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 102

⁷ GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 120

distinctives et odieuses qui font la honte des nations qui leur imposent ce joug. [...] Ils peuvent acquérir, vendre, donner ; enfin, jouir des mêmes prérogatives et droits dont jouissent les autres citoyens. »¹ Le grand-duc Pierre-Léopold leur permet même de participer à différentes magistratures : « Ils font partie de la commune et occupent des offices municipaux. Le Grand-duc, guidé par les principes de son frère Joseph II, a su, mieux que les autres souverains, concilier les droits de ses intérêts personnels avec les devoirs de l'humanité et de la justice. »² En effet, en Autriche, Joseph II (1765-1780) a entrepris durant son règne une série de réformes sociales rationnelles et sensibles, visant la tolérance. Prototype du prince idéaliste, il a souhaité créer un régime où la raison philosophique et le bonheur des sujets seraient les premiers soucis des gouvernants car il est conscient que la tolérance religieuse permet de renforcer l'État car là où se posent des problèmes religieux, se pose également des obstacles économiques, démographiques et administratifs.³ Prenant exemple sur son frère, Pierre-Léopold se montre également tolérant envers les protestants : « De toutes les nations de l'Europe sur lesquelles le Saint-Siège a su conserver son influence, la Toscane est l'unique pays où les protestants ont été accueillis fraternellement. Ils partagent avec les catholiques et les juifs les prérogatives de la société, les charges du gouvernement, et sont, ainsi qu'eux, admis aux fonctions municipales. »⁴

c. Un peuple à l'esprit fin mais craintif ?

Enfin, le peuple italien est décrit comme ayant un esprit fin, sous des dehors grossiers. Il en est ainsi des Napolitains, qui ont de l'esprit malgré la rudesse que laisse apparaître leur façon de s'exprimer : « Le jargon napolitain est rempli d'énergie, et la nation le parle en lui associant une pantomime encore plus signifiante ; car il n'y a aucune nation qui gesticule autant que les Napolitains. On peut dire que c'est un peuple de bouffons et de baladins. »⁵ G. Gorani affirme également que le peuple romain a beaucoup d'esprit car il le décrit comme l'un des plus « spirituels et des plus énergiques de tous les peuples de la terre. Il parle sensément, avec vivacité, avec force. Il a des manières douces et prévenantes ; il se montre dans le commerce social, libre et franc. [...] Mais ce même caractère change et se dénature chez tous ceux qui entrent dans le service ou à la cour [...] ce qui prouve que le gouvernement actuel de Rome ne convient pas à cette nation. »⁶

¹ GORANI, *ibid*, p. 121

² GORANI, *ibid*, p. 122

³ François BLUCHE, *Le despotisme éclairé*, 2000, p. 137-148

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 126

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 39

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 357

Le poids du gouvernement semble donc jouer un rôle fondamental sur le caractère de la population. Il en est ainsi par exemple dans la République de Lucques, dans laquelle le peuple est malheureux car il vit dans la crainte d'être ostracisé, c'est-à-dire banni pour divers délits. Cette crainte fait que

« L'esprit d'observation, la méfiance, la crainte corrompent la douceur des plaisirs les plus innocents ; la franchise et la gaieté, âme de la société, sont inconnues à Lucques, où l'on passe le temps à s'entr'épier [...] La ville et le territoire de Lucques ressemblent à un grand couvent, dont la règle austère serait suivie avec une exactitude minutieuse. »

En effet, les crimes y sont rares, l'oppression réprimée avec soin et sévérité mais la population « végète tristement. La joie y est étrangère, les yeux et le cœur s'y refusent. Il faut être né Lucquois pour se plaire à Lucques. »

Ainsi, malgré la diversité des situations, le peuple italien demeure, d'une façon générale, malheureux. Il présente pourtant la force de caractère nécessaire pour prendre les armes et se révolter tout comme l'a fait la France.

8.3. Une invitation à imiter la Révolution Française

La situation malheureuse du peuple italien, son caractère courageux qui lui permet de faire face au caractère despotique de nombreux souverains suscitent l'admiration de G. Gorani qui l'invite à imiter la Révolution Française afin d'établir enfin les bases en Italie d'une véritable démocratie¹ Dans son œuvre, il s'emploie à démontrer aux Grands l'inévitabilité historique de la Révolution française et à les convaincre de la nécessité d'opérer dans leurs domaines les réformes qui leur permettraient d'éviter un sort semblable à celui du roi de France.² D'autres hommes de lettres font de même tels que le représentant des États napolitains à Paris, le *Cavaliere* Luigi Pio qui exalte la grandeur de Robespierre auprès des Napolitains. Des journaux comme *La Gazzetta universale* de Florence participent à la diffusion des principes de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et proclament leur attachement aux libertés constitutionnelles. Ristori, journaliste florentin installé à Modène, va au-delà et publie un article tellement pro-révolutionnaire que le gouvernement l'interdit en 1790. Cependant, il faut savoir que nombre de réformateurs restent partagés sur cette question.

¹ Bartolo ANGLANI, « Giuseppe Gorani, osservaotre dell'Europa settecentesca », in *Eteroglossia e plurilinguismo letterario, I- L'Italiano in Europa, Atti del XXI Convegno interuniversitario di Bressanone*, 2-4 luglio 1993, p. 176-177

² Bartolo ANGLANI, *ibid*, p. 181

L'enthousiasme pour la Révolution Française demeure tout de même minoritaire en Italie à cause de la pénétration difficile des idées révolutionnaires sur le territoire.¹

a. Une pénétration difficile des idées révolutionnaires en Italie

Dès que la Révolution éclate en France, les gouvernements italiens prennent aussitôt des mesures pour empêcher que les habitants de la péninsule ne soient au courant des événements.² G. Gorani le déclare à propos de Rome où le gouvernement fait tout pour empêcher les révoltes : « Il faut avouer qu'il y a parmi les Romains, dans les deux sexes, des germes de cette liberté antique dont ce peuple a jadis été si idolâtre. Mais les prêtres se replient de mille manières et emploient toutes sortes de moyens pour empêcher ces semences de se développer. »³ Il faut savoir que le contrôle des frontières devient plus rigoureux et la censure s'efforce d'arrêter toutes les publications expédiées de France. Ces mesures s'accroissent encore lorsque le roi de Piémont Sardaigne, le 23 juillet 1792, puis le roi de Naples, le 12 juillet 1793, déclarent la guerre à la France, suivis bientôt par tous les autres États italiens sauf par les Républiques de Gênes et de Venise.⁴ Cependant, les nouvelles de France filtrent en Italie, comme le déclare un marchand de poissons dans un dialogue rapporté par G. Gorani, dialogue qui est peut-être fictif, mais qui a pour but de montrer la pensée de l'auteur face à l'attitude du gouvernement :

« Le marchand :

Nous le savons assez, malgré les soins de nos prêtres pour nous le cacher ; mais la vérité perce tôt ou tard. Ils nous répètent sans cesse que tout va mal en France ; qu'on ne fait que voler, assassiner, ravager ; que le plus grand désordre règne par-tout, et qu'il n'est pas une seule personne qui ne courre à chaque instant les dangers de perdre la vie.

L'étranger :

Le crois-tu ?

Le marchand :

Il suffit que nos prêtres nous l'assurent pour que je n'en crois rien ; ils perlent ainsi pour nous dégoûter de l'idée d'imiter cet exemple, ou d'en tenter l'essai ; ils veulent nous persuader que le peuple est hors d'état de se gouverner soi-même. »⁵

¹ Gilles PECOUT, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, 1993, p. 42-43

² Philippe GUT, *op. cit.*, p. 159

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 34

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 56-57

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 364

b. Des ferments d'agitation dans la péninsule encouragés par G. Gorani

Il faut savoir que jusqu'en 1796, la Révolution française est conçue comme une expérience politique étrangère qui ne concerne les États italiens que de manière marginale. Toutefois, des ferments d'agitation s'introduisent également la péninsule. G. Gorani invite par exemple les habitants de Parme à se révolter contre la situation de misère et d'endettement qu'ils doivent vivre à cause de la cour souveraine :

« Il me paroît démontré que le peuple, en ouvrant les yeux sur les abus qui l'ont entraîné sur le bord de l'abîme, se lassera d'être la victime du caprice de quelques individus, et rejettera sur eux les fers qu'il a portés pendant si longtemps. Les Parmesans redevenus libres auront encore une ressource ; elle est certaine, mais elle est unique : elle consiste dans les biens du clergé séculier et régulier, dont les richesses seroient suffisantes pour rétablir la balance. Mais si les Parmesans continuent de rester dans l'aveuglement où ils sont plongés, on peut prédire leur ruine complète par une banqueroute totale. »¹

En effet, la crise économique qui se fait sentir, en Italie du Nord comme en France depuis 1774 a aggravé la situation des paysans. Ceux-ci, lorsqu'ils entendent parler des événements survenus en France, et surtout de la Révolte de 1792 de la Savoie, province du royaume Sarde, se soulèvent. De même, dans la région de Bologne et dans les Abruzzes, il y a des révoltes agraires au cours desquelles les maximes révolutionnaires françaises sont invoquées.² Ainsi, le début des années 1790 est marqué par des émois qui préparent le terrain aux principes de la Révolution. Des mouvements de masse antiféodaux éclatent dans les campagnes du Nord comme par exemple dans celles du Piémont en 1792 ou dans celles du royaume de Naples en 1793.³ Devant ces mouvements, les souverains redoublent de précautions. Ils abandonnent les réformes là où ils en avaient entreprises, notamment en Toscane et persécutent les révolutionnaires.⁴

Ces mouvements sont le signe que la population des campagnes et des villes a entendu parler de la Révolution Française et qu'elle se montre désireuse de l'imiter dans de nombreux États. Ainsi par exemple, G. Gorani rapporte le dialogue tenu avec un marchand de poissons à Rome et dans lequel ce dernier se plaint des dépenses de la cour pontificale pour l'embellissement de la ville. Et conclut ainsi : « “Je veux dire que nous ne ferions pas mal d'imiter le peuple françois, qui a mis à la raison ses prêtres, ses grands seigneurs, ses ministres et son roi, tandis que nous avons la bêtise de nous laisser encore gouverner par les

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 302

² Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 56-57

³ Gilles PECOUT, *op. cit.*, p. 43

⁴ Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 56-57

nôtres, qui valent certainement moins que n'ont jamais valu ceux de France. »¹ G. Gorani loue le caractère fort du peuple Romain et il pense que « s'il parvenoit à connoître sa situation politique et l'humiliation qu'elle entraîne, il se lèveroit tout entier et redeviendrait libre pour ne jamais être asservi. »² D'après lui, le gouvernement a conscience de la situation et la craint. D'ailleurs, c'est par mesure de sécurité que « les papes ont fait pratiquer un chemin couvert, depuis le Vatican jusqu'au château Saint Ange ; c'est par ce moyen qu'ils espèrent échapper aux émeutes populaires que peut exciter un gouvernement dur, arbitraire et rapace. »³

c. Une Révolution non suivie par les masses dans certains États italiens

Dans de nombreux États italiens, la Révolution Française ne fait pas d'émules au sein de la population. En effet, malgré des éclats, peu d'entre elle songe à opérer des changements par la violence car elle espère que petit à petit, avec le progrès des Lumières, les institutions seront réformées. Elle ressent moins qu'en France la lassitude de l'arbitraire et la haine des privilégiés. Des souverains éclairés, comme le duc Hercule III à Modène qui se montre très lucide, sont conscients du fait qu'il ne faut pas imiter la politique des souverains français :

« C'étoit huit ans avant la révolution, et cependant ce prince me répéta plusieurs fois qu'il étoit impossible que ce royaume exista encore long-temps. « Il faut une crise, me dit-il : elle arrivera ; elle sera funeste, et je m'attends à une désorganisatino entière ». Après m'avoir fait un détail des désordres du gouvernement, il ajouta : « la cour de France a longtems tracassé l'Europe. Pour parvenir à influencer les cabinets étrangers, elle a ruiné les François. Mais le moment viendra où ce pouvoir dont elle abuse se brisera dans ses mains. »⁴

Sur le plan politique, les gouvernements sont dans la plupart des États acceptés, ce que déplore G. Gorani. Ni dans le Piémont ni à Naples n'existe un mouvement de contestation.⁵ En effet, dans le royaume de Naples par exemple, le peuple croit en la justice du roi car le souverain est considéré comme l'incarnation d'un pouvoir qui est le reflet du pouvoir de Dieu, unique défenseur contre les infamies de la terre. Un lien profond attache la monarchie au peuple car le roi compte sur la plèbe pour gouverner tandis que la plèbe compte sur lui pour abattre le système baronnial. Le peuple apprécie Ferdinand IV, roi qui se montre proche de lui, qui n'hésite pas à écouter les plaintes et à y recourir quand il le peut, comme le montre

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.2, p. 363

² Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 145

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 254

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit.* vol.1, p. 197

⁵ André CORVISIER, *op. cit.*, p. 23

cette anecdote qui relate la vente du poisson pêché par le roi lui-même : « Les Napolitains, qui sont ordinairement fort libres, traitent le roi dans ces occasions avec la plus grande liberté, et lui disent des injures comme si c'étoit un marchand ordinaire de marée qui voulût surfaire. Le roi s'amuse beaucoup de leurs invectives qui le font parfois rire à gorge déployée. »¹ Face aux échos de la Révolution Française et de la mise à mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui terrorisent Marie-Caroline, Ferdinand répond qu'il a confiance en la fidélité de son peuple : « Votre sœur a connu la fin que vous savez : faites attention à vous. De mon côté je peux vous dire que mes sujets m'aiment, et que je n'ai rien à craindre de leur part. »² En effet, si le peuple voit dans la reine l'esprit du mal qui a détourné le roi de la bonne voie, il la tient pour responsable des désordres des gouvernements.³ G. Gorani confirme ces propos car lorsqu'il visite le royaume il constate le patriotisme fervent :

« Il y en a infiniment plus à Naples qu'à Rome ; je dirai plus ; il n'y a pas la moindre étincelle de patriotisme à Rome, tandis que Naples est rempli de gens capables de tout entreprendre pour la patrie ; mais ce n'est pas parmi les grands et les barons qu'il faut les chercher. J'en ai connu cependant un qui, non-seulement est embrasé de zèle pour le bien public, mais encore qui est très-éclairé sur les moyens de rendre le royaume heureux et florissant en extirpant les abus qui nuisent à sa prospérité. »⁴

L'abbé Richard confirmait déjà en 1766 l'amour du peuple Napolitain pour son roi :

« Le peuple y est très attaché parce qu'il l'a vu naître et qu'il est Napolitain, avantage dont il n'avoit pas joui depuis plusieurs siècles et qu'il fait bien valoir dans ses cris de joie, lorsque le Roi assiste à quelque cérémonie publique. Il en parle comme d'un jeune prince qui lui appartient, c'est dit-il, notre Roi, né parmi nous. [...] La tendresse grossière du peuple de Naples pour son Roi est quelque chose qu'il faut voir et qu'il n'est pas aisé à décrire. »⁵

D'ailleurs, lors de la pénétration des soldats révolutionnaires Français sur le territoire napolitain venus « libérer » le peuple, ce dernier n'hésite pas à prendre les armes pour défendre son souverain.⁶ L'amour d'un peuple pour ses dirigeants est donc surtout influencé par l'attitude de ces derniers. Il en est ainsi par exemple à Plaisance où la noblesse est nombreuse et riche « mais ce qui est plu rare, c'est que le rang qu'elle tient et les richesses qui le soutiennent n'ont pu corrompre ses mœurs ; elle est bonne, affable, hospitalière et

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 51

² Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 310, « Vostra sorella ha fatto la fine che sapete : badate alla vostra pelle. Da parte mia posso dirvi che i miei sudditi mi vogliono bene, e non ho nulla da temere da loro. »

³ René BOUVIER et André LAFFARGUE, *op cit.*, p. 222

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 74-75

⁵ Abbé RICHARD, *op. cit t. III*, p. 207

⁶ Franco VALSECCHI, *op.cit.*, p. 309-311

généreuse envers le peuple. Aussi en est-elle chérie. Si la révolution pénétrait en ce pays, il est vraisemblable que la multitude conserverait des égards pour une caste qui n'a jamais abusé de ses privilèges. »¹ De même, dans la plupart des Républiques, l'oligarchie réussit à faire supporter sa domination en évitant de la faire sentir.² En effet, G. Gorani fait l'éloge de la République de Gênes, État dans lequel le peuple détient le pouvoir :

« C'est là véritablement que la population est la première richesse nationale, celle de laquelle toutes les autres émanent [...] Son administration est douce, humaine, paternelle : aussi la seigneurie peut-elle compter sur l'attachement de la plus grande partie des habitants. Aussi les a-t-on vus au premier signe de danger accourir pour défendre la patrie. [...] C'est dans ces circonstances que l'on conçoit la nature d'un gouvernement. »³

Cet État se montre indifférent à la Révolution, car le peuple possède une autonomie d'entreprise grâce aux activités portuaires, commerce maritime et à des activités manufacturières.⁴

Ainsi, G. Gorani loue le soutien apporté par la République de Gênes à la Révolution Française ainsi que son amour pour la liberté. Il déplore toutefois l'ignorance culturelle des masses populaires que le gouvernement veille à entretenir pour le dominer plus efficacement.

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 302-303

² André CORVISIER, *op. cit.*, p. 24

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 390

⁴ Claudio COSTANTINI, *La Repubblica di Genova nell'età moderna*, 1978, p. 497

Chapitre 9 – L'éducation du peuple italien, seul moyen pour parvenir à une liberté véritable

A la fin du XVIII^e siècle, de plus en plus d'hommes de lettres et de réformateurs évoquent la question de l'éducation du peuple italien, seul moyen efficace d'après eux pour se libérer véritablement du joug des États. Giuseppe Gorani, dans les *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, se range à leurs côtés.

9.1. Un peuple dépourvu d'instruction et ploiant sous le joug des gouvernements

Nombre d'hommes de lettres, nourris par les idées de liberté et de bonheur véhiculées par la philosophie des Lumières, déplorent le joug sous lequel ploie encore la majorité de la population italienne. Ce carcan est en partie conforté par le bas-clergé qui, faisant souvent lui-même preuve d'ignorance, contribue à la pauvreté intellectuelle des masses populaires.

a. Une critique de l'ignorance et des abus du clergé

Dans son œuvre, Giuseppe Gorani critique l'ignorance intellectuelle dont fait preuve le clergé régulier et séculier lui-même, principal éducateur du peuple, qui n'a de connaissances qu'en matière théologique : « Tout le clergé napolitain séculier ou régulier est la classe d'hommes la plus ignorante qu'il existe au monde. Il faut avoir été dans le royaume de Naples, il faut avoir visité les couvents de ce pays pour se former une idée du degré d'abrutissement auquel les prêtres et les moines sont réduits [...] »¹ Maurice Vaussard explique que le niveau intellectuel des prêtres est très médiocre faute d'études sérieuses et de sélection qualitative lors de l'entrée dans les ordres. G. Gorani critique cette multitude qu'il traite de parasite et de canaille inutile à la société. En effet, il y a une surabondance de prêtres sans ministère précis, pourvus de bénéfices divers et employés à des tâches profanes. Dans le royaume de Naples par exemple, le clergé compte pour 2,5% de la population et perçoit le tiers des revenus de l'État.² G. Gorani le confirme et s'étonne de son caractère excessif :

« On m'avoit déjà dit à Rome que leur nombre étoit beaucoup plus considérable à Naples que dans la capitale du monde chrétien, où pourtant la nature du gouvernement devoit en admettre une plus grande multitude. [...] Il y a dans le royaume de Naples, sans comprendre la Sicile, soixante mille prêtres et moines, trois mille frères laïcs, vingt-deux

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 84

² Maurice VAUSSARD, *op. cit.*, p. 82

mille religieuses, et deux mille six cent converses, sur une population de quatre millions huit cent mille âmes. »¹

La dépravation à laquelle se livre le clergé dans la plupart des États italiens est souvent notée par les voyageurs. Elle tient avant tout à un relâchement de la discipline des couvents,² comme le montre G. Gorani, qui critique la débauche dans laquelle les prêtres sont plongés. « Leurs mœurs sont encore plus dépravées que celles des moines de tous les autres pays catholiques, c'est tout dire. Le meurtre, le viol, le poison leur sont familiers. [...] Les mœurs des religieuses ne sont pas plus conformes à ce que leur prescrit leur institut. Leurs couvents sont continuellement le théâtre des orgies les plus effrénées. »³ Cette dépravation est également due à un manque de vocation. En effet, G. Gorani explique que la motivation principale de la plupart des hommes qui sont rentrés dans les ordres est la commodité d'avoir une place assurée : « Un père de famille qui a par exemple cinq enfants mâles en garde un auprès de lui ; il donne les autres à divers couvents ou même à un seul s'il le préfère aux autres. »⁴

b. La piété et la superstition populaire au service de la domination cléricale

Ensuite, l'Église parvient encore à la fin du XVIII^e siècle à maintenir son joug grâce à la piété et à la superstition populaire.⁵ Dans la vie quotidienne des masses, la religion accompagne toutes les étapes de la vie humaine.⁶ D'ailleurs, le clergé est le premier responsable d'une forme de dévotion qui mêle superstition et piété.⁷ L'Église se montre peu exigeante en matière morale envers les fidèles et ne réclame d'eux que l'adhésion formelle aux pratiques rituelles. Les observations dévotionnelles se font avec une telle exactitude que l'abbé Coyer note : « L'extérieur de la religion a pénétré si profondément dans l'éducation nationale que les samedis, dans les lieux même de prostitution, on fait brûler un cierge devant l'image de la Vierge et on exige en surrogation de quoi faire dire une messe. »⁸ A Rome également, les familles de condition médiocre récitent chaque soir le rosaire devant une image de la Vierge exposée sur un petit autel qui, avec le crucifix, sont souvent les principaux ornements des logements. De plus, le jeûne et l'abstinence les jours de Carême sont respectés

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 77-78

² Maurice VAUSSARD, *op. cit.*, p. 82

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol. I*, p. 83

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 81

⁵ Vincenzo FERRONE, *I profeti dell'illuminismo : le metamorfosi della ragione nel tardo Settecento italiano*, 2000, p.20-33

⁶ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 370

⁷ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 125

⁸ COYER, *Voyages d'Italie et de Hollande, T.II*, 1775, p. 187

avec rigueur, tandis que l'observance du précepte pascal est surveillée fermement par l'Église. Les sanctions sont sévères pour ceux qui ne suivent pas les pratiques religieuses.¹ Ainsi par exemple, dans la République de Lucques,

« La plus légère plaisanterie sur les pratiques superstitieuses seroit imputée à crime. L'homme qui n'assiste qu'à une seule messe, passe, dans l'esprit des Lucquois, pour un indévot. [...] A l'heure de midi, à la chute du jour, on ne voit dans les rues, dans les boutiques et sur les places, que des signes extérieurs d'une dévotion ridicule. Tout le monde prie ; on fait des signes de croix redoublés [...] »²

Le peuple respecte les clercs et parmi eux, le pape est celui qui est le plus vénéré comme le montre l'expression : « On peut dire qu'à Rome il est le *Dieu que l'on encense*. Ce culte, loin de révolter les Romains toujours portés d'ailleurs à censurer la conduite des papes, est observé par eux avec une ponctualité qui ne donne pas une grande idée de leur jugement. »³ Il en est de même dans la République de Gênes : « Rien n'est égal à la vénération des Génois pour le saint siège. Les bulles, les indulgences données par la cour de Rome sont reçues comme si elles étaient émanées de la Divinité. Il est très rare que la seigneurie ose contrarier le vœu du pape. »⁴ Dans celle de Lucques également où il n'y a point de « peuple qui marque autant d'attachement pour le catholicisme, et de dévouement pour le Saint-Siège, pour la personne du pape et celles de messeigneurs les cardinaux. On parle de ce ramas d'hypocrites comme d'autant de saints qu'on ne sauroit trop profondément révéler. » Charles Dupaty rapporte qu'un curé lui a dit que « ce peuple ci n'a que des sens ; une religion épurée n'aurait pas assez de corps, il faut qu'il la touche, qu'il la palpe, qu'il la voie, il faut donc qu'elle soit mêlée de superstition ». En effet, ce dernier dénonce la superstition du peuple italien qu'il juge excessive. Les fêtes et les processions donnent tout particulièrement lieu à des déploiements de faste en même temps qu'à des manifestations de foi théâtrales. A Naples par exemple, les grandes processions font partie intégrante de la vie de la cité. La piété démonstrative atteint par exemple son paroxysme pendant la semaine sainte. Le marquis de Sade le confirme par ces mots : « Ce comble de l'idolâtrie fait frémir et fait bien désespérer que jamais le flambeau de la philosophie perce dans un pays où l'épaisseur des ténèbres de la superstition tient encore à tel point les esprits subjugués ». En effet, le peuple trouve cette

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 370

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 23

³ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 162

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 413

manifestation ce qui l'exalte le plus : la satisfaction de son ardeur religieuse et de son goût pour le spectacle.¹

Vincenzo Ferrone (dans *I profeti dell'illuminismo*, 2000) affirme que les rituels magiques persistent dans le système de croyance et dans le folklore du midi italien, avec le concept d'arriération que cela implique.² Au nombre des superstitions populaires, C. Dupaty compte le culte des reliques qui perdure depuis le Moyen Age. Les Saints et la Vierge sont considérés comme des protecteurs auxquels il faut recourir en cas de besoin dans les problèmes de la vie quotidienne. Ils sont considérés comme des personnages vivants, que le peuple peut voir et toucher, et sont pour cette raison identifiés aux images qui les représentent.³ G. Gorani critique avec ironie cette vénération :

« Si l'on trouvoit quelque ossement de Marc-Aurèle, d'Epictète ou de Tacite, combien une telle relique inspireroit de vénération à l'homme instruit et au philosophe ! Qu'un ami de la liberté verroit avec transport le linge dont Cicéron s'essuya le visage après avoir prononcé une catilinaire ou une philippique ! Qu'il entreprendroit avec plaisir un long voyage pour admirer cette précieuse relique, et laisseroit les imbéciles, dupés par des frippons, aller à Turin baiser le saint-suaire, ou adorer à Naples le sang de Saint-Janvier ! »⁴

A cela s'ajoutent des croyances plus païennes comme par exemple l'existence d'êtres surnaturels. Franco Valsecchi explique que se sont des sentiments tellement radicaux et profonds que l'Église et l'État ne peuvent les combattre.⁵ Ainsi, G. Gorani cite l'exemple des habitants de Messine qui croient aux fées :

« Le peuple de Messine est persuadé que ce sont des enchantements et des œuvres de sorcellerie. Il croit que c'est-là le séjour des plus grands nécromanciens, dont l'art produit les tableaux singuliers qu'on remarque dans le ciel. On voit effectivement des figures de châteaux, de villes, de forêts, de rivières, de mers et de vaisseaux, d'hommes armés, d'animaux ; en un mot, de tout ce que la nature peut offrir de plus merveilleux. Ces illusions sont produites, comme on sait, par des accidents de lumière qui est réfractée et réfléchiée de toutes les façons par les vapeurs qui couvrent l'horizon. »⁶

¹ Franco VALSECCHI, *ibid*, p. 383

² Vincenzo FERRONE, *op. cit*, p. 20-21

³ Franco VALSECCHI, *ibid*, p. 371-372

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 129

⁵ Franco VALSECCHI, *op. cit*, p. 372

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 129-130

Tout comme les philosophes des Lumières, G. Gorani se montre hostile au monde de la magie et à l'exaltation des phénomènes jugés merveilleux ou fantastiques.¹ Il déplore le manque d'instruction des peuples qui les assujettit aux superstitions.

c. Une ignorance favorisée pour maintenir le joug des souverains et de l'Église

Enfin, l'ignorance du peuple italien est favorisée par les autorités religieuses et laïques pour mieux exercer leur influence. En effet, encore à la fin du XVIIIe siècle, l'éducation constitue un privilège des classes supérieures qui s'érige comme une barrière contre l'élévation des classes populaires.² L'ignorance culturelle touche la majorité des masses, quelque-soit la nature de leur gouvernement. G. Gorani le dénonce à travers l'exemple de la République de Lucques :

« Le premier abord des Lucquois en impose. On les croit instruits, parce que la nature les a doués d'une élocution facile ; leurs idées sont nettes et leurs comparaisons sublimes. Mais l'on est bientôt détrompé, et l'on est forcé de convenir que ces hommes polis jusqu'à sembler maniérés, n'ont aucun avantage sur le simple paysan de la Toscane, qui dit bien ce qu'il veut dire, et ne dit jamais rien au-delà de ce qu'il conçoit. »³

Cependant, si le peuple ne reçoit pas ou très peu d'éducation, il manifeste tout de même parfois un intérêt envers le monde de la culture. G. Gorani cite l'exemple de Rome, où tous les Romains, quelque-soit leur niveau d'instruction, sont passionnés par l'art, auquel ils s'intéressent, et dont ils sont bien souvent de fins connaisseurs : « Pour parvenir à captiver l'attention fugitive des Romains, il faut leur parler peinture, sculpture, monuments et médailles. Cet entretien est le seul qui leur paraisse digne d'être écouté. Tout ce qui n'est que science, de quelque genre et quelle qu'en soit l'utilité, n'est rien comparé aux arts. »⁴ Pour les Romains, la culture des arts, c'est-à-dire de la peinture, de la sculpture et de tout ce qui est lié au luxe et à l'agrément, est la seule véritablement utile à l'homme. En effet, Gorani déplore le fait qu'ils « n'ont aucune connaissance des objets dignes d'être approfondis et médités, et que leur gouvernement les tient à cet égard dans une honteuse ignorance »⁵ afin qu'ils ne puissent pas raisonner par eux-mêmes. Cette ignorance est présente même dans les États les plus éclairés comme à Gênes, où la population est trop occupée par le commerce et néglige par conséquent l'étude des sciences et des arts.⁶

¹ Vincenzo FERRONE, *op. cit.*, p. 23

² Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 116

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 24

⁴ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 292

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 123

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 415

Mais l'exigence de faire sortir le peuple de l'ignorance et de lui ouvrir la voie vers une possible ascension sociale ou au moins vers une amélioration de ses conditions de vie se manifeste à travers les initiatives formulées par les réformateurs.

9.2. Une éducation nécessaire pour permettre une réforme profonde des États

Le XVIII^e siècle est marqué dans les milieux intellectuels italiens par l'encouragement donné à la question de l'éducation afin de permettre une réforme profonde des États. Giuseppe Gorani se range aux côtés de nombre d'hommes de lettres qui proposent des idées pour l'amélioration de la société. Il pense que l'éducation doit être développée au sein du peuple pour permettre à la raison de triompher de la superstition et ainsi de se libérer du joug de l'Église.

a. Un développement nécessaire de l'éducation pour le triomphe de la raison

Muratori, dans *Della pubblica felicità*, affirme que pour atteindre l'idée du bonheur, les réformes nécessaires à réaliser concernent en premier lieu la question de l'éducation comme le montre cette expression que Norbert Jonard rapporte (dans *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIII^e siècle italien*, 1996) : « C'est, en quelques sortes, une clef et comme un instrument nécessaire à tous les raisonnements que nous formons. » Muratori insiste surtout sur l'étude de l'histoire qui est « la maîtresse de la pratique » et sur la morale, car « le véritable bonheur d'un peuple dépend principalement du maintien des bonnes mœurs, de la rectitude des actions et de la pratique des vertus ». ¹ G. Gorani déplore la rareté de penseurs tels que Muratori et affirme qu'à Rome:

« Il est plus difficile que partout ailleurs de trouver des hommes dont l'esprit soit assez élevé pour se faire une idée de la liberté, et dont l'âme soit assez forte pour connaître le besoin d'en jouir et de l'aimer. Si quelques Italiens sont parvenus à ce point, il a fallu qu'ils commençassent par corriger en eux tous les vices de leur éducation, et par briser toutes les chaînes dont elle a entouré leur esprit et leur cœur. Il faut savoir beaucoup de gré à toutes les personnes de ce pays qui pensent avec énergie, et qui agissent avec délicatesse. » ²

Ainsi, les philosophes des Lumières se rendent maîtres de l'idée d'instruire le peuple. A Naples, Antonio Genovesi propose la nécessité d'ouvrir dans chaque village des écoles élémentaires où on enseigne la lecture et l'écriture aux enfants des paysans. De même, Gaetano Filangieri demande l'instruction obligatoire et gratuite pour tous les travailleurs des

¹ Norbert JONARD, *ibid*, p. 210-212

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 400

villes et campagnes.¹ Fondateurs du principe d'égalité, ces hommes veulent que l'instruction ne soit plus uniquement le privilège de certains mais qu'elle soit ouverte à tous. Ils clament la primauté du droit de l'État face à celui de l'Église car ils veulent que l'instruction soit adressée à des fins civiles et non pas religieuses.² Eux-mêmes sont pour nombre d'entre eux des gens d'Église, comme Parini, Genovesi et Galliani. En effet, encore à la fin du XVIIIe siècle, c'est la carrière ecclésiastique qui permet d'offrir suffisamment de liberté pour étudier tout en restant en contact avec le monde.³ C'est d'ailleurs l'Église qui, la première, met en pratique des réformes de l'enseignement.

b. Les initiatives étatiques

Il faut savoir qu'à la fin du XVIIIe siècle, tous les couvents ne sont pas des asiles de luxure et de débauche. L'ordre des bénédictins, par exemple, compte de nombreux hommes de lettres et de sciences tandis que l'ordre des dominicains se dédie tout particulièrement à la prédication.⁴ G. Gorani le constate lorsqu'il est à Civita-Vecchia : « Les moines de Civita-Vecchia, au libertinage près, sont de fort honnêtes gens. Ils m'ont toujours reçu avec cordialité et m'ont parlé avec franchise de ce qui les concernait. Je me plaisais surtout à aller chez les dominicains qui sont plus instruits que les autres. »⁵ De même, lors de la critique qu'il réalise au sujet de l'ignorance du clergé napolitain, il reconnaît que les exceptions existent :

« En parlant de l'ignorance dans laquelle croupit le clergé napolitain, je n'ai pas prétendu qu'il n'y eût des exceptions à la règle générale ; quelques individus, comme on sait, ne font rien sur une immense multitude. Parmi une foule d'évêques, aussi ignares que ceux d'Espagne et de Portugal, on en trouve deux qui peuvent passer pour savants ; l'un est le prélat Lopès, évêque de Nole ; et l'autre est Capèce Latro, archevêque de Tarente. Ce dernier a beaucoup de connaissances dans l'histoire grecque et dans celle de son pays. Il est assez instruit dans l'histoire naturelle [...] »⁶

Des initiatives sont prises pour répondre à l'exigence croissante de l'opinion publique de faire sortir le peuple de l'ignorance et d'ouvrir la voie à une possible ascension, ou au moins à une amélioration des conditions de vie.⁷ Les membres du clergé ouverts aux idées des Lumières se rangent aux côtés des princes réformateurs qui accueillent les suggestions des hommes de

¹ Franco VALSECCHI, *op. cit.*, p. 118

² Franco VALSECCHI, *ibid.*, p. 118

³ Norbert JONARD, *op. cit.*, p. 156

⁴ Norbert JONARD, *ibid.*, p. 124

⁵ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 12-13

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.1*, p. 85

⁷ Franco VALSECCHI, *op.cit.*, p. 116

lettres. G. Gorani le confirme, mais déplore la rareté des réformes : « Dans quelques provinces de l'Italie, on a réformé les écoles publiques et les universités ; mais à Rome où elles dépendent du gouvernement, elles subsisteront autant que lui. »¹ C'est surtout dans l'Italie du nord que la suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV en 1773 leur ouvre vraiment la voie. En effet, c'est dans la Lombardie soumise à l'Autriche de Joseph II que s'accomplit l'expérience la plus concrète concernant l'instruction élémentaire. Ainsi par exemple, à Milan, sont créées vingt écoles comprenant chacune deux classes. Quinze d'entre elles sont confiées aux soins des ordres religieux n'ayant pas été supprimés, tandis que les cinq restantes sont confiées au *Fondo Statale delle Pie Fondazioni*. Cependant, la direction générale est confiée à l'État. Ces écoles qui admettent des enfants de six à douze ans, connaissent un réel succès et comptent au total en 1788 1609 élèves scolarisés. La raison de ce succès est en partie due aux nouvelles méthodes d'enseignement et d'éducation qui privilégient la douceur et la récompense à la terreur et aux punitions. G. Gorani loue cette entreprise et critique l'enseignement demeuré obscurantiste à Rome : « Dans le Milanois, à Pavie, on trouve les professeurs, les plus justement célèbres, de physique, de chimie, d'histoire naturelle et de botanique ; à Rome, on enseigne le grec, le droit canon, les décrétales, l'histoire ecclésiastique et la théologie. »² Les écoles et les universités se dotent également de structures permettant de compléter les études, comme c'est le cas de l'université de Naples qui subit de petites réformes étatiques³ et se dote en 1794 d'un musée destiné à abriter les antiquités découvertes à Pompéi et à Herculaneum.⁴

Ainsi, les méthodes d'enseignement nouvelles sont le fruit de l'esprit des Lumières et contribuent largement au progrès de la raison et au développement de l'anticléricisme.

9.3. Le progrès de l'anticléricisme et des références à la raison

La fin du XVIIIe siècle est marquée dans l'Italie catholique par une situation de crise dont la complexité tient aux multiples perceptions que les hommes ont à son égard. Le rapport entre Église et État évolue tout spécialement dans le domaine intellectuel, ce qui est essentiel pour comprendre les rapports avec le pouvoir.⁵

¹ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 401

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 401

³ Jean BOUTIER, *Naples, Rome, Florence: une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVIIe-XVIIIe siècles)*, 2005, p. 53

⁴ Margherita GENTILI BOCCA-PADULI, *op. cit.*, p. 29

⁵ Jean BOUTIER, *op. cit.*, p. 69

a. Une Église en perte de puissance

Si les pratiques dévotionnelles sont appliquées avec scrupules par le peuple, l'influence exercée par l'Église décline tout de même fortement.¹ G. Gorani le constate lorsqu'il se trouve à Gênes : « Cependant la puissance du Vatican ne s'étend plus aussi loin qu'autrefois. La cour de Rome s'étoit réservé le droit de nommer aux évêchés et aux bénéfices les plus considérables. Les magistrats ont osé porter la main à l'encensoir ; et maintenant c'est la république qui dispose de ces places importantes. »² En effet, d'après Charles Mercier Dupaty (1746-1788) dans une lettre datant de 1785 tirée de ses *Lettres sur L'Italie* (1826), le peuple romain, bien que foncièrement religieux, n'hésite pourtant pas à prendre ses aises et ne se plie pas à des pratiques rigoureuses. En effet, la peur du péché est très faible en raison de la coutume de se réhabiliter après les fautes commises.³ C. M. Dupaty déclare également: « Mais, dira-t-on, l'État ecclésiastique est aujourd'hui si faible ! Il n'a jamais été si stable que depuis qu'il est si faible. Il n'a plus rien à redouter désormais, car désormais il n'est plus à craindre. »⁴ Pourtant, Maurice Levesque minimise la perte de pouvoir de l'Église. Ainsi, lorsqu'il évoque le collège des cardinaux Romains, il tient les propos suivants: « Ceux-ci, comme chefs de l'Église, jouissent chez toutes les nations catholiques de prérogatives qui bien que moins illimitées qu'autrefois, ne laissent pas d'être encore aussi utiles qu'honorables. »⁵

Les membres du clergé se rendent compte de ces accommodements, comme l'affirme le père Jaquier, clerc Français installé au monastère de la Trinité des Monts à Rome et mathématicien célèbre ayant professé au collège de Sapience, qui est l'université de Rome. S'associant au père Lesueur, membre du couvent des Minimes (sous branche des Franciscains fondée par Saint-François de Paule) il joue un rôle essentiel dans l'Europe savante, contribuant par exemple à vulgariser la pensée de Newton.⁶ G. Gorani, qui l'apprécie beaucoup, rapporte ces propos lucides :

« Le siècle où nous vivons n'est pas celui des moines. La mode a régné longtemps, mais elle est passée ; notre existence monacale passera aussi. Elle sera détruite, profitons du temps qu'il nous reste. Jouissons en paix des biens que nous possédons. Que chacun suive en liberté des penchants qui ne portent point atteinte à la liberté commune. [...] Ne

¹ Vincenzo FERRONE, *op. cit.*, p. 27-31

² Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.3*, p. 413

³ Maurice ANDRIEUX, *op. cit.*, p. 143

⁴ Yves HERSANT, *Italies, Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1988, p. 928

⁵ Maurice LEVESQUE, *Tableau politique, religieux et moral de Rome et des États ecclésiastiques*, 1791, p. 10

⁶ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 180

persécutons personne pour ses opinions. Soyons raisonnables, et laissons finir notre institut par l'extinction graduelle de chacun des individus qui le composent. »¹

D'après G. Gorani, les papes eux-mêmes sont conscients de ce déclin mais le cachent afin de pouvoir exercer aussi longtemps que possible leur pouvoir. Pie VI, par exemple, montre des signes d'incrédulité sous son apparence de piété :

« Pie VI n'a pas de religion, mais il fait semblant d'être fort dévot. Il va presque tous les jours à l'église de Saint-Pierre entre cinq et six heures, et fait sa prière devant une statue du saint avec tous les transports de la piété la plus fervent. [...] Remarquez bien que la statue qui reçoit les hommages de Pie VI, est un Jupiter tonnant qu'on a transformé en un Saint-Pierre. Les foudres que ce Dieu tenoit dans ses mains sont devenues les clés du paradis. »²

De même, G. Gorani rapporte l'entrevue réalisée entre Pie VI et le roi d'Espagne, Charles III, qui devait se faire dans un café où les deux auraient eu l'air de se rencontrer par hasard pour éliminer les questions d'étiquette. Toutefois, dès que Charles III vit le pape « il sortit et se mit à genoux du plus loin qu'il l'aperçut. Lambertini, toujours railleur, ne put s'empêcher de s'écrier : *che coglione !* Quel coïon ! Puis, se tournant vers trois cardinaux qui étoient à sa suite, il leur dit : remerciez Dieu et prions-le qu'il daigne former tous les souverains catholiques avec la même pâte dont celui-ci est pétri. »³

Les propos de G. Gorani révèlent donc tout le mépris ressenti à l'égard du clergé et qu'il montre tout au long de son ouvrage. Ce sentiment traduit un développement de l'anticléricalisme dont il est ici le représentant.

b. Un développement de l'anticléricalisme soutenu par G. Gorani

La complexité qui marque, à la fin du XVIII^e siècle, la situation de crise de l'Italie catholique est en grande partie due au développement des références à la raison et du sentiment anti-clérical qu'éprouvent de nombreux hommes de lettres en France comme en Italie. G. Gorani parle « d'un siècle de lumières » où « les peuples commencent à être éclairés de leurs droits, et à sortir des ténèbres de la superstition. »⁴ Les Lumières diffusent l'idée que le bonheur de l'humanité peut être atteint grâce aux sciences et aux techniques, leurs maîtres mots étant la raison, le « progrès », l'« utilité », la « bienfaisance. »⁵ Ils s'opposent à l'Église et à son système, considérée comme irrationnel, intolérant et ne promettant le bonheur que

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 185

² Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 34

³ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 29

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 41

⁵ Jean DELUMEAU, *op. cit*, p. 287

dans l'au-delà.¹ La polémique contre l'idéologie de l'au-delà et contre le monde religieux est étroitement associée aux Lumières et devient. Dans *L'Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*, D. Diderot déclarait que « le monde est trop éclairé pour se repaître plus longtemps d'incompréhensibilités qui répugnent à la raison, ou pour donner dans des mensonges merveilleux qui, communs à toutes les religions, ne prouvent pour aucune. » Sa conclusion portait sur la raison, signe de l'autonomie des hommes : « De quelque manière qu'on s'y prenne, soit par la superstition, soit par le patriotisme même, soit par les breuvages spiritueux, on n'ôte point à l'homme sa raison, sans de fâcheuses conséquences. »²

Ainsi, l'anticléricalisme français est suivi par nombre d'hommes de lettres Italiens, tels que G. Gorani qui déclare de manière épique que « ce culte, prétexte éternel de tant de maux, cessera d'être le cri du ralliement lorsque l'on sera parvenu à dévoiler la conduite de ceux qui l'ont établi. »³ Le comportement des penseurs Italiens teinté de scepticisme, fait qu'ils se détachent peu à peu de l'Église. Une distance critique s'est formée tout au long du siècle et a été accompagnée par un progrès de l'incrédulité. En effet, dès 1714, Caylus lors de son voyage en Italie, exprimait des doutes sur la religion. Visitant le caveau de Saint-Antoine près de Padoue, il affirmait ne pas remarquer l'odeur de sainteté et les miracles faisant la réputation du saint. De plus les critiques émises à propos de l'attitude du clergé lors des cérémonies liturgiques se font de plus en plus virulente, G. Gorani en est un exemple : « Le philosophe qui assiste à ce spectacle gémit de la longue durée de cette pieuse facétie. Il s'indigne de voir des hommes se prosterner devant un de leurs semblables et lui présenter dans la plus humble posture toutes les pièces de son vêtement sacerdotal et pontifical. »⁴

L'anticléricalisme touche même les membres de la noblesse, comme le constate avec satisfaction G. Gorani. A Rome, il cite l'exemple de la princesse Rezzonico, épouse du neveu de Clément XIII et qui, bien que passant « sa vie au milieu de prélats, les déteste cordialement, ne perd aucune occasion de les en convaincre, et de leur témoigner par des comparaisons l'espèce de mépris qu'elle leur a voué. »⁵ Mais G. Gorani, tout comme les philosophes des Lumières, souhaiterait que le peuple entier, français comme italien, cesse de se laisser manipuler par le clergé : « Essayons d'arracher le bandeau que ces apôtres du mensonge leur ont mis sur les yeux ; offrons leur un tableau succinct et vrai de la conduite des

¹ Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD, « Religion », in Vincenzo FERRONE, *Le monde des Lumières*, 1999, p. 229

² Girolamo IMBRUGLIA, « Raison », in Vincenzo FERRONE, *Le monde des Lumières*, 1999, p. 87-88

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 312

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 162

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid.*, p. 240

prêtres, depuis les premiers temps qu'ils nomment avec enthousiasme les *beaux siècles de l'église*, jusqu'au règne de Pie VI. »¹

c. Une lutte pour la liberté individuelle

Tout au long de son œuvre, G. Gorani défend le principe de la liberté individuelle qui est selon lui la garantie indispensable de la propriété et du bien être.² G. Gorani espère que toutes les nations vont bientôt imiter l'exemple de la France et « secouer le joug honteux que la cupidité seule leur a imposé et auquel ils ont eu la lâcheté de se soumettre. »³ Il loue le peuple Génois qui se bat pour la défense de la liberté et n'hésite pas à soutenir les révolutionnaires Français. Elle « s'est empressée de reconnoître les agents de la France libre. Les patriotes français sont accueillis également par le peuple et par le sénat. »⁴

Toutefois, G. Gorani critique les excès de l'emploi du terme de « liberté » dans certains États comme dans la République de Gênes, terme qui peut entraîner les désordres et l'anarchie s'il est utilisé à tout vent :

« *Liberté !* Ce mot sacré placé sur la porte d'une prison, sur celle de l'inquisition la plus insupportable, la plus tyrannique de toutes les institutions humaines, quoique moins cruelle à Gênes que partout ailleurs ! *Liberté !* Sur la porte des couvents, dont le seuil même n'est jamais foulé qu'une fois par les êtres intéressants qu'ils renferment ! *Liberté !* Dans une ville où l'étranger ne peut obtenir un poulet, ou seulement un morceau de viande la plus commune ! »⁵

La République se fait même le refuge des criminels fuyant les autres États : « Comment, m'écriai-je, la république porte l'amour de la liberté jusqu'à devenir volontairement le refuge des scélérats ! »⁶ En effet, G. Gorani développe une certaine tendance à condamner l'égalité politique entre les individus car selon lui celle-ci est contraire à la libre expansion des énergies individuelles.⁷

¹ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 304

² Maria-Giuseppina VITALI-VOLANT, *Aventure, histoire, écriture de soi à la fin du XVIIIe siècle: Giuseppe Gorani (1740-1819), lettres et mémoires*, 2004, p. 286

³ Giuseppe GORANI, *op. cit. vol.2*, p. 418

⁴ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 365-366

⁵ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 370

⁶ Giuseppe GORANI, *ibid*, p. 370

⁷ Franco CATALANO, *Illuministi e Giacobini del '700 italiano*, 1959, p. 178

Ainsi, bien que dès la fin de 1791, G. Gorani soit devenu l'un des ouvriers « les plus hardis et les plus féconds » de la Révolution Française, il n'exhorte pas à l'institution d'un système républicain pour tous les États italiens.¹ En effet, il prône l'excellence des lois naturelles sur les lois écrites qui doivent modérer le pouvoir absolu du souverain éclairé, le seul qui puisse réaliser le bonheur de son peuple.²

¹ Marc MONNIER, *Un aventurier italien du siècle dernier : le comte Joseph Gorani, d'après ses Mémoires inédits*, 1884, p. 189

² Maria-Giuseppina VITALI-VOLANT, *op. cit.*, p. 286

Conclusion

Ainsi, on a pu voir que les *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie* sont un véritable pamphlet politique rempli de fougue et de mordant. Giuseppe Gorani s'y fait le portraitiste de l'Italie pré-révolutionnaire. Bien que déclarant se poser en historien, il offre en réalité le regard d'un « républicain » sur les cours italiennes qu'il visite, exploitant ses savoirs multiples de voyageur, d'aventurier ainsi que ses connaissances des faits de la vie publique et privée des souverains. Partant à la découverte des États italiens, il n'hésite pas à montrer comment le politique influence de façon déterminante les domaines économique, social et culturel, révélant l'envers du décor des cours européennes. Son œuvre décrit les différents types de gouvernements italiens qui connaissent selon lui un déclin se manifestant en premier lieu à travers le cadre physique des États, dont la décadence est due à un mauvais entretien. L'Italie de la fin du XVIIIe siècle est encore une Italie géographiquement morcelée, marquée par un relief naturel contrasté et laissé à l'abandon par des gouvernements despotiques qui ne privilégient que leurs intérêts propres. La rencontre des princes par l'auteur débouche sur des considérations liées à leur politique despotique. Si la plupart de ces princes se présentent comme des souverains éclairés, les réformes qu'ils entreprennent ont pourtant dans la majorité des cas des résultats mitigés qui conduisent l'auteur à se montrer persuadé que la fin du siècle dans lequel il vit est marqué par une montée de l'absolutisme.

La nature du gouvernement d'un État joue également un rôle essentiel dans l'efficacité de son administration. D'après G. Gorani, les États despotiques sont les plus propices à privilégier la noblesse pour les postes clés. Ces privilèges révèlent donc la suprématie nobiliaire qui sévit aussi bien dans les monarchies que dans les républiques. Les privilèges remettent donc également en question la compétence des magistrats. D'après l'auteur, celle-ci est nulle ou très faible car dans la plupart des régimes politiques, qu'ils soient monarchiques, seigneuriaux ou théologiques, les ministres sont promus par la faveur et montrent la plupart du temps les signes d'une corruption révélatrice de leur ignorance.

Enfin, pour Giuseppe Gorani, les régimes politiques influencent de manière cruciale la vie économique et financière de l'État. La nature du gouvernement a un impact déterminant sur la situation agricole, industrielle et commerciale. Le domaine financier est géré avec plus ou moins de soin selon qu'un Prince privilégie ses intérêts personnels ou ceux de son État. Pourtant, G. Gorani reconnaît que dans la plupart des États visités, qu'ils soient monarchiques, seigneuriaux ou républicains, qu'ils soient despotiques ou éclairés, les

souverains se montrent soucieux d'améliorer la situation financière et de mettre en place des réformes utiles.

Ainsi, si le politique joue un rôle prépondérant sur le fonctionnement tout entier d'un État, son influence peut s'observer également au niveau des cours. G. Gorani révèle que la Maison d'un prince ou d'un souverain a un poids essentiel dans la politique menée par celui-ci. Dans les États jugés despotiques par exemple, les membres de la famille royale ont un rôle essentiel dans les décisions prises en matière de politique ou de diplomatie. Il en est de même des courtisans, dont la position évolue d'un État à l'autre et peut se faire superflue ou au contraire déterminante. La fin du siècle voit donc l'autorité des souverains évoluer dans des directions diverses, s'effaçant ou au contraire s'affirmant au gré de leur caractère. Pour G. Gorani, les plus manipulables présentent les signes d'une éducation éclairée limitée qui se traduit parfois par des comportements indignes du rang qu'ils doivent tenir.

Si les cours italiennes sont des sièges politiques, elles demeurent avant tout des foyers de civilisation nés à la Renaissance, des modèles qui influencent l'Europe entière. Elles abritent un groupe élitare, la noblesse, qu'elles s'attachent en le soumettant à un système de dépenses. Cependant, l'art de vivre qu'elles imposent est de plus en plus soumis aux critiques des hommes de lettres, qui voient l'oisiveté et les dépenses outrancières des courtisans comme un poids pour la société tout entière, un obstacle au bonheur de la nation. En effet, ces cours souveraines où règne toujours la question de l'étiquette et du cérémonial abritent les intrigues et les luttes pour le pouvoir. Un lent déclin apparaît qui se traduit par une dégradation des rituels princiers. Bien que les cours souveraines demeurent des guides du ton, elles connaissent tout de même la fin d'une prééminence et assistent au foisonnement d'autres lieux de sociabilité tels que les salons, véritables petites cours rivales, ou encore les cafés. Certaines villes, Rome en première position, opèrent un véritable polycentrisme de cours qui jouent de rivalité dans le déploiement du faste et de la magnificence. A côté du prince souverain, les membres de la noblesse n'hésitent pas à étaler leur pouvoir en faisant construire de magnifiques palais et en menant un cadre de vie digne de leur rang. Ce cadre de vie est pourtant peu à peu modifié. Bien des souverains, de par leur caractère et de part l'écho des mots d'ordre lancés par les Lumières : simplicité et praticité, développent un goût pour la vie privée et se montrent soucieux de préserver leur intimité, déployant de moins en moins un faste ostentatoire. Si les cours demeurent le foyer de fêtes somptueuses, elles connaissent tout de même la fin d'une prééminence culturelle qui voit s'affirmer en ville d'autres lieux culturels. Toutefois, la fin du XVIIIe siècle semble être marquée en Italie par une dégradation

du règne des apparences. Dans la plupart des États, monarchiques ou républicains, les plaisirs auxquels se livrent les souverains et l'aristocratie dévient souvent vers une débauche outrancière. Si l'art princier est encore au service du pouvoir, le mécénat littéraire quant à lui décline et se trouve sévèrement contrôlé dans les États despotiques. Les meilleurs esprits de l'époque parlent d'une décadence de la culture italienne qui se manifeste également dans le domaine des sciences qui est en progrès dans de nombreux États mais qui demeure étroitement contrôlé dans les États despotiques où le pouvoir préfère maintenir le peuple dans l'ignorance pour mieux exercer son contrôle.

Ainsi, la nature d'un gouvernement influence donc le bien être des masses populaires qui lui sont soumises et dont le niveau de vie déplorable s'oppose point par point avec le faste déployé par les cours. La misère à laquelle le peuple doit faire face autant à la campagne que dans la ville poussent pourtant les États à mettre en place des dispositions pour sa survie, ce qui se traduit par la multiplication des hospices et par les dons de la noblesse et du clergé. Toutefois, la charité publique ou privée ne suffit pas à réduire la masse des nécessiteux, ce qui pousse les penseurs à envisager d'autres solutions, telles que le développement du commerce et de l'industrie. Les mœurs populaires laissent cependant deviner un caractère joyeux et courageux, un esprit fin et lucide qui se montre conscient de l'asservissement subi. Malgré cela, la majorité des masses se montrent hostiles à l'idée d'imiter la Révolution Française. Pour l'expliquer, G. Gorani met en avant la question de l'ignorance dans laquelle est maintenu le peuple par un clergé désireux de préserver son autorité. L'éducation du peuple est donc la clé qui doit permettre la naissance d'une ère nouvelle marquée par la liberté individuelle.

Ainsi, dans cette Italie bouleversée, les idées enflammées que G. Gorani déploie sont considérées comme dangereuses par nombre de gouvernements, tels que le Vatican, qui voit d'un mauvais œil les critiques violentes prononcées à l'égard de ses richesses et de sa hiérarchie ou celui des Deux-Siciles, qui lui vaut de recevoir les foudres de la reine Marie-Caroline. S'attirant la haine des souverains de l'Europe entière, G. Gorani se met pourtant également à dos les révolutionnaires Français. A partir de 1793, la chute des Girondins lui fait remettre en cause son enthousiasme pour la Révolution et le voit même se transformer en contre-révolutionnaire suite à l'expérience de la Terreur. Ne prônant pas une égalité politique complète entre tous les citoyens, G. Gorani n'exhorte pas à l'institution d'un système républicain pour tous les États italiens. Il privilégie le maintien de la monarchie, mais d'une monarchie qui limite les pouvoirs d'un souverain éclairé, seul être capable de déterminer les

besoins profonds de sa nation. Accusé d'être une mauvaise langue, dénigré pour la superficialité de ses articles jugés trop généraux, critiqué pour sa vision utopique du bon gouvernement, G. Gorani se fait pourtant dans son œuvre le prophète d'une Italie bientôt actrice d'un grand bouleversement. La preuve en sera l'irruption des troupes Françaises dans la péninsule, irruption conduisant à la constitution de républiques-sœurs qui laisseront espérer aux hommes de lettres une future unité de la péninsule.

Sources

Source primaire

GORANI, Giuseppe, *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie volume 1*, Paris, Libraire Buisson, 1793, 493 p.

GORANI, Giuseppe, *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie volume 2*, Paris, Libraire Buisson, 1793, 470 p.

GORANI, Giuseppe, *Mémoire secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux états de l'Italie volume 3*, Paris, Libraire Buisson, 1793, 476 p.

Sources secondaires

Voyageurs Italiens

- GENTILI BOCCA-PADULI, Margherita, *Viaggio d'Italia della Marchesa Margherita Sparapani Gentili Boccapadule, parte seconda*, Grenoble, 2010. Document non-publié disponible à l'UFR Sciences Humaines, Université Pierre Mendès-France 73 p.

- GORANI, Giuseppe, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie 1. Souvenirs de jeunesse et de guerre : 1740-1763*, Paris, Gallimard, 1944 (1^{ère} édition 1793), 383 p.

- GORANI, Giuseppe, *Cours et pays, 1764-1766*, Paris, Gallimard, (1^{ère} édition 1793), 1944, 398 p.

- GORANI, Giuseppe, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie 3. De la Révolution à l'exil : (1792-1811)*, Roma, Laterza, 1998 (1^{ère} édition 1793), 469 p.

Voyageurs Français

- BOURGOING, *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, Paris, Buisson, 1800 (1^{ère} édition 1799), Bibliothèque Municipale d'Études, Grenoble, réf. 27831

- COYER, Abbé, *Voyages d'Italie et de Hollande*, Paris, Duschesne, 1765,

- DE BROSSES, Charles, *Lettres familières écrites d'Italie entre 1739 et 1740, tome 1*, Paris, Éditions d'aujourd'hui, 1976, (1^{ère} publ. 1799), 523 p.

- DE BROSSES, Charles, *Lettres familières écrites d'Italie entre 1739 et 1740, tome 2*, Paris, Éditions d'aujourd'hui, 1976 (1^{ère} publ. 1799), 586 p.

- DE LALANDE, Jérôme, *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766*, Paris, 1769, Bibliothèque Municipale d'Études, Grenoble, réf. E17253

- DUCLOS, Charles Pinot, *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie par feu M. Duclos*, Paris, Buisson, 1791, Bibliothèque Municipale d'Études, Grenoble, réf. E19500

- LEVESQUE, Maurice, *Tableau politique, religieux et moral de Rome et des États ecclésiastiques ; accompagné de Notes analogues au sujet et à la Nouvelle constitution de la France*, Paris, Desenne, 1791, Bibliothèque Municipale d'Études, Grenoble, réf. 19455

- MONTESQUIEU, *Voyages*, Paris, Arléa, 2003, 522 p.

- RICHARD, Jérôme, *Description historique et critique de l'Italie, ou Nouveaux Mémoires sur l'état actuel de son gouvernement, des sciences, des arts, du commerce, de la population et de l'Histoire naturelle.*, Dijon, François des Ventes, 1766, Bibliothèque Municipale d'Études, Grenoble, réf. J.3519

Bibliographie

Études sur l'Europe à l'époque moderne :

- BLUCHE, François, *Le despotisme éclairé*, Paris, Hachette, 2000, 388 p.
- CORVISIER, André, *L'Europe à la fin du XVIIIe siècle (vers 1780-1802)*, Paris, SEDES-CDU, 1985, 523 p.
- DENIS, Michel et BLAYAU, Noël, *Le XVIIIe siècle*, Paris, Colin, 1990 (1^{ère} éd.1970) 346 p.
- JEANNIN Pierre, *L'Europe du nord-ouest et du nord aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, 383 p.

Études sur l'Italie à l'époque moderne :

- BRIZAY, François, *L'Italie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2001
- CARAVALE, Mario e CARACCILO, Alberto, *Storia d'Italia, Lo Stato pontificio da Martino V a Pio IX*, Torino, UTET, 1978 720 p.
- CARPANETTO, Dino e RICUPERATI, Giuseppe, *L'Italia del Settecento*, Roma, Editori Laterza, 2008 (1984 prima edizione), 425 p.
- DELUMEAU, Jean, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1991 352 p.
- GEORGELIN, J. *L'Italie à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1989, 266 p.
- GODECHOT, Jacques, *Histoire de l'Italie moderne, Tome I, Le Risorgimento (1770-1870)*, Paris, Hachette, 1971, 554 p.
- GUT, Philippe, *L'Italie de la Renaissance à l'Unité, XVIème-XIXème siècles*, Paris, Hachette Supérieur, 2001, 244 p.
- HAYWARD, Fernand, *Le dernier siècle de la Rome Pontificale, Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814)*, Paris, Payot, 1933, 238 p.
- JONARD, Norbert, *L'Italie des Lumières : Histoire, société et culture du XVIIIème siècle italien*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1996, 288 p.
- PECOUT, Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, Paris, Armand Colin, 1993, 354 p.
- PROCACCI, Giuliano, *Histoire des Italiens*, Paris, Fayard, 1998 (1970 première éd.) 421 p.
- VALERI, Nino, *Storia d'Italia, dalla pace di Aquisgrana all'avvento di Camillo Cavour (1748-1752)*, Torino, UTET, 1965 796 p.

- VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, 862 p.

- VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel settecento dal 1714 al 1788*, Torino, Arnoldo Mondadori, 1974 (1954 prima edizione) 826 p.

- VAUSSARD, Maurice, *La vie quotidienne en Italie au XVIIIème siècle*, Rome, Hachette, 1959, 231 p.

- VENTURI, Franco, *Settecento riformatore. IV. La caduta dell'Antico Regime (1776-1789), tomo secondo*, Torino, 1984, Giulio Einaudi editore, 1040 p.

Études sur des États italiens particuliers :

- ANDRIEUX, Maurice, *La vie quotidienne dans la Rome pontificale*, Paris, Hachette, 1962, 255 p.

- BORTOLOTTI, *Le città nella storia d'Italie, Siena*, Bari, Editori Laterza, 1982, 202 p.

- BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIVe-XIXe siècles, Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, 439 p.

- BOUTIER, Jean (dir.), *Naples, Rome, Florence: une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2005, 815 p.

- BOUVIER, René, *La Vie napolitaine au XVIIIe siècle : prélude au voyage à Naples*, Paris, Hachette, 1956, 351 p.

- COSTANTINI, Claudio, *La Repubblica di Genova nell'età moderna*, Torino, UTET, 1978, 505 p.

- HAYWARD, Fernand, *Le dernier siècle de la Rome pontificale, Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814)*, Paris, Payot, 1933, 240 p.

- HILAIRE, Yves-Marie, (dir.) *Histoire de la papauté, 2000 ans de mission et de tribulations*, Paris, Tallandier, 1996, 500 p.

Études sur les cours italiennes et françaises :

- BERTELLI, Sergio (dir.) : *Le Corti italiane del Rinascimento*, Milano, Mondadori, 1985, 278 p.

- COLE, Alison, *La Renaissance dans les cours italiennes*, Paris, Flammarion, 1995, 179 p.

- ELIAS, Norbert, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, 316 p.

- REVEL, Jacques, "La cour", in P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. III, *Les France*, vol. II, *Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, p. 129-186

- SOLNON, Jean-François, *La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987, 533 p.

Études sur le théâtre et l'opéra en Italie :

- DE VAN, Gilles, *Chroniques italiennes, spécial opéra, n°77/78*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 2006, 236 p.

- NEGRI, Gino, *L'opéra italien, histoire, traditions, répertoire*, Paris, Flammarion, 1987, 347 p.

- PULLINI, Giorgio, *Il teatro in Italia, Settecento e Ottocento*, Roma, Edizioni Studium, 1995, 395 p.

Études sur les Lumières :

- FERRONE, Vincenzo, *I profeti dell'illuminismo : le metamorfosi della ragione nel tardo Settecento italiano*, Bari, Laterza, 2000 446 p.

- FERRONE, Vincenzo, ROCHE, Daniel, *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 637 p.

- POULOT, Dominique, *Les Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, 394 p.

- STROEV, Alexandre, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, PUF, 1997, 349 p.

- VOVELLE, Michel (dir.), *L'homme des Lumières*, Paris, Seuil, 1966, 483 p.

Études sur les voyageurs et les aventuriers au XVIIIe siècle :

- BERTRAND, Gilles, *Le grand tour revisité: pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIIIe siècle-début XIXe siècle*, Rome, École Française de Rome, 2008, 791 p.

- BONORA, Ettore, *Letterati, memorialisti e viaggiatori del Settecento*, Milano, Ricciardi, 1951, 1144 p.

- HERSANT, Yves, *Anthologie des voyageurs français aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Laffont, 1108 p.

- MACZAK, Antoni, *Viaggi e viaggiatori nell'Europa moderna*, Roma, Bari, Laterza, 1994, 517 p.

- PALOSCIA, Franco, *L'Italia dei grandi viaggiatori*, Roma, Edizioni Abete, 1986, 157 p.

- ROTH, Suzanne, *Les aventuriers au XVIIIe siècle*, Paris, Galilée, 1980 292 p.

Études sur Giuseppe Gorani et sur d'autres témoins:

- ANGLANI, Bartolo, « Giuseppe Gorani, osservaotre dell'Europa settecentesca », in *Eteroglossia e plurilinguismo letterario, I- L'Italiano in Europa, Atti del XXI Convegno interuniversitario di Bressanone*, 2-4 luglio 1993, p. 162-186

- CATALANO, Franco, *Illuministi e Giacobini del '700 italiano*, Milano, Istituto editoriale Cisalpino, 1959, 281 p.

- FERRARI, Giuseppe, *Corso sugli scrittori politici italiani*, Milano, Casa editrice Monani, 1862, 667 p.

- GIULINI, Alessandro, « Milano ed i suoi dintorni nel diario di una dama romana del Settecento » in *Archivio Storico Lombardo*, Anno XLIV, Fasc. II, L. F. Milano, Cogliati, 1917, pp. 353-381

- HARDER, Hermann, *Le Président de Brosses et le voyage en Italie au XVIIIe siècle*, Genève, Slatkine, 1981 508 p.

- MONNIER, Marc, *Un aventurier italien du siècle dernier : le comte Joseph Gorani, d'après ses Mémoires inédits*, Paris, Calmann-Lévy, 1884, 356 p.

- PIERETTI, Marina, « Il *Viaggio d'Italia* di Margherita Sparapani Gentili Boccapaduli », in M. Caffiero, M. I. Venzo, a cura di, *Scritture di donne. La memoria restituita*, Roma, Viella, 2007, pp. 61-77

- VITALI-VOLANT, Maria-Giuseppina, *Aventure, histoire, écriture de soi à la fin du XVIIIe siècle: Giuseppe Gorani (1740-1819), lettres et mémoires*, thèse de lettres, Université de Paris VIII, 2004, 476 p.

Annexes

ANNEXE 1 : CARTE DE L'ITALIE EN 1748.....	173
ANNEXE 2 : CARTE ET PLAN DE NAPLES	174
ANNEXE 3 : PORTRAITS DE PRINCES ET SOUVERAINS ITALIENS, XVIIIÈ SIÈCLE..	175
ANNEXE 4 : <i>FERDINAND IV ET SA FAMILLE</i> PAR ANGELICA KAUFFMANN	176
ANNEXE 5: LES NOBLESSES DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE	177
ANNEXE 6: LE PALAIS DE CASERTE, PROJET DE LUIGI VANVITELLI	178
ANNEXE 7: VILLA ALBANI, INCISION DE G. B. PIRANESI (1769).....	179
ANNEXE 8: LE DON DE LA « CHINÉE » AU SOUVERAIN PONTIFE	180
ANNEXE 9 : FÊTE DE BAL DANS LE PALAIS ROYAL DE NAPLES, 1749	181
ANNEXE 10 : REPRÉSENTATION DU THÉÂTRE SAN CARLO DE NAPLES.....	182
ANNEXE 11 : PLAN À SECTION DU THÉÂTRE ARGENTINA À ROME	183
ANNEXE 12: LA LOGE, LIEU D'OBSERVATION	184
ANNEXE 13: UN TOURNOI PLACE NAVONE, ROME.....	185

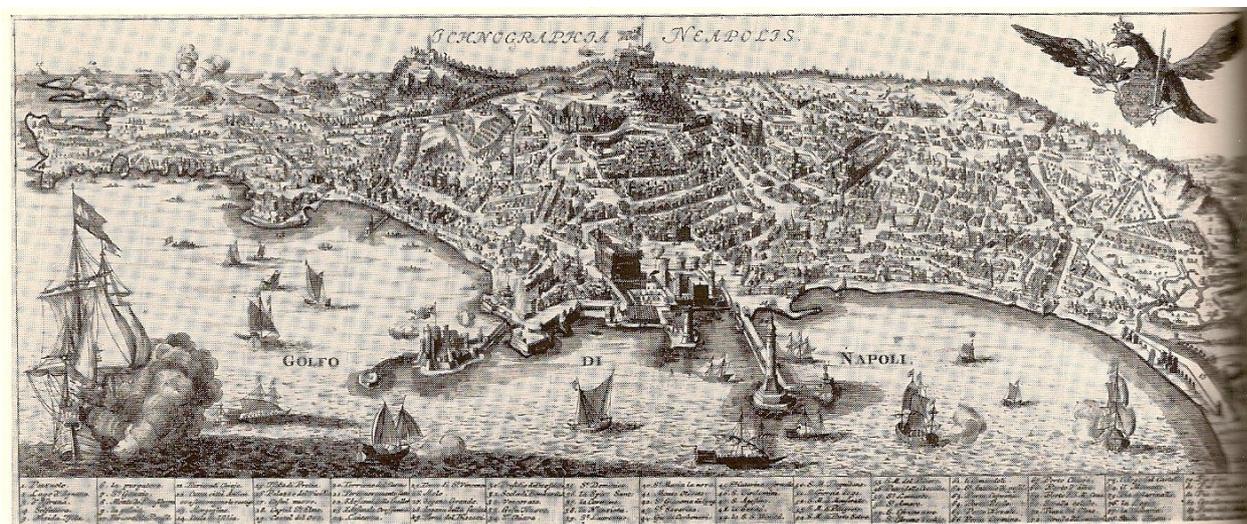
Annexe 1 : Carte de l'Italie en 1748



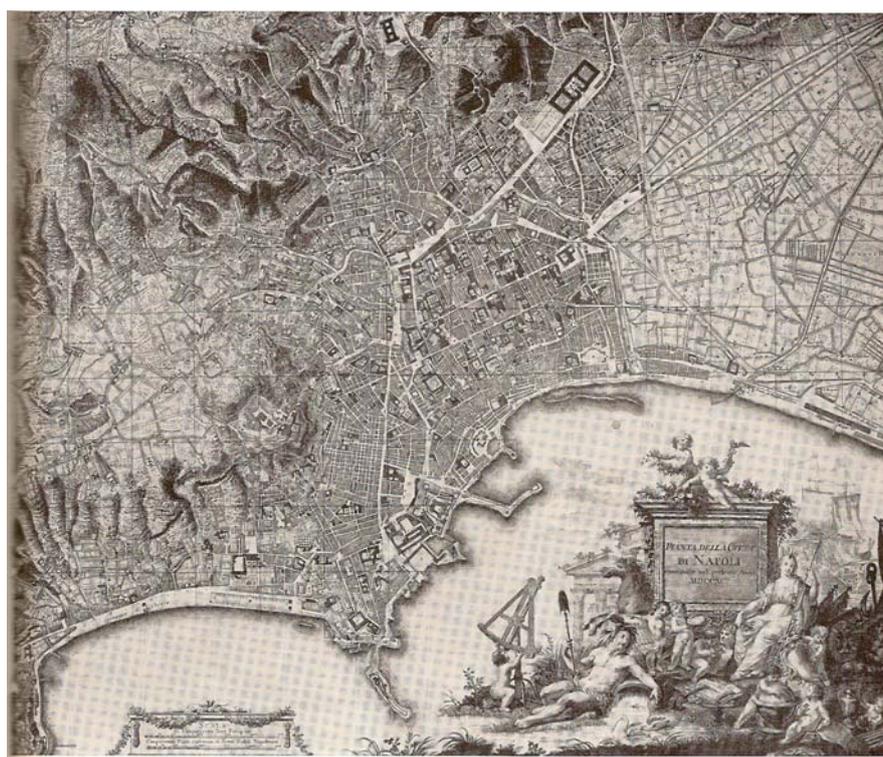
L'Italie en 1748

Source : BRIZAY, François, *L'Italie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2001, p. 12

Annexe 2 : Carte et plan de Naples



Naples, dans une incision du XVIIIe siècle



Plan de Naples, dans une incision de 1790

Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, p. 345

Annexe 3 : Portraits de princes et souverains Italiens, XVIIIe siècle



Janos Donath, *L'empereur Leopold II en Costume*,
Huile sur toile, XVIIIe siècle, Vienne, château de Schönbrunn



Jacopo Amigoni, *Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles*
Huile sur toile, Lac de Garde, Villa Canossa, XVIIIe siècle



Pompeo Batoni, *Giovanni Angelo Braschi Pie VI*,
Huile sur toile, 1775



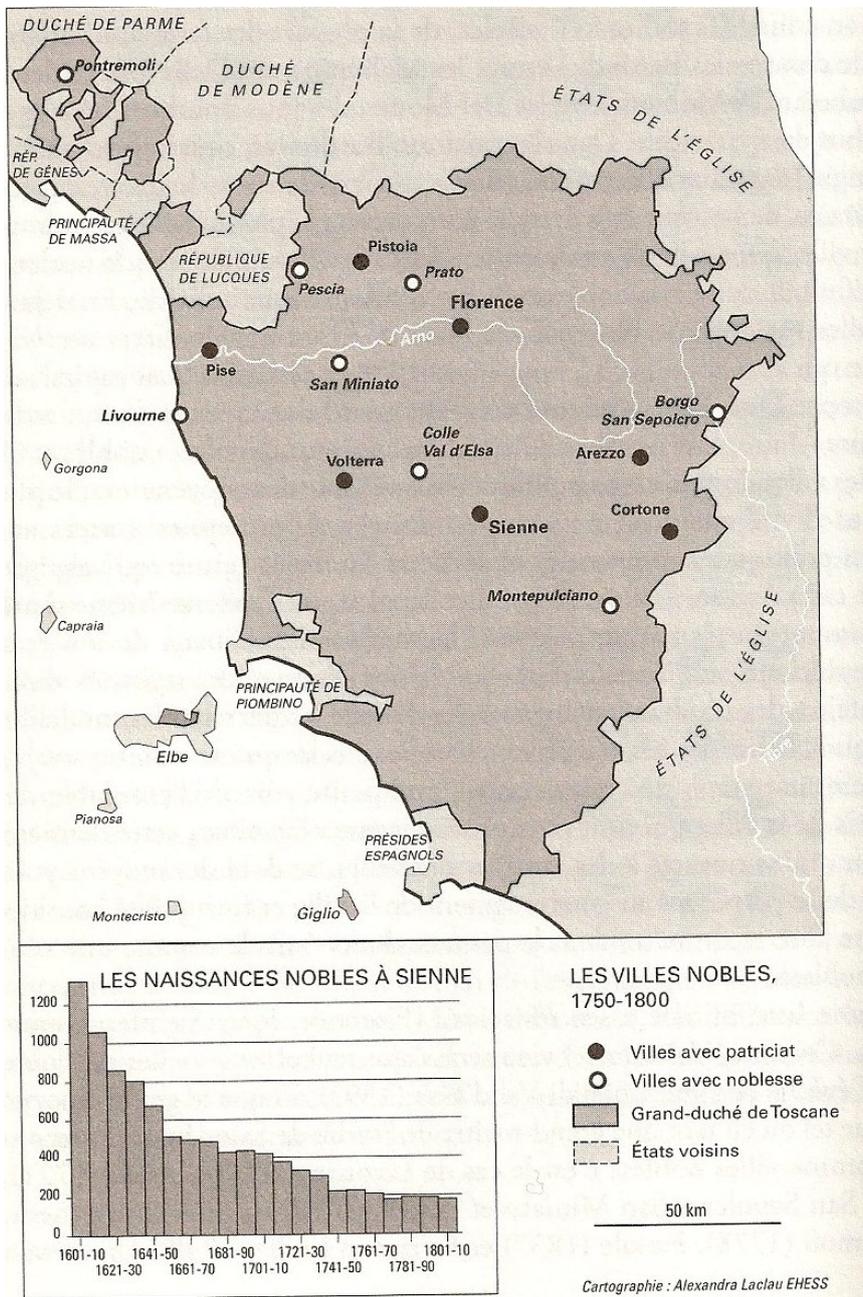
Pietro Melchiorre Ferrari, *Ferdinand Ier Duc de Parme et de Plaisance*
Huile sur toile, XVIIIe siècle

Annexe 4 : Ferdinand IV et sa famille par Angelica Kauffmann



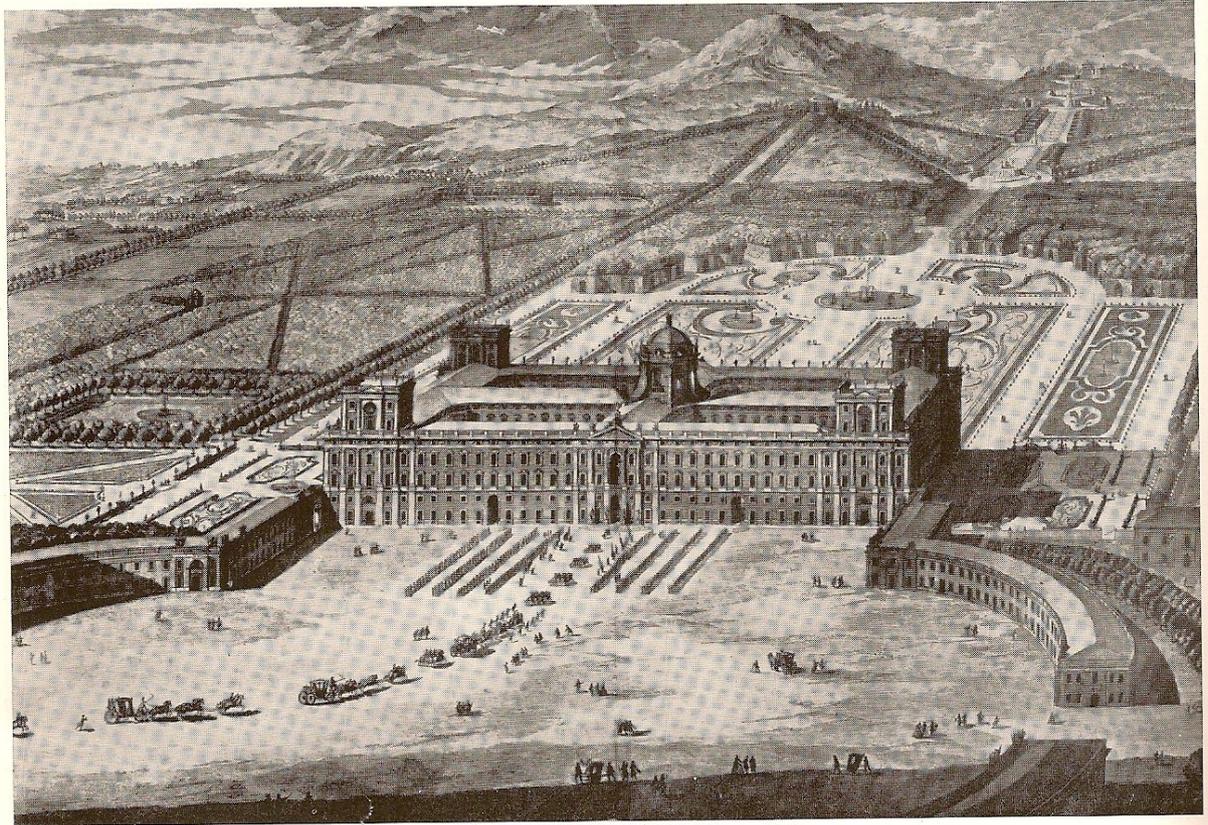
Source : BOUVIER, René et LAFARGUE, André, *La vie napolitaine au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1956, p. 241

Annexe 5 : Les noblesses du grand duché de Toscane, XVIIe-XVIIIe siècles



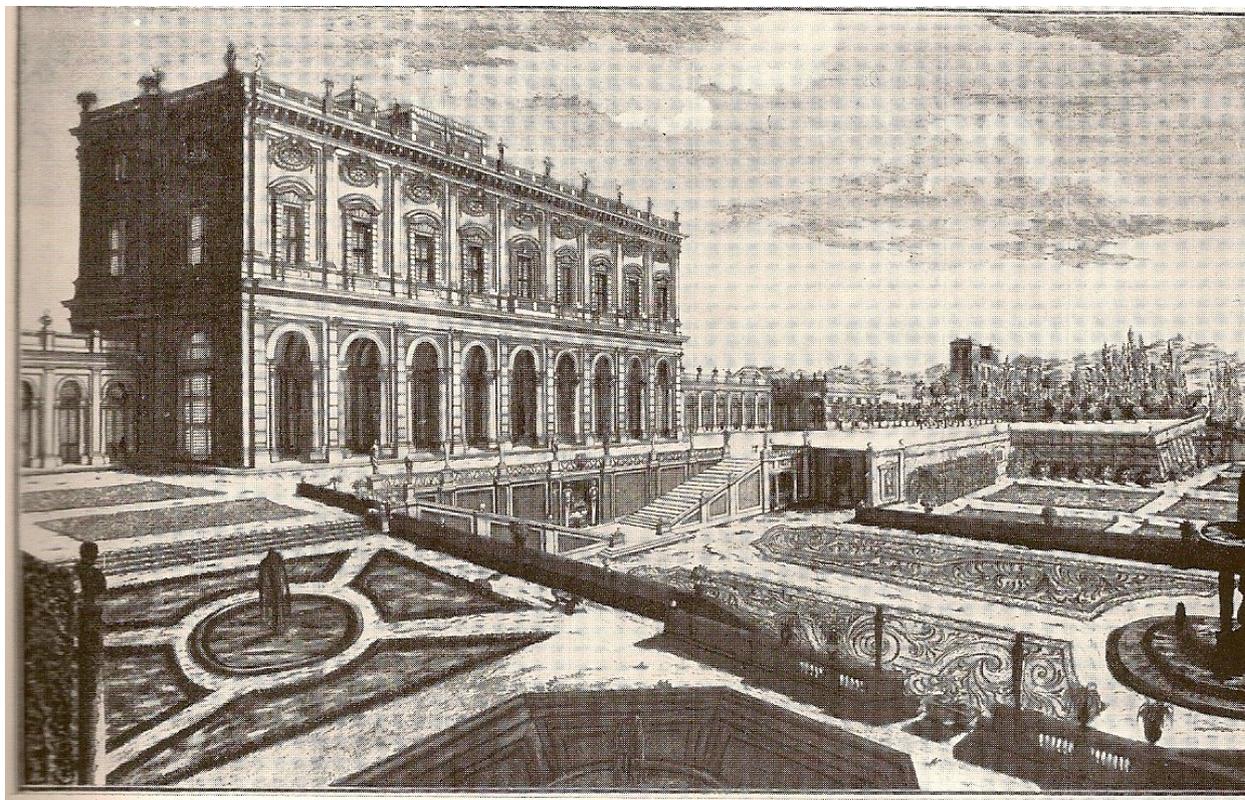
Source : BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIVe-XIXe siècles, Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004

Annexe 6 : Le palais de Caserte, projet de Luigi Vanvitelli



Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, p. 346

Annexe 7 : Villa Albani, incision de G. B. Piranesi (1769)



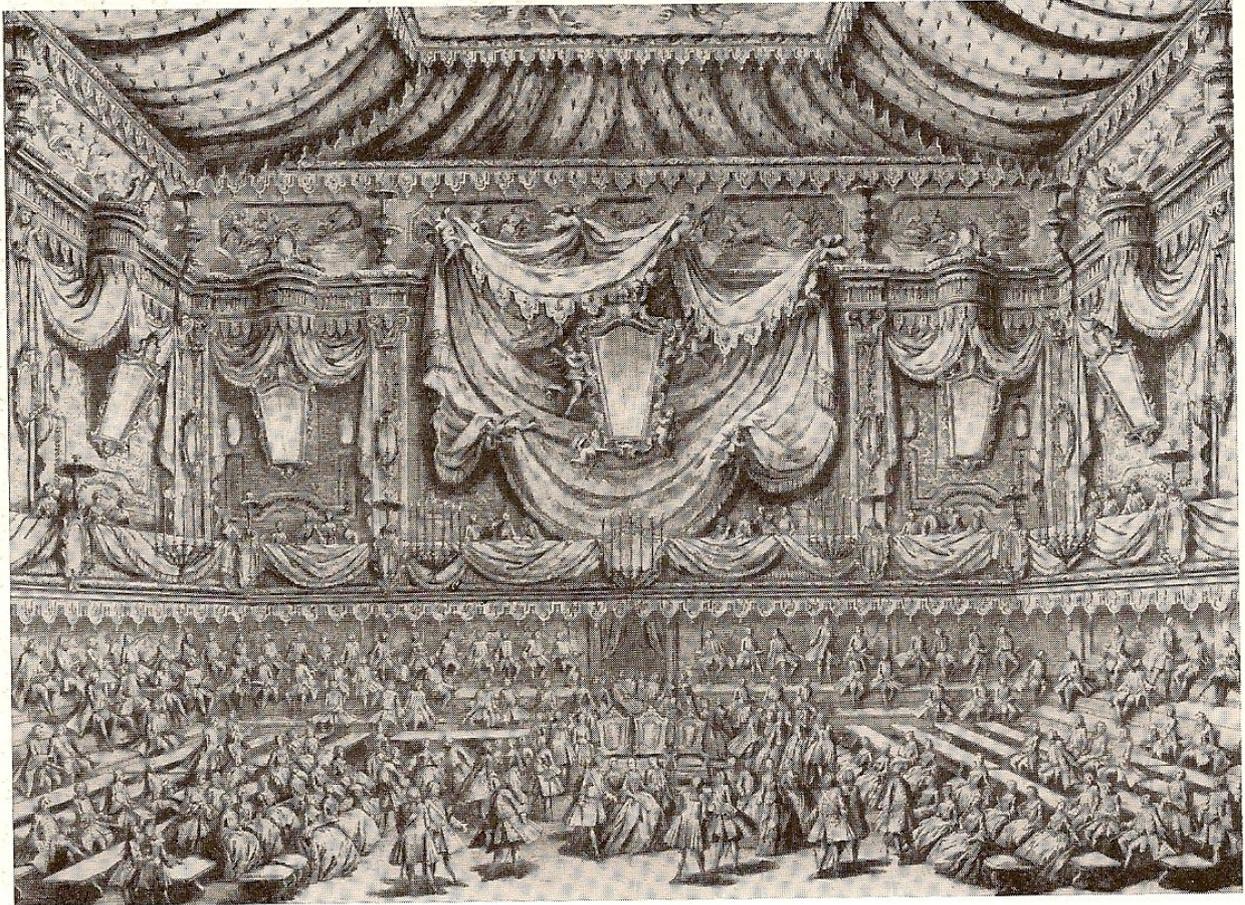
Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, p. 19

**Annexe 8: Le don de la « chinée » au souverain pontife
Incision du XVIIIe siècle**



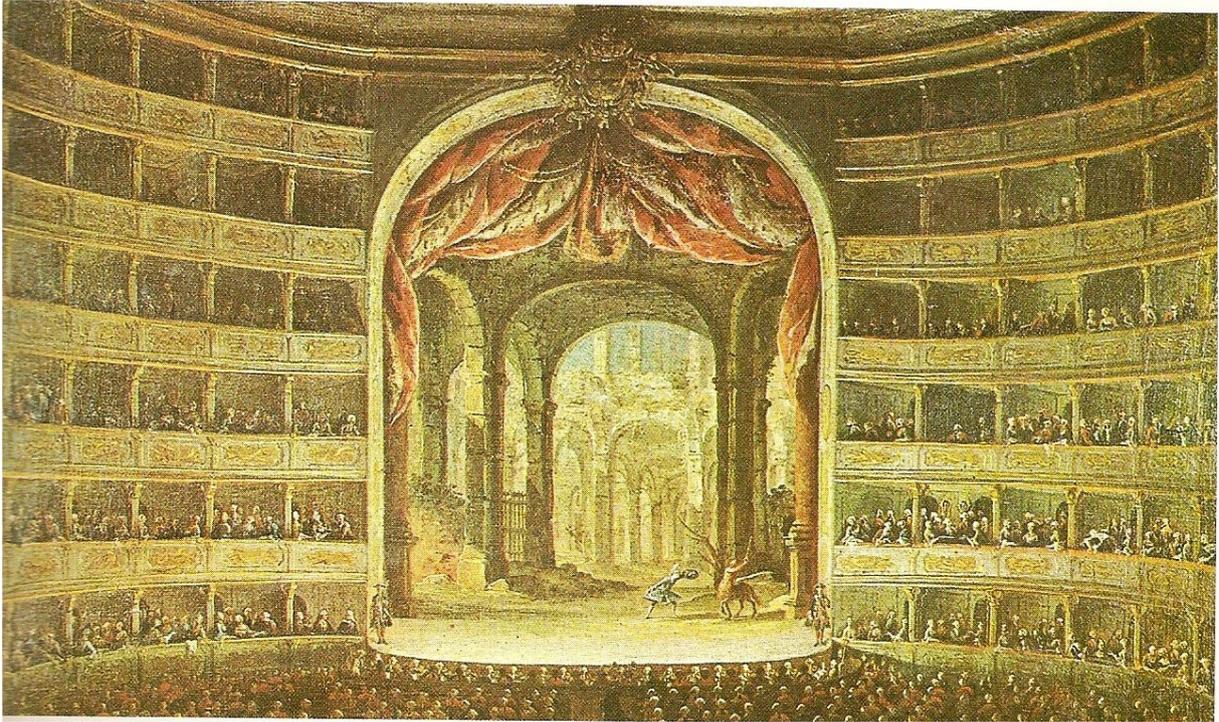
Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, p. 376

**Annexe 9 : Fête de bal dans le palais royal de Naples,
1749, Incision anonyme**



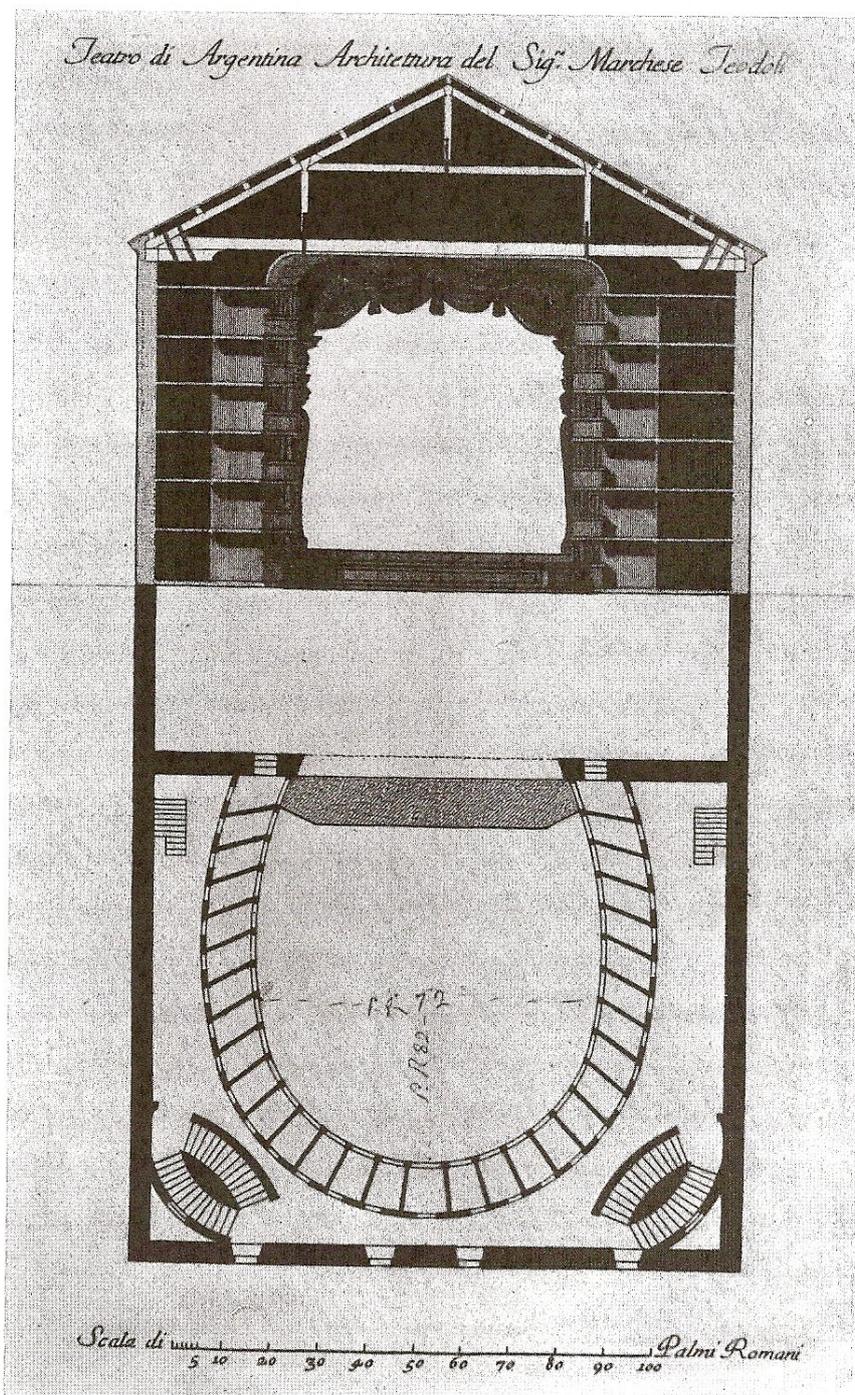
Source : BOUVIER, René et LAFARGUE, André, *La vie napolitaine au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1956, p. 8

**Annexe 10 : Représentation du théâtre San Carlo de Naples
XVIIIe siècle**



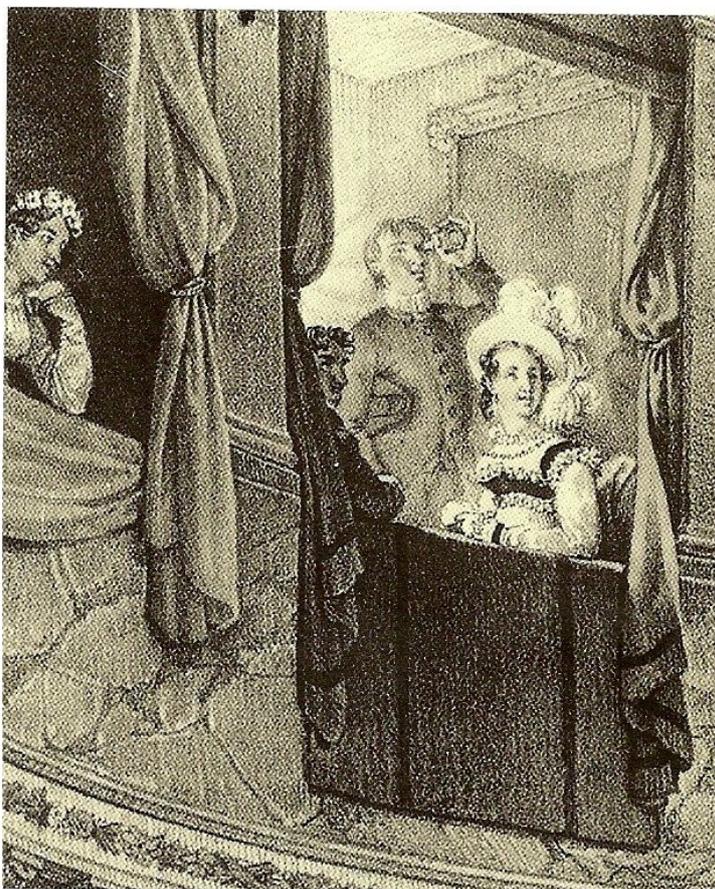
Source : NEGRI, Gino, *L'opéra italien, histoire, traditions, répertoire*, Paris, Flammarion, 1987, p. 182

**Annexe 11 : Plan à section du théâtre Argentina à Rome
par C. Morelli, 1780**



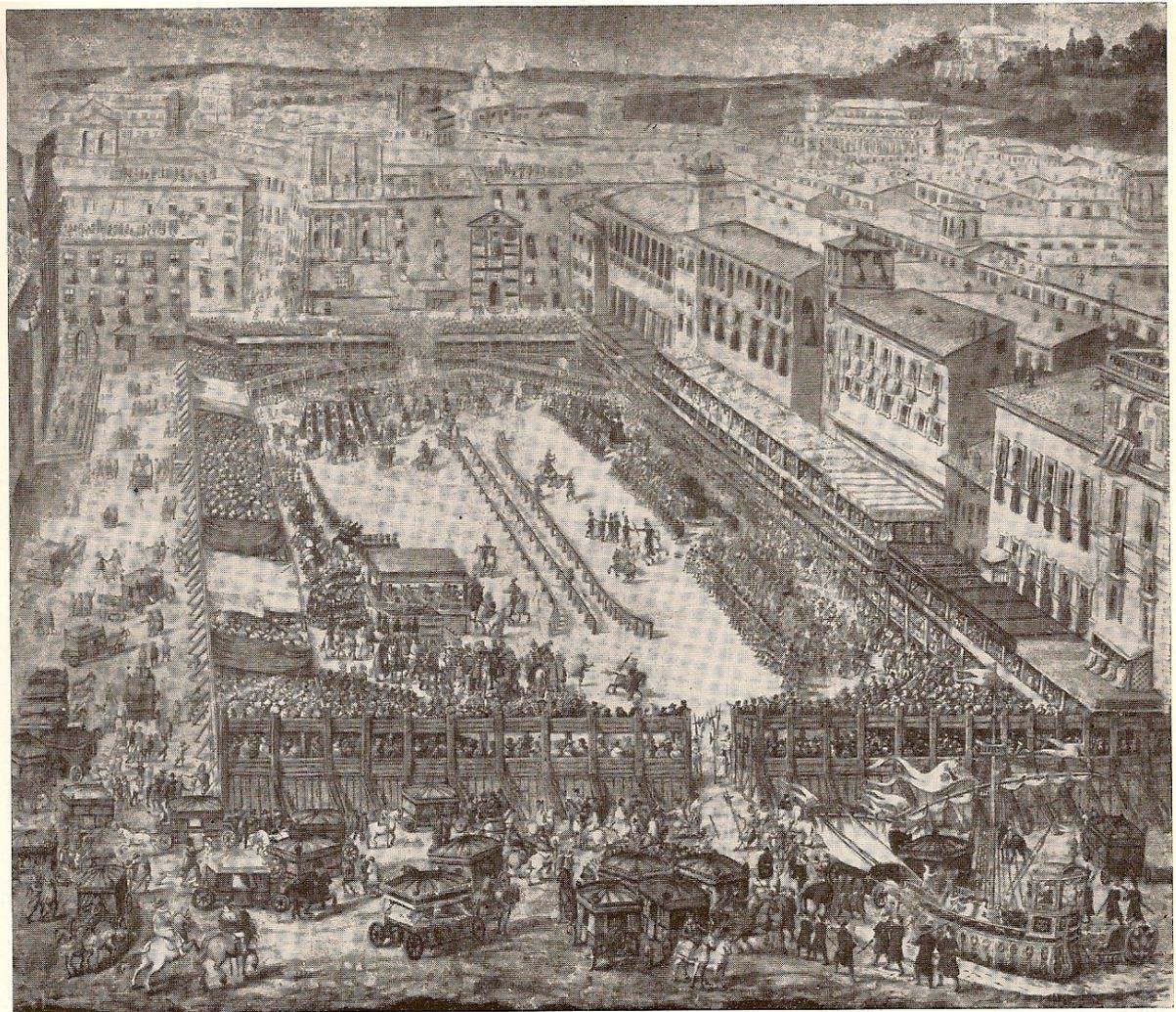
Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967

Annexe 12: La loge, lieu d'observation



Source : NEGRI, Gino, *L'opéra italien, histoire, traditions, répertoire*, Paris, Flammarion, 1987, p. 41

Annexe 13: Un tournoi place Navone, Rome, Peinture de l'école romaine, XVIIIe siècle



Source : VALSECCHI, Franco, *L'Italia nel Seicento e nel Settecento*, Torino, Tipografia Sociale Torinese, 1967, p. 391

Résumé

La fin du XVIII^e siècle est marquée par le rayonnement exceptionnel des cours européennes, lieux de pouvoir qui assurent la diffusion de la culture et de la civilisation d'un État. Les cours italiennes figurent au premier rang parmi celles-ci. Elles attirent par leur éclat un grand nombre de voyageurs qui, s'adonnant au rituel du Grand-Tour, en font des étapes essentielles de leur cheminement, contribuant à créer ainsi un pont intellectuel entre les nations. Nombre de ces voyageurs sont Français d'origine, et s'emploient à diffuser les idées des Lumières Françaises en Italie. Ainsi, l'Italie, qui n'est encore qu'une « expression géographique » selon la formule de Philippe Gut, car elle demeure fragmentée politiquement en une multitude d'États aux statuts variés, ne manque pas d'être informée des événements révolutionnaires qui éclatent en France en 1789. Cette Italie, qui est encore profondément attachée aux traditions marquant l'Ancien Régime, mais qui se montre pourtant ouverte aux idées nouvelles, s'en trouve bouleversée.

En partant de l'étude des *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, œuvre résumant la pensée politique d'un aventurier et homme de lettres Italien ayant participé à la Révolution Française, le comte Giuseppe Gorani (1740-1819) il s'agit dans ce mémoire de dresser un portrait tout en contrastes de l'Italie pré-révolutionnaire, et de voir quel regard un républicain peut porter sur le monde curial. Il s'agit également d'observer, comment, d'après l'auteur, le politique peut influencer les dimensions économique, sociale et culturelle d'un État. Cette considération sera éclairée par l'apport de correspondances, de mémoires et de récits de voyages écrits par des hommes de lettres Italiens et Français afin de comprendre quelle dimension a pu atteindre le réseau politique et culturel dressé entre la France et l'Italie à la fin de la période Moderne.

La fine del Settecento è segnata in Europa dallo splendore eccezionale delle corti, luoghi di potere che assicurano la diffusione della cultura e della civilizzazione di uno Stato. Le corti italiane sono tra le più importanti. Il loro sfarzo permette di attirare un numero importantissimo di viaggiatori che realizzano il « Grand Tour » e che si occupano di farne delle tappe essenziali del loro viaggio. Molti tra questi viaggiatori sono di origine Francese e permettono la diffusione delle idee illuministiche in Italia. Così, l'Italia, che è ancora soltanto una semplice « espressione geografica » secondo l'espressione di Philippe Gut, perché rimane frammentata politicamente in una moltitudine di Stati diversi, non manca di essere informata dalla Rivoluzione Francese che scoppia nel 1789. Quest'Italia che è ancora profondamente attaccata alle tradizioni associate all'Antico Regime, ma che si rivela aperta alle idee nuove, ne rimane sconvolta.

Partendo dallo studio di un'opera : i *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, che riassume il pensiero politico del conte Giuseppe Gorani (1740-1819), avventuriero e intellettuale italiano che ha partecipato alla Rivoluzione Francese, si tratta in questo lavoro di formare il ritratto pieno di contrasti dell'Italia del fine secolo, e di vedere quale sguardo un repubblicano può avere sul mondo delle corti. Si tratta anche di osservare come, secondo l'autore, il campo politico può influenzare i campi dell'economia, della società e della cultura di uno Stato. Queste considerazioni saranno completate grazie allo studio di corrispondenze, di memorie e di narrazioni di viaggio scritte da intellettuali Italiani e Francesi, nello scopo di capire quale dimensione ha potuto raggiungere la rete politica e culturale che si è formata tra la Francia e l'Italia alla fine dell'Antico Regime.

Mots clés

Voyage, France, Italie, Giuseppe Gorani, Révolution Française, république, monarchie, théocratie, cours, noblesse, masses populaires, politique, culture, économie, société

Viaggio, Francia, Italia, Giuseppe Gorani, Rivoluzione Francese, repubblica, monarchia, teocrazia, corti, nobiltà, popolo, politica, cultura, economia, società